LE DEVOIR

Vol. LXXV — No 301 Bruine verglaçante avec vents modérés. Max.: 2 **(détail page 17)** Montréal, vendredi 28 décembre 1984

Côte-Nord, Abitibi à Gaspésie: 45 cents; Nouveau-Brunswick: 50 cents; Toronto: 50 cents **35 CENTS**

Depuis 25 ans...

1280 boul. Laurentien
Saint-Laurent
Tél.: 336-9233

L'assassinat du père Jerzy Popieluszko

2 accusés évoquent un « ordre venu d'en haut »

Photolaser AP

Des gardes en uniforme séparent les quatre policiers accusés de l'enlèvement et du meurtre du père Jerzzy Popuieluszko. Dans la première rangée, le capitaine Grzegorz Piotrowski(à gauche) et le lieutenant Leszek Pekala. À l'arrière, le lieutenant Waldemar Chmielewski et le colonel Adam Pietruszka.

TORUN, Pologne (AFP) — L'ombre de l'inspirateur occulte a plané sur la première journée du procès des quatre policiers inculpés dans l'assassinat du père Jerzy Popieluszko, qui s'est ouvert hier à Torun (nord de la Pologne) au milieu d'un impressionnant déploiement des forces de l'ordre.

Ce commanditaire inconnu a été évoqué dès l'ouverture des débats dans la salle d'audience du tribunal de Torun, où avaient pris place les quatre accusés, tous fonctionnaires du département chargé des cultes au ministère de l'Intérieur: le capitaine Grzegorz Piotrowski, 33 ans, les lieutenants Waldemar Chmielewski, 29 ans, et Leszek Pekala, 32 ans — les trois auteurs directs de l'assassinat — ainsi que le colonel Adam Pietruszka, accusé «d'instigation et d'assistance au crime». Les quatre accusés risquent de huit ans de prison à la peine de mort.

Selon l'acte d'accusation, long de 70 pages, Chmielewski et Pekala pensaient agir sur «ordre venu d'en haut» et communiqué par Piotrowski, qui leur aurait garanti non seulement l'impunité, mais aussi une promotion, en cas de réussite de l'opération. Pekala, premier des inculpés à être interrogé par le président Artur Kujawa, a ainsi déclaré que Piotrowski les avait convoqués début octobre, lui et Chmielewski, pour savoir s'ils étaient prêts à participer «à une opération périlleuse, couverte par les chefs» au cours de laquelle l'«aumônier de Solidarité pourrait perdre sa vie».

Au cours des interrogatoires avant le procès, Piotrowski a fermement nié avoir tenu de tels propos. Il a affirmé avoir monté l'opération de son propre chef, «par frustration» devant le «manque de succès» de son département contre «les activités anti-État de certains prêtres».

Le quatrième accusé, le colonel Pietruszka, qui aurait fourni, selon l'accusation, des laissez-passer spéciaux à ses subordonnés pour monter un traquenard au père Popieluszko, a tout nié, qualifiant les accusations lancées contre lui d'«absurdes».

Mais ce qui ressort avec netteté de cette première journée, malgré les déclarations contradictoires des accusés, c'est qu'ils ont bien tenté à deux reprises d'assassiner le père Popieluszko. Une première fois, le 13 octobre, sur la route de Gdansk à Varsovie, ils ont lancé des pierres

Voir page 10: 2 accusés

1985: plus d'emplois pour les diplômés

OTTAWA (d'après PC) — Les tendances observées au cours des six dernières années sont en train d'être renversées: les diplômés universitaires en génie, sciences et administration, et même les finissants de niveau collégial, pourront trouver plus facilement un emploi à l'avenir, indique une étude publiée jeudi par la Commission des relations de travail de la fonction publique.

L'organisme indique que 76% des 89 entreprises canadiennes consultées prévoient engager davantage de diplômés universitaires en 1985, comparativement à 52% en 1984. La plupart des nouveaux employés auront un baccalauréat.

Soixante de ces 89 compagnies prévoient faire appel cette année à de nouveaux diplômés universitaires. Quarante-quatre des 60 entreprises ont indiqué qu'elles hausseront le nombre de nouveaux employés de quatre pour cent en moyenne.

Les employeurs offriront

Voir page 10: Emplois

Gratuité des médicaments

Québec propose la formule du « prix réel »

FRED A. REED
collaboration spéciale

La méthode de fixation des prix des médicaments remboursés par la Régie de l'assurance-maladie aux personnes âgées et aux assistés sociaux, connue sous le nom de « prix médian », sera remplacée au cours des prochains mois par une autre méthode dite du « prix réel d'acquisition ».

L'entrée en vigueur de la nouvelle méthode marquera, espère-t-on à Québec, un regain de vie de l'industrie pharmaceutique québécoise tout en assurant un meilleur contrôle des coûts croissants du programme d'assurance-médicament dont bénéficient actuellement 1,200,000 québécois.

Le nouveau régime, entériné « en principe » le 28 novembre dernier par le conseil des ministres, doit toutefois encore faire l'objet d'importantes négociations entre le gouvernement, les pharmaciens et les compagnies pharmaceutiques et son entrée en vigueur pourrait être reportée « à l'été ou à l'automne 1985 », a fait savoir l'adjoint exécutif du président de la Régie de l'assurnce-maladie, M. Pierre Boucher.

« Les pharmaciens vont demander une compensation pour les profits que le nouveau régime leur fera perdre. On ne sait pas encore combien cela va coûter ni si le gouvernement est prêt à payer ce montant. »

Voir page 10: Médicaments

Il y a 70 ans, les goulags canadiens

2 - Considérés comme agents de l'ennemi, hommes, femmes et enfants étaient internés sans procès

LAURENT SOUMIS

EN vertu de la Loi sur les mesures de guerre et d'un décret ministériel sur l'internement des ressortissants étrangers, les services secrets procédèrent d'une façon arbitraire, entre 1914 et 1920, à l'arrestation et à la détention de 8,579 ressortissants étrangers, dont 81 femmes et 156 enfants.

De plus, 40 femmes et 81 enfants, séparés de leur soutien de famille, durent survivre de maigres allocations gouvernementales.

Aucune de ces personnes n'a subi à un moment donné un procès selon les règles du droit britannique.

Sur simple rapport des agents spéciaux, toute personne soupçonnée de menacer la sécurité du Dominion et les intérêts de la mère-patrie pouvait être internée. L'arrestation sur simple délation et la détention sans procès furent la marque de cette page d'histoire canadienne.

Le contexte de l'époque et le fonctionnement de la police secrète canadienne permettent d'expliquer le cours des événements.

Les arrestations arbitraires étaient alors parfaitement légales en vertu de la Loi britannique des secrets officiels. Adoptée d'abord en Angleterre en 1911, cette loi fut appliquée au Canada jusqu'en mai 1939. Reprenant l'esprit de la précédente, le Canada adopta à ce moment sa propre Loi des secrets officiels.

Dans un ouvrage écrit en collaboration et publié en 1978 aux éditions Québec-Amérique, *La police secrète au Québec*, les auteurs rappellent que « cette loi a toujours été reconnue par les juristes comme une loi inextricable du point de vue des libertés civiles à cause de son caractère vague et ambigu ».

Voir page 10: Les goulags

Photo Clercs de Saint-Viateur

Le camp de Spirit Lake, près d'Amos en Abitibi, érigé le long du Transcontinental, accueillit jusqu'à 1,144 prisonniers de guerre entre 1915 et 1917. L'un des *bunk-houses* du plus important des camps d'internement québécois abritait encore, en 1982, le cheptel bovin et porcin d'une école d'agriculture.

AU SOMMAIRE

L'enquête n'aboutit pas

Aux détectives bavards dans l'affaire Merrill Lynch, la direction de la police a donné ordre de se taire et de reprendre l'enquête à zéro puisque les premières pistes n'ont abouti nulle part. **Page 2**

Les drames de 84

Les événements tragiques n'ont pas manqué en 1984. La fusillade à l'Assemblée nationale, la tragédie de Rock Forest, la terrible explosion de la gare Centrale, l'enlèvement du petit Maurice Viens et les nombreux meurtres de policiers ont été ceux qui ont semé le plus d'angoisse et de stupeur. **Page 3**

La justice mise en accusation

Douleur et colère à Bologne. Préférant des funérailles individuelles, les familles des victimes de l'attentat du train Naples-Milan ont «boycotté» la cérémonie à laquelle assistait le président Sandro Pertini, sanctionnant ainsi la faiblesse de l'État face au terrorisme. Le maire communiste de Bologne, à son tour, a stigmatisé l'impuissance de la justice. **Page 5**

Nordair fusionne

Les actionnaires de Nordair, second transporteur régional au Canada, ont approuvé hier sa fusion avec la société montréalaise Innocan. Il ne manque plus maintenant que l'approbation du cabinet fédéral, une étape qui devrait se faire aujourd'hui, malgré une nouvelle tentative des Cris de bloquer la transaction. **Page 11**

Baisse du taux d'escompte

Le taux d'escompte de la Banque du Canada a poursuivi son mouvement à la baisse hier en passant de 10.16 à 10.09 %. **Page 11**

Lévesque a fait « battre les rouges », mais après ?

À Québec, l'« effet Mulroney » se fera sentir encore longtemps

René Lévesque: le vent tournait

Une analyse de GILLES LESAGE

QUÉBEC — Il a fallu le départ de M. Trudeau pour que le gouvernement péquiste réussisse à faire « battre les rouges », comme il le souhaitait depuis toujours; mais l'élection de M. Mulroney et sa perche tendue au Québec, saisie avec frénésie par M. Lévesque, ont fait éclater au grand jour la profonde crise existentielle que le Parti québécois couvait et ruminait depuis trois ans, depuis la conclusion de l'accord constitutionnel qui a laissé le Québec sans statut.

Durant plus de deux ans, sous la férule brouillonne et belliqueuse de M. Lévesque, le PQ a nourri le projet de se venger de son humiliation en participant aux élections fédérales; même après le choix de M. Mulroney comme chef du Parti conservateur, le PQ a décidé d'appuyer le Parti nationaliste de l'activiste Marcel Léger. Mais M. Lévesque était déjà moins ardent de lancer ses ouailles dans l'aventure fédérale lorsque la démission de M. Trudeau, en fin de février dernier, a bouleversé tout l'échiquier politique québécois.

Dédouanés de leur lien sentimental, las de la confrontation et des chicanes perpétuelles entre Ottawa et Québec, les Québécois se mirent à la recherche d'un autre fils favori, sinon d'un autre messie. Il était là, attendant son heure, avec les mots mielleux de réconciliation et de conciliation à la bouche, promettant la fin des hostilités inutiles et une nouvelle ère de collaboration. Abandonnant le PN à son sort pitoyable, M. Lévesque fut l'un des premiers à sentir que le vent tournait et à saisir le rameau d'olivier. Sautant prestement dans le train bleu en marche, il loue le beau discours de M. Mulroney, surtout celui de Sept-Iles, où le chef tory proclame son désir de tout mettre en oeuvre pour que le Québec signe enfin, dans l'honneur et la dignité, l'accord constitutionnel.

Pour une fois sur la scène fédérale, M. Lévesque a misé juste. Les conservateurs obtiennent plus de 50 % des suffrages au Québec, y faisant élire 58 députés, dont des militants notoires du « oui » au référendum de mai 1980, tandis que le rejeton renié du PQ se classe bon dernier, à 3 %, avec le Parti rhinocéros. Cachant mal son enthousdiasme de ce que les choses se remettent à bouger, M. Lé-

Voir page 10: Lévesque

Brian Mulroney : une secousse sismique

ALIX TOYOTA

* Un concessionnaire de choix

6807 DE LORIMIER (PRÈS DE BÉLANGER) MONTRÉAL 376-9191

TOYOTA ... Vous a à coeur

et VOUS OFFRE LES SERVICES DE:

- Vente
- Location
- Pièces
- Mécanique
- Débosselage

Voitures d'occasion

L'un des moments les plus émouvants la visite du Pape Jean-Paul II au Canada s'est produit lorsqu'il a rencontré les enfants de Montréal à la basilique Notre-Dame.

La visite du Pape Jean-Paul II

Une expérience humaine et religieuse inoubliable

MAURICE GIRARD
de la *Presse canadienne*

Il reviendrait peut-être à un étranger de recevoir, cette année, le titre de la personnalité de l'année, qui aura le plus marqué les Canadiens en 1984.

Qui d'autre, en politique, dans les arts ou dans le sport, aurait pu, pendant 12 jours, tenir le pays tout entier en haleine en lui faisant vivre une expérience humaine et religieuse sans précédent et recueillir partout sur son passage des records d'assistance?

Sur le tard de l'été, du 9 au 21 septembre, on a eu l'impression que le pays s'est arrêté pour concentrer son attention sur la tournée pan-canadienne de Jean-Paul II, son 23e voyage à l'étranger. Des millions de Canadiens de confessions religieuses diverses se sont mis au diapason de la foi prêchée par le pape au fil de ses 40 discours dans 12 villes.

On a écrit que cinq millions de personnes se seraient déplacées pour apercevoir du coin de l'oeil le pape, sans compter les millions d'autres qui ont suivi ses moindres déplacements (même en papamobile) par le truchement de la télévision.

L'arrivée et les premières heures au pays ont déterminé l'allure de la plus longue visite en terre étrangère du chef de l'Eglise catholique. Dès son arrivée à l'aéroport de L'Ancienne-Lorette, Jean-Paul II a conquis par sa simplicité et son naturel.

En fin tacticien, il a évité les affrontements, tout en se prononçant sans gêne pour ses convictions profondes sur des questions fondamentales qui préoccupent l'Eglise catholique contemporaine.

Ainsi, il n'a pas dénoncé les femmes qui donnaient la communion aux célébrations eucharistiques de Montréal et de Québec, mais il ne s'est pas non plus prononcé sur l'ordination des femmes. Par contre il n'a pas manqué de réaffirmer son opposition, à Montréal, au mariage des prêtres (cet « homme pour tous les autres ») et, à Vancouver, son horreur de l'avortement (« ce crime inexprimable contre la vie humaine »).

A certains égards, il s'est mêlé de questions purement internes en prenant fait et cause pour les pêcheurs des Maritimes, tout en donnant une caution morale aux évêques canadiens quand il a déclaré à Flatrock, Terre-Neuve, que l'économie doit donner « la primauté à la personne plutôt qu'à la productivité, à l'humain plutôt qu'aux choses matérielles ».

Incommodé pendant la majeure partie de son séjour par le mauvais temps, le pape a dû écourter sa visite d'une de ses étapes les plus importantes: la rencontre des nations Déné et Inuit à Fort Simpson dans les Territoires du Nord-Ouest.

Mais, contre les éléments, Jean-Paul II a répliqué par la technique moderne en enregistrant à Yellowknife, sur vidéo, une de ses plus importantes déclarations de sa visite en faveur de l'autonomie des nations autochtones.

A Winnipeg, terre d'un conflit linguistique marqué par l'intolérance, Jean-Paul II a stigmatisé les membres de la majorité qui ne veulent pas donner la chance aux minorités de s'épanouir. A Edmonton et à Ottawa entre autres, il a répété son appel en faveur de la paix dans le monde et son opposition à l'exploitation des pays pauvres par les superpuissances.

Avant tout spectaculaire grâce aux foules records qu'il a réussi à rassembler dans des provinces majoritairement protestantes, la visite de Jean-Paul II n'était tout de même pas dénudée d'une certaine mise en scène comme l'a démontré avec éclat le rassemblement des 60,000 jeunes au stade olympique.

Mais, c'est surtout la réussite indiscutable de la première étape dans la plus catholique des provinces, le Québec, qui a donné le ton au reste de la visite dans les Maritimes, en Ontario et dans l'Ouest.

A titre d'exemple, a-t-on besoin de se rappeler ces dizaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants qui se ont massés le long de la voie ferrée Québec-Montréal pour voir passer, en pleine nuit et sous la pluie battante, le train papal?

Et le reste de la visite, télédiffusée dans ses moindres détails (1,500 personnes y ont travaillé), s'est poursuivi de la même façon, sous les regards d'un impressionnant service de sécurité (qui a mobilisé en tout et pour tout 27,000 personnes).

Il fallait un homme au charisme étonnant pour réussir cet exploit. Et le chef de l'Eglise catholique a charmé, même les plus endurcis parmi les athés. A telle enseigne que, trois mois après cette visite historique, il faut bien se rendre à l'évidence: le voyage du pape au Canada n'a été rien d'autre qu'un véritable triomphe sur tous les plans sauf financiers. La Conférence des évêques catholiques, responsable de la visite du pape, indiquait au début de décembre que le déficit accumulé pour la totalité de la tournée se chiffrait par $13.5 millions.

Le vol à la Merrill Lynch

Les détectives bavards ont ordre de se taire et de reprendre à zéro l'enquête

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

L'enquête sur le vol de $68.5 millions aux dépens de la Merrill Lynch sera complètement réorientée parce que l'identification « visuelle » des auteurs du coup par les deux seuls témoins oculaires s'est avérée un échec.

En effet, les deux messagers, qui ont ont été retenus pendant plusieurs minutes par les deux voleurs nonmasqués, ont tout juste réussi à identifier dans le fichier de la police...trois détenus actuellement derrière les verrous et deux spécialistes montréalais du hold-up avec des alibis tout aussi solides.

Confrontés à un cul-de-sac, les enquêteurs ont l'intention de concentrer leurs efforts sur d'autres hypothèses de travail que certains détectives du poste 25 ont commencé à scruter depuis quelques jours, a confié l'un d'eux hier au DEVOIR.

L'état-major de la police de la CUM a décidé hier de leur imposer le silence le plus complet. C'est ce qu'a précisé au DEVOIR le porte-parole de la police de la CUM, M. Mario D'Arcy. Ce dernier n'a d'ailleurs pas hésité à déclaré que les multiples déclarations des enquêteurs aux journalistes au cours des derniers jours « ont nui à l'enquête elle-même ».

Les six détectives du poste 25, chargés de résoudre ce qui pourrait bien être le vol le plus important des dernières décennies, ont donc commencé hier à référer les journalistes aux « relations publiques » du SPCUM. « L'enquête se poursuit, a poursuivi l'agent D'Arcy. Il se disait jusqu'ici toute sorte de choses sans qu'il y ait eu des développements. Désormais, il n'y aura plus de faux pas. Nous vous contacterons quand il y aura du nouveau. »

Quant aux enquêteurs, ils estiment que « quelqu'un va inévitablement commencer à parler bientôt, que ce soit un mouchard ou une personne intéressée par la récompense de la Merrill ». En dépit de leurs efforts, les policiers n'ont pas réussi à obtenir de « tuyaux » importants du monde interlope en dépit du nombre de leurs informateurs. « Ils sont muets comme des carpes », a confié au DEVOIR un des enquêteurs en soulevant le coin de son baillon...

Les enquêteurs ne connaissent pas, eux non plus, le montant de la récompense promise par la société de courtage, qui serait « substantielle ».

« En réalité, explique une source du DEVOIR, la compagnie va négocier le montant en fonction de la valeur des renseignements obtenus. J'imagine que s'ils retrouvaient le paquet qu'ils cherchent, ils mettront eux aussi... le paquet! »

La Merrill Lynch a d'ailleurs mis ses meilleurs limiers nord-américains sur l'affaire. Ces enquêteurs spécialisés, au nombre pour l'instant indéterminé, concentrent pour l'instant leurs efforts sur la recherche d'un complice à l'intérieur de la compagnie.

« Nous nous parlons régulièrement », explique une source policière qui ne prend pas du tout ombrage de cette collaboration du secteur « privé » sur un aspect essentiel de l'affaire. Les policiers estiment en effet que les voleurs ont fort probablement obtenu des renseignements de l'intérieur de la maison de courtage de la rue Dorchester. La facilité et la rapidité d'exécution du coup indiquent, en effet, qu'à moins d'un hasard peu ordinaire, les voleurs connaissaient les allées et venues de la malette de 30kg et, fort probablement, son contenu.

L'équipe de la Merrill Lynch a aussi une bonne connaissance des individus et des organisations qui ont la technique et l'argent pour écouler une marchandise aussi encombrante, quite à attendre quelques années pour y arriver. Pour l'instant, explique un enquêteur au DEVOIR, il est trop risqué de « passer » une telle marchandise car toutes les institutions financières du monde ont les numéros de série des quelque $40 millions en titres « négociables » dérobés.

« Mais à long terme, c'est une autre affaire, commente le même enquêteur. Ça ne vaut peut-être pas le $40 millions net mais sûrement une jolie fortune. Surtout pour un spécialiste qui se contenterait d'écouler un ou deux millions par année ».

La majorité du PQ n'a cessé de diminuer à l'Assemblée

NORMAN DELISLE

QUEBEC (PC) — La diminution graduelle de la majorité péquiste à l'Assemblée nationale a marqué l'année parlementaire 1984, au point de menacer la survie même du gouvernement en décembre.

Plusieurs faits ont grugé petit à petit cette majorité qui paraissait pourtant confortable au lendemain des élections du 13 avril 1981, où le Parti québécois avait emporté 80 des 122 sièges de l'Assemblée nationale.

Déjà en 1982 et 1983, l'opposition libérale poursuivait sa remontée dans l'appui populaire en remportant des élections complémentaires dans des circonscriptions acquises au PQ: Jonquière, Saguenay.

Cette propension libérale à gagner les élections partielles s'est poursuivie en 1984. En juin, trois libéraux étaient élus dans les comtés de Marguerite-Bourgeois, Sauvé et Marie-Victorin.

La victoire libérale ne surprenait pas dans Marguerite-Bourgeoys, détenu depuis 1973 par le libéral démissionnaire Fernand Lalonde.

Sauvé avait élu sans interruption depuis 1973 un des pionniers du PQ, Jacques-Yvan Morin, tandis que dans Marie-Victorin, l'ex-ministre Pierre Marois avait obtenu en 1981 un score à faire pâlir d'envie: 65.5 % des suffrages et 10,264 voix de majorité.

Le 26 novembre 1984, le comté de Saint-Jacques réélisait un député libéral pour succéder à M. Serge Champagne, décédé accidentellement. M. Champagne avait arraché en 1983 le comté détenu pendant 13 ans par Claude Charron.

La majorité péquiste était d'autre part réduite par une avalanche de démissions.

De retour de prison où il avait séjourné pendant huit mois,l'ex-péquiste Gilles Grégoire, député de Frontenac, joignait les rangs de l'opposition le 5 juin.

A la fin de novembre, une crise au sujet de l'indépendance comme objectif fondamental du PQ suscitait plusieurs démissions: les députés Pierre de Bellefeuille (Deux-Montagnes), Jérome Proulx (Saint-Jean), Jacques Léonard (Labelle) et Denise Leblanc-Bantey (Iles-de-la-Madeleine) quittaient le caucus pour siéger comme indépendants tandis que deux ministres, MM. Denis Lazure et Jacques Parizeau, abandonnaient la vie politique.

Trois autres ministres, Mme Louise Harel, MM. Gilbert Paquette et Camille Laurin, démissionnaient du cabinet mais demeuraient péquistes.

Une motion de blâme du chef de l'opposition libérale le 14 décembre dernier était défaite par 57 voix contre 50, une différence d'à peine sept voix.

Cette mince marge pourrait être franchement menacée lors de la reprise des travaux parlementaires le 12 mars.

Entre temps, l'Assemblée nationale n'a siégé que six mois en 1984 et plusieurs lois y ont été débattues dans la controverse.

Le gouvernement a retraité avec sa loi 43 voulant réglementer le monde des travailleurs au pourboire, et sa loi 38 qui voulait interdire aux municipalités de toucher des subventions fédérales sans la permission préalable de Québec.

Enfin, autant le premier ministre René Lévesque que le chef de l'opposition Gérard-D. Lévesque ont promis que l'Assemblée nationale consacrera la majeure partie de ses énergies aux dossiers économiques.

C'est un engagement dans la réalisation duquel l'un et l'autre ont lamentablement échoué, l'économie n'ayant certes pas été le sujet favori des parlementaires en 1984.

Les shampoings

Consommateurs et laboratoires évaluent différemment les produits

QUEBEC (PC) — L'évaluation des shampoings varie selon qu'elle est faite en laboratoire ou par des consommateurs, révèle une étude effectuée par le magazine «Protégez-vous» et dont les résultats sont publiés dans l'édition de janvier.

Dans le cadre de cette étude, le magazine a confié à des techniciens et à un groupe de consommateurs le mandat d'éprouver 52 produits.

L'évaluation a porté sur l'activité moussante et nettoyante, l'état des cheveux après le lavage, le degré d'acidité, le contenu net par format, l'absence de bactéries et l'irritation oculaire.

Selon les auteurs de l'article, la subjectivité est un facteur d'une grande importance dans le choix d'un shampoing puisque experts et utilisateurs n'arrivent pas toujours aux mêmes résultats.

Les tests en laboratoire révèlent que les shampoings «Gillette» pour cheveux gras, «Herbal Essence» pour cheveux normaux et «Head and Shoulders» contre les pellicules sont ceux qui produisent le plus de mousse.

Le «Revlon Flex» pour cheveux gras, le «Rogier» à la camomille et le «Johnson» pour bébés en produisent le moins.

Comme prévu, les shampooings pour bébés sont les moins irritants pour les yeux contrairement au «Head and Shoulders» qui irrite le plus les yeux.

La plupart des shampoings testés se sont révélés un peu acides oupresque neutres. Les produits «Agree» se sont avérés les plus acides tandis que d'autres, comme le «Kirolac Plus» le «Head and Shoulders» et le «Tégrin» ne le sont pas suffisamment.

L'étude révèle aussi que certains shampoings contiennent plus d'eau que d'autres. C'est le cas de «L'Oréal» ultra riche pour cheveux secs, le «Bout de choux» pour bébés et le «Biolan Castille», ce qui n'a pas empêché le premier d'être très bien coté par les consommateurs.

L'aide parvient en Éthiopie

TORONTO (PC) — L'ambassadeur canadien en Ethiopie a confirmé, jeudi, que cinq avions remplis de provisions au Canada ont été déchargés dans ce pays éprouvé par la famine, à l'occasion de la fête de Noel.

«Tout semble avoir fonctionné avec efficacité, a déclaré M. Marc Lemieux au Toronto Star, dans une interview téléphonique d'Addis Ababa. Les secours sont déjà en partie entre les mains des gens».

Les cinq avions, a précisé M. Lemieux, contenaient quelque 200 tonnes de provisions. Le premier est arrivé la veille de Noël, deux autres le jour de Noël même et les deux derniers mercredi matin.

RENAUD-BRAY
Jusqu'à minuit!
7 soirs par semaine!

avis de demande d'un permis d'alcool

Régie des permis d'alcool du Québec

Toute personne, société visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à: **La Régie des permis d'alcool du Québec, 1 rue Notre-Dame est, suite 9.200, Montréal, Québec, H2Y 1B6.**

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
ANTONIO INCOLLINGO & ANTONIO D'ONOFRIO Panorama Café Espresso 1588, Jean Talon est Montréal	1 Restaurant	1588, Jean Talon est Montréal
KOURAFAS, George 5345, avenue du Parc Montréal	1 Bar danse et spectacles	5345, avenue du Parc Montréal
2169-1712 QUÉBEC INC. Pub La Rencontre 200, Mont Royal est Montréal	1 Bar danse et spectacles (suite à une cession)	200, Mont Royal est Montréal
JURICLUB INC. Juriclub Inc. 1, Notre-Dame est, salle 5.175 Montréal	1 Club	1, Notre-Dame est Montréal
135037 CANADA INC. Club Zigzag 1050, Sherbrooke ouest Montréal	Autorisation projection de films dans 1 bar danse et spectacles/ Autorisation spectacles et films dans 1 Restaurant danse (suite à une cession)	1050, Sherbrooke ouest Montréal
GESTION GABRIEL JEAN INC. La Boîte à Lunch Enr. 84, boul. Labelle Ste-Thérèse	1 Restaurant	84, boul. Labelle Ste-Thérèse

Le président et directeur général Ghislain K.-Laflamme, avocat

Québec

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondee en 1892
Conseils en propriété intellectuelle — Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield — Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél.: (514)934-0272, Télex: 05-268656, Cable: MARION

SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER
Agents de Brevets et de Marques de Commerce
1001, Boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Québec H3A 3C8
Tél.: (514) 845-7126, Télex 05-24355
Fac-simile (514) 288-8389 (CCITT I-II-III)

Samson Bélair
Comptables agréés
Montréal: Bureau 3100, Tour de la Bourse, H4Z 1H8, (871-1515)
Laval: Bureau 510, 2 Place Laval, H7N 5N6, (668-8910)
Longueuil: Bureau 200, 125, Boul. Ste-Foy, J4J 1W7, (670-4270)
75 1909-1984
Bureaux dans les principales villes du Québec et du Canada
Affiliation internationale - Moore, Stephens & Co.

guérin l'éditeur qui édite
Chantons/ Dansons (1)
Chantons/ Dansons (2)
Hélène Poirier, Carmen Ste-Marie Borduas, Michelle Vandal Sudrau.
Poèmes et chansons
Hélène Poirier, Carmen Ste-Marie Borduas.
En vente dans toutes les librairies

Les thèmes de ces recueils de poèmes et chansons ont été conçus en fonction des événements se déroulant au cours de l'année.
Chantons - Dansons 1, 4-5 ans
■ livre - ISBN-2-7601-0810-4 96 p. 4,75 $
■ 2 cassettes 30 mn dans un boitier - ISBN-7601-1192 18,95 $
Chantons - Dansons 2, 6-7-8 ans
■ livre - ISBN-2-7601-0811-2 96 p. 4,75 $
■ 2 cassettes 30 mn dans un boitier -1193-8 18,95 $
Poèmes et chansons, 9-10-11 ans
■ livre - ISBN-2-7601-0149-5 120 p. 4,95 $
■ 2 cassettes 30 mn dans un boitier - 1194-6 18,95 $

guérin
4501 Drolet
Montreal H2T 2G2
Tel: (514)842-3481

En vente dans les librairies:
4560 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél: (514) 849-1112
Station Métro-Longueuil, Longueuil, Québec, Tél: (514) 677-6525
168 est, rue Sainte-Catherine, Montréal, Québec, Tél: (514) 861-5647
4440 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél: (514) 843-6241

Pour recevoir
LE DEVOIR
à domicile
composez sans frais
l'un des numéros suivants:
À Montréal: 332-3891
À Québec: 687-2022
Extérieur:
Code régional:
(514): 1-800-361-6059
(819): 1-800-361-5699
(418): 1-800-463-4748
(613): 1-800-361-5699

Victime des lavages de cerveaux financés par la CIA

« Ils ont détruit ma vie » — Velma Orlikow

OTTAWA (CP) — Mme Velma Orlikow, l'une des 53 victimes canadiennes du programme expérimental de lavage de cerveaux de l'Institut Allan Memorial, financé par la Central Intelligence Agency américaine (CIA) au cours des années 50, a révélé lors d'une entrevue télévisée diffusée dimanche au réseau américain CBS, que les drogues, les électrochocs et les thérapies du sommeil qu'elle a subis ont complètement démoli sa vie.

Mme Orlikow qui est l'épouse du député néo-Démocrate aux Communes, M. David Orlikow, figure parmi les neuf ex-patients du psychiâtre Ewen Cameron qui poursuivent le gouvernement américain pour des dommages de $ 1 million chacun. Cameron aujourd'hui décédé, coordonnait le programme de la CIA au Canada.

À l'émission « 60 Minutes» de CBS, Mme Orlikow a décrit le traitement de manipulation psychique que lui a fait subir à son insu le Dr. Cameron lorsqu'elle était patiente de l'Institut Allan Memorial de Montréal (rattaché à l'Université McGill) à la fin des années 50 et début 60. Ces traitements comprenaient l'assimilation de drogues jumelées à l'écoute répétée de messages enregistrés.

« Je n'arrive pas à surmonter la rage que m'inspire Cameron de m'avoir fait ça à moi et à d'autres patients », a précisé Mme Orlikow. « Ils ont détruit les années qui me restaient à vivre ne me laissant que des miettes, ce qui n'est pas suffisant pour moi ou pour n'importe qui ».

« Il m'injectait de l'acide lysergique (LSD) dans les veines et me tapotait l'épaule en disant « je te verrai plus tard, ma petite ». Il sortait alors de ma chambre et fermait la porte », a révélé Mme Orlikow. « Après quelques minutes seulement je commençais à me sentir très bizarre et les choses m'apparaissaient distordues. Je ne semblais plus avoir aucun contrôle sur quoi que ce soit ».

« Ce traitement me terrorisait, a-t-elle ajouté, et je commençais à me jeter sur les murs de ma chambre. Je ne savais pas comment surmonter ma frayeur. J'avais l'impression que mes os fondaient à l'intérieur de mon corps. Je ne savais plus qui j'étais à ce stade-là ».

En 1977, la CIA a admis une certaine implication dans ces expériences psychiatriques qui se déroulaient également au même moment dans des hôpitaux, cliniques et prisons américaines mais Mme Orlikow et les huit autres ex-patients qu'elle a pu retracer n'ont jamais pu jusqu'à maintenant obtenir une seule excuse des autorités américaines qui pourrait être utilisée dans les procédures judiciaires qui se déroulent présentement à Washington.

Rejoint à son domicile de Winnipeg après la diffusion de l'entrevue, le député David Orlikow a précisé que les frustrations de sa femme et les siennes vis-à-vis le gouvernement américain se sont maintenant tournées contre le gouvernement canadien qui ne met pas, affirme-t-il, les pressions nécessaires sur le Département d'État pour obtenir les excuses requises pour faire avancer le dossier.

Le député de Winnipeg Nord aux Communes a ajouté que les avocats du groupe qui poursuit le gouvernement américain a accumulé des « montagnes de renseignements » de la CIA et d'autres agences américaines pour obtenir les compensations désirées mais espèrent maintenant retracer d'anciens officiers de la CIA pour parfaire leur cause. Ces gens ont 60 ans ou plus maintenant. « Voilà pourquoi je suis si enragé, a ajouté M. Orlikow. Cette excuse publique ou ce mémo (sur lequel s'appuierait l'excuse) nous aiderait terriblement à préparer le procès ».

Le précédent gouvernement libéral a révélé en mai dernier que le gouvernement américain avait exprimé à quatre reprises ses regrets pour son implication dans les expériences en question, mais nie toute responsabilité pour les souffrances infligées aux ex-patients de Cameron. Le gouvernement libéral n'a pas déposé de documents du gouvernement américain à l'appui de ses dires.

Le nouveau secrétaire d'État aux Affaires étrangères du gouvernement Mulroney, M. Joe Clark, a donné au couple Orlikow l'assurance qu'il chercherait l'information voulue auprès des Américains. M. Orlikow a révélé toutefois dimanche que M. Clark n'est guère plus avancé. En effet, les membres de son personnel qui ont commencé à s'occuper du cas n'ont été jusqu'à maintenant référé qu'à un avocat mineur du ministère de la Justice américaine.

Le député David Orlikow demande au gouvernement canadien de faire pression auprès du Département d'État américain afin de pouvoir obtenir les excuses nécessaires pour faire avancer le dossier.

Plan de rachat des permis de taxi

Le vote «déterminant» sera pris le 20 janvier

ANGÈLE DAGENAIS

Le nouveau vote que prendront les propriétaires de permis de taxi de Montréal et qui devrait être « déterminant » cette fois pour mettre en branle le plan de rachat de plusieurs centaines de permis de taxi du centreville de Montréal, se prendra non pas le 13 janvier comme l'avait annoncé prématurément la Ligue de taxi de Montréal (A-11), mais bien le 20 janvier 1985, à la polyvalente Georges-Vanier de Montréal.

Cette précision a été amenée récemment par le fiduciaire de la Cité et du district de Montréal, M. Léopold Vanier, qui a été mandaté par le gouvernement du Québec pour voir à la gestion du fonds de rachat. Ce fonds devrait osciller entre $ 10 millions et $ 25 millions selon le nombre de permis retirés de la circulation (à une valeur de $ 12,000 chacun).

À l'origine le plan avait été conçu pour le rachat par les membres de la Ligue de taxi A-11 de 2000 permis mais le fiduciaire a maintenant fixé à 800 le nombre minimal d'offres de ventes fermes qu'il devra avoir en main après le vote du 20 janvier pour procéder dans cette opération qui dure maintenant depuis presqu'un an. À l'heure actuelle quelque 1150 propriétaires ont manifesté leur intention de vendre leur permis.

Le nouveau vote a été réclamé par une trentaine d'opposants (sur un total de 3850 propriétaires) qui, par des actions judiciaires devant la Commission de transport du Québec et la Cour Supérieure de Montréal ont tenté de faire échec au plan initial, prétextant que le premier vote n'avait pas intéressé un nombre suffisant de votants (2500 sur 3850), n'avait pas dégagé une majorité suffisante (54.7 %), compte tenu de l'ampleur de l'opération et de la somme à rembourser, et que les cotisations de remboursement étaient trop élevées pour leur capacité de payer. Avant même qu'un seul permis ne soit racheté, les 3850 propriétaires devaient au cours de l'année 1984 rembourser deux cotisations de $ 375 chacune; quelque 2000 propriétaires de permis refusent encore de défrayer cette somme bien que le renouvellement de leurs plaques d'immatricualtion pour 1985 en dépende.

Les propriétaires auront, lors du vote du 20 janvier, le choix de refuser carrément le plan de rachat, de réadopter le plan original (1500 à 2000 permis avec des remboursements annuels de $ 1500 pendant huit ans) ou d'adopter un plan modifié (de 1000 à 1500 permis exigeant des remboursements de $ 1000 à $ 1200 pendant huit ans également).

Le fiduciaire, M. Léopold Vanier, a précisé qu'il a suspendu devant la Commission de transport du Québec (CTQ) toutes les procédures du plan de rachat lorsque le nouvel exécutif de la Ligue de taxi A-11 lui a fait part de son intention de tenir un nouveau vote pour « tester » la volonté de ses membres de s'engager véritablement dans cette opération.

Dans le cas d'un vote négatif, a précisé M. Vanier, il reviendra au gouvernement du Québec de déterminer comment seront remboursées aux propriétaires qui les ont payées les cotisations 1984 déjà versées. Ces cotisations ont en effet été fixées par règlement gouvernemental en juin dernier. M. Vanier précise que l'établissement du plan a déjà entraîné des frais assez élevés (parution des demandes de transfert dans les journaux, audiences devant la CTQ, etc) mais il n'est pas en mesure de dire par qui ces frais seront assumés.

Si le plan de rachat est réétabli par le vote du 20 janvier, précise encore M. Vanier, chaque vendeur devra reconfirmer son offre de vente pour qu'elle soit à nouveau valide puisque le plan original expirait selon le décrêt governemental le 31 décembre 1984. Le montant versé pour le rachat de chaque permis n'a pas varié depuis six mois: il s'agit d'une somme de $ 12,000, soit le double de la valeur des permis de taxi dans la région montréalaise. À Toronto où le ratio permis/population est de 1 à 800 (à Montréal, il est de 1 à 240), la valeur des permis est d'environ $ 40,000.

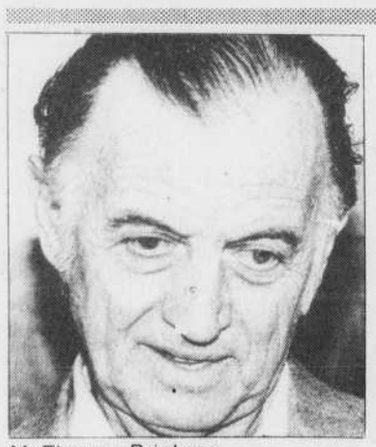

M. Thomas Brigham

M. Dennis Colic

M. André Castonguay

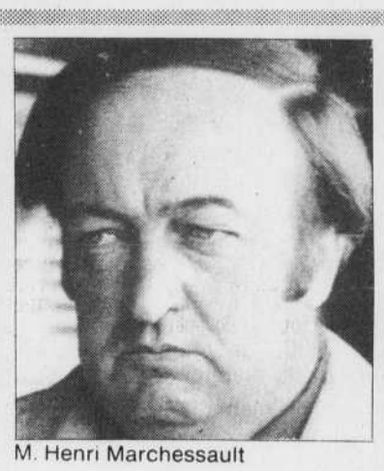

M. Henri Marchessault

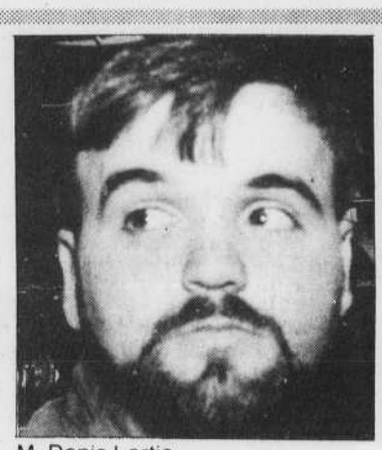

M. Denis Lortie

M. Robert Harrison

En 1984

De nombreux drames ont semé la stupeur et l'angoisse

ROLLANDE PARENT
de la *Presse canadienne*

En 1984, de nombreux événements ont marqué l'imagination populaire, semé la stupeur et l'angoisse, alimenté les conversations et fait couler beaucoup d'encre.

Quand on s'interroge sur les faits qui demeureront le plus longtemps imprimés dans la mémoire collective, le palmarès est difficile à établir.

Retiendra-t-on davantage la fusillade à l'Assemblée nationale par Denis Lortie, soldat des forces armées canadiennes, qui a fait trois morts ou les multiples disparitions d'enfants et de jeunes, ou encore la mort violente de policiers?

L'affaire de Claire Lortie qui avait tranché à la scie mécanique son ami Rodolphe Rousseau pour le cacher ensuite dans un congélateur a refait surface en 1984 sous les traits d'Isabelle Charron.

Cette jeune femme a été reconnue coupable d'avoir dépecé le corps de son mari Michel mort d'intoxication médicamenteuse. La preuve a démontré que l'accusée avait tenté de faire disparaître les traces de son crime en plaçant les morceaux dans trois grosses boîtes de carton scellées au ruban gommé.

Les caprices du hasard ont voulu que la mort de Michel Charron survienne le jour où Claire Lortie a su qu'elle devait purger trois ans d'emprisonnement pour avoir mutilé le cadavre de son ami Rodolphe.

Par ailleurs, c'est au début de 1984 que l'ex-directeur de l'escouade des stupéfiants de la CUM, Henri Marchessault, a reçu une sentence de 14 ans pour trafic de stupéfiants. Son complice, l'ex-policier Louis Trottier, a été condamné à purger 23 mois de prison et de 120 jours de travaux communautaires.

Le meurtre de Maurice Marcil, âgé de 14 ans et de Chantal Dupont, âgée de 15 ans, a refait surface, la Cour d'appel ayant ordonné la reprise du procès. Pour une deuxième fois, il a été reconnu que les jeunes Guérin-Pimparé avaient bel et bien volé et violé leurs victimes pour les jeter ensuite dans les eaux du fleuve du haut du pont Jacques-Cartier.

Pour l'homme d'affaires Robert Harrison l'année fut source de fortes tensions.

Arès avoir été acquitté des accusations portées contre lui dans l'affaire des ateliers d'usinage Hall, l'exprésident du Board of Trade a dû revenir devant les tribunaux pour répondre à des accusations de fraude et de parjure. Après une disparition au Paraguay, Harrison était incarcéré jusqu'à ce qu'il retrouve sa liberté, le 15 novembre, moyennant un cautionnement de $ 300,000 jusqu'à la tenue de son procès.

Un autre homme politique a fréquenté les tribunaux. L'ex-député libéral de la circonscriptiopn de Dorion, M. Alfred Bossé, a été reconnu coupable d'une fraude de $ 10,000 à l'endroit de la compagnie Les Mines d'Etain du Québec et ses actionnaires au cours des années 1977-78.

En outre, les policiers de la CUM ont perdu deux collègues. L'agent Pierre Beaulieu, 38 ans, a été tué le 6 novembre à Montréal-Nord. L'Ontarien Dennis Colic de Woodstock a été accusé de ce meurtre. L'agent Robert Larue a été descendu à bout portant alors qu'il préparait un repas à son domicile, un samedi soir de novembre.

Ces morts violentes n'ont pas manqué de déclencher une autre polémique sur la peine de mort.

Cependant d'autres policiers se sont retrouvés sur la sellette dans des circonstances fort différentes.

Les policiers de Rock Forest, Roger Dion et André Castonguay et Michel Salvail ont été blanchis de toute accusation pour la mort de Serge Beaudoin, un poseur de tapis de Québec.

Les relations difficiles entre l'architecte Roger Taillibert et la Régie des installations olympiques ont connu un aboutissement. M. Taillibert, qui réclamait des honoraires en souffrance de $ 32 millions, s'est vu octroyer $ 3 millions par la Cour supérieure.

Toujours en rapport avec les jeux olympiques, l'ingénieur montréalais Régis Trudeau a été trouvé coupable d'abus de confiance et condamné à un jour de prison et $ 100,000 d'amende. Il a été établi qu'il avait soudoyé Gérard Niding, ex-président du comité exécutif de la ville de Montréal, dans le but d'obtenir des contrats de construction.

La famille Cotroni a perdu son doyen, Vincenzo, et Frank Cotroni ne sait toujours pas s'il sera extradé aux États-Unis où on aimerait bien l'accuser de conspiration pour distribution d'héroine dans l'Etat du Connecticut.

Georges Lemay, Serge et Alain Charron, bien connus de la police, ont été acquittés du meurtre de Pierre Quintal.

Il y a eu aussi quelques vaques dans le secteur de la santé.

Le Dr Carol Vernacchia a été reconnu coupable d'avoir sodomisé et violé une cliente et d'avoir attenté à la pudeur d'une autre.

Quant au guérisseur Roland Daigle, il a été poursuivi par un veuf, M. Marcel Gosselin, pour avoir causé la mort de sa femme qui souffrait d'un cancer. Le guérisseur appliquait des cataplasmes de térébenthine et d'alcool à friction pour soi-disant extirper la maladie. Il a écopé de trois ans de pénitencier.

Les gens du spectacle ont également fait parler d'eux. La comédienne Denise Morelle a été trouvé morte, étranglée dans un appartement vide au cours de l'été.

La vedette du téléroman Le Temps d'une paix, Pierre Dufresne, est décédé des suite d'une crise cardiaque.

Sur la Côte-Nord, le pont qui recouvrait la rivière Madeleine, à Sept-Iles, s'est effondré au début de novembre causant la mort de six travailleurs.

Une semaine avant l'arrivée du pape à Montréal, une violente explosion cause d'importants dégâts à la gare Centrale et la mort de trois touristes français. C'était le 3 septembre en matinée. Thomas Brigham qui est accusé de ce crime est né le 3 septembre à 9h30 à Rochester, New York.

Une autre terrible explosion cause la mort de quatre hommes liés au milieu de la drogue et force l'évacuation d'un immeuble à appartement rue Maisonneuve, dans l'ouest de la métropole. Huit personnes sont blessés et une centaine d'autres en sont quitte pour leur peur.

Plus récemment, trois criminels, les frères Pouliot et Denis Rouette, s'évadent de la prison de Parthenais. Ils scient les barreaux de leurs cellules du 11ème étage et se laissent glisser le long d'une corde constituée par une quarantaine de draps pour atterrir sur un garage situé au deuxième étage. Deux d'entre eux se rendent 24 heures plus tard.

Un autre criminel, Wayne Boden, dit Bill l'étrangleur, assassin de quatre jeunes femmes a échappé à la surveillance de son gardien alors qu'ils prenaient un lunch dans un restaurant du centre-ville. Il était retrouvé trois jours plus tard.

Carole Chapados retrouve sa fille Julie enlevée par son père Michel Servan. La fillette vivait dans un temple de la secte Hare Krishna depuis plusieurs mois parce que son père voulait qu'elle échappe à l'influence de sa mère, une danseuse.

En 1984, trois ex-felquistes ont fait parler d'eux.

Alain Allard et Jean-Pierre Charette sont menacés d'être extradés aux Etats-Unis pour un détournement d'avion survenu en 1969. Il y a quelques semaines, Raynond Villeneuve rentrait au pays après 16 ans d'exil en France, en Algérie et à Cuba. Il attend en prison la décision de la Commission des libérations conditionnelles.

L'année 1984 aura été douloureuse pour plusieurs familles qui ont vu disparaître un des leurs.

En début d'année, un enfant de quelques mois est battu à mort par son gardien à Saint-Paul d'Abbotsford pendant que ses parents étaient en vacances au Mexique.

Le 1er novembre, un bambin de quatre ans est enlevé par un automobiliste qui l'attire en lui offrant des bonbons. On ne devait plus revoir vivant le petit Maurice Viens. Cinq jours plus tard, son corps est retrouvé dans une habitation déserte de Saint-Antoine-sur-le-Richelieu.

Les jeunes Sébastien Métivier et Wilton Lubin, également de l'est de Montréal, disparaissaient eux aussi le 1er novembre. Les policiers ont d'abord cru à une fugue. Le corps inanimé du jeune Lubin fut répéré plus d'un mois plus tard dans les eaux froides du Saint-Laurent à la hauteur de Longueuil. Quant à son ami Sébastien, agé de 8 ans, le mystère demeure entier.

La disparition de Véronique Rocheleau, âgée de 8 ans, s'était terminée plus harmonieusement en début d'année. Elle a réussi à s'enfuir de l'endroit où l'avait amené un jeune homme dans la vingtaine.

La dernière disparition est celle de Michel Ethier, âgé de 12 ans. On a perdu sa trace depuis qu'il est allé jouer dans une arcade de jeux vidéos à Repentigny.

Plusieurs crimes demeurent non résolus

(PC) — Explosions, incendies mortels et criminels, enlèvements, séquestrations et meurtres défraient à coeur d'année les manchettes des médias. Pendant plusieurs jours on scrute différentes pistes pouvant conduire à l'auteur du crime.

Quelques semaines plus tard cependant, il n'est pas rare qu'aucun élément nouveau ne soit venu éclairer l'enquête si bien qu'un crime non résolu s'ajoute à la liste.

A titre d'exemple, a-t-on à ce jour identifié l'homme dans la vingtaine qui avait enlevé et séquestré la fillette Véronique Rocheleau, l'hiver dernier?

A t-on retracé cet autre qui a tenté d'obtenir une rançon du père de Véronique en prétendant être l'auteur du rapt?

Vérification faite auprès de l'agent de la CUM responsable du dossier, Richard Lévesque, le mystère demeure entier.

Les policiers n'ont réussi à recueillir aucun élément de preuve pouvant être ajouté à ceux communiqués par la victime.

Véronique Rocheleau a suivi cet homme qui l'a amenée dans un sous-sol d'une maison en réparation. Elle y est demeurée quelques jours sans manger. Elle s'était finalement échappée en se glissant le long d'une cloison. La fillette n'avait été victime d'aucun abus sexuel.

Quand à l'auteur du canular, il s'agit sans doute d'un farceur qui voulait profiter de la situation, a dit l'agent.

L'enlèvement, estime-t-on, était le fait d'un déséquilibré mais une enquête menée auprès d'un certain nombre de suspects n'a rien donné.

« Le dossier demeure ouvert mais il y a longtemps qu'il ne s'est rien passé », a admis le policier.

Au sujet de la bombe qui a explosé aux petites heures du matin le dimanche 25 novembre dans un édifice à appartements situé dans l'ouest de la métropole, l'enquête a révélé que la bombe était composée de huit à 10 bâtons de dynamite et que les quatre victimes, membres de la pègre locale, ont été tuées par l'explosion.

Selon le lieutenant Serge Daoust de l'escouade technique de la CUM, l'enquête n'a pas démontré si les victimes en étaient les fabricants.

« Tout ce que l'on sait c'est que d'après leurs dossiers, aucun des quatre ne possédait de connaissances en explosif. »

Le sergent Daoust ajoute qu'étant donné qu'on n'a pas retrouvé l'amorce de la bombe, on ne peut dire si l'explosion a été déclenchée par un système téléguidé ou par un cadran.

« Les gens qui connaissent les explosifs, comme les motards, font en sorte de faire sauter le mécanisme en même temps. »

Le lieutenant Daoust estime que les activités clandestines des quatre hommes rend difficiles la tâche de retrouver une ou des personnes susceptibles d'avoir voulu les faire disparaître. Comment trouver un responsable quand au moins une centaine de personnes avaient des raisons de leur en vouloir, a dit le policier.

Le policier croit que l'enquête pourrait connaître un nouveau souffle si des composantes découvertes lors de cette explosion étaient retrouvées ailleurs. Ainsi un acte similaire permettrait aux policiers de faire des recoupements.

Les circonstances de la mort par strangulation de la comédienne Denise Morelle n'ont pas encore été éclaircies.

Son corps ligoté avait été retrouvé en plein été dans un appartement vide de l'est de la ville.

Dans ce cas également, le dossier demeure ouvert mais il n'existe aucune piste.

Pour ce qui est de Maurice Viens, le bambin de 4 ans, qui est disparu le 1er novembre et qui a été retrouvé quelques jours plus tard sans vie à Saint-Antoine-sur-le-Richelieu, l'enquête se poursuit.

Deux hommes ont été interrogés en rapport avec cette affaire. Dans un cas le coroner a ordonné qu'il soit relâché après avoir constaté l'insuffisance de preuves. Dans l'autre, l'homme a été amené dans une institution psychiatrique. Il devrait comparaître devant le coroner quand il sera rétabli.

On n'est guère plus avancé dans le dossier des jeunes Sébastien Métivier et Wilton Lubin.

Ils sont disparus le 1er novembre. Le corps inanimé du jeune Lubin a été trouvé un mois plus tard dans les eaux froides du Saint-Laurent à la hauteur de Longueuil. L'analyse a révélé qu'il était mort avant d'être jeté dans le fleuve.

Pour ce qui est de Sébastien, agé de 8 ans, le mystère demeure entier.

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Afghanistan: l'anniversaire passe sous silence en URSS

PARIS (d'après AFP et Reuter) — «L'enlisement». Le constat s'impose au 5ème anniversaire de l'intervention soviétique en Afghanistan. Si la presse soviétique a omis jeudi de mentionner cette date du 27 décembre 1979, elle ne peut passer totalement sous silence la véritable guerre que mènent contre la résistance afghane les jeunes soldats de l'Armée rouge.

La *Pravda* évoquait bien hier un anniversaire en Afghanistan, mais c'est des 20 ans du Parti communiste de Kaboul qu'il s'agissait.

Les gouvernements occidentaux, une nouvelle fois, ont saisi cette occasion pour réclamer le retrait des forces soviétiques. Comme le président Ronald Reagan la veille, le secrétaire au Foreign Office, sir Geoffrey Howe, a souligné hier que l'amélioration des relations entre l'URSS et l'Ouest exigeait ce départ des militaires soviétiques.

À Paris, le ministère français des Relations extérieures estime que «le fait accompli reste une voie de fait et n'a pas créé de droit» et réclame «le retrait des troupes étrangères». Dans le quotidien du Parti communiste français, *L'Humanité*, pas une ligne n'est consacrée à cet anniversaire.

Dans une déclaration rendue publique par le ministère belge des Affaires étrangères à Bruxelles, les dix pays de la Communauté européenne ont réclamé hier le retrait immédiat des troupes soviétiques d'Afghanistan comme préalable à une «solution juste et durable au problème afghan». Ils ont réaffirmé leur condamnation de l'intervention spoviétique et de «l'occupation illégale par l'URSS d'un pays traditionnellement neutre et non aligné».

Les Dix se disent prêts à appuyer toute initiative en faveur d'une solution juste et durable conformément aux résolutions des Nations unies.

«Cette solution, rappellent-ils, a reçu l'appui de 119 États membres des Nations unies».

À Kaboul, la radio nationale commémore l'instauration de l'«ordre nouveau», et évoque le jour où, «avec l'aide du grand ami de l'Afghanistan, l'Union soviétique, le Parti communiste a sauvé le pays des contre-révolutionnaires, des impérialistes chinois et américains».

Seule référence aux combats qui se déroulent actuellement dans le pays, Radio-Kaboul rapporte les voeux adressés par le président Babrak Karmal aux soldats qui «remportent des grandes victoires face à l'ennemi dans la vallée du Panchir».

Sur le terrain en effet, et depuis plusieurs semaines, soldats soviétiques et gouvernementaux afghans, appuyés par des blindés, de l'aviation et des unités de pionniers, poursuivent leurs opérations dans les provinces de Paktia et de Kunar, à la frontière du Pakistan.

Leur but: installer des postes de surveillance et couper, en minant routes et sentiers, les liaisons entre les résistants et leurs amis réfugiés pour l'hiver au Pakistan. Autant de précautions visant à faire échouer la traditionnelle offensive rebelle du printemps. Les mesures de sécurité ont également été renforcées autour de la capitale.

De toute évidence, les forces soviéto-afghanes, contrairement aux années précédentes, ne semblent pas devoir observer une trêve de fin d'année.

Malgré le silence général sur l'anniversaire, un journal soviétique n'a pas caché hier la réalité des combats.

Komsomolskaya Pravda, quotidien des Jeunesses communistes, a publié sur une page entière les témoignages de soldats engagés en Afghanistan, soulignant la cruauté des combats et accusant de massacres les «bandits» (les rebelles, selon la terminologie officielle soviétique).

À Washington, 500 personnes environ ont manifesté hier. Outre des exilés afghans, divers groupes antisoviétiques participaient à cette manifestation, notamment des représentants d'organisations d'immigrés vietnamiens.

«Les bouchers soviétiques hors d'Afghanistan», «Mort à Karmal», «Mort à Tchernenko», scandaient les manifestants, évoquant le président afghan Babrak Karmal et le chef de l'État soviétique Constantin Tchernenko.

Au début de la manifestation, M. Hamid Navid, membre de l'Unité islamique des moudjahidine afghans, une organisation basée à Washington, a affirmé que les Afghans «combattront jusqu'à ce que le dernier Soviétique soit expulsé de leur pays».

De son côté, le président Ronald Reagan a déclaré que l'entrée des troupes soviétiques en Afghanistan, il y a cinq ans, constituait «un jour d'infamie», au même titre que l'attaque du Japon contre Pearl Harbor le 7 décembre 1941.

«Un président (Franklin Roosevelt) a jadis qualifié une certaine journée de jour d'infamie. Je suppose que c'est exactement la même chose aujourd'hui: l'anniversaire d'un jour d'infamie», a déclaré M. Reagan à la presse, alors qu'il quittait la Maison-Blanche pour des vacances californiennes.

«Il n'y a pas d'excuse pour une grande puissance comme l'URSS de faire ce qu'elle fait au peuple afghan», a ajouté le président américain.

Ces vifs propos de M. Reagan à l'égard de l'URSS surviennent moins de deux semaines avant la rencontre à Genève des ministres des Affaires étrangères américain et soviétique George sHultz et Andrei Gromyko.

Cambodge: les combats font toujours rage pour le contrôle du camp de Nong Samet

ARANYAPRATHET, Thaïlande (AFP) — Guérilleros cambodgiens et troupes vietnamiennes continuent à se battre pour le contrôle de l'important camp de réfugiés de Nong Samet, partiellement occupé le jour de Noël par les forces de Hanoi qui ont contraint quelque 62,000 Cambodgiens à trouver refuge dans la Thaïlande voisine.

Selon un porte-parole de l'armée thaïlandaise, les troupes du Front national de libération du peuple khmer (FNLPK) tenaient encore hier la partie nord-ouest de cet immense camp situé à proximité de la frontière thaïlandaise à quelque 250 km à l'est de Bangkok.

De 1,200 à 1,500 combattants cambodgiens armés de fusils, de mortiers et de lance-grenades tentent d'après le porte-parole de déloger le millier de Vietnamiens qui ont occupé une partie du camp et qui en ont incendié une grande partie.

De source thaïlandaise, on précise que les Vietnamiens bénéficient d'un armement plus lourd et sont appuyés par des transports de troupes blindés, de l'artillerie lourde et au moins cinq chars T-54 de construction soviétique.

Des échanges d'artillerie incessants provenant du camp de Nong Samet ont été entendus toute la journée, certains obus tombant fréquemment en Thaïlande où les Cambodgiens fuyant les combats se sont abrités. Les artilleurs thaïlandais ont répliqué par des tirs qualifiés d'avertissement, selon les porte-parole de Bangkok.

M. Mark Ita, adjoint local du Comité international de la Croix-Rouge, a déclaré hier que l'organisation avait traité au moins 56 guérilleros et civils blessés dans les combats.

Le nombre des blessés ne correspond pas toutefois, selon lui, à l'intensité des combats, laissant percer son inquiétude au sujet de ceux qui ne pourraient pas être évacués.

Les blessés du FNLPK ont été soignés pour partie à la frontière par des équipes de la Croix-Rouge, pour partie dans un hôpital de campagne situé à plusieurs kilomètres à l'intérieur du territoire cambodgien pour les plus gravement atteints, victimes d'éclats d'obus.

Selon les guérilleros, le bilan des combats s'élèverait à 10 morts dans leurs rangs et à 23 dans les rangs vietnamiens depuis mardi. L'objectif des Vietnamiens aurait été de s'emparer des dépôts de vivres et de munitions du camp, selon un porte-parole thaïlandais.

Pour le FLNPK et les organisations s'occupant des réfugiés l'attaque vietnamienne, contrairement aux précédentes depuis le déclenchement de l'offensive de la saison sèche du 18 novembre, semblait dirigée intentionnellement contre les civils pour tenter de briser le moral de la résistance.

Au total 115,000 Cambodgiens ont fui leur pays depuis le début de l'offensive pour trouver refuge dans sept camps thaïlandais proches de la frontière.

Photolaser AP

Des soldats thaïlandais renforcent leurs positions de l'autre côté du camp de résistance cambodgien de Rithisen. À l'arrière, on distingue la fumée qui se dégage du champ de bataille à la suite d'une attaque des forces vietnamiennes.

À New York, le secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez de Cuellar a appelé hier toutes les parties concernées à ne pas mettre en danger la vie de milliers de civils vivant déjà dans des conditions précaires dans cette région.

Le porte-parole de l'ONU a déclaré dans un communiqué que M. Perez de Cuellar notait «avec une inquiétude croissante l'escalade des combats à la frontière khméro-thaïlandaise qui ont accrû les difficultés et les souffrances des populations déplacées du Cambodge».

M. Perez de Cuellar s'est déclaré convaincu que le conflit au Cambodge ne pourrait être résolu par des moyens militaires et qu'une solution politique globale ramenant la paix et la stabilité dans la région ne pourra être atteinte que par de «réelles négociations et des concessions réciproques».

Huit autres morts au deuxième jour des élections en Inde

NEW DELHI (Reuter) — À 24 heures de la clôture des trois journées de scrutin en Inde, de nouveaux incidents violents ont éclaté hier dans le sud de l'Andhra Pradesh et l'opposition a renouvelé ses accusations de fraude à l'égard du parti du premier ministre Rajiv Gandhi.

Six personnes ont été tuées et 30 blessées lors de heurts violents dans l'Andhra Pradesh, fief de M. N.T. Rama Rao, ancienne star du cinéma indien et opposant farouche de M. Gandhi, rapporte l'agence indienne PTI. Deux autres personnes ont été tuées dans l'Uttar Pradesh.

Dans l'État d'Andhra Pradesh, trois personnes ont été tuées par leurs propres bombes, une personne a été poignardée et deux autres ont été tuées lors de heurts avec la police, qui tentait de séparer des groupes adverses, rapporte PTI. Dans l'Uttar Pradesh, la police avait reçu l'ordre de tirer à vue en cas de troubles.

Le scrutin a débuté lundi dernier et s'achève aujourd'hui dans trois circonscriptions électorales isolées du nord-est de l'Inde. 26 personnes ont été tuées et 250 blessées depuis le début des élections législatives.

PTI rapporte par ailleurs que des plaintes ont été déposées à propos de fraudes électorales dans dix bureaux de vote.

Les responsables du scrutin ont indiqué qu'ils enquêtaient sur un certain nombre de plaintes déposées. La Commission électorale a par ailleurs annoncé qu'elle avait rejeté la demande de l'opposition, qui désirait qu'un nouveau scrutin soit organisé dans une circonsciption détenue par un dirigeant de l'opposition, M. Charan Singh.

Dans le nord-est du pays, l'armée a été placée en état d'alerte, ces régions reculées étant le fief d'une guérilla indépendantiste qui se poursuit depuis 20 ans.

L'Assam et les autres États de la région sont reliés à l'Inde par un couloir étroit coincé entre le Népal et le Bangladesh.

La tâche du premier ministre Rajiv Gandhi, s'il est reconduit à la tête de son gouvernement, sera lourde. Il s'agit de combattre les partisans des droits ethniques, religieux et linguistiques des habitants de ces provinces.

M. Gandhi a fait de l'unité du pays son cheval de bataille face aux forces qu'il accuse de vouloir déstabiliser l'Inde sur le plan intérieur et extérieur.

Les elections dans le nord-est sont un test de la capacité du Parti du Congrès (I) à maintenir la sécurité aux frontières et à contenir les velléités indépendantistes dans la région.

Le premier résultat d'hier est celui de l'État du Mizoram, où le Parti du Congrès a remporté l'unique siège à pourvoir.

Signes d'un timide dégel entre Israël et l'Égypte

JÉRUSALEM (AFP) — Gelées depuis le déclenchement de la guerre du Liban, en juin 1982, les relations entre Israël et l'Égypte pourraient se réchauffer timidement à l'occasion de prochaines négociations relatives au sort du secteur de Taba (à la pointe sud du littoral égyptien de la mer Rouge), estiment les observateurs.

Le ministère israélien des Affaires étrangères et le bureau du premier ministre n'ont pas voulu confirmer la tenue prochaine de ces négociations. Selon une source officielle à Jérusalem, l'ambassadeur d'Israël au Caire, M. Moshe Sasson, doit cependant rencontrer, la semaine prochaine, le chef de la diplomatie égyptienne, M. Ismail Abdel Maguid, pour en fixer la date et les modalités.

Selon la radio israélienne, diplomates égyptiens et israéliens sont convenus de se retrouver vers la mi-janvier alternativement à Beer-Sheba (sud d'Israël) et à Ismailia (canal de Suez) en présence de délégues américains pour déterminer le rôle que les casques bleus de la Force multinationale du sinai (MFO) pourraient être appelées à jouer à Taba.

Cette petite plage de moins d'un kilomètre carré fait l'objet d'une querelle de souveraineté entre Israël et l'Égypte depuis que l'armée israélienne a évacué le Sinaï, le 26 avril 1982, conformément aux accords de Camp David.

Selon un haut fonctionnaire à Jérusalem, si les diplomates égyptiens veulent se limiter aux problèmes de la vie quotidienne à Taba, Israël souhaite que «les pourparlers soient l'occasion d'un dialogue global débouchant sur une amélioration des rapports bilatéraux».

L'Égypte a rappellé en consultations son ambassadeur à Tel-Aviv, à la suite de l'offensive israélienne au Liban. Elle a d'autre part unilatéralement suspendu les négociations sur l'autonomie palestinienne prévues par les accords de Camp David.

Dès son discours d'investiture, il y a trois mois, le premier ministre israélien, Shimon Pérès, avait déclaré vouloir relancer le processus de normalisation avec l'Égypte.

L'éventualité d'une rencontre entre le président égyptien Hosni Moubarak et M. Pérès a été évoquée à diverses reprises. L'Égypte pose trois conditions préalables à la tenue de ce sommet: la solution du contentieux de Taba, le retrait total israélien du Liban et l'amorce d'un règlement de la question palestinienne.

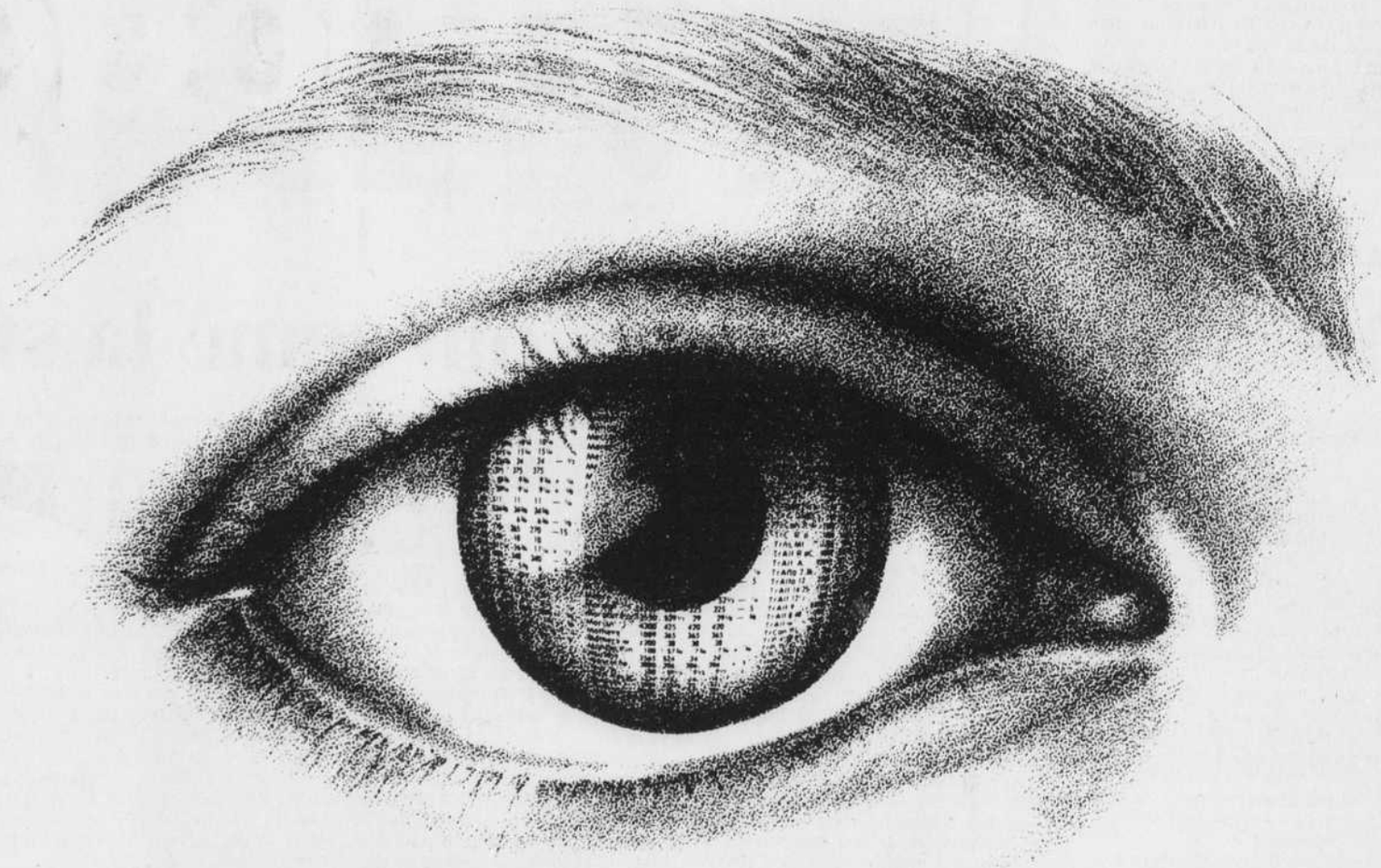

UN REGARD NEUF SUR LES AFFAIRES.

Avec la publication récente du Devoir économique – un nouveau cahier exceptionnel réalisé par une nouvelle équipe de journalistes chevronnés – le journal Le Devoir vient combler un manque et devient le seul quotidien à offrir un contenu économique et financier exhaustif.

Cotes boursières américaines et canadiennes, indice général individuel, taux d'escompte, devises étrangères, performance du dollar et des métaux, marché des options, contrats à terme, fonds mutuels, mercuriale, évaluation de la performance dans chacun des secteurs, statistiques économiques, nouvelles des compagnies, résultats financiers, nouvelles émissions, avis de dividendes, conjoncture économique nationale et internationale, graphiques, analyses...

Tout y est! À tous les jours! Dans une mise en page intelligente, spécialement structurée pour un maximum d'efficacité et un minimum de temps de lecture.

Le Devoir, c'est aussi un regard franc sur le monde politique, social et culturel.

Abonnez-vous!

LE DEVOIR ESSENTIEL!

INFORMATIONS INTERNATIONALES

LE MONDE EN BREF

■ *Sommet du Pacte de Varsovie à Sofia*

VIENNE (Reuter) — Un Sommet du conseil consultatif du Pacte de Varsovie se tiendra à la mi-janvier à Sofia (Bulgarie), a annoncé hier l'agence de presse bulgare BTA. Le conseil rassemble les chefs d'État et de parti des sept pays membres du Pacte. Ce sommet sera le premier du Pacte depuis juin 1983. Il devrait être, en principe, la première occasion de visite à l'étranger du président Constantin Tchernenko. À Moscou, l'agence Tass a peu après confirmé la nouvelle du prochain Sommet en précisant qu'y participeront les chefs d'État et de gouvernement ainsi que les ministres des Affaires étrangères et de la Défense.

■ *Rapt d'un Canadien en Bolivie*

LA PAZ (AFP) — Un ressortissant canadien, M. Antonio Van Ess, gérant d'une entreprise de chaussures à La Paz, a été enlevé le vendredi 21 décembre par un groupe dénommé «J-Sabe», inconnu jusqu'alors, a-t-on appris hier de bonne source dans la capitale bolivienne. Cet enlèvement est de nature crapuleuse, indique-t-on de sources proches du ministère bolivien de l'Intérieur. Les ravisseurs auraient réclamé une rançon d'un million de dollars, selon des informations non confirmées officiellement. De leur côté, les responsables de l'entreprise Manaco, où travaillait M. Van Ess, se sont refusés à toute déclaration sur son sort «pour des raisons de sécurité». Le samedi 22 décembre, la voiture de M. Van Ess a été retrouvée près de la ville de Cochabamba (centre de la Bolivie). À l'intérieur de celle-ci, le corps d'une femme tuée à coup de révolver a été découvert. Selon les premiers éléments de l'enquête, il s'agirait vraisemblablement d'une domestique de la famille Van Ess.

■ *Tchernenko est apparu à la télé soviétique*

MOSCOU (AFP) — Le numéro un soviétique, M. Constantin Tchernenko, est apparu hier à la télévision dans un reportage consacré à une remise de décorations à un groupe d'écrivains soviétiques. Pendant quelques minutes, le secrétaire général du Parti Communiste soviétique a lu, avec ses difficultés d'élocution et de respiration habituelles, un texte adressé aux récipiendaires des médailles. Selon des experts occidentaux, le chef du Parti et de l'État soviétiques, qui est âgé de 73 ans, souffrirait d'un emphysème pulmonaire.

■ *Prêtre américain expulsé du Chili*

SANTIAGO (Reuter) — Les autorités chiliennes ont annoncé hier qu'elles expulsaient un prêtre américain, Denis O'Mara, arrêté dimanche pour avoir distribué des cartes de Noël qui souhaitaient aux Chiliens une bonne année sans tortionnaire. Deux religieuses et un prêtre irlandais, arrêté avec lui, ont été libérés et conduits à la nonciature de Santiago. Le nonce a indiqué qu'ils étaient libres de retourner chez eux. L'expusion du père O'Mara reflète la tension qui préside aux relations entre la dictature militaire du général Augusto Pinochet et l'Église, dont les membres participent activement à la défense des droits de l'homme.

■ *Le pétrolier Aragon* arrive à Bahrein

BAHREIN (Reuter) — Le pétrolier espagnol *Aragon*, attaqué sans doute par l'Iran mercredi dans le Golfe, est arrivé hier à Bahrein pour y subir des réparations. Le pétrolier, atteint par deux projectiles, est endommagé à tribord, a dit son capitaine, Fernando Garcia. «À bord c'était la panique, mais nous sommes parvenus à maîtriser les deux foyers d'incendie qui se sont déclarés sans aide extérieure», a-t-il déclaré à la agence Reuter par radio. Personne n'a été blessé. Lorsqu'il a été attaqué, l'*Aragon* (122,000 tonneaux) avec 38 membres d'équipage espagnols à bord, naviguait à vide en direction du port saoudien de Ras Tannourah. Le capitaine a dit n'avoir pu déterminer le type d'avion attaquant.

■ *Le Parlement s'oppose à un veto de Duarte*

SAN SALVADOR (Reuter) — L'Assemblée législative salvadorienne a confirmé hier l'interdiction de se porter candidat à des élections pour M. Alejandro Duarte, fils du chef de l'État, comme pour tout proche d'un haut responsable. Elle a rejeté le veto qu'avait opposé le président Jose Napoleon Duarte, le 18 décembre dernier, à cette clause du nouveau code électoral. Les députés avaient accusé le chef de l'État de violation de la constitution. M. Alejandro Duarte, maire de San Salvador, espérait pouvoir se porter à nouveau candidat aux élections municipales de la capitale en mars prochain.

INSTITUT DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL ET DE COOPÉRATION / INSTITUTE FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT AND CO-OPERATION

PROGRAMME D'ÉTUDES EN DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL
(PRODEV)

Le programme
- est conçu dans une optique interdisciplinaire
- se donne à temps complet (septembre à avril) et à temps partiel
- mène à l'obtention d'un Diplôme en Coopération internationale

Conditions d'admission
- baccalauréat universitaire ou l'équivalent
- expérience en développement international ou intention de travailler dans ce domaine
- connaissance pratique de la deuxième langue officielle est souhaitable

On peut obtenir une brochure explicative ou poser sa candidature en s'adressant au:

SECRÉTAIRE DE L'INSTITUT

Institut de Développement International et de Coopération
Université d'Ottawa
Ottawa (Ontario)
K1N 6N5
Tél.: (613) 231-4910

Après l'attentat meurtrier du train Naples-Milan

La justice est mise en accusation

BOLOGNE (AFP) — La ville de Bologne a rendu hier matin un dernier hommage solennel aux 15 victimes de l'attentat de dimanche soir contre le train Naples-Milan, en accusant ouvertement l'État italien de ne pas assurer la justice.

Funérailles publiques, douleurs privées: la coupure était très nette en cette fin de matinée. Dans la basilique gothique de San Petronio, une messe est concélébrée par l'archevêque de la ville, Mgr Giacomo Biffi, et les évêques de la région, en présence du cardinal de Naples Mgr Corrado Ursi, représentant du pape.

Mais les cercueils des victimes ne sont pas là: les familles ont préféré se recueillir seules.

Une impression de malaise aussi: le chef de l'État, M. Sandro Pertini, et les plus hautes autorités de l'État sont présents. Mais le président du conseil, M. Bettino Craxi, n'est finalement pas venu.

Dehors, une longue tribune a été dressée sur le parvis de la basilique, où avaient déjà été célébrées en 1974 les funérailles des 12 victimes de l'attentat contre le train Italicus et en 1980 celles des 85 morts de la gare de Bologne. 100,000 personnes au moins attendent dans un froid glacial la fin de la messe.

«Bologne, la ville 'rouge'», en grève depuis le matin, crie sa rage: «Gouvernement assassin», «Lâche», «Justice».

En bout de tribune, avec les parents d'une des victimes, Abramo Vastarella, 29 ans, trois enfants en bas âge, hagards, ont l'air mal à l'aise dans une cérémonie où la mort est l'occasion de luttes auxquelles ils sont sans doute étrangers.

«Les assassins ont pu frapper parce que le terrorisme noir est impuni, affirme dans un discours le maire communiste Renzo Imbini. Cet État n'assure pas la justice. Le terrorisme d'extrême-droite est-il donc un ennemi si puissant?»

«Le fait est que les poseurs de bombes ont joui de connivences à l'intérieur de l'appareil d'État», ajoute-t-il, accusant ouvertement les services secrets italiens et étrangers de ne jamais avoir dépisté les responsables des massacres de Bologne.

M. Pertini n'a pour sa part pas pris la parole. Le visage figé, la tête dans les épaules, il s'est éloigné à petits pas sur la place, tandis que la foule se dispersait lentement, dans le calme.

Dès 8heures, elle avait afflué dans la basilique San Petronio, où un important service d'ordre avait pris place.

Les sacs avaient été minutieusement fouillés à l'entrée. La messe a été suivie sans émotion par quelque 50,000 personnes. Seule une alerte à la bombe a créé quelques mouvements de foule, mais le calme est vite revenu.

Au même moment, à deux cents mètres de là, une messe privée était célébrée pour l'une des victimes, Luisa Matarazzo, 27 ans, fille d'un général de Bologne.

L'enquete «ne doit négliger aucune piste», a déclaré hier au Sénat le président du conseil italien, M. Bettino Craxi, lors d'un débat extraordinaire (15 morts, 116 blessés)

«Il est normal, a ajouté M. Craxi, qu'on attribue l'attentat en premier lieu à la subversion d'extrême-droite, étant donné les analogies impressionnantes existant avec l'attentat du train Italicus (12 morts en 1974)» attribué au terrorisme néo-fasciste.

«Les analogies, les similitudes, les coincidences ne sont pas seulement nombreuses. Elles sont même trop nombreuses et finissent par prouver plus qu'il n'est nécessaire. On ne peut donc exclure que l'attentat ait été conçu par un cerveau aussi lucide que pervers pour faire en sorte que les enquêtes se concentrent vers une seule direction», a ajouté le président du conseil italien.

Il a rappelé «d'autres analogies», tels les attentats commis l'an dernier à bord du TGV Marseille-Paris et à la gare de Marseille, en France, «directement reliés au terrorisme international».

Le 31 décembre 1983, l'explosion de deux bombes, une dans le train à grande vitesse (TGV) puis une autre à la consigne de la gare Saint-Charles, avait fait 5 morts au total. Ces actes avaient été revendiqués par plusieurs mouvements dont l'Organisation de la lutte armée arabe, soupçonnée d'être liée au terroriste international Carlos. Le 2 janvier, le bureau de l'AFP à Berlin recevait une lettre manuscrite signée par Carlos (authentifiée depuis par des graphologues), qui revendiquait les deux attentats.

Le président du conseil a évoqué les «menaces» faites à plusieurs gouvernements européens par le terrorisme international. «L'Italie, précisément au cours de ces dernières semaines, en a elle-même reçues», a-t-il ajouté en précisant que ces menaces émanaient de «mouvements islamiques».

«L'enquête ne doit négliger aucune piste. Dans cette oeuvre, les magistrats auront tout l'appui du gouvernement. L'État entend donner une ferme riposte à ces actes brutaux de terrorisme», a affirmé M. Craxi, qui répondait à des interpellations parlementaires.

Au même moment, le ministre de l'Intérieur, M. Oscar Luigi Scalfaro, faisait devant la Chambre des députés le point de la lutte anti-terroriste.

Photolaser AP

Douleur et colère hier à Bologne. Plus de 100,000 personnes ont assisté aux funérailles nationales pour les victimes de l'attentat. Le président Sandro Pertini et les dirigeants politiques ont assisté à la cérémonie, mais les familles ont fait savoir qu'elles préféraient procéder à des obsèques individuelles. La foule a scandé des slogans déplorant la faiblesse de l'État face au terrorisme.

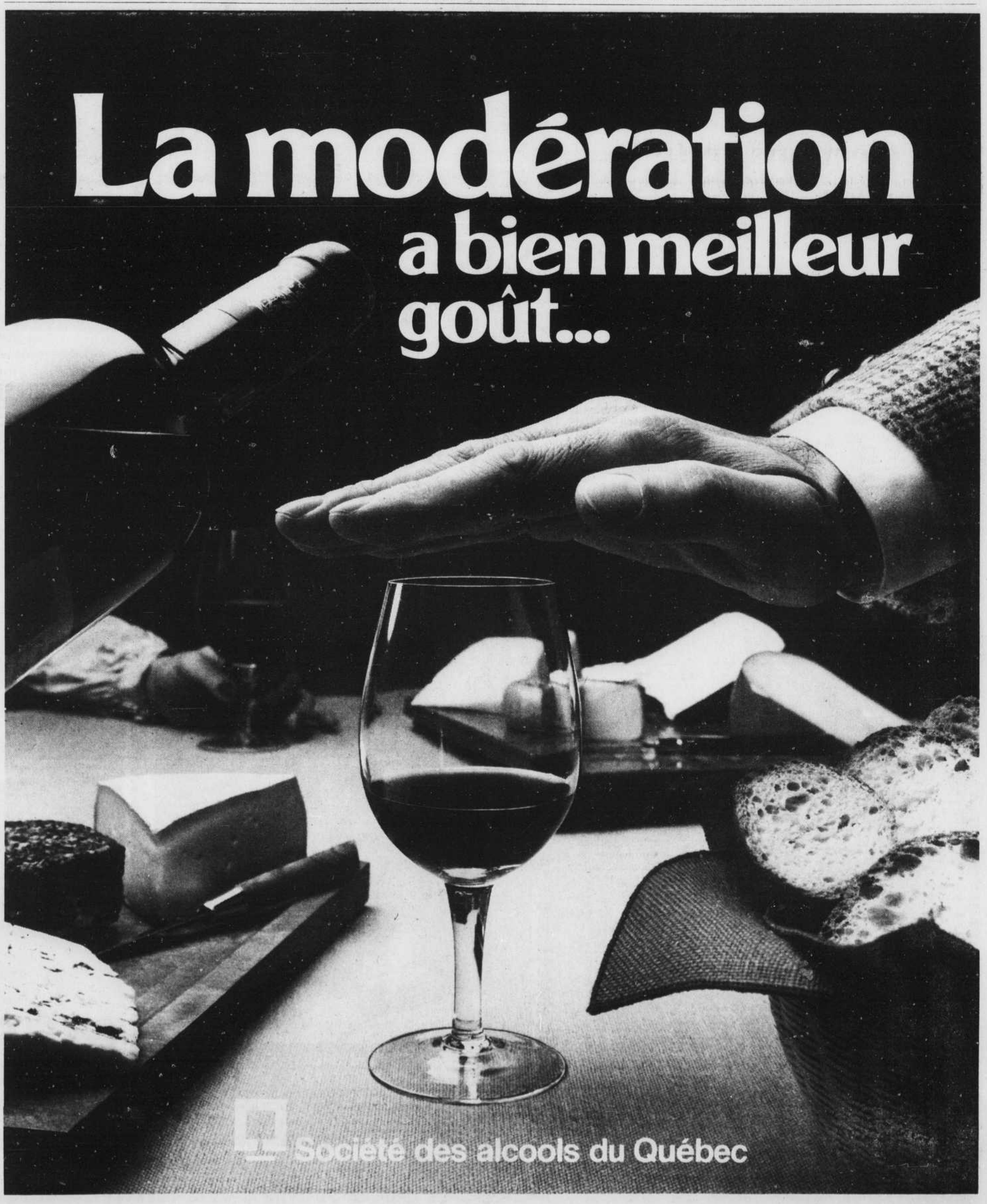

ARTS ET SPECTACLES

Le pianiste Van Cliburn mettra fin à sa « retraite »

NEW YORK (AFP) — Le pianiste américain Van Cliburn, qui n'a pas joué en public depuis 1980, a déclaré à New York qu'il allait mettre fin à « l'entracte » de sa carrière.

Le grand virtuose âgé de 50 ans, dont beaucoup d'experts pensaient qu'il avait pris une retraite définitive, a déclaré: « Je jouerai à nouveau. Tout bon concert a un entracte. Je suis encore dans l'entracte précédant la seconde partie du programme ».

Considéré comme le plus célèbre des pianistes américains, Van Cliburn, dont les derniers concerts avaient été donnés en 1980 à Washington et Syracuse (état de New York), a ajouté qu'il avait eu le loisir d'entendre de nombreux opéras. « L'opéra est pour moi plus une nécessité qu'un luxe », a-t-il renchéri.

En 1958, âgé alors de 24 ans, Van Cliburn avait remporté la médaille d'or au premier concours de piano Tchaiovsky à Moscou.

La télé privée dans les grandes villes de France

PARIS (AFP) — Le gouvernement français envisage d'autoriser la création de télévisions locales privées dans les grandes villes de France, a-t-on appris hier de sources concordantes.

Si les partisans du projet au sein du gouvernement, parmi lesquels on compterait le président François Mitterrand lui-même, l'emportent sur les adversaires, le chef de l'État pourrait annoncer cette décision dès le début du mois de janvier dans une interview sur les problèmes de politique intérieure qu'il a promis d'accorder à une chaîne de télévision nationale.

Ainsi le téléspectateur moyen français, qui a actuellement le choix à Paris entre quatre programmes — trois chaînes publiques et, moyennant une cÔtisation, une chaîne privée — pourrait disposer d'un éventail de sept chaînes. Les habitants d'autres grandes villes françaises, Lyon, Marseille, Lille, pourraient également bénéficier de la mesure.

Dans l'attente d'un feu vert éventuel du gouvernement, de nombreux projets ont été préparés sur une base commerciale ou avec des arrières-pensées politiques par des hommes d'affaires, des municipalités ou des formations politiques.

C'est ainsi que le maire de Paris, M. Jacques Chirac, l'un des principaux leaders de l'opposition, demande la création de trois chaînes hertziennes dans la capitale.

Mais les adversaires du projet redoutent une situation à l'italienne, où les ondes seraient envahies par des programmes de qualité souvent médiocres. Le gouvernement avait en effet déjà connu quelques difficultés dans ses efforts pour contrôler le développement brutal et tant soit peu anarchique des radios privées.

Ils objectent aussi que ces nouvelles télévisions risqueraient de détourner à leur profit une bonne part des budgets publicitaires sans lesquels la presse écrite notamment ne peut survivre.

CINÉMA

ASTRE I: (327-5001) — **"Le moment de vérité"** 12 h 30, 2 h 50, 5 h 10, 7 h 30, 9 h 50
ASTRE II: — **"The cotton club"** 1 h, 3 h 20, 5 h 40, 8 h, 10 h 15
ASTRE III: — **"La guerre des tuques"** 2 h 40, 6 h 05, 9 h 30— **"La petite bande"** 1 h, 4 h 25, 7 h 50
ASTRE IV: — **"Runaway"** 1 h 20, 3 h 25, 5 h 30, 7 h 40, 9 h 45
BERRI I: (288-2115) — **"La guerre des tuques"** 10 h, 12 h, 1 h 50, 3 h 40, 5 h 20, 7 h 10, 9 h.
BERRI II: — **"L'histoire sans fin"** 10 h 10, 12 h 10, 2 h 05— **"Il était une fois en Amérique"** 3 h 50, 7 h 55
BERRI III: **"J'ai rencontré le Père Noël"** 10 h 15, 12 h 30, 2 h 15— **"Kaos"** 4 h, 6 h 40, 9 h 20
BERRI IV: — **"Pinocchio"** 10 h, 12 h, 2 h, 3 h 50, 5 h 40, 7 h 30, 9 h 20
BERRI V: — **"Le bon petit diable"** 10 h 15, 12 h 15, 2 h 15— **"Le bal"** 4 h 55, 7 h 10, 9 h 40
BONAVENTURE I: (861-2725) — **"Supergirl"** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
BONAVENTURE II: — **"The terminator"** 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h
BROSSARD I: (465-5906) — **"J'ai rencontré le Père Noël"** 10 h 10, 11 h 50, 1 h 35, 3 h 15— **"Runaway"** 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
BROSSARD II: (465-5906) — **"Le moment de vérité"** 10 h, 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 30
BROSSARD III: **"La guerre des tuques"** 10 h, 12 h 10, 2 h 20— **"Cotton club"** 4 h 30, 7 h 10, 9 h 40.
CINÉMA CAPITOL: (849-0041)— **"Paris Texas"** 1 h 40, 4 h 20, 7 h, 9 h 40
CARTIER-LAVAL: (663-5124) — **"S.O.S. fantômes"** 12 h, 2 h 25, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 40
CHAMPLAIN I: (524-1685) — **"S.O.S. fantômes"** 12 h, 2 h 25, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 40
CHAMPLAIN II: — **"Le moment de vérité"** 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h, 9 h 30
CINÉMA DE PARIS:(875-1882) — **"Runaway"** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15 ven. dern. spect. 11 h 15
CINÉMA DU VILLAGE: 1220, Ste-Catherine est (523-3239) **"Just blonds"** 13 h, 14 h 30, 16 h, 17 h 30, 19 h, 20 h 30, 22 h.
CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE: (842-9763)—
CINÉPLEX I: (849-4518) — **"Pinocchio"** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15—**"The bostonians"** 7 h, 9 h 30
CINÉPLEX II: — **"Pinocchio"** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
CINÉPLEX III: — **"A soldier's story** "1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10
CINÉPLEX IV: — **"Comfort and joy"** 1 h 10, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40
CINÉPLEX V: — **"Pinocchio"** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15— **"The fourth man"** 7 h 20, 9 h 20
CINÉPLEX VI: — **"The fourth man"** 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20
CINÉPLEX VII: — **"Ghostbusters'** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
CINÉPLEX VIII: — **"Crimes of passion"** 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10
CINÉPLEX IX: — **"Runaway"** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CINÉMA MONTRÉAL I: (521-7870) — **"La guerre des tuques"** 1 h 15, 3 h, 4 h 45, 7 h 50, 9 h 40
CINÉMA MONTRÉAL II: — **"J'ai rencontré le Père Noël"** 1 h 40, 3 h 15, 4 h 50, 6 h 25, 8 h 05, 9 h 40
COMPLEXE DESJARDINS I:(288-3141)— **"La dernière licorne"** 12 h 30, 14 h 15, 16 h, 17 h 45, 19 h 30, 21 h 15
COMPLEXE DESJARDINS II: — **"Les pirates de l'île sauvage"** 12 h 10, 15 h 50, 19 h 30— **"Top secret"** 14 h 10, 17 h 50, 21 h 30
COMPLEXE DESJARDINS III: — **"Des filles à contrat"** 12 h 05, 14 h 55, 16 h 45, 20 h 35— **"Délire sexuel à l'internat"** 13 h 25, 15 h 15, 19 h 05, 21 h 55.
COMPLEXE DESJARDINS IV: — **"Victor, Victoria"** 12 h 45, 15 h 20, 17 h 55, 20 h 30.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (879-4349)—
CRÉMAZIE: (388-4210) — **'Le moment de vérité"** 12 h 15, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 30
DAUPHIN I: (721-6060) — **"Amadeus"** 1 h 20, 4 h 10, 7 h, 9 h 50
DAUPHIN II: **"Mario"** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
DORVAL I: (631-8587) — **"Dune"** 1 h 20, 3 h 55, 6 h 30, 9 h 05
DORVAL II: **"Flamingo kid"** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
DORVAL III: **"City heat"** 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10
DÉCARIE I: (341-3190) — **"Cotton club"** 12 h 15, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 45.
DÉCARIE II: — **"Johnny dangerously"** 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.
ÉLYSÉE I: (842-6053) — **"Les yeux la bouche"** 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20
ÉLYSÉE II: — **"Les cinq derniers jours** 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 05, 9 h 10
ESPACE 9:(272-1080)—
FAIRVIEW I: (697-8095) — **"Falling in love"** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
FAIRVIEW II: — **"Beverly Hills cop"** 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05.
GREENFIELD 1: (671-6129) — **"Gremlins"** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 25
GREENFIELD 2: — **"Le jumeau"** 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 05, 9 h 10
GREENFIELD 3: — **"Beverly Hills cop"** 1 h 05, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40
IMPÉRIAL: (288-7102) — **"2010"** 12 h 20, 2 h 35, 4 h 50, 7 h 05, 9 h 20
JEAN-TALON:(725-7000) — **"S.O.S. fantômes"** 12 h, 2 h 25, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 40
KENT I:(489-9707) — **"Beverly Hills cop"** 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.
KENT II:— **"City heat"** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CINÉMA DU PARC 1:(844-9470) — **"Flamingo kid"** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
CINÉMA DU PARC 11:— **"Beverly Hills cop"** 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.
CINÉMA DU PARC III: — **"Beverly Hills cop"** 12 h, 2 h, 4 h, 6 h, 8 h.
L'AUTRE CINÉMA:(722-1451) — Fermé jusqu'au 1er janv.
LAVAL I:(688-7776) — **"2010"** 12 h 20, 2 h 35, 4 h 50, 7 h 05, 9 h 20
LAVAL II:— **"Gremlins"** 12 h 50, 2 h 55, 5 h, 7 h 05, 9 h 15
LAVAL III: — **"City heat"** 12 h 25, 2 h 15, 4 h 10, 6 h, 7 h 50, 9 h 45
LAVAL IV:— **"Le jumeau"** 12 h 40, 2 h 50, 5 h, 7 h 10, 9 h 20
LAVAL V:— **"Beverly Hills cop"** 1 h 10, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 25, 9 h 35.
LAVAL-ODÉON I:(687-5207)—**"Le moment de vérité"** 10 h, 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 30
LAVAL-ODÉON II:— **"J'ai rencontré le Père Noël"** 10 h, 12 h, 2 h—**"Johnny dangerously"** 4 h, 6 h, 8 h, 10 h.
LOEW'S I:(861-7437) — **"City heat"** 12 h 20, 2 h 10, 4 h, 6 h, 7 h 50, 9 h 40
LOEW'S II:— **"Protocol"** 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 15
LOEW'S III:— **"Falling in love"** 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20.
LOEW'S IV:— **"Flamingo kid"** 12 h 30, 2 h 30, 4 h 30, 6 h 30, 8 h 30.
LOEW'S V:— **"Flamingo kid'** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 35
MERCIER:(255-6224)— **"Pinocchio"** 12 h, 2 h, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h
OUIMETOSCOPE:(525-860 0) — **"Zelig"** 7 h 30, 9 h 30—**"La femme de l'hôtel"** 7 h, 9 h.
OUTREMONT:(277-4145)— **"Star 80"** 7 h 15— **"El Norte"** 9 h 15
PALACE I:(866-6991) — **"Dune"** 11 h 30, 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 35
PALACE II:— **"The killing fields"** 12 h 45, 3 h 30, 6 h 15, 9 h.
PALACE III:— **"Beverly Hills cop"** 12 h, 2 h, 4 h, 6 h, 8 h.
PALACE IV:— **"Beverly Hills cop"** 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h
PALACE V:— **"Beverly Hills cop"** 12 h 30, 2 h 30, 4 h 30, 6 h 30, 8 h 30
PALACE VI:— **"Beverly Hills cop"** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
PARADIS I:(866-6991) — **"Le moment de vérité"** 1 h, 3 h 20, 5 h 40, 8 h, 10 h 15
PARADIS II:— **"La guerre des tuques"** 2 h 40, 6 h 05, 9 h 30—**"Juste un peu d'amour"** 1 h, 4 h 25, 7 h 50
PARADIS III:— **"Purple rain"** 2 h 40, 6 h 10, 9 h 40— **"Académie de police"** 1 h, 4 h 30, 8 h.
CINÉMA PARALLÈLE: (843-6001)— fermé jusqu'au 7 janv.
PARISIEN I:(866-3856) — **"Fort Saganne"** 12 h 45, 4 h 30, 8 h 15
PARISIEN II:— **"Gremlins"** 12 h 55, 3 h, 5 h, 7 h 05, 9 h 10
PARISIEN III:— **"Le jumeau"** 1 h 10, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 25, 9 h 30
PARISIEN IV:— **"Joyeuses Pâques"** 12 h 15, 2 h 05, 3 h 55, 5 h 50, 7 h 50, 9 h 50.
PARISIEN V:— **"Indiana Jones et le temple maudit"** 12 h 15, 2 h 30, 4 h 40, 7 h, 9 h 20
PLACE LONGUEUIL I:(679-7451) — **"S.O.S. fantômes"** 10 h, 12 h 20, 2 h 40, 5 h, 7 h 20, 9 h 45
PLACE LONGUEUIL II:— **"Pinocchio"** 10 h, 11 h 55, 1 h 50, 3 h 45, 5 h 40, 7 h 35, 9 h 20
PLACE VILLE-MARIE I:(866-0689) — **"Micki and Maud"** 12 h 10, 2 h 35, 5 h, 7 h 25, 9 h 50
PLACE VILLE-MARIE II:— **"Micki and Maud"** 1 h 10, 3 h 35, 6 h, 8 h 25
PLACE ALEXIS NIHON I:(935-4246) — **"Cotton club"** 12 h 15, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 45
PLACE ALEXIS NIHON II:— **"Johnny dangerously"** 12 h 30, 2 h 15, 4 h, 5 h 45, 7 h 35, 9 h 30
PLACE ALEXIS NIHON III:— **"Pinocchio"** 12 h, 1 h 45, 3 h 30, 5 h 15, 7 h, 8 h 45
PLACE DU CANADA:(861-4595) — **"Amadeus"** 1 h 20, 4 h 10, 7 h, 9 h 50
SAINT-DENIS II:(845-3222) — **"Top Secret"** 13 h 55, 17 h 30, 21 h 10— **"Les pirates de l'île sauvage"** 12 h 05, 15 h 35, 19 h 15.
SAINT-DENIS III:— **"La dernière licorne"** 12 h 15, 14 h 05, 15 h 55, 17 h 45, 19 h 35, 21 h 25.
VERDUN:(768-2092)— **"S.O.S. fantômes"** 12 h, 2 h 25, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 40
VERSAILLES I:(353-7880) — **"Gremlins"** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
VERSAILLES II:— **"Le jumeau"** 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10
VERSAILLES III:— **"Indiana Jones et le temple maudit"** 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 10
VILLERAY:(388-5577) — **"S.O.S. fantômes"** 12 h, 2 h 25, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 40
WESTMOUNT SQUARE:(931-2477) — **"Protocol"** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
YORK:(937-8978) — **"Starman"** 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 10.

SUR SCÈNE

LA BARRIQUE: 1345 est Fleury, Mtl— Tous les jeu. et ven. menus dansants à 19h.30, avec Louis Roman à l'accordéon
LE BISTRO D'AUTREFOIS: 1229 St-Hubert (842-2808)— La Boite à Lily. Revue musicale « Chicago here I come » de et avec Raymond Lévesque, Réjean Wagner et Jacqueline Payette, 26 au 28 déc. et 2 au 5 janv.
CAFÉ-CONCERT LA BELLE ÉPOQUE: 19 St-Laurent, St-Timothée (373-3262)— « Les femmes et l'amour » de Sacha Guitry, collage s'appuyant sur cinq de ses pièces, m. en s. Philippe Grenier, du 11 oct. au 30 déc. jeu. ven. 21h., sam. 19h.30 et 22h.30
CAFÉ-CONCERT LA CHANSONNE: 342 est Ontario (843-8620)— Anthologie du ballet espagnol avec Sonia Del Rio et Antonio Rodriguez les 28-29 déc. 21h.
LE CAFÉ DE LA PLACE: PDA (842-2112)— « Le fauteuil à bascule » de Jean-Claude Brisville, m. en s. Claude Goyette, du 7 nov. au 29 déc., lun au sam. 20h.30
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN: 4303 St-Denis (843-4384)— Spectacles pour enfants « Les trois petits cochons » et « La fleur enchantée » présentation du Studio-Théâtre Da Silva, 28-31 déc. et 2-3-4 janv. 14h.
LA CAVE À MOUSSE: 121 est rue Duluth (842-5524)— Du 25 au 31 déc., Spectacle continuel à compter de 21h. du mar. au sam. avec Walter et son accordéon, Mousse accompagnée au piano par Bruno Deschênes et Claude Véziau, Jean Custeau à la guitare, chante Brassens et ses propres chansons
LE CLUB SODA: 5240 ave du Parc (270-7848)— Les Nuits de Montréal, 27 au 30 déc. 20h.30
DÎNER-THÉÂTRE LES MASQUES: Hotel Régence Hyatt, 777 Université (879-1370)— « They're playing our song » de Neil Simon, m. en s. Roger Peace, à compter du 6 déc., mer. au dim.
HÔTEL REGENCE HYATT: 777 Université (879-1370)— Bar tour de ville: trio Eli Krantzberg mar. au dim. de 20h. à 03h.— Bar La Verrière: piano-bar avec Roland Deveze mar. au sam. 19h.00 à 00.00— Diner-dansant avec pianiste Gerry Pucci
HÔTEL REINE ÉLIZABETH: 900 ouest Dorchester (861-3511 poste 2227)— Sallie Arthur: « La vie parisienne » de Jacques Offenbach, arrengements et m. en s. Philippe Grenier, du 28 nov. au 30 déc., mer. au ven. 21h., sam. 19h.30 et 22h.30, dim. 20h.
LA CROISETTE: 1201 o. Dorchester (878-2000)— Lambert au piano dim. 16h. à 21h., lun. au ven. de 19h.00 à 22h.00
L'AIR DU TEMPS: 191 ouest St-Paul (842-2003)— Ouvert chaque jour à compter de 16h. du lun. au sam.— Arlene Smith Ensemble 28-29-30 déc.
L'ESKABEL: 1235 Sanguinet (849-7164)— La Compagnie Théâtrale l'Échiquier présente « Les troyennes » m. en s. Alexandre Hausvater et Jean Lafontaine, 27 au 29 déc. et 3 au 5 janv., sem. 20h.30, sam. 19h. et 21h.30
L'IMPROMPTU: 1201 O. Dorchester (878-2000)— Lambert au piano de 17h.00 à 19h.00, Eddie Prophete de 21h.00 à 02h.00 du lun. au ven.— Eddie Prophète de 21h. à 02h. sam.
MAISON-THÉÂTRE: Le Tritorium, 255 Ontario (288-7211)— La Troupe Circus présente « Dynamogénique » du 26 déc. au 6 janv. 14h. (relâche 1 janv.)
PLANÉTARIUM DOW: 1000 St-Jacques ouest, (872-4530)— « L'étoile des Mages » spectacle français: mar. au ven. 14h.15 et 20h.30, sam. 14h.15, 16h.30 et 20h.30, dim. 13h., 15h.30, 16h.30 et 20h.30— spectacle anglais: mar. au ven. 13h., 19h.30, sam. 13h., 15h.30, 19h.30, dim. 14h.15, 19h.30 du 5 déc. au 6 janv.
RESTAURANT LE COMMENSAL: 680 ouest Ste-Catherine (871-1480)— Du jeu. au dim. concerts de luth et de guitare classique de 18h.30 à 22h.30
LES RETROUVAILLES: 1709 St-Denis (849-9275)— John Baudine quartette (B&B) mer. au sam. de 22h. à 01h.— Sylvain L'Heureux, chansonnier, du dim. au mar. de 22h. à 01h.
LE RISING SUN: 286 ouest Ste-Catherine (861-0657)— Double Agent and the now, ska, 28 déc.
SALLE FRED BARRY: 4353 est Ste-Catherine (253-8974)— Le Carrousel présente « La marelle » de Suzanne Lebeau, m. en s. Alain Grégoire, 26 au 30 déc. 13h.30
SALLE WILFRID-PELLETIER: PDA (842-2112)— Les Grands Ballets Canadiens présentent Casse-Noisette, 28 déc. 19h.30, 29 déc. 14h. et 19h.30
STATION 10 PUB: 2071 ouest Ste-Catherine (934-0484)— Eyes on you, new wave, 29-30 déc.
TANGENTE: 3655 St-Laurent ste 303 (842-3532)— Spécial de Noël « Tournifolie » danse théâtre pour enfants du 27 au 30 déc. 13h.30
THÉÂTRE DE L'AVANT-PAYS: 550 Atwater (935-7257)— « Sabib ou une orange à la mer » de Marielle Bernard, m. en s. Michel P. Ranger, 26 au 30 déc. 14h.— Exposition permanente de 60 marionnettes, décors et accessoires du Théâtre de l'Avant-Pays
THÉÂTRE LA GRANDE RÉPLIQUE: 200 ouest Sherbrooke (282-3147)— La Troupe du théâtre expérimental Volcan présente « Plouff, le fantôme » les 29-30 déc. 14h.
THÉÂTRE PORT-ROYAL: PDA (842-2112)— La Compagnie Jean Duceppe présente « Un village de fous » de Neil Simon, m. en s. Gilbert Lepage, à compter du 12 déc. mar. au ven., sam. 17h. et 21h.
MAISON DU CITOYEN: 25 rue Laurier, Hull (771-6669)— Le Théâtre de l'Ile présente « Les ballons enchantés » pièce écrite et présentée par le Théâtre National des pissenlits, 26 au 29 déc., 3-4-5 et 10-11-12 janv. à 19h.30
CENTRE NATIONAL DES ARTS: Ottawa— Salle Opéra: Cinderella, 26 au 30 déc., mer. jeu. 13h.30 et 19h.30, ven. 19h.30, sam. 13h.30, 19h.30, dim. 13h.30

TÉLÉVISION

2 CBFT
12.00 Première édition
12.22 Hashimoto
12.30 Cinéma « L'Odyssée des sept orphelins » amér. 74 avec Stewart Petersen, Dewey Martin et Anne Collings
14.30 Télé-Feuilleton « Maîtres et valets »
15.30 Prince Noir
16.00 Bobino
16.30 Ulysse 31
17.00 Télé-5
18.00 Ce soir
18.28 Les nouvelles du sport
18.33 Avis de recherche
19.00 À première vue
19.30 Vivre à trois
20.00 Hors-Série « Sara Dane » (4e partie)
21.00 Déjà 20 ans
22.00 Le téléjournal
22.27 Le Point
23.00 La météo
23.04 Les nouvelles du sport
23.16 Vivre en forme
23.22 Cinéma « Mon nom est Buldozer » avec Bud Spencer, Raymond Harmstorff et Enzo Santaniello

10 CFTM
12.00 Le dix vous informe
12.15 Ciné Quiz « La voiture la plus folle du monde » all. 74 avec Robert Mark, Kathrin Originski, Sal Borghese et Evelyne Kraft
14.30 Forum
15.30 Drôle de monde
16.00 La bande animée
16.30 Les satellipopettes
17.00 Montréal en direct
18.00 Le 18 heures
18.30 Odyssée
19.00 Cinéma du vendredi « Un petit génie à l'université » amér. 83 avec Gary Coleman, Robert Guillaume et Kari Michaelsen
21.00 Revue internationale 84
22.00 Video clip
22.45 Tirages de Loto-Québec
23.00 Les nouvelles TVA
23.25 Le dix vous informe
23.30 Les sports et la couleur du temps
23.45 Cinéma de fin de soirée « Texas nous voilà » amér. 66 avec Dean Martin, Alain Delon et Rosemary Forsyth
01.15 Cinéma de fin de soirée « Les complices » amér. 68 avec Bradford Dillman, Harry Guardino et Pat Hingle

17 RADIO-QUÉBEC
16.30 Ciné-Cadeau « Les aventures de tintin: l'affaire Tournesol »
18.00 Passe-Partout
18.30 Ciné-Cadeau « Le secret des Sélénites »
19.57 Tirage de la Quotidienne
20.00 Fanny et Alexandre
21.30 Marc-Aurèle Fortin ou la manière noire

99 T V F Q (Câble)
12.30 À l'enseigne de la gasconnette
12.45 Rocking chair
13.15 Intermède
13.30 Concert Schumann
14.16 Intermède
14.30 Les artistes contemporains
15.00 La fabuloserie
15.30 Le théâtre de Bouvard
16.30 Le village dans les nuages
16.50 Contes pour Noël
17.00 Deux gourmands disent
17.15 Est-ce ainsi que les hommes vivront
17.30 Le Journal
18.00 Les petits papiers de Noël
18.30 Des chiffres et des lettres
18.50 Atout pic
19.00 Aujourd'hui la vie
20.00 À l'enseigne de la gasconnette
20.15 Rocking chair
20.45 La libération de Paris
21.00 Emmenez-moi au théâtre: Pauline ou l'écume de la mer
22.40 Les utopistes du X1Xe siècle
23.20 Le Théâtre de Bouvard
23.35 Cocoricocoboy
23.50 Le Journal

6 CBMT
12.00 Midday news
12.10 Midday
12.25 Community events
12.30 Parenting
12.58 Program highlights
13.00 All my children
14.00 Dallas
15.00 Coronation street
15.30 All in the family
16.00 Do it for yourself
16.30 Mr. Rossi looks for happiness
16.59 Newswatch 6
17.00 Video hits
17.29 Newswatch
17.30 Three's company
18.00 Newswatch
19.00 Raccoons on ice
19.30 World professional figure skating
21.00 Dallas
22.00 The National
22.25 The Journal
23.00 Newswatch
23.20 Newswatch headlines and the national update
23.27 Good rockin' tonight
00.57 Best of midnight special

12 CFCF
12.30 Pulse
13.00 The Don Harron Show
14.00 Another world
15.00 General hospital
16.00 Soap
16.30 Take a break with Matthew Cope
16.37 Family feud
17.00 The price is right
18.00 Pulse
19.00 Entertainment tonight
19.30 Snowjob
20.00 CTV Friday night movie « Popeye »
22.00 Matt Houston
23.00 CTV National news
23.21 Pulse
00.00 Funtastic
00.05 Nite Life
01.05 Potpourri
02.05 Cinema 12 « The brain » 1969 avec David Niven, Jean P. Belmondo et Bourvil
04.05 Six million dollar man

L'AMOUR...L'AVENTURE...LA PASSION...
Un spectacle grandiose et inoubliable
POUR TOUS
GÉRARD DEPARDIEU PHILIPPE NOIRET
Fort Saganne
avec la participation de CATHERINE DENEUVE
MICHEL DUCHAUSSOY SAID AMADIS SOPHIE MARCEAU
mise en scene ALAIN CORNEAU
d'après le roman de LOUIS GARDEL Editions du SEUIL
CINÉMAS UNIS
70MM DOLBY STEREO
Le PARISIEN 1
480 ST-CATHERINE O. 866-3856 McGILL
AUCUN LAISSEZ-PASSER
TOUS LES JOURS À 12.45, 4.30, 8.15

"UN GRAND FILM À VOIR D'URGENCE
Les yeux organe intellectuel. La bouche organe sensuel. De cette fusion naît un homme." Le Point
"... Je me sens impuissante à résumer en quelques lignes une oeuvre de la richesse du film 'Les yeux, la bouche'."
Francine Laurendeau – Le Devoir
"... Un film événement... Une suite de 'Les poings dans les poches'..."
Louis-Guy Lemieux – Le Soleil
Les yeux la Bouche
POUR TOUS
UN FILM DE MARCO BELLOCCHIO
MICHEL PICCOLI • ANGELA MOLINA • LOU CASTEL
musique NICOLA PIOVANI • produit par ENZO PORCELLI
avec la collaboration de ENEA FERRARIO
VIVAFILM
ÉLYSÉE 1
35 MILTON 842-6053
ÉLYSÉE: 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20

Vous n'aurez jamais tant ri depuis "La Cage aux Folles"
POUR TOUS
BELMONDO
JOYEUSES PÂQUES
Avec SOPHIE MARCEAU • MARIE LAFORET
Adaptation et dialogue de JEAN POIRET Auteur de "La Cage aux Folles"
Un film de GEORGES LAUTNER
Le PARISIEN 4
480 ST-CATHERINE O. 866-3856 McGILL
TOUS LES JOURS À 12.15, 2.05, 3.55, 5.50, 7.50, 9.50, Sam. dernier spectacle 11.40.

GAGNANT DU PRIX
XIème FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DES DROITS DE L'HOMME
GAGNANT DU PRIX DE L'O.C.I.C.
FESTIVAL DE VENISE
REMARQUABLE. —FILM À L'ÉCRAN
UN PETIT CHEF D'OEUVRE. —G. PIERRE / NICE MATIN
POUR TOUS
LES CINQ DERNIERS JOURS
V.O. FUNF LETZTE TAGE AVEC S.T. FRANÇAIS
Un film de PERCY ADLON
Avec IRM HERMANN — LENA STOLZE
ÉLYSÉE 2
35 MILTON 842-6053
ÉLYSÉE: TOUS LES JOURS À 1.00, 3.00, 5.00, 7.05, 9.10

Des gravures et des affiches prestigieuses au MBA

ARTS PLASTIQUES

GILLES DAIGNEAULT

Le Musée des beaux-arts annonce la venue de deux expositions importantes de formes d'art dites « moins importantes » qui proviennent de musées américains : d'abord, des bois gravés du Museum of Modern Art de New York, puis des affiches du Walker Art Center de Minneapolis.

Du 4 janvier au 17 février, le Cabinet des dessins et estampes accueillera, sous le titre de *Planches gravées, de Gauguin à nos jours*, une soixantaine d'estampes exécutées entre 1894 et 1982 par la plupart des grands artistes qui ont expérimenté la très vieille technique de la taille d'épargne, notamment Albers, Chagall, Dine, Kandinsky, Matisse, Munch et, bien sûr, Picasso.

Il sera intéressant de voir tous les partis que des artistes aussi différents ont réussi à tirer de cette discipline passablement contraignante et le rajeunissement que leurs innovations plastiques ont pu y apporter. Les oeuvres ont été sélectionnées par Riva Castelman qui est la directrice du Département des estampes et des livres illustrés du MOMA, et dont les travaux font autorité en matière de gravure contemporaine. Mme Castelman est aussi l'auteure de la brochure qui accompagne l'exposition.

★★★

Par ailleurs, du 1er février au 17 mars, le Musée recevra *L'affiche d'avant-garde au 20e siècle*, une exposition de 180 affiches provenant des plus grandes collections privées et publiques d'Europe et d'Amérique. Elle racontera l'histoire et les modes d'utilisation de cette forme d'art graphique au cours de notre siècle.

Le corpus réunira non seulement des affiches d'artistes réputés (comme Arp, Delaunay, Duchamp, Man Ray et Tzara) et des affiches de cinéma réalisées par Rodchenko et d'autres constructivistes russes, mais aussi des images qui ont servi à promouvoir des produits de consommation courante (comme des vêtements, des cigarettes ou des automobiles) au début des années 1900.

Un catalogue superbement illustré accompagnera l'exposition de même qu'une affiche créée exprès pour l'occasion par les artistes montréalais Martin Dufour et Gilles Gheerbrant.

★★★

En attendant, le MBA présente quelques activités à l'occasion des expositions qui sont en cours. Dans le cadre de *L'Italie. Un pays modelé par l'homme*, on pourra assister à trois rencontres avec des amateurs spécialisés : le jeudi 10 janvier à 19 h, M. Raymond Beaugrand-Champagne parlera de l'objet d'art sacré; le jeudi 17 janvier à 19 h, M. Yves Goyette traitera des armes, plus spécialement du raffinement que suppose la production de ces objets; enfin, le jeudi 24 janvier à 19 h, Mme Jacqueline Beaudoin Ross expliquera « en quoi la composition des costumes et la signification historique de certains d'entre eux ont marqué l'Italie ».

D'autre part, dans le cadre du programme « Les dimanches Esso-Musée », le public est invité à se rendre à la Salle éducative, les dimanches 6, 13 et 20 janvier entre 14 h et 17 h, pour y fabriquer des « espaces de rêve » inspirés des oeuvres de Françoise Boulet, Geneviève Cadieux et Sandra Meigs qui constituent l'exposition *Avant-scène de l'imaginaire*. Rappelons aussi que les trois artistes parleront brièvement de leur travail et répondront à toutes les questions des visiteurs, le dimanche 13 janvier à 14 h dans le foyer du deuxième étage du Musée (contrairement à ce qui avait été annoncé erronément dans LE DEVOIR il y a deux semaines).

★★★

Finalement, on me permettra d'attirer l'attention sur le *Portrait culturel de l'année 1984* qui sera diffusé, au réseau FM de Radio-Canada, cet après-midi à 16 h 30. D'une durée de deux heures, cette édition spéciale de l'émission *L'art aujourd'hui* fera le point sur l'activité culturelle de 1984 au moyen de chroniques, de disques et d'extraits d'entrevues avec les personnalités marquantes de l'année. Les lecteurs du DEVOIR ne seront pas trop dépaysés puisqu'ils y retrouveront, entre autres, Suzanne Asselin, Richard Gay, Nathalie Petrowski et le signataire de cette chronique.

Détail de l'oeuvre de Geneviève Cadieux qui fait partie de l'exposition *Avant-scène de l'imaginaire*.

Un beau livre pour enfants

La mort de Blaireau, la tristesse de Taupe

DOMINIQUE DEMERS

★ Susan Varley, **Au revoir Blaireau,** Gallimard, Paris, 1984.

On ne parle pas tous les jours de la mort aux enfants. Surtout dans les livres d'images. *Au revoir Blaireau*, de Susan Varley, aux éditions Gallimard, aborde ce thème grave sans faux-fuyants, avec sincérité, sensibilité, respect et courage.

L'auteure aurait pu envelopper cette dure réalité dans une histoire plus rigolote et alléger ce sujet difficile en masquant un peu sa lourde charge affective. Elle a préféré aller droit au but. Rencontrer la mort sans détours, sans tenter de minimiser la portée dramatique du sujet.

Le ton est donné dès le début. « Blaireau n'avait pas peur de la mort (...) Une seule chose le tourmentait : la peine qu'éprouveraient ses amis. » De la mort, Susan Varley retient surtout cette tristesse immense que ressentent ceux qui sont laissés derrière. Blaireau mourra, sans cris, ni rage, ni amertume. Peut-être juste avec un peu de mélancolie. Il est vieux et fatigué. Il a beaucoup appris, beaucoup donné. Il regarde maintenant ses amis courir autour de lui sans pouvoir se joindre à eux. C'est l'automne. Il a envie de laisser son corps se reposer et décide de mourir tranquillement, une nuit, au coin du feu.

La tragédie de la mort, la douleur, le déchirement, c'est Taupe, son meilleur ami, qui la vivra. Taupe se sent désormais « seul, perdu et très malheureux ». Tout au long de l'hiver, les animaux se réuniront pour revivre leur amitié en souvenirs. Se rappeler le jour où Blaireau a aidé Grenouille à avancer en patins sur la glace, celui où il a enseigné à Taupe comment découper des guirlandes en papier ou encore lorsqu'il a appris à Renard à nouer sa cravate...

Entre les lignes, avec poésie, d'un ton grave et patient, Susan Varley raconte qu'il n'y a pas de formules magiques pour effacer la mort, qu'il n'existe rien pour balayer la tristesse. Peut-être n'a-t-on d'ailleurs jamais plus le coeur parfaitement léger mais, après deux saisons, la tristesse fond, sans disparaître complètement.

Taupe se réconciliera avec sa peine. Elle perdra son urgence et s'adoucira. Il ira alors sur la colline où il avait rencontré son ami pour la dernière fois et lui dira doucement merci. Tout simplement. Sans savoir s'il l'entendra. En espérant.

Susan Varley signe aussi bien le texte que les illustrations de ce magnifique album où le mariage des mots et des images est admirablement réussi. Les deux procèdent de la même intention, du même souffle, et possèdent aussi cette même puissance faite de sagesse et d'intensité qu'une juste sobriété éclaire et illumine. L'album dégage une impression de force tranquille et affirmée.

L'auteure et illustratrice s'exprime à petits traits et à voix basse, sans véritable économie mais sans gaspillage comme si ses mots, tout comme ses coups de pinceau, étaient tous nécessaires et longuement réfléchis. Ils conservent pourtant toute leur spontanéité et leur ferveur.

Chez le même éditeur, *La perle*, de Helme Heine appartient aussi à la tradition des contes intemporels. Pour une malheureuse huître Perlière, les animaux sont prêts à tout sacrifier et à s'entre-déchirer. La parabole est claire, elle a déjà été maintes fois racontée sous d'autres couverts et le déroulement de l'histoire est facilement prévisible. Mais *La perle* a l'avantage d'être raconté avec talent et d'être accompagné de belles aquarelles.

Plus rare, plus déconcertant aussi, ce *Quasimodo Souriceau* de Bernard Stone et Ralph Steadman. Le récit, qui s'adresse aux bons lecteurs, recèle de nombreuses qualités mais mériterait d'être plus étoffé. Avec des intentions plus précises et un ton mieux soutenu le texte aurait pu éviter d'être à la remorque des illustrations qui, elles, sont d'une originalité et d'une fraîcheur particulièrement séduisantes. Elles semblent avoir été dessinées à traits hâtifs, avec peu d'application. Les formes sont pointues, les couleurs lourdes, presque maussades. Mais le résultat est charmant : des personnages facétieux et délicieusement excessifs.

L'été, Quasimodo Souriceau abandonne son poste à Notre-Dame de Paris et s'enfuie vers la mer. Ses mésaventures nous valent des situations burlesques merveilleusement mises en images. Ainsi, lorsque le serveur d'une petite auberge se déguise en fantôme pour mieux voler les bas de laine de Quasimodo et que ce dernier met à profit ses attributs physiques plutôt ingrats pour faire fuir le brigand.

Malgré quelques faiblesses dans le texte, l'album propose plusieurs bons moments. La parodie des récits d'aventures avec héros tout-puissants est réussie. Quasimodo n'est pas que le bossu de Notre-Dame. Il est tout à la fois Don Quichotte, Superman, Tarzan et Popeye. Arrivé à la plage, il se transformera en maître-nageur viril et se débarrassera de sa bosse comme d'une vieille chemise avant de se porter au secours d'Esmeralda que les flots bleus menaçaient d'engloutir. L'histoire mènera Quasimodo droit aux épousailles avec sa belle rescapée.

IL ÉTAIT UNE FOIS EN AMÉRIQUE — SERGIO LEONE / ROBERT DeNIRO — 14 ANS — 3.50 - 7.55 — BERRI 2 — ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

LE PUBLIC ET LA CRITIQUE SONT UNANIMES! Tout le monde aime : (MARIO) une perle à ne pas manquer — POUR TOUS — MARIO — 3e MOIS — 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30. — LE DAUPHIN 2 — BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

René Malo présente — POUR TOUS — TIRÉ DU ROMAN DE LA COMTESSE DE SÉGUR — Un Bon Petit Diable — un film de JEAN-CLAUDE BRIALY — avec BERNADETTE LAFON, PHILIPPE CLAY et PAUL COURTOIS dans le rôle de Charles — musique de GÉRARD LENORMAN — 10.15 - 12.15 - 2.15. (Excepté le 1er jan.: 12.15 - 2.15. — BERRI 5 — ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

APRÈS "LA NUIT DE SAN LORENZO" PRIX SPÉCIAL DU JURY CANNES VOICI ENCORE UNE FOIS LE GÉNIE DES FRÈRES TAVIANI. — UN FILM DE PAOLO ET VITTORIO TAVIANI — D'après "Les nouvelles pour un an" DE PIRANDELLO

"KAOS" est le chef-d'oeuvre des frères Taviani. Il y a dans les milles et une nuits de ce "KAOS" fantastique, une étonnante force de séduction. Les images sont littéralement portées par le génie de conteurs des frères Taviani. "KAOS" a un pouvoir magique qui transporte le spectateur dans les airs pour son émerveillement." *Anne de Gasperi – LE QUOTIDIEN DE PARIS*

"Et puis soudain – enfin – le génie. La formidable beauté des quatre nouvelles de Pirandello, réunies par les frères Taviani. "KAOS" devrait réconcilier tout le monde" QUE NUL N'OSE TOUCHER À CE CHEF-D'OEUVRE. "KAOS" est un beau grand souvenir." *Paul Murat – TELERAMA*

POUR TOUS — KAOS — Avec Omero ANTONUTTI • Massimo BONETTI • Biago BARONE — Musique écrite et dirigée par NICOLA PIOVANI — VIVAFILM — 4.00 - 6.40 - 9.20. — BERRI 3 — ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

René Malo présente — «BRAVO! UNE PROUESSE! ...UN SPECTACLE CAPTIVANT, PLEIN D'HUMOUR, DE DRÔLERIES ET DE TENDRESSE...» Serge Dussault LA PRESSE — «UN IRRÉSISTIBLE TOUR DE FORCE... SI VOUS NE DEVIEZ VOIR QU'UN SEUL FILM CET AUTOMNE... C'EST LE BAL QU'IL FAUT CHOISIR!» Richard Gay LE DEVOIR — PRIX DU MEILLEUR FILM — FRANCE • ALLEMAGNE • ITALIE — un film de ETTORE SCOLA — POUR TOUS — LE BAL — D'après une pièce de du THÉÂTRE DU CAMPAGNOL — Scénario de JEAN CLAUDE PENCHENAT — Directeur de la photographie RICARDO ARONOVICH — Producteur GIORGIO SILVAGNI — Musique de VLADIMIR COSMA — 4e MOIS — BERRI 5 — ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115 — 4.55 - 7.10 - 9.40

Berri et Brossard ouverts tous les jours dès 10.00 a.m. (Excepté le 1er jan. dès MIDI) — POUR TOUS — LA GUERRE DES TUQUES — un film de ANDRÉ MELANÇON — NATHALIE SIMARD — Berri, 10.00 - 12.00 - 1.50 - 3.40 - 5.20 - 7.10 - 9.00. Le 1er jan.: 12.00 - 1.50 - 3.40 - 5.20 - 7.10 - 9.00. Brossard, 10.00 - 12.10 - 2.20. Le 1er jan.: 12.10 - 2.20. Montréal, 1.15 - 3.00 - 4.45 - 7.50 - 9.40. — 3e MOIS — BERRI 1 — ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115 — BROSSARD 3 — MAIL CHAMPLAIN 465-5906 — MONTRÉAL 1 — 1584 MT-ROYAL - PAPINEAU 521-7870 — PARADIS 2 — 8125, RUE HOCHELAGA 354-3110 — ASTRE 3 — ST-LÉONARD 9480 LACORDAIRE 327-5001 — aussi: Maska à St-Hyacinthe

cjms ET cinémaplus inc. PRÉSENTENT — "Un film pour tous ceux qui croient au Père Noël et tous ceux qui regrettent de ne plus y croire". — POUR TOUS — J'AI RENCONTRÉ LE PÈRE NOEL — Berri, Brossard et Odéon-Laval ouverts tous les jours dès 10.00 a.m. (Excepté le 1er jan. dès MIDI) — un film de CHRISTIAN GION — Berri, 10.15 - 12.30 - 2.15. Le 1er jan.: 12.30 - 2.15 — Brossard, 10.10 - 11.50 - 1.35 - 3.15. Le 1er jan.: 11.50 - 1.35 - 3.15. Odéon-Laval, 10.00 - 12.00 - 2.00. Le 1er jan.: 12.00 - 2.00. Montréal, 1.40 - 3.15 - 4.50 - 6.25 - 8.05 - 9.40. — BERRI 3 — ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115 — BROSSARD 1 — MAIL CHAMPLAIN 465-5906 — MONTRÉAL 2 — 1584 MT-ROYAL - PAPINEAU 521-7870 — ODÉON 2-LAVAL — CENTRE 2000 - BOUL. ST-MARTIN 687-5207 — aussi: Maska, St-Hyacinthe et Capitol, St-Jean.

LES FILMS RENE MALO et CINEMA INTERNATIONAL présentent — UNE COMÉDIE QUI REDOUBLE DE SURPRISES: DEUX PIERRE RICHARD POUR LE PRIX D'UN! — PIERRE RICHARD + PIERRE RICHARD — POUR TOUS — LE JUMEAU — Un film de YVES ROBERT — Avec Carey MORE, Camilla MORE, Andrea FERREOL, Jean-Pierre KALFON — Musique de Vladimir COSMA — Adaptation de Elisabeth RAPPENEAU et Yves ROBERT — Dialogue de Boris BERGMAN et Yves ROBERT — PARISIEN: 1.10, 3.15, 5.20, 7.25, 9.30. Sam. dernier spectacle 11.35. GREENFIELD: 1.00, 3.00, 5.00, 7.05, 9.10. VERSAILLES: 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10. LAVAL: 12.40, 2.50, 5.00, 7.10, 9.20. Sam. dernier spectacle 11.20. — Le PARISIEN 3 — 480 ST-CATHERINE O. 866-3856 — LAVAL 4 — McGILL CENTRE LAVAL 688-7776 — GREENFIELD PARK 2 — PL. GREENFIELD PARK 671-6129 — VERSAILLES 2 — PLACE VERSAILLES 353-7880 RADISSON

Où des affaires étaient brassées, des vies trafiquées et la légende du jazz créait l'ambiance! — COPPOLA RÉUSSIT À FONDRE DEUX DES PLUS GRANDES TRADITIONS DU CINÉMA AMÉRICAIN SOIT LE FILM DE GANGSTER ET LA COMÉDIE MUSICALE. — RICHARD GAY, LE DEVOIR — 14 ANS — "THE COTTON CLUB" EST UN FILM D'ÉPOQUE PARFAITEMENT CONÇU D'UNE VIOLENCE RAREMENT GRATUITE. DIRIGÉ DE MAIN DE MAÎTRE. — LUC PERREAULT, LA PRESSE — THE COTTON CLUB — TRÈS À L'ÉCOUTE DE SES COMÉDIENS, COPPOLA A TOUT MIS EN OEUVRE POUR QU'ILS SE SENTENT À L'AISE ET QU'ILS TROUVENT PLAISIR À TOURNER. LE MAÎTRE A RÉUSSI SON COUP! — FRANCO NUOVO, LE JOURNAL DE MONTRÉAL — Cinéma Cable — ROBERT EVANS Presents — RICHARD GERE — GREGORY HINES · DIANE LANE · LONETTE McKEE · "THE COTTON CLUB" · BOB HOSKINS · JAMES REMAR — NICOLAS CAGE · ALLEN GARFIELD · FRED GWYNNE · JOHN BARRY · STEPHEN GOLDBLATT D.S.C. — MILENA CANONERO · RICHARD SYLBERT · BARRY MALKIN · MILTON FORMAN — SYLVIO TABET and FRED ROOS · DYSON LOVELL · BARRIE M. OSBORNE & JOSEPH CUSUMANO — WILLIAM KENNEDY & FRANCIS COPPOLA and MARIO PUZO · WILLIAM KENNEDY & FRANCIS COPPOLA — ROBERT EVANS · FRANCIS COPPOLA — An ORION PICTURES Release — ZOETROPE STUDIOS — DOLBY STEREO (au Alexis Nihon seulement) — PLAZA ALEXIS NIHON 1 — NIVEAU DU MÉTRO ATWATER 935-4246 — Alexis Nihon et Décarie, 12.15 - 2.30 - 4.50 - 7.15 - 9.45. Brossard, 4.30 - 7.10 - 9.40. Astre, 1.00 - 3.20 - 5.40 - 8.00 - 10.15. — SQUARE DÉCARIE 1 — DÉCARIE, SUD DE JEAN TALON 341-3190 — BROSSARD 3 — MAIL CHAMPLAIN 465-5906 — ASTRE 2 — ST-LÉONARD 9480 LACORDAIRE 327-5001

Cinéma ODEON — GAGNANT DE 4 PRIX DE LA CRITIQUE DE LOS ANGELES! — ★ MEILLEUR FILM — ★ MEILLEUR DIRECTEUR — ★ MEILLEUR SCÉNARIO — ★ MEILLEUR ACTEUR F. MURRAY ABRAHAM — POUR TOUS — LA VIE DE MOZART — L'HOMME... LA MUSIQUE... LA FOLIE... LE MEURTRE... LE FILM... — AMADEUS — EN VERSION FRANÇAISE — ORION — DOLBY STEREO — LE DAUPHIN 1 — BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060 — 1.20 - 4.10 - 7.00 - 9.50.

FAIS CE QUE DOIS

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Jean-Louis Roy

Rédactrice en chef: Lise Bissonnette

Rédacteur en chef adjoint: Jean Francoeur

Directeur de l'information: Jean-Guy Duguay

Directeurs adjoints: Denis Lord, Jacques Chabot

Directeur des services administratifs: Michel Paradis

UNE CROISADE D'UN AUTRE ÂGE

AUX DERNIÈRES HEURES de 1984 s'applique la menace américaine d'un retrait de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco). Rien, pas même un important train de réformes auxquelles plusieurs autres pays occidentaux ont donné leur appui, n'a troublé l'esprit de croisade des États-Unis qui entendent, avec un vocabulaire et des méthodes d'un autre âge, ramener l'organisation « sur le droit chemin », selon le terme même de leur ambassadrice à l'Unesco, Mme Jean Gerard. Pendant longtemps, le Canada a refusé de se ridiculiser à côté du Goliath américain qui voudrait faire croire au monde que ce petit organisme international, si on ne le stoppe, sera le fourrier de l'ordre communiste et de ses valeurs sur la planète. Au cours des dernières semaines, quelques voix, à Ottawa, ont toutefois repris des clichés de nos voisins et, tout en se défendant d'une sortie de l'Unesco, se sont associées à ce relent de maccarthysme. Il serait désastreux que ce courant gagne ainsi la capitale fédérale.

Non pas que l'Unesco souffre de maux imaginaires. Comme beaucoup d'agences de l'ONU et d'organisations internationales qui ont pullulé dans l'après-guerre, l'approche de la quarantaine la trouve essoufflée, bureaucratisée. Son « palais » de la place de Fontenoy, à Paris, bourdonne de discours, croule sous la paperasse, et bruit de controverses autour du style d'autorité de son directeur tout-puissant, Amadou Mahtar M'Bow, aussi brillant que capricieux, dont l'esprit de richesse convient mal à un organisme oeuvrant surtout dans le tiers monde. Mais si la démoralisation y est aujourd'hui presque palpable, c'est d'abord parce que le personnel voit tomber un couperet qui menace l'existence même de l'Unesco — les États-Unis fournissent 25 pour cent de son budget — et qu'il est largement convaincu, surtout, d'être victime d'un procès aussi injuste que démesuré.

Quand Washington a fait part de son avis de retrait, il y a un an, les pires rumeurs couraient alors sur des malversations financières au sein de l'organisme. Plusieurs mois d'enquêtes, internes aussi bien que journalistiques, n'ont jamais réussi à déterrer de véritables scandales. L'Unesco a cependant accepté de revoir ses méthodes comptables et de réduire ses appétits en se ralliant à un gel, ou presque, de son budget, qui était cette année de $ 187 millions US.

Peu à peu, les critiques se sont alors rabattus sur le « gaspillage ». De grands journaux américains, y compris, hélas ! le *New York Times* dont on attendrait plus de rigueur, se sont lancés dans une campagne aveugle, accusant l'Unesco de n'être que la somme de ses réunions et de ses études inutiles, et de ne plus agir sur le terrain. L'étude des faits, encore une fois, devait démolir ces perceptions caricaturales. L'ambassadeur canadien auprès de l'Unesco, Ian Christie Clark, le rappelait en juin dernier : depuis 1979, l'Unesco a, par ses divers programmes, contribué à alphabétiser 15 millions de personnes et, chaque année, elle participe à la formation de près de 30,000 enseignants. Quelque 20,000 scientifiques, à travers le monde, sont liés d'une façon ou d'une autre à ses programmes, surtout dans le domaine de l'environnement, des ressources, de l'alimentation.

Vers la fin de cette année, le véritable reproche que font les États-Unis à l'Unesco est apparu sans autre artifice : l'organisme est trop « politisé », entendre par là qu'il favorise indûment, dans ses documents et autres débats, des systèmes politiques qui ne sont pas ceux de la libre entreprise et qui s'appuient trop sur l'omniprésence de « l'État ». Après s'être fait rappeler que la politisation de l'Unesco était un résultat direct d'une impulsion américaine — ce sont les USA qui, au cours des ans, ont insisté pour que les délégués soient des représentants des gouvernements et non plus des experts indépendants, d'où les affrontements prévisibles en assemblée générale —; après avoir plus ou moins convenu que l'Unesco pouvait s'intéresser aux questions de paix et de désarmement, puisque sa charte lui en fait en préambule un devoir explicite, Washington cristallise aujourd'hui sa mauvaise humeur sur un unique sujet : les travaux de l'Unesco sur le « nouvel ordre mondial de l'information », perçu comme une attaque directe à la liberté de la presse.

Encore là, le bavardage ne résiste pas aux faits. Mise en demeure de prouver que l'Unesco approuvait l'adoption d'un code de conduite international des journalistes et, surtout, bête noire entre toutes, l'émission de permis par les États pour les laisser circuler et travailler dans leurs territoires, Mme Gerard n'a pu qu'exhumer deux obscures résolutions réclamant étude des codes d'éthique journalistique et une brochure plus zélée qui n'était, comme tant d'autres, qu'une opinion personnelle. Tout en reconnaissant les excès auxquels a donné lieu ce débat passionné sur le déséquilibre du flot d'informations entre le Nord et le Sud et surtout sur les moyens d'y remédier, on admet largement aujourd'hui, même dans les milieux de presse, qu'il a sonné l'heure de redressements plus que nécessaires, dont la création de nouvelles agences de presse dans le tiers monde et une meilleure formation des journalistes des pays en développement.

À la limite, la frustration américaine se dit mal : des 161 nations membres de l'Unesco, la majorité vient maintenant du tiers monde et tient un discours selon ses valeurs, s'opposant souvent à celles des pays occidentaux qui assument la plus large part du budget. Ou on accepte de travailler dans ce cadre en oubliant les aléas de la rhétorique et en demandant à l'organisme de concentrer encore mieux ses efforts sur le terrain, ou on tente, en poussant le prosélytisme jusqu'à la provocation, d'obliger les « pauvres » à porter ses couleurs. C'est cette option qu'a choisie Washington, où l'on affirme que l'argent économisé à l'Unesco ira à des pays du tiers monde qui n'entravent pas le libre jeu du capitalisme.

Le cas de l'Unesco sert d'avertissement américain au système de l'ONU, qui fait aussi l'objet d'une caricaturale campagne de rejet aux États-Unis. On ne saurait accepter que l'agacement idéologique pave ainsi la voie à un nouvel isolationnisme, dont les résultats seront bien plus désastreux que les quelques maux actuels. Dans cette tempête créée de toutes pièces à Washington, le Canada a le devoir de garder le cap et le calme, en commençant par refuser d'endosser des accusations qui n'ont cessé de s'effondrer.

— LISE BISSONNETTE

La montée aux extrêmes

L'OBJECTIF du président du Conseil du trésor est de doter le Québec d'un régime de négociations dans le secteur public qui soit « moins générateur d'antagonismes ».

Pour M. Michel Clair, il s'agit de définir « de nouveaux mécanismes qui font davantage appel à la concertation qu'à l'affrontement, à la compréhension des enjeux qu'à la stratégie, à l'intelligence qu'à la force ».

L'objectif est largement partagé par les Québécois; on ne saurait l'écarter du revers de la main.

Il comporte trois éléments : pour *le gouvernement*, une réduction des pressions qui s'exerceront dorénavant sur lui pour « défoncer » sa résistance devant les revendications syndicales; *pour les usagers*, une plus grande continuité dans la prestation des services et, singulièrement, des services essentiels; pour *la collectivité* dans son ensemble, un climat social moins sujet aux traumatismes engendrés par les luttes de grands sauriens qu'occasionne chaque nouvelle ronde de négociations.

Mais la question demeure de savoir si M. Clair a trouvé la pierre philosophale. Comment juger si les nouveaux mécanismes, proposés dans l'avant-projet de loi que le ministre a déposé jeudi dernier devant l'Assemblée nationale, seront efficaces ?

À cette étape-ci, toute réponse à pareille question ne peut être que provisoire.

À première vue, et sur le papier, le nouveau régime paraît fonctionnel. Il tend à réduire les terrains d'affrontement, à mieux circonscrire le champ d'exercice du dialogue, à favoriser des accords négociés plus civilement.

Ainsi, par exemple, au chapitre des salaires. Désormais la rémunération dans le secteur public sera liée « à l'état et à l'évolution » des salaires dans le secteur privé. Le principe ne manque pas de logique. C'est le secteur privé qui génère les ressources nécessaires au maintien des services que la collectivité choisit de se donner. Les employés du secteur public n'ont aucun titre à des hausses de salaires nettement supérieures à celles que le secteur privé peut consentir à ses propres employés. En revanche, ils ne doivent pas non plus traîner de l'arrière. En toute équité, la société se doit de les rémunérer selon sa capacité de payer.

Les salaires donc, selon l'avant-projet de M. Clair, seraient retirés de la liste des objets négociables. C'est le gouvernement qui les déterminerait par voie de règlement, mais non sans devoir tenir compte du rapport d'un organisme paritaire chargé de suivre l'évolution des rémunérations dans le secteur privé, ni sans en avoir « discuté » avec les associations syndicales.

Le mécanisme proposé par M. Clair présuppose un haut degré d'acceptation de la part des syndicats. Et c'est là son tendon d'Achille. Il ne peut fonctionner que si les syndicats, et surtout les trois grandes centrales, partagent la conviction du ministre, que s'ils acceptent ce nouveau « contrat social » qui lie leur sort à celui du reste de la société.

Or rien n'indique que les syndicats soient disposés à abandonner un système qui présente pour eux les avantages qu'on sait. Il y faudrait un retournement des attitudes, des mentalités et des comportements tel qu'il serait vain d'en espérer. Il est utopique de penser que la loi, à elle seule, puisse imposer pareille révolution.

Loin de réduire les affrontements, comme le souhaite M. Clair, le nouveau régime qu'il préconise risque de mettre le feu à la province. Le retrait du droit de grève pour appuyer leurs demandes salariales risque de multiplier les situations d'« illégalité » pouvant aller jusqu'à un mouvement massif de désobéissance civile. Or les syndicats ont appris qu'ils ne risquent à peu près rien dans ce genre d'opération, sinon quelques pénalités toutes symboliques. Au contraire, l'illégalité paie au Québec (retrait de toutes les plaintes après les grèves de 1976, règlement de la Baie-James...). Et si les Québécois avaient eu tendance à l'oublier, les grèves récentes à l'hôpital Saint Ferdinand, à la Sûreté du Québec, à la police de la CUM et dans les services ambulanciers d'Urgences-Santé leur auront rafraîchi la mémoire.

Si donc le gouvernement veut donner suite à cette réforme, et que ses adversaires syndicaux sont déterminés à y faire échec, il ne pourra s'en suivre qu'une « montée aux extrêmes » dont parle Clausewitz en développant le concept pur de la guerre.

Quel sera le frein dans l'usage d'une telle violence ?

Le recours à la loi des services essentiels, même renforcée par les dispositions prévues dans l'avant-projet de M. Clair, serait bien insuffisant devant un mouvement généralisé de grèves illégales. On a dit des policiers de la CUM qu'ils se battaient contre une mouche avec des canons. Le gouvernement voudrait-il arrêter un ouragan avec un tire-pois ?

« Aller aux extrêmes » signifierait, comme dans certains pays, par ailleurs fort civilisés : réquisition militaire des grévistes, exécution par l'armée du travail qu'ils refusent d'exécuter, déclaration de l'état d'urgence... On comprend qu'un gouvernement éprouve une sensation de vertige devant de tels recours.

S'il faut rejeter cette « montée aux extrêmes », il reste une dernière voie. En toute hypothèse, les syndicats sont puissants; ils peuvent tenir le gouvernement en échec, sinon lui imposer leur volonté. Mais de qui tiennent-ils ce pouvoir ? La réponse est facile : le mouvement syndical puise sa force dans les « droits » que les lois du travail lui consentent : accréditation officielle, monopole de représentation, cotisation obligatoire et perçue par les employeurs, etc.

Il n'est pas sans intérêt de noter qu'il s'agit là du seul terrain sur lequel M. Clair n'a pas voulu s'engager. Le ministre, ce faisant, a peut-être voulu donner aux centrales syndicales un gage supplémentaire de sa bonne foi. Elles y verront plutôt un excès de naïveté dont elles chercheront à tirer profit.

— JEAN FRANCOEUR

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1.

Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél.: 332-0680.

LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTEUR: Édition quotidienne: 2,50$ par semaine. Le samedi seulement: .75¢. Pour information: à Montréal: 332-3891; à Québec: 687-2022

ABONNEMENT: Édition quotidienne 120$ par année; 6 mois 62$; 3 mois: 32$. À l'étranger: 225$ par année; 6 mois 115$; 3 mois: 60$; édition du samedi 65$ par année. Postez votre chèque ou mandat-poste à: LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Pour information: (514) 844-3361. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Votre année 1984

BILLET

ALBERT BRIE

CHAQUE ANNÉE, à la fin d'icelle (joli mot, ne trouvez-vous pas ?), nous nous ménageons une pause, nous nous arrêtons. Presque tous, pendant un jour ou deux. Ceux qui continuent leur course ralentissent leur erre d'aller, par contagion; ils ressentent moins la presse. Ils fixent moins l'avenir, ce qui vient après, sauf pour savoir où ils mettent le pied, pour se garantir, s'empêcher de glisser.

Que faisons-nous sur notre cran d'arrêt ? Nous nous détournons, regardons en arrière. Nous négligeons de penser à demain, nous nous défendons de nous laisser solliciter par le jour qui viendra, comme nous faisons tout au long de l'année. Nous abolissons le jour proche. C'est merveilleux !

Nous voulons que la vie de tous les jours, ceux de l'existence quotidienne nous fichent un peu la paix, avec leurs soucis anticipés, imaginés, presque toujours empoisonnants. Nous demandons grâce, nous ménageons une trêve.

À quoi occupons-nous un coin de notre esprit au terme d'une année ? D'une part, à ce que les agences de presse ont recueilli des événements et des hommes, qui ont occupé la première place d'une actualité révolue.

La presse écrite et électronique y pourvoit. Elle exhume les faits de la petite histoire, les gestes, les paroles de ceux qui en ont été les auteurs, les acteurs ou les témoins. Elle les fait défiler une dernière fois sous nos yeux pour nous émouvoir, nous, les spectateurs que nous fûmes en ce temps-là, spectateurs oublieux.

Et nous nous immobilisons (ô temps suspends ton vol !) pour les regarder s'éloigner, en leur faisant un signe de la main, avant de les reléguer une fois pour toutes aux oubliettes. Et nous nous avouons : « Comme nous avons la mémoire courte ! » Mais nous ne regrettons rien, car s'il fallait que les tribulations d'un monde en plein désarroi nous collent à la mémoire, nous ne résisterions pas à leurs assauts.

Je dois avoir une petite nature. Ce doit être un effet de l'âge ou une inclination naturelle à me protéger, à ne pas trop me laisser remuer par ce qui constitue la trame de la comédie de l'humanité. J'avoue sans honte que j'en ai jusque-là, et même douze pieds par-dessus le bol, quand l'année agonise, de m'entendre redire les événements et de me faire remontrer les faces qui ont fait *ad nauseam* les grosses manchettes de l'information. Assez, c'est assez, surtout quand c'est trop.

Je ne tiens plus comme autrefois à me souvenir de ce qui mérite l'oubli. Par exemple, ça me rend triste de me faire rappeler la réélection des républicains américains et du super-grand minus, Ronald Reagan. Ça ne m'enchante pas de me faire rebattre les oreilles avec les politiques de Mrs Thatcher, la dame de fer à repasser de cette pauvre Albion.

J'en ai ma claque de revoir les images de la tornade bleue des conservateurs du changement à la Mulroney, de l'assassinat de Mme Gandhi et des massacres des sikhs qui s'ensuivirent. Quel est l'avantage de nous remontrer les cadavres de la grande famine d'Éthiopie ?

Avant d'enterrer 1984 pour de bon, j'apprécierais qu'on nous laisse un peu tranquilles avec la crise d'infantilisme du PQ et les symptôme de la sénilité des libéraux d'Ottawa et de Québec. Ne vous semble-t-il pas que cette absurde comédie a suffisamment sévi tout au long de 1984 ? Je ne vois pas qu'il y ait lieu de nous la resservir pour notre édification.

Je ne m'objecte pas à ce que l'on remette sur le pavois Walesa, Mgr Tutu, Gaétan Boucher. Ils ont bien mérité. Et Jean-Paul II... Et Gretzky. Je m'excuse de la macédoine. Mais on ne peut rien là-contre. Ne vivons-nous pas dans un monde de confusion des valeurs ? En fait, y a-t-il d'autres valeurs qui « valent », que l'on prend au sérieux, que les valeurs boursières ?

Ce qui devrait faire l'objet de nos rappels de fin d'année, ce sont nos petites affaires à nous, nos grandes petites affaires : choses et gens qui ont peuplé 1984. Ce sont ceux-là qui comptent. Dans le voyage qu'est notre vie, c'est le voyageur seul qui importe.

Faisons un examen, un inventaire de nos joies ou de nos déceptions à ne pas oublier. Il y a une quantité plus importante qu'on ne croit de grands petits faits ayant meublé nos 365 jours qui tirent à leur fin.

Cherchez, vous trouverez. Par exemple, quelle a été la rencontre qui vous a fait le plus grand plaisir ? Le jour de vos vacances qui a été le plus plein ? Le livre qui vous a procuré les plus belles heures d'évasion ? Le plus beau geste que vous avez posé ? Le meilleur plat que vous avez savouré ?

Ne vous en tenez pas à vos petits bonheurs. Remémorez-vous le chagrin qui vous a le plus bouleversé; la plus mauvaise soirée de télévision perdue; la gaffe de votre année; la dispute la plus éclatante que vous avez eue avec la personne qui vous est la plus chère.

N'oubliez jamais que l'événement le plus extraordinaire qui se soit produit en 1984, et la personne qui a occupé le plus de place dans vos pensées, c'est vous-même.

LETTRES AU DEVOIR

■ *Pas de II...*

SELON une annonce d'un récent numéro du *New York Times*, le nom du paquebot *Queen Elizabeth 2* prend bien le chiffre arabe — et non romain.

La reine n'a jamais autorisé l'usage de son nom pour ce paquebot. Il s'agit, tout bonnement, du second navire de ce nom à s'appeler *Queen Elizabeth*, d'où la nuance.

— JEAN-PAUL BROUSSEAU
Montréal, 10 décembre.

■ *Ce n'est pas la fin du monde*

CERTAINS JOURNAUX ont publié, en tout ou en partie, un article de M. Norman Delisle, de la Presse canadienne (PC), à propos d'une recherche poursuivie à l'Institut québécois de recherche sur la culture (IQRC) et qui traitait des représentations et des croyances quant à la fin du monde. La nouvelle a suscité un certain émoi ou une certaine hilarité, dans les médias radiophoniques particulièrement. Une brève mise au point est sans doute utile pour l'information du public.

La petite enquête de madame Rondeau était une contribution à une plus vaste recherche sur la religion populaire dirigée par le père Benoît Lacroix, l'un des éminents spécialistes en la matière. C'est pourquoi elle n'a pas été publiée, bien qu'elle soit à la disposition des personnes désireuses de la consulter. Ainsi, M. Delisle a pu en avoir sans peine communication. Je souligne, au passage, que cette politique de notre Institut est la plus ouverte que je connaisse : sont-ils nombreux les organismes de recherche qui procèdent ainsi ?

Qu'un centre de recherche sur la culture poursuive des travaux sur les opinions, les attitudes, les croyances, on ne s'en étonnera pas, puisqu'il s'agit justement de la culture. Pas plus qu'on ne se surprendra qu'un institut de botanique soit préoccupé par les plantes. Et pour situer ces recherches dans un plus vaste contexte, il est pertinent de mentionner que notre institut a mené aussi des investigations, publiées celles-là, sur le développement de Montréal, les communautés ethniques, les statistiques culturelles, etc. Nous en poursuivons d'autres sur le chômage et les jeunes, les familles monoparentales, la formation des maîtres, la condition féminine, etc. Là-dessus, je renvoie les intéressés à nos rapports annuels (publiés eux aussi) où sont recensées nos activités.

M. Delisle écrit : « En 1982, au pire moment de la crise économique, des fonds publics québécois ont été investis dans une recherche sur la fin du monde. » L'insinuation est claire : nous gaspillons des fonds publics pour des futilités !

Si M. Delisle veut bien consulter les catalogues des éditeurs et les rapports des universités, il vérifiera sans peine qu'en 1982, comme dans les années antérieures et postérieures, un grand nombre de chercheurs en sciences humaines ont travaillé et continuent de le faire sur les sectes religieuses, la gnose, la construction navale en Nouvelle-France, l'architecture ancienne, la phénoménologie de Hegel, l'oeuvre de Crémazie, la grâce chez saint Augustin, la chanson en Gaspésie, et sur d'autres thèmes infiniment plus variés encore. Les chercheurs se sont occupés de ce genre de problèmes pendant la crise économique, et avec des fonds publics. À ma connaissance, il en est ainsi dans tous les pays civilisés où l'on n'a pas songé encore à porter là-dessus des interdits.

Jusqu'à nouvel ordre, ici comme dans les autres sociétés démocratiques, on accorde aux chercheurs et aux artistes la liberté de déterminer eux-mêmes les thèmes de leur travail. Va-t-on réclamer une inquisition qui triera désormais les bons et les mauvais sujets ? Va-t-on, pour assurer le pouvoir de cette inquisition, caricaturer à l'usage du grand public certaines études choisies à cette fin pour mieux assurer le contrôle d'une police de la recherche ? M. Delisle et ceux qui ont utilisé son article ne le souhaitent certainement pas. J'aurais souhaité, à mon tour, qu'ils le disent plus nettement.

— FERNAND DUMONT
président et directeur scientifique de l'IQRC.
Québec, 14 décembre.

■ *Un congrès crucial*

UNE RENCONTRE historique aura lieu à Montréal, le 19 janvier prochain. C'est la date où sera tenu le prochain congrès du Parti québécois.

Mais c'est dans la rue, « aux portes du congrès », qu'aura lieu l'événement le plus important. Ce jour-là, pour la première fois depuis 1976 (exception faite de la campagne du référendum), des hommes et des femmes du Québec manifesteront publiquement leur foi en l'indépendance de notre pays. Nous voulons que ce geste soit doublement significatif. Il vise d'abord à faire réfléchir les congressistes sur les conséquences qu'un appui à l'option Lévesque risque d'avoir non seulement sur l'avenir du PQ, mais sur celui du Québec tout entier. Et surtout, il s'agira de démontrer une fois pour toutes que l'idée d'indépendance est toujours vivante au Québec, et que le PQ n'en détient plus le monopole. « Nous ne commettrons pas une deuxième fois l'erreur d'abandonner aux politiciens l'idéal indépendantiste. » Désormais, les hommes et les femmes du Québec qui ont foi en un pays souverain ne se tairont plus dans la peur et la honte. Il est temps de dire NON aux collaborateurs de Québec ! NON à la lâcheté et aux magouilles politiciennes ! Nous lançons un appel aux indépendantistes. Quant à nous, nous seront, le 19 janvier, « aux portes du congrès », pour prouver que l'indépendance est plus vivante que jamais dans nos têtes et dans nos coeurs. Et nous croyons qu'entre autres, des jeunes indépendantistes démontreront ainsi que l'idéal, la conscience et le courage ne sont pas uniquement le fait de nos aînés.

Contre les « collabos » du Québec, contre l'usurpation de l'idée indépendantiste par un seul parti politique, contre la signature du *Canada Bill* par Lévesque et ses acolytes. Ce jour marquera le réveil de l'indépendantisme québécois et son envol vers de nouveaux sommets.

Nous sortons du silence ! Vive le Québec libre !

— ALAIN CORMIER
DANIEL PELLETIER
RICHARD CARDINAL
Montréal, 14 décembre.

■ *Triste constatation*

IL EST TRISTE de constater que celui qui a été, durant tant d'années, le grand promoteur industriel de la ville de Montréal mette soudain en péril l'oeuvre de sa vie en rejettant, somme toute, un investissement dont Montréal aurait grand besoin, et pour des raisons qui me semblent davantage celles d'un homme à l'orgueil froissé que celles d'un gestionnaire efficace...

M. Drapeau a osé dire, pour justifier sa volte-face, que « l'intérêt général commande » qu'on retarde *sine die* ce projet-consensus...

Il serait plus juste de dire que c'est l'intérêt — et l'orgueil — d'un vieux général qui commande, contre la volonté populaire.

— M.-A. DUGRÉ
Outremont, 18 décembre.

■ *Un jeu malhonnête*

DEVOIR montrer que le Québec joue « le jeu du fédéralisme coopératif » émeut par sa noblesse et son originalité ? Dans les faits, on s'apprête à changer d'idée ou d'idéologie. Changer d'idée peut s'avérer sain et permettre à un peuple d'évoluer. Mais pour ce faire, il faudrait, à mon humble avis, que M. Pierre-Marc Johnson renonce au Parti québécois qui ne colle plus à sa « peau ». Le Parti québécois dont l'idée principale serait de réaliser la souveraineté de notre peuple n'a plus sa raison d'être dans ce contexte. À part son opportunisme politique, M. Johnson devrait avoir la décence de quitter ce parti et d'en former un autre qui pourrait s'appeler les « soubresauts gagaïstes » nés d'un chef fatigué. Le langage de ce dernier, digne d'un Pygmalion dont la machine détraquée a perdu le contrôle, revient à la rusticité. En vieillissant, les défauts qu'on a voulu cacher prennent le dessus, s'accentuent.

Que l'on veuille faire avancer la cause du Québec reste une initiative valable auprès d'Ottawa. Mais le faire dans le cadre d'un parti dont l'idée de base consiste à se séparer du Canada, c'est, ironiquement, duper les Québécois et Québécoises et prendre les fédéralistes convaincus pour des imbéciles. Au moins, Trudeau a su partir à temps tout en conservant l'élégance et la franchise qu'on lui reconnaît.

Dans ce contexte, la logique des « révisionnistes » me paraît absurde : absurdité soutenue par le jeu de celui qui se croit un « grand illusionniste ». Montrer que l'on joue le jeu signifie qu'on n'est pas honnête dans cette démarche, puisqu'elle consiste à montrer seulement et non pas à croire en son agir dans l'immédiat.

— SOLANGE-ÉLISABETH BOLDUC
Montréal, 13 décembre.

Il était une fois un pays, la Roumanie !

MICHEL-M. SOLOMON

IL ÉTAIT autrefois un pays qui s'appelait la Roumanie. Surnommée « la Belgique de l'Orient » pour avoir copié, en 1866, la constitution belge, sa capitale, Bucharest, était « le petit Paris ». Ce peuple de souche latine, de bonne humeur et traditionnellement hospitalier est tombé après la Deuxième Guerre mondiale sous la griffe de son grand voisin de l'Est qui, après l'avoir dépossédé de ses richesses naturelles, lui a imposé un régime sauvagement totalitaire.

Autrefois, les écrivains d'ailleurs venaient s'inspirer du folklore roumain — aujourd'hui rendu célèbre par le génial Georges Énesco — et l'idée que « le Roumain est né poète » était confirmée par une poésie populaire sans égal en Europe. Aujourd'hui, il n'existe plus de poètes sauf les « balladiers » du parti; l'objet de leurs louanges est le président Nicolas Céaucescu et son auguste famille.

Depuis les temps de Claudius et de Néron, jamais tant d'encre n'a été consommée pour porter aux nues un homme d'État qui, avec son épouse et ses deux fils, conduit la Roumanie avec une poigne de fer.

Je savais déjà, par des lettres et des histoires racontées par les émigrants et les rares touristes, que ce beau pays est devenu le plus démuni de toute l'Europe. J'étais au courant de cette moquerie qu'on appelle officiellement « la diète socialiste » et qui recommande aux Roumains de s'abstenir de manger de la viande, de la graisse, des produits comme le beurre et les fruits frais — produits destinés à l'exportation pour payer la dette extérieure —, se contentant de bouffer les déchets animaux.

Mais ne les ayant pas vus de mes propres yeux, je croyais qu'à cause de la souffrance collective, les indigènes ajoutaient un peu d'imagination à ce sombre tableau.

Eh bien ! après avoir regardé le reportage télévisé de Bucarest de Burt Quint, le reporter de la chaîne américaine CBS, je n'entretiens plus le moindre doute.

De tous les pays de l'Est, la Roumanie est impitoyablement traitée par ses maîtres actuels.

Les visages des hommes et des femmes qu'on voyait faire la queue devant les magasins d'alimentation étaient les masques d'êtres déshumanisés, résignés à leur sort. Pas une seule lumière dans leurs yeux cernés; pas un sourire sur leurs lèvres exsangues. Rien, sauf la honte profonde d'être immortalisés par les caméras américaines dans leurs vêtements rapiécés, eux qui étaient autrefois les plus élégamment vêtus dans ce coin de l'Europe. Dans une séquence, on pouvait voir le « fils génial de la nation », le président à vie Céaucescu, donnant lecture du décret en vertu duquel chaque femme roumaine est obligée — sous peine d'une lourde amende — de donner quatre enfants à la patrie socialiste !

L'appel du chef de l'État était accompagné d'une image démographique expliquant la dégradation de la population qui devient de plus en plus âgée alors que les jeunes couples refusent de pourvoir à l'état des nouveaux-nés destinés à vivre dans un monde de misères et de privations.

Dans une autre image, celle-ci présentant aux téléspectateurs une classe supérieure d'un lycée de jeunes filles, la propagande socialiste insistait sur le fait que les filles de 16 ans n'ont rien à craindre si elles donnent naissance à des enfants illégitimes.

« La patrie aura soin d'eux », lit-on dans les classes. Ce dans un pays où la morale prolétaire interdit rigoureusement la lecture d'une revue de cinéma étrangère.

Toujours dans ce reportage sur le vif, on nous a fait savoir à quel point l'hypocrisie officielle est maîtresse en Roumanie. Grâce à un mensonge officiel — le prétexte étant que les jeunes filles doivent se soumettre à un examen radiologique pour dépister un cancer éventuel —, les écolières des classes supérieures sont examinées minutieusement pour constater si elles sont enceintes ou non.

La même chose pour les millions de filles et de femmes embauchées dans les industries. Pour elles, pas le moindre ménagement. Avec une brutalité sans pareille, les jeunes et les moins jeunes sont traînées, *chaque mois*, devant l'écran radiologique d'une équipe volante de techniciens, pour dépister la grossesse.

La construction est-elle une « chasse gardée » ?

RÉPLIQUE

LOUIS-MARIE CLOUTIER

L'auteur est président de la Fraternité nationale des charpentiers-menuisiers, forestiers et travailleurs d'usines (FTQ).

UNE LETTRE d'un lecteur décrivant la construction comme une « chasse gardée » est parue bien encadrée dans la page éditoriale du 24 novembre dernier de votre journal. J'étais à rédiger une réponse lorsqu'est paru l'éditorial du 5 décembre, signé Jean Francoeur, sur les amendements du ministre Raynald Fréchette au règlement de placement dans l'industrie de la construction. J'ai dû me rendre à l'évidence : ce qui semblait l'opinion d'un lecteur correspond, en fait, à votre propre point de vue.

Disons tout de suite que je suis étonné qu'un homme de votre calibre accepte si facilement cette solution anarchique qu'est la déréglementation telle que la propose le ministre du Travail et que la réclament les patrons. Pourtant, dans le même éditorial, vous admettez la justesse de notre raisonnement lorsque nous disons que faire entrer les jeunes dans l'industrie à l'heure actuelle, c'est envoyer leurs pères au chômage. C'est de la poudre aux yeux que l'on jette aux jeunes, car tout ce qu'on leur propose, ce sont des emplois temporaires ou du bien-être social déguisé. Ils n'échapperont pas à cette règle en entrant dans la construction.

Photolaser CP

J'aimerais bien guérir le désespoir de toute une société, mais pas en empirant le désespoir des travailleurs de la construction. Le problème n'est pas de se demander qui va chômer, mais bien quels emplois vont être créés dans l'industrie de la construction et l'ensemble de la société québécoise.

Le mouvement syndical a tenté honnêtement, avec son projet Corvée-Habitation, de trouver des solutions au problème du chômage dans la construction. Les travailleurs de la construction ont accepté de prendre à même leur fonds de pension 12.5 *cents* sur chaque heure travaillée pour créer des emplois. Pourtant, nous avons dû nous battre dès le début contre les employeurs qui voulaient déjà mettre en pratique la fameuse déréglementation en engageant des braconniers et des illégaux !

Le règlement de placement : notre clause d'ancienneté

Je note que personne, dans votre milieu, ne conteste ce principe fondamental reconnu par notre société qu'est l'ancienneté. Cela demanderait, en effet, un don de soi hors du commun de la part d'un éditorialiste que de suggérer qu'un jeune le remplace après 15, 20 ou 30 ans de loyaux services. C'est pourtant ce que vous nous demandez de faire dans la construction. En tenant compte des caractéristiques de notre industrie, l'application du règlement de placement est l'équivalent d'une clause d'ancienneté.

Le règlement de placement instauré en 1978 s'est révélé un outil acceptable pour le contrôle quantitatif de la main-d'oeuvre dans une industrie qui a toujours été considérée comme une éponge et un lieu de passage pour quiconque voulait aller se chercher un revenu d'appoint ou pour les députés qui voulaient placer leurs travailleurs électoraux !

Je suis toujours étonné de voir qu'aussitôt qu'il y a un problème de chômage dans notre société, on pense tout de suite à la construction. Pourtant, on ne vous entend pas réclamer, par exemple, l'ouverture du port de Montréal aux jeunes. Vous vous souviendrez des conflits qu'on a connus à l'époque où tout le monde se présentait à la barrière pour avoir un emploi au bord de l'eau. Depuis que les débardeurs ont réussi à négocier un régime de sécurité du revenu, vous n'avez plus à dénoncer ce qui se passe dans le port de Montréal et on ne vous entend pas demander la déréglementation de ce secteur pour faire entrer les jeunes.

Vous vous rappelez sans doute que la commission Cliche, en 1975, poursuivait officiellement deux objectifs : d'abord sécuriser les employeurs contre certaines personnes qui, d'après la commission, avaient abusé de certains employeurs; ensuite, sécuriser les travailleurs et leurs familles contre l'insécurité chronique qu'ils vivent tous les jours. Que s'est-il passé par la suite ?

Les employeurs ont été sécurisés

La sécurité aux employeurs leur a été donnée dans les quelques jours qui ont suivi le rapport de la commission : on a retiré les délégués de chantier, on a créé une présomption de culpabilité à tout représentant syndical qui se trouverait sur les lieux d'un quelconque conflit, on a enlevé le placement aux syndicats, on a créé une association patronale unique et on a enlevé le droit à toute personne ayant un dossier criminel d'obtenir un poste syndical — rien n'empêche cependant cette même personne de faire partie d'une entreprise comme chef, surintendant ou contremaître !

On refuse la sécurité aux vrais travailleurs de la construction

Voyons maintenant ce qui s'est passé du côté des salariés. La commission avait recommandé qu'il y ait une planification des travaux par les différents paliers de l'administration publique (recommandation 101), que le gouvernement élabore une vraie politique de la main-d'oeuvre (recommandation 109), que le service de placement devienne l'instrument d'un régime de préférence d'emploi, et ce au plus tard le 1er janvier 1976 (recommandation 130). La dernière recommandation, mais non la moindre, préconisait la négociation d'un régime de sécurité du revenu dans les 60 jours suivant la formation de l'Office de la construction (OCQ) (recommandation 133).

Tout cela pour que les patrons travaillent d'une façon sécuritaire et que les salariés ne soient pas obligés de subir la politique de chantage patronal qu'on connaît depuis ce temps. Aucune de ces recommandations n'a été retenue ou mise en application. Nos salariés continuent d'être victimes de chantage et de vivre tous les jours l'insécurité : leurs conditions de travail sont constamment remises en cause, les règles les plus élémentaires de la sécurité sont bafouées — l'AECQ bloque même l'application de la loi sur la santé et sécurité au travail, le pluralisme syndical imposé par la commission Cliche amène des déchirements et des tiraillements continuels.

Ce que nous réclamons est très normal. S'il y avait, par exemple, des chômeurs ou des chômeuses qui se présentaient devant un poste de pompiers ou devant LE DEVOIR pour prendre la *job* des personnes à l'intérieur, vous savez comme moi que la police serait vite sur les lieux. Pourquoi les travailleurs de la construction et leurs familles n'ont-ils pas droit à ce minimum de sécurité pour vivre ?

Aurons-nous une autre grève des internes et résidents en médecine ?

LIBRE OPINION

PETER T. MACKLEM, m.d.

L'auteur est directeur des services médicaux à l'hôpital Royal-Victoria, professeur et doyen du département de médecine à l'université McGill.

LA FÉDÉRATION des résidents et internes en médecine du Québec (FRIMQ) négocie actuellement une nouvelle convention avec le ministère des Affaires sociales (MAS). Dans le passé, chaque ronde de négociations s'est soldée par une grève qui a affecté tous les hôpitaux d'enseignement du Québec. L'histoire a toutes les chances de se répéter à nouveau au début de 1985. La FRIMQ et le MAS divergent sur bien des questions, et même si les résidents et internes du Québec sont parmi les moins bien payés au Canada (les avant-derniers), toutes les questions en litige sont loin d'être strictement monétaires. Par exemple, la précédente convention stipulait que les résidents et internes ne seraient pas tenus d'assurer une garde de nuit plus d'une nuit sur quatre. L'« offre » actuelle du MAS ne précise pas la fréquence des gardes de nuit.

Qu'arrivera-t-il si une grève est déclenchée et que les résidents et internes n'assurent plus leurs services ? D'abord, les médecins titulaires des hôpitaux d'enseignement devront assumer les fonctions et les responsabilités des internes et résidents. Cela risque de sérieusement perturber leurs activités professionnelles et privées et de provoquer leur colère. Même si cet effet n'est pas négligeable, il est de peu d'importance par rapport aux conséquences que cettte grève risque d'avoir sur le public, notamment sur les malades.

La plupart des médecins du Québec travaillent au minimum 60 heures par semaine. Physiquement, ils ne peuvent assumer des responsabilités supplémentaires, mais ils y seront bien forcés en cas de grève. Pour faire face à la situation, les hôpitaux d'enseignement suspendront toutes les admissions et toutes les interventions chirurgicales non urgentes, donneront leur congé au plus grand nombre de malades possible et n'assureront que les services d'urgence. La phrase qui précède est lourde de sous-entendus. Examinons certaines de ces implications.

Suspendre les interventions chirurgicales non urgentes : on procède généralement à une intervention chirurgicale d'urgence lorsque la vie du malade est en danger en raison, par exemple, d'une hémorragie massive du tube digestif qu'il faut réprimer immédiatement. Une intervention non urgente est une intervention chirurgicale qui peut être différée, mais des maladies comme le cancer ou une cardiopathie ischémique menacent tout autant la vie du malade, et même parfois davantage. Chaque journée qui s'écoule voit la tumeur croître et se propager un peu plus. Ou, dans le cas d'une cardiopathie ischémique, chaque jour qui s'écoule voit augmenter pour le malade les risques d'un infarctus du myocarde.

Donner leur congé au plus grand nombre de malades possible : les malades dont l'état nécessite des soins aigus sont à l'hôpital parce que, de l'avis de leur médecin, leur santé l'exige. Le congé d'un malade qui devrait normalement rester hospitalisé va manifestement à l'encontre des intérêts de sa santé et, par conséquent, de son existence même. Le malade est ainsi obligé de prendre un risque injustifié.

Les hôpitaux ne pourront assurer que les services d'urgence : dans l'île de Montréal, on ne dénombre que 3.4 lits de soins aigus pour 1,000 habitants, chiffre, à ma connaissance, inférieur à celui de toutes les autres régions d'Amérique du Nord situées au nord de la frontière mexicaine. Pour le Québec dans son ensemble, ce chiffre est de 3.8 pour 1,000. Selon la plupart des spécialistes de la santé, la proportion optimale se situe entre 4.5 et 5. À Montréal et au Québec, le système de soins fonctionne donc déjà sur une base critique; l'encombrement et la congestion de nos salles d'urgence s'expliquent par la pénurie de lits de soins aigus. Nos salles d'urgence sont pleines à ras bord de malades qui y demeurent trop longtemps car il n'y a pas d'autres lits pour les accueillir. Au cas où les résidents et internes se mettraient en grève, il sera encore plus difficile de se faire admettre dans un hôpital et les malades courront davantage de risques inutiles.

Comme c'est le cas pour toutes les grèves affectant le secteur public, c'est la population qui est prise en otage. Cela est moralement inacceptable.

On a beaucoup écrit sur la nécessité de trouver des solutions innovatrices aux conflits de travail dans le secteur public. Pour ce qui est du conflit qui oppose la FRIMQ au MAS, la solution est évidente. La FRIMQ s'est récemment vu octroyer le statut juridique d'unité de négociation. De ce fait, elle a droit à l'arbitrage exécutoire. Elle en a fait la demande mais, jusqu'ici, le MAS a refusé d'y accéder. La Fédération des médecins spécialistes et la Fédération des omnipraticiens du Québec appuient la position de la FRIMQ en ce qui concerne l'arbitrage exécutoire. Même si la FRIMQ n'avait pas le statut juridique d'unité de négociation, le MAS devrait lui accorder cet arbitrage exécutoire pour éviter de nuire au public. Les résidents et les internes ont obtenu l'arbitrage exécutoire dans toutes les provinces du Canada, à l'exception de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse et du Québec. La loi canadienne sur la santé oblige les provinces à offrir à tous les regroupements de médecins un cadre de négociation, dont le plus acceptable est l'arbitrage exécutoire. Selon toute probabilité, si l'on a recours à l'arbitrage exécutoire pour régler le conflit actuel, la FRIMQ ne déclenchera pas de grève. Afin d'éviter les risques moralement inacceptables que court le public en cas de grève, le MAS doit accepter l'arbitrage exécutoire.

Révolution sexuelle : l'Amérique sort du lit

DANIEL GIRARD

L'auteur est étudiant en sciences politiques à l'Université de Montréal. Ce texte a été publié dans l'édition du 15 octobre du journal des étudiants et étudiantes de l'université.

DE RÉCENTES ÉTUDES effectuées aux États-Unis le confirment : il y a eu une baisse marquée de la promiscuité sexuelle en Amérique du Nord au cours des dernières années.

Certes, comme l'affirment la plupart des psychiatres et des sociologues américains, ce déclin de l'activité sexuelle entre personnes ne se connaissant pas ou peu est dû en grande partie à ces fléaux modernes que constituent le sida et l'herpès.

Toutefois, beaucoup de ces spécialistes et de nombreux sociologues considèrent qu'il y aurait un autre facteur important expliquant cette baisse : un retour au conservatisme.

En effet, alors que depuis quelques années, les « boutiques de sexe » voient leur chiffre d'affaires piquer du nez, les taux de mariage et de natalité atteignent des sommets impressionnants : aux États-Unis, en 1982, 2.5 millions de couples se sont mariés (ce qui constitue un record) et le nombre de divorces a été de 1.2 million (ce qui s'avère une baisse depuis 1981). C'était la première fois, depuis 1950, que le taux de divorce n'augmentait pas ! Quant au taux de naissance, il n'a jamais été aussi élevé depuis 1973.

Ces statistiques ne mentent pas. On assiste bel et bien, au cours des années '80, à ce que plusieurs n'hésitent pas à appeler une « contre-révolution sexuelle ». Il semble que le désir de fonder une famille et d'avoir des relations stables ait remplacé celui d'avoir des orgasmes avec une gamme variée de partenaires !

Bien sûr, la pilule contraceptive, cette bougie d'allumage de la révolution sexuelle, qui devait « libérer » les femmes en leur permettant, tout comme à l'homme, de séparer le plaisir sexuel de sa fonction procréatrice, est toujours aussi utilisée. Mais à une différence près : elle l'est de plus en plus dans le cadre de relations amoureuses à long terme.

Toutefois, lorsqu'on parle de contre-révolution sexuelle, on doit absolument mentionner la Suède. En effet, qui ne se souvient pas de l'incroyable légende que constitue la Suède au milieu des années '60 ? Les femmes y étaient superbes et avides de sexualité, la prostitution légale, l'avortement aussi, les contraceptifs faciles à obtenir, et les cours de sexualité commençaient pour les enfants dès l'âge de sept ans.

Or s'il y a un pays auquel la révolution sexuelle a coûté cher, c'est bien la Suède ! Les Suédois sont le peuple nécessitant le plus de soins psychiatriques au monde — un citoyen sur dix — et le pays se classe septième quant au taux de suicide. Un nombre record de couples se bousculent aux portes des cliniques des sexologues. Et ce n'est pas parce qu'ils n'éprouvent pas d'orgasmes satisfaisants, mais bien parce qu'ils sont aux prises avec d'immenses problèmes affectifs.

En Suède comme ailleurs, ce sont surtout les femmes qui ont payé la note de cette gigantesque « partouze ». Selon Vern Bullough, historien de l'Université de New York à Buffalo, il n'y a eu aucun changement dans le comportement des hommes au cours des cent dernières années. L'histoire de la révolution sexuelle serait celle « de l'homme toujours prêt, qui aurait eu accès à un nombre plus élevé de femmes disponibles ».

Cette grande accessibilité sexuelle de la gent féminine aurait été en partie causée par les résultats des recherches scientifiques sur la sexualité qui avaient lieu à l'époque. Le docteur Kinsey, par exemple, s'était proposé de faire diminuer la frigidité féminine en publiant un rapport où il affirmait que 90 % des femmes atteignaient l'orgasme vaginal et que la masturbation contribuait grandement à ce qu'elles ressentent cette sensation durant le coït (!).

De telles statistiques erronées ont engendré une sorte de « compétition sexuelle » entre les femmes qui se sont mises à la poursuite de la « normalité ».

« Les femmes, écrit le docteur Hélène Michel-Wolfromm, mues par un instinct grégaire, ont toutes voulu ressentir la même chose que leur voisine. Telle hystérique s'évanouissait à un premier contact et remplissait de honte sa collègue de bureau plus lente à réagir. (...) Une femme en arrivait à exiger trois critères pour se juger normale : un plaisir vaginal complet, une perte de connaissance et une quiétude absolue après l'étreinte sans aucune envie de recommencer avant la semaine suivante tant elle était fatiguée... »

Dans de telles circonstances, on comprend bien pourquoi le sociologue Helmut Schelsky ait reproché au rapport Kinsey d'avoir implanté une nouvelle norme sociale : « l'orgasme obligatoire ».

Nul n'est toutefois plus sévère que Roger Drolet, qui a effectué des recherches sur la sexualité féminine pendant 25 ans, en ce qui a trait aux rapports « scientifiques » sur la sexualité. « L'affaire de la jouissance féminine telle que pensée et imaginée par les hommes, écrit-il dans son récent livre *Les Femmes me disent*, c'est la plus grande fumisterie de l'histoire de l'humanité. Ces rapports ont fait un tort immense à la société : ils ont obligé les femmes à simuler et à mentir, et ont fait croire aux hommes que les femmes fonctionnaient exactement comme eux sur le plan physique. »

En 1984, les causes de l'échec de la révolution sexuelle sont de plus en plus évidentes : c'est que la femme est incapable, comme l'homme, d'opérer une séparation entre vie sexuelle et vie amoureuse.

« Dans leur très grande majorité, écrit l'anthropologue Donald Symons, les femmes veulent éprouver un sentiment d'amour ou de tendresse pour leur partenaire. Le sexe pour le sexe ne les intéresse pas. »

Si on écoute les propos d'anciennes combattantes de la révolution sexuelle, on ne peut que constater la justesse de cette observation. L'éditrice de la revue *Cosmopolitan*, Helen Gurnley Brown, confiait récemment au magazine *Time* : « Les relations sexuelles dans le cadre de liaisons amoureuses sont quelque chose d'absolument délicieux. Faire l'amour avec un garçon d'un soir est insignifiant... »

Que ces messieurs se le tiennent pour dit !

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ 2 accusés

contre la voiture du prêtre pour tenter de provoquer un accident. Le scénario était alors, selon l'acte d'accusation, soit de brûler la voiture, soit d'enlever le prêtre, de le menacer et, le cas échéant, de le tuer pour l'enterrer dans un endroit «où personne ne l'aurait retrouvé».

La deuxième fois, le 19 octobre, sur la route de Bygdoszcz, sera la bonne. Le chauffeur du père Popieluszko, Waldemar Chrostowski, s'échappera par miracle en sautant en marche de la voiture des ravisseurs. Le prêtre, enfermé dans le coffre, sera battu à trois reprises, à chaque fois qu'il reprendra connaissance.

Comble du raffinement policier, Piotrowski avait confectionné un bâton spécial «long de 55 cm et entouré d'étoffe» pour battre le père Popieluszko, qui était bâillonné par une corde reliant le cou aux pieds en passant par le dos. Quand ses tortionnaires l'ont jeté dans la Vistule, l'«aumônier de Solidarité» n'était plus qu'un cadavre: il s'était vraisemblablement, selon l'autopsie, étouffé dans son propre sang.

À l'audience, Piotrowski, élégant, presque une gravure de mode, a eu l'air très sûr de lui, tout autant que le colonel Pietruszka, fort de son «innocence». Chmielewski et Pekala ont semblé plus nerveux. Le premier, agité de tremblements et serrant sans cesse les mâchoires, peinera à répondre à l'interrogatoire d'identité, tandis que le second restera longtemps tête baissée, fixant le sol.

Une centaine de spectateurs, dont la mère et le frère de Jerzy Popieluszko, partie civile, ont pu assister à cette première journée, entourée d'un dispositif policier omniprésent dans Torun, avec des canons à eau et des hélicoptères survolant sans cesse le tribunal.

Des chicanes ont été disposées le long de l'avenue longeant la grande bâtisse de briques rouges qui a été interdite y compris aux piétons. À l'intérieur du tribunal, la sécurité est encore renforcée avec des commandos en tenue léopard qui ont pris position à l'entrée de la salle d'audience.

Le procès doit reprendre ce matin avec la poursuite de l'audition de Leszek Pekala. On s'attend à ce qu'il soit ajourné jusqu'au 2 janvier. Le verdict est attendu le 12 janvier.

◆ Médicaments

Le processus de changement, qualifié de « radical » par les milieux pharmaceutiques, est toutefois bel et bien enclenché.

La nouvelle a été confirmée au DEVOIR lors d'une rencontre avec M. Roger Ladouceur, adjoint exécutif au sous-ministre des Affaires sociales, et avec le Dr Denis Gagnon, président du Conseil consultatif de pharmacologie, Mme Joanne Gagnon, pharmacienne attachée au cabinet du sous-ministre et M. Pierre Gouin, directeur général des relations du travail au MAS.

Le peu de publicité qui a jusqu'ici entouré ce changement de régime — pourtant favorable aussi bien aux bénéficiaires, qu'aux compagnies pharmaceutiques québécoises et peut-être même aux pharmaciens — s'explique facilement, indique-t-on au bureau du ministre des affaires sociales, par le fait que « le ministère était alors en transition entre deux ministres ».

La décision du conseil des ministres de modifier le régime a en effet été prise le jour même de l'important remaniement ministériel qui a suivi la démission de quatre ministres du gouvernement Lévesque, dont celle du ministre des Affaires sociales, M. Camille Laurin, et marqué la nomination à ce poste de M. Guy Chevrette.

Le conseil des ministres avait alors entériné les recommandations d'un groupe de travail réunissant des représentants du ministère des Affaires sociales, de la Régie de l'assurance-maladie, du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, et du Secrétariat au développement économique. Se sont joints à eux des représentants du ministère de la Science et de la Technologie et du président du Conseil du trésor. Le groupe de travail s'est livré à des consultations avec tous les intervenants au dossier : sociétés pharmaceutiques, pharmaciens et grossistes.

« Il s'agit d'un changement majeur, reconnaît le Dr Gagnon, d'un virage. Nous abandonnons un système de prix contrôlés pour laisser libre cours aux forces du marché. Le système actuel, celui du prix médian, s'est avéré insatisfaisant. Nous avons constaté qu'il avait eu des effets néfastes sur l'industrie pharmaceutique, pour laquelle il n'était que la moins pire des mauvaises méthodes ».

Le prix médian, ou prix plafond, a été introduit au début de 1982, dans le but de réduire les coûts du programme des médicaments assurés, qui sont passés de $ 63 millions à $ 147 millions de 1977 à 1981. Bien que cette méthode ait permis les réductions de coûts escomptés ($ 5.5 millions en 1982), selon le mémoire soumis au conseil des ministres par MM. Camille Laurin, ministre des Affaires sociales à l'époque, et Rodrigue Biron, ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, certaines difficultés non prévues sont apparues.

Des pertes de $13,5 millions pour l'industrie québécoise

Même si la méthode du prix médian a permis de réaliser certaines économies au début de sa mise en application, de telles économies se seraient montrées factices, soutient le Dr Gagnon. « Il faut d'abord voir le contexte global », explique-t-il. « Le prix médian a créé une certaine déstabilisation de l'industrie, et cela représente un coût social appréciable. »

Ce coût social est quantifié davantage dans le mémoire de MM. Camille Laurin et Rodrigue Biron, qui souligne que la méthode du prix médian aurait occasionné des pertes de ventes évaluées à quelque $ 13.5 millions à l'industrie pharmaceutique québécoise, « compte tenu de l'effet d'entraînement du programme sur l'ensemble du marché des médicaments au Québec. »

Avec le prix médian, le Québec encourageait les manufacturiers de produits génériques, avantagés par la politique de substitution préconisée par la liste des médicaments. Cette liste, un formulaire de quelque 2,000 médicaments assurables dressée sur la recommandation du Conseil consultatif de pharmacologie, établit un prix plafond, au-delà duquel aucun remboursement n'est effectué par la Régie. L'effet principal de la liste a été cependant de favoriser l'utilisation accrue de produits génériques se situant presque toujours parmi les produits les moins chers qui y sont inscrits.

Du même coup, Québec aurait ralenti les investissements dans l'industrie pharmaceutique au Québec, traditionnellement orientée vers les grandes sociétés multinationales, dites « d'innovation ». Cette industrie aurait vu son chiffre d'affaires grugé par les activités croissantes du secteur des produits génériques. Elle aurait aussi perdu une partie du marché canadien, dont la part des fabricants de génériques s'élève à presque 15 % en terme de volume, et représente près de 20 % des ventes.

Le MAS devenait ainsi partie prenante au conflit entre les fabricants de médicaments génériques et ceux des médicaments d'innovation au sujet des brevets d'invention. (L'Article 41(a) de la loi sur les brevets permet aux fabricants génériques de copier, moyennant une redevance de 4 % sur le prix du produit générique, les médicaments des compagnies multinationales, pour ensuite les vendre à des prix très avantageux pour les consommateurs.

« Le système PRA (prix réel d'acquisition) va certainement favoriser l'installation de manufacturiers pharmaceutiques au Québec. Bien sûr, le choix final du médicament relèvera toujours du pharmacien, mais ce dernier prendra en considération de tels facteurs. Nous avons voulu créer un climat positif pour l'industrie pharmaceutique, et le PRA y jouera un rôle », déclare le Dr Gagnon.

Pour M. Roger Ladouceur, adjoint exécutif au sous-ministre, le but du changement est d' d'abord d'assainir le climat entre tous les intervenants au dossier complexe de l'assurance-médicaments, même s'il vise aussi à mieux contrôler les couts qui ont de nouveau monté en flèche en 1983. « On veut établir un climat de collaboration avec l'industrie et avec les pharmaciens afin de donner le meilleur service possible », dit-il.

Des avis partagés

À l'Association canadienne de l'industrie du médicament (ACIM), qui regroupe les sociétés pharmaceutiques multinationales au Canada, on se réjouit de la décision. « Formidable, », s'est exclamé le président de l'Association, M. Guy Beauchemin, rejoint par téléphone à Ottawa. « Le PRA est de loin le meilleur système. Nous représentons les compagnies orientées vers la recherche. Tous nos membres —ils sont 66 — seront prêts à collaborer.

« Depuis plusieurs années déjà nous avons entrepris des démarches auprès du gouvernement du Québec. Le prix médian, c'était une injustice. Mais nous avons travaillé ensemble afin d'améliorer le système, pour aboutir à la conclusion qu'il fallait changer ça », a-t-il déclaré.

C'est avec réserve que M. Jean-Guy Sabourin, porte-parole québécois de l'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques (ACFPP — produits génériques), accueille le grand virage du prix médian vers le prix d'acquisition réel.

« En théorie, c'est un bon système, mais d'application complexe, fait-il observer. Je pense, cependant, que ce sont les pressions des compagnies multinationales qui nous ont amenés au PRA. On fait des concessions à ces dernières afin de les garder à Montréal. D'après moi, le prix médian fonctionnait assez bien », dit-il.

« Par rapport à l'Ontario, je dois dire que c'est un net recul », ajoute M. Sabourin. L'Ontario serait en tête du peloton avec de 35 % à 40 % du marché canadien des médicaments, suivi par le Québec qui ne compte que pour 25 %. De ce quart du gâteau canadien, à peine 10 % est contrôlé par les fabricants de médicaments génériques, pour une valeur de $ 25 millions.

« En Ontario, c'est le choix du médicament meilleur marché qui prévaut. Ici, on doit se fier à la bonne foi du pharmacien », dit-il, en soulignant que les pharmaciens d'officine peuvent être puissamment sollicités par les grandes sociétés multinationales, même sous l'empire du PRA. « Elles peuvent vendre de leurs produits, faire leurs factures tout à fait correctement, et toujours offrir des « cadeaux » ou primes. Ces compagnies sont des professionnelles du marketing qui exploitent des commerces très profitables. Il faut arrêter de prendre des gens pour des innocents ! »

Le Dr Denis Gagnon ne croit pas que l'instauration du PRA favorise à ce point les sociétés multinationales. « En définitive, ce n'est pas simple de prédire ce qui déterminera le rapport générique-multinational. Le pharmacien peut toujours choisir entre produits génériques ou d'innovation. Le rôle du pharmacien dans un système du PRA est infiniment supérieur à ce qu'il est aujourd'hui », dit-il.

« Il est possible, selon M. Roger Ladouceur, que la méthode PRA ne favorise pas la vente de médicaments génériques. On ne veut pas nuire ni à l'un ni à l'autre, mais on veut encourager l'industrie québécoise », note-t-il en évoquant à titre de comparaison la politique québécoise d'achats chez nous.

Par tradition, fait-il remarquer, les pharmaciens francophones se sont identifiés aux sociétés multinationales, et la production pharmaceutiques québécoise a été le fait de ces compagnies innovatrices. En dépit des progrès accomplis par les fabricants de médicaments génériques, l'industrie multinationale tient toujours le haut du pavé au Québec, souligne le Dr Gagnon, en faisant remarquer qu'à peine 20 % des coûts du programme d'assurance-médicaments ne sont pas rattachés aux produits uniques ou à ceux du deuxième fournisseur, presque toujours des compagnies multinationales.

◆ Lévesque

vesque lève d'emblée le boycott, imposé en novembre 1981, des conférences fédérales-provinciales. Il montre patte de velours. Louant le « beau risque » du fédéralisme qui n'est pas le goulag, il voit enfin poindre la chance de prouver qu'il n'est pas l'éternel empêcheur de tourner en rond et de réparer le gâchis constitutionnel dont son gouvernement est en partie responsable. Aux quelques péquistes qui rouspètent, M. Lévesque rétorque que le programme péquiste n'est pas un évangile. Un audacieux virage se prépare.

Dans son discours inaugural à l'Assemblée nationale, à la mi-octobre, M. Lévesque écarte ostensiblement toute mention de l'indépendance ou de la souveraineté et tend ouvertement la main au gouvernement Mulroney, d'abord pour créer des emplois, puis pour rouvrir le dossier constitutionnel, au moment opportun pour Québec et Ottawa. Des sondages confirment que l'amélioration des relations fédérales-provinciales se classe en haut de la liste des mesures que les Québécois proposent pour améliorer l'économie.

Comme en écho, quelques jours plus tard, M. Mulroney reprend les mêmes priorités, dans le même ordre, réitère son désir de réconciliation nationale et son intention de « rapatrier » le Québec dans le giron constitutionnel. Cependant que les dossiers débloquent les uns après les autres, surtout entre les ministres « bleus », MM. Johnson, Bertrand, Biron, et leurs homologues fédéraux, la crise fait rage au gouvernement et au PQ, dont la raison d'être fondamentale est remise en cause par les révisionnistes.

Sachant que le temps presse et joue contre lui, au pouvoir depuis huit ans, M. Lévesque dit qu'il est prêt à soumettre rapidement un ensemnble de propositions et de conditions précises, dès que M. Mulroney lui fera signe, ce qui plonge ses collègues orthodoxes, qui n'ont pas encore digéré la défaite référendaire, dans la stupeur et le désarroi. Plus l'idylle se poursuit entre les deux gouvernements, plus les ministres et députés orthodoxes se raidissent envers ce que M. Parizeau appellera « l'union nationalisation » du parti souverainiste. Certes, M. Mulroney est moins anxieux que M. Lévesque, mais il sait aussi que les lunes de miel ne durent qu'un temps et qu'il doit profiter de ce que tous les astres lui sont encore favorables, à Ottawa et dans les provinces.

Ne voulant pas passer à l'histoire comme un second Godbout, M. Lévesque se fait fort de réparer l'injustice commise envers le Québec et de récupérer de « nouveaux anciens pouvoirs », perdus en 1981. Pendant que les ministres et députés démissionnaires — neuf, au total — craignent une entente à rabais, le premier ministre, déjà plus secoué qu'il ne l'admet, tente de justifier sa préférence pour le droit de retrait avec pleine compensation financière plutôt que le traditionnel droit de veto, qualifié d'absurdité, pour le Québec. À l'Assemblée, les libéraux réclament en vain un débat, accusant M. Lévesque d'agir sans mandat et craignant que, dans sa fébrilité, le premier ministre ne commette d'autres impairs plus dommageables encore. Témérité et imprudence, opine M. Claude Ryan.

Début décembre. M. Lévesque, confiant de faire un bon bout de chemin avec son homologue fédéral, se donne un an pour négocier un nouveau fédéralisme. Il est même prêt à soumettre à M. Mulroney des propositionms précises, autour de Noël. Jugeant raisonnables les propos du premier ministre québécois, M. Mulroney se dit disposé à reconnaître le « caractère distinct » du Québec. Puis, à l'issue d'un déjeuner en tête-à-tête, à Québec, les deux premiers conviennent que l'ambiguïté et l'improvisation ne sont pas de mise; il n'y a pas de risque à prendre et mieux vaut aller lentement mais sûrement.

Surprise. Alors que l'on croyait M. Lévesque fin prêt, il reconnaît lui-même qu'il a d'autres chats à fouetter — une crise existentielle à résorber, un psychodrame péquiste à résoudre tant bien que mal — et que ses conditions et propositions ne seront pas au point avant Pâques. A moins que ce ne soit à la Trinité. C'est-à-dire tard au printemps, entre la mi-avril et la mi-juin. La nouvelle cordialité, la normalisation des rapports est empreinte de prudence. On s'attend, on s'étudie, on s'épie mutuellement. La balle est pour l'heure dans le camp du Québec.

Que veut-il en faire ? Comment veut-il la saisir ? Mystère et boule de gomme. Rouillé par trois ans de bouderie, se remettant mal de la politique du pire qui ne menait nulle part, le gouvernement ne semble savoir où donner de la tête. On sort à peine les dossiers de la poussière où ils avaient été classés dans l'amertume qui a suivi une certaine nuit de novembre 1981, à Ottawa.

Seul, semble-t-il, M. Pierre-Marc Johnson a une quelconque idée de la démarche qu'il veut suivre dans ce labyrinthe constitutionnel. Sans le dire expressément, il rectifie et corrige le tir déficient de M. Lévesque, établissant des distinctions entre le droit d'option et le droit de veto, nécessaire en matière d'institutions fédérales. Conciliant, il a expliqué à ses collègues, dans un document de travail soumis juste avant que la crise péquiste n'éclate au grand jour, que le Québec doit éviter de compromettre le climat nouveau qui s'est instauré entre Ottawa et Québec, donc ne pas mettre de l'avant des revendications à priori inacceptables pour le fédéral. Le fédéralisme coopératif, quoi. Dans un grave échange épistolaire, l'ancien ministre Camille Laurin accuse M. Lévesque de vouloir négocier les mains vides, pieds et poings liés. Comment le savoir dans la brume épaisse qui entoure le bunker ministériel ?

Il y a deux semaines, l'opposition présente à l'Assemblée une motion de censure, accusant le gouvernement de défendre mollement les intérêts supérieurs du Québec. Pendant que MM. Gérard-D. Lévesque et Claude Ryan attaquent à fond de train, avec un dossier solide et preuves à l'appui, le premier ministre se contente de promettre vaguement que l'Assemblée sera invitée à discuter des enjeux constitutionnels, quelque part au printemps. A Pâques ou à la Trinité, quoi.

Sur la sellette et en vedette durant toute la semaine qui a précédé Noël, le ministre de la Justice et des Affaires intergouvernementales canadiennes a créé un peu de confusion en laissant entendre que le droit à l'autodétermination serait l'une des conditions du Québec pour qu'il signe le « Canada Bill » de 1981-82. Le lendemain, M. Johnson précise que ce droit ne se négocie pas, que le Québec l'a et l'a exercé à deux reprises au moins, en 1867 et en 1980. Il ajoute que son objectif n'est pas de renouveler le fédéralisme, mais de faire en sorte que le Québec en retire le maximum. Il tente aussi de faire dévier le débat en accusant les libéraux de ne pas vouloir concourir à un consensus, introuvable et que personne ne voit poindre à l'horizon. Brume et brouillard.

De toute évidence, il y a un nouveau climat, un début de normalisation entre Ottawa et Québec, à preuve, notamment, l'entente de coopération de plus de $1 milliard sur le développement économique régional. Jusqu'au ministre des Finances, M. Yves Duhaime, qui vante « un climat d'aération, un climat nettement meilleur » qu'il a perçu à Ottawa, même si Québec risque de perdre $ 200 millions en paiements de transferts, en 1985-86. Mais tout le monde marche sur des oeufs que l'on craint de casser avant que les marmitons soient prêts à faire l'omelette.

Evitez la fumée
Pour mieux respirer

Les goulags canadiens

suite de la première page

Citant le rapport de 1969 de la Commission royale d'enquête Mackenzie sur la sécurité au Canada, les auteurs précisent qu'en vertu de cette loi, « point n'est besoin de prouver que l'accusé est coupable d'une accusation déterminée ».

« Il suffit qu'il en semble ainsi d'après les circonstances qui entourent l'affaire ou la conduite ou le caractère de l'accusé. »

Incidemment, cette loi a servi d'argument, soixante ans plus tard, au juge Rodolphe Paré, de la Cour d'Appel du Québec, pour mettre fin aux travaux de la Commission d'enquête Keable sur les actes illégaux de la GRC.

Dans son rapport sur l'Opération internement, rédigé à la fin de la première guerre, le major-général William Otter avouait lui-même que « seulement 3,138 prisonniers pouvaient être correctement classés comme ennemis de guerre ».

Le major précisait d'ailleurs qu'outre certains officiers de la marine militaire et marchande et certains membres de l'armée de réserve, les prisonniers se recrutaient majoritairement parmi les ministres du culte, les marchands, les professionnels, les mécaniciens, les pêcheurs et les agriculteurs.

En outre, le major Otter soulignait aussi « la tendance suspecte de certaines municipalités à se décharger ainsi de leurs indigents ».

Divers documents permettent aujourd'hui d'expliquer les procédés arbitraires utilisés par la police secrète canadienne.

Dans son rapport publié en 1981, la Commission d'enquête sur certaines activités de la GRC (commission McDonald) a relaté le rôle exact joué à cette époque par les deux principaux corps policiers du pays: la Police du Dominion ou Police du Canada et la Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest.

« Le rôle principal (des services secrets) fut confié à la Police du Canada dont l'effectif, bien qu'augmenté au cours de la guerre, n'était que de 140 hommes en 1919. Elle effectua certaines enquêtes par l'entremise d'agents secrets, recrutés pour la plupart chez des agences américaines de détectives, mais elle comptait sur une large mesure sur l'information recueillie par les corps policiers du Canada et par les fonctionnaires des ministères des Douanes et de l'Immigration. »

« En Colombie-Britannique, nous apprend le rapport, un ancien agent de l'immigration avait été nommé commissaire de police pour cette province en vertu de la Loi sur la Police du Canada et était responsable des enquêtes sur les étrangers de nationalité ennemie et les présumés sympathisants avec l'Allemagne. »

Mais, d'une façon générale, la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest (RGCNO) était responsable au premier chef de la collecte des renseignements dans les provinces des Prairies.

« Son travail à cet égard découlait surtout des règlements adoptés en vertu de la Loi sur les mesures de guerre et concernait l'inscription et l'internement des ressortissants suspects de pays ennemis », précise le rapport.

« Quelque 200 détachements de la Gendarmerie étaient chargés d'enquêter sur des immigrants européens soupçonnés de sympathies ou d'activités pro-germaniques. La RGCNO ne possédait pas de service de sécurité et n'avait pas favorisé la tenue d'enquêtes criminelles par des agents en civil. »

« La Gendarmerie comptait donc, pour les opérations secrètes de contre-espionnage, sur des agences de détectives privées et sur des agents secrets payés par la Police du Canada. Ces agents s'infiltraient dans les organismes sociaux des collectivités d'immigrants, souvent à la suite de rapports reçus de citoyens concernant des conspirations présumées. Pendant la seule année 1915, la Gendarmerie et ses agents ont effectué 2,309 enquêtes qui ont entraîné l'internement de 396 personnes. »

Dans leur livre intitulé *An Unauthorized History of the RCMP*, publié chez James Lewis and Samuel, en 1973, les auteurs, Lorne et Caroline Brown, précisent la nature exacte des activités de la Police montée au moment de la guerre.

Jusqu'en 1917, rappellent-ils, les Etats-Unis maintenaient leur neutralité dans le conflit mondial. Mais les autorités canadiennes craignaient que des germano-américains ne s'introduisent au Canada pour y mener des actions de sabotage.

Après la révolution bolchévique de 1917, le terme « ennemi étranger » fut élargi à tous les immigrants provenant des territoires appartenant à l'ancienne Russie tsariste qui allait devenir l'Union soviétique, rapportent les auteurs.

« La définition d'ennemi étranger pouvait ainsi s'appliquer à plus de 200,000 résidents des Prairies canadiennes. Ils souffrirent considérablement du harcèlement des autorités et des super-patriotes parmi la population. Des centaines furent internés parce qu'ils menaçaient ou pouvaient menacer l'effort de guerre. »

« Derrière cette surveillance des étrangers de nationalité ennemie, concluent les Brown, la Police montée gardait un oeil sur les socialistes, les pacifistes et les activistes des unions ouvrières qui s'opposaient vivement à l'effort de guerre. »

Le premier camp d'internement, situé à Montréal, accueillit ses premiers prisonniers arrêtés par les services spéciaux canadiens, dès le 13 août 1914, soit trois mois avant le déclenchement officiel de l'opération. Il ferma ses portes en novembre 1915 et accueillit au plus 26 prisonniers.

Vingt-quatre camps furent établis à travers le pays. Le dernier ferma ses portes le 24 février 1920.

En Colombie-Britannique, des camps furent ouverts à Vernon, Nanaimo, Monashe-Mara Lake, Fernie-Morrissey, Edgewood, Revelstoke-Field-Otter et Jasper.

En Alberta, les localités de Lethbridge, Banff-Castle et Munson-Eaton furent choisies comme sites.

Au Manitoba, des camps furent érigés à Winnipeg et à Brandon.

L'Ontario en compta six: à Kingston, Petawawa, Toronto, Kapuskasing, Niagara Falls et Sault-Sainte-Marie.

Deux autres camps ont été établis en Nouvelle-Écosse dans les régions de Halifax et Amherst.

Au Québec, quatre emplacements furent désignés. À Montréal, on utilisa l'Édifice de l'Immigration, au 172 de la rue St-Antoine. Dans la région de Québec, deux camps furent établis à l'arsenal de Beauport et à la base militaire de Valcartier.

Le camp de Valcartier ne demeura en opération que pendant six mois au cours de l'année 1915. Celui de Beauport abrita un maximum de 48 prisonniers entre décembre 1914 et juin 1916.

Des cabanes de bois rond furent élevées pour constituer le dernier camp, celui de Spirit Lake, à une dizaine de kilomètres à l'ouest d'Amos, en Abitibi. C'est là que furent internés plus de 85 % des prisonniers détenus au Québec.

Jusqu'en 1917, où les États-Unis entrèrent de plein pied dans la guerre, les consuls américains effectuèrent quatorze visites dans dix de ces camps, à titre de gouvernement neutre au nom des pays ennemis.

Entre 1917 et 1919, les délégations consulaires suisses et suédoises prirent part à onze inspections organisées dans cinq camps.

Malgré cette surveillance internationale exercée surtout dans les camps du sud du pays, la vie des camps n'était guère facile pour les prisonniers et leurs familles.

À SUIVRE

Erreur sur la personne

OTTAWA (PC) — La Presse Canadienne a rapporté par erreur, mercredi, que l'ancien ministre du Parti québécois, M. Rodrigue Tremblay, avait été nommé au conseil d'administration de la Commission nationale des musées.

Mme Lisa Van Dusen, secrétaire de presse du premier ministre Brian Mulroney, a souligé que le Rodrigue Tremblay nommé à la commission est en fait un organisateur du Parti conservateur de Sept-Iles, dans la circonscription de Manicouagan, représentée par M. Mulroney.

Pendant que Québec étale ses états d'âme troublée, panse ses plaies, tergiverse, suppute dans la confusion, M. Mulroney redit calmement que « le Canada n'aura de véritable constitution que lorsque le Québec aura réintégré sa place dans la fédération ». Avec combien d'à propos, le premier ministre fédéral ajoute: « Le Québec à l'écart de l'accord constitutionnel, cela veut dire que c'est un document constitutionnel qui n'en est pas un. »

M. Lévesque a réussi à faire battre les rouges. Mais après, et avec quels résultats ? Un parti divisé contre lui-même, un gouvernement exsangue et en déroute, lui-même émotivement affecté en profondeur. L'effet Mulroney se fait lourdement sentir. Il faudra attendre plusieurs mois, peut-être un nouveau chef péquiste, ou un autre gouvernement, avant que le Québec n'absorbe tout à fait la secousse sismique du 4 septembre.

◆ Emplois

également de meilleurs salaires. Près de 73%, d'entre eux prévoient hausser cette année les salaires de base, ce qui représente une augmentation de 23% par rapport à 1984. Plusieurs compagnies offrent aussi des primes de rendement aux nouveaux travailleurs possédant des qualifications particulières.

Les diplômés en génie et administration seront le plus en demande. Selon le bureau de recherche sur les salaires de la Commission, les employeurs interviewés engageront 1,364 diplômés universitaires, à un salaire moyen de $1,686 par mois. L'an dernier, les entreprises prévoyaient faire appel à seulement 466 diplômés universitaires.

Ce sont les ingénieurs qui seront les plus favorisés. On s'attedn à ce qu'ils gagnent $2,167 avec un diplôme de premier cycle et $2,315 avec une maîtrise.

Même si la situation s'améliore, elle ne semble pas idéale pour les diplômés en administration, puisque selon l'étude les employeurs engageront seulement un peu plus de gens formés dans ce domaine que l'an dernier mais à un salaire moindre soit, $2,178 par mois .

Les compagnies consultées disent qu'elles entendent embaucher près de deux fois plus de diplômés en sciences humaines et informatique qu'en 1984 à un salaire mensuel moyennde $1,6130 pourvles premiers et $2,012 pour les seconds.

28 décembre

par la PC et l'AP

1983: Pékin laisse entendre que Moscou porte la responsabilité de la rupture des négociations de désarmement de Genève avec les Américains.

1982: selon un rapport des Nations Unies, 122 millions d'enfants sont nés dans le monde en 1982, dont 104 millions dans les pays en voie de développement.

1979: le président Carter envoie un émissaire à Londres pour discuter avec les alliés des États-Unis de l'intervention soviétique en Afghanistan.

1975: vaine tentative pour sauver 372 hommes bloqués par une explosion au fond d'une mine de charbon dans le nord-est de l'Inde: tous ont péri.

1974: un commando fait irruption au cours d'une réception offerte en l'honneur de l'ambassadeur américain à Managua, abat trois gardes et prend plusieurs personnalités nicaraguayennes en otages.

1972: quatre fedayin arabes détiennent six otages pendant 19 heures à l'ambassade d'Israël à Bangkok, puis libèrent leurs prisonniers et s'envolent pour Le Caire.

1970: un tribunal militaire espagnol, siégeant à Burgos, condamne six militants séparatistes basques à la peine de mort.

1969: des avions israéliens attaquent des objectifs le long du canal de Suez et en Jordanie, tandis que Le Caire annonce une opération navale contre des positions israéliennes.

1968: un commando israélien effectue un raid contre l'aéroport de Beyrouth et détruit 13 avions appartenant à des compagnies arabes.

1966: les Chinois procèdent à un cinquième essai nucléaire.

1962: les *Casques bleus* des Nations unies livrent de violents combats au Katanga.

1950: les forces chinoises franchissent le 38ème parallèle en Corée.

1948: asssasinat de Nokrachi Pacha, premier ministre égyptien.

1942: des avions japonais bombardent Calcutta.

1938: l'Irak rompt ses relations avec la France.

1917: la Bessarabie proclame son indépendance sous le nom de république de Moldavie.

1908: tremblement de terre en Calabre et en Sicile: 84,000 morts.

1836: l'Espagne reconnaît l'indépendance du Mexique.

AUJOURD'HUI

La bibliothèque municipale de Longueuil présente, pendant la période des Fêtes, les films pour enfants *Martin le savetier* (un conte de Tolstoï) et *Le Chandail de hockey* (une histoire de Roch Carrier), ce vendredi à 13 h 30 à la succursale de la place Désormeaux (670-2130); le jeudi 3 janvier à 13 h 30, à la succursale Claude-Henri-Grignon (674-6260), et le vendredi 4 janvier à 13 h 30, au Centre culturel de Longueuil: 670-1410.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE CAHIER 2

Montréal, vendredi 28 décembre 1984

Les actionnaires de Nordair approuvent la fusion avec Innocan

PAUL DURIVAGE

Les actionnaires de la compagnie aérienne québécoise Nordair Ltée ont donné leur approbation à l'offre de fusion initiée par la compagnie de gestion montréalaise Innocan Inc. en juin dernier, au cours d'une assemblée extraordinaire tenue hier matin.

Les actions de catégories A et B de Nordair Ltée émises et en circulation seront donc converties sur la base de 1.89 actions de Nordair Inc, la nouvelle société qui résultera de la fusion. L'opération devrait être finalisée d'ici la fin de l'année.

Nordair était jusqu'à récemment détenue à 86.4 % par la société de la Couronne Air Canada. La Société d'Investissement Desjardins détenait une participation de 13.0 % tandis que 75 autres actionnaires se partageaient les 0.6 % des parts de la société ouverte.

Au terme de la transaction, 10 % des parts seront vendues aux employés actuels de Nordair Ltée. « Déjà la moitié des quelque 1,300 employés se sont prévalus de l'offre qui leur était faite », a précisé au DEVOIR, un porte-parole, M. Luc Lapierre.

Le projet doit toutefois encore recevoir l'approbation du Gouvernement fédéral. Celui-ci était récemment saisi d'une objection de la part des indiens Cris du Québec. « Nous sommes toutefois optimiste d'obtenir une réponse favorable », a précisé M. Lapierre.

Me James O'Reilly, l'avocat qui représente le Grand conseil des Crees du Québec, a déclaré jeudi qu'il ne s'attendait pas à ce que la requête puisse bloquer la vente, puisqu'elle a été déposée trop tard.

Mais selon lui, la rencontre entre les représentants d'Air Canada et les détenteurs d'actions minoritaires « ne met certainement pas un terme à l'affaire. Cette requête pourrait être le début d'une série de démarches légales ».

Le porte-parole du ministre des Transports Don Mazankowski, M. Tom Van Dusen, a indiqué que « le gouvernement n'a pas l'intention d'intervenir en ce moment ».

La Commission canadienne des Transports avait préalablement rendu une décision favorable sur le changement de contrôle, le six décembre dernier. Le gouvernement fédéral doit entériner la recommendation de la la commission au cours des prochaines heures.

Nordair est le deuxième plus important transporteur régional du pays avec des actifs évalués à plus de $ 100 millions. La compagnie a enregistré un bénéfice net d'exploitation de $ 1.4 million ou de 64 cents par action ordinaire, au cours des neuf derniers mois de la présente année. Il s'agit d'un progrès marqué comparativement aux gains de $ 600,000 réalisés à la même époque de 1983. Les revenus se sont accrus entretemps de 17 % à $ 135.4 millions.

LES AFFAIRES ...EN QUELQUES LIGNES

SYLVAIN BLANCHARD

■ La Baie d'Hudson subit une perte de $ 106 millions

Pour les neuf premiers mois de leur exercice financier s'étant terminés le 31 octobre dernier, la compagnie de la Baie d'Hudson a subi une perte de $ 166 millions, $ 82 millions de plus que le déficit réalisé à la même période de l'exercice précédent. Les revenus provenant des ventes de l'entreprise ont atteint la somme de $ 3.2 milliards, comparativement à $ 2.9 milliards un an plus tôt. Les bénéfices provenant de Simpson's, Zellers et La Baie ont tous été inférieurs à l'an dernier. Les gains de la compagnie provenant de leurs placements immobiliers se sont fortement accrus, grimpant de $ 21 millions à $ 49 millions.

■ Pan Am : bénéfice de $ 5.6 millions

La société Pan Am a enregistré un profit net de $ 5.6 millions au cours de son troisième trimestre terminé le 31 octobre dernier, comparativement à $ 77 millions l'an dernier. Les profits d'opération ont atteint la somme de $ 34 millions, contre $ 78 millions en 83. Les revenus d'opération de la compqgnie quant à eux ont chuté de 7.5 %.

■ Profit record pour American Brands

Le bénéfice net par action d'American Brands a augmenté de 8 % au cours de son troisième trimestre pour atteindre la somme record de $ 1.85, en hausse de 13 cents par rapport à l'an dernier. Les revenus de la compagnie pour cette période se sont chiffrés à $ 106 millions, contre $ 99 millions il y a douze mois. Les ventes d'American Brands ont atteint $ 1.84 milliard, $ 400 millions de plus qu'à la même époque de l'an dernier. Pour les neuf premiers mois de l'année, les profits de l'entreprise ont grimpé de 8 % pour atteindre $ 308 millions, ou $ 5.35 l'action, comparativement à $ 286 millions, ou $ 4.95 l'action en 83. Les ventes de la compagnie pour cette période se sont élevées à $ 5.35 milliards, une augmentation de $ 5 millions par rapport à 83.

■ Contrat de $ 60 millions pour GM

La division diesel de General Motors du Canada Ltée a décroché un contrat d'une valeur de $60 millions pour la construction de locomotives.

Le porte-parole de l'usine de GM à London, M. Mike Gallaghan, a expliqué, hier, que la commande de CP Rail pour 45 locomotives diesel-électriques vient remplir le carnet de commande de la division diesel pour 1985.

Néanmoins, cela ne modifiera en rien les plans de la compagnie prévoyant le licenciement, à compter du 7 janvier, et pour une durée indéterminée, de 185 employés horaires de la ligne de montage des locomotives. Environ 480 travailleurs demeureront au travail sur cette ligne.

La ligne de montage de la division diesel, qui comptait trois quarts, a été réduite à seulement deux en raison de trous dans le carnet de commandes pour les années à venir.

Selon M. Callaghan, la dernière commande de CP Rail devrait éviter de nouveaux licenciements sur cette ligne de montage au cours de l'année 1985.

Le travail sur cette commande devrait débuter en juillet ou en août et la première locomotive devrait être livrée en septembre 1985.

■ Fusion Schlumberger-Sedco : c'est fait

La société de services pétroliers Schlumberger Ltd a indiqué qu'elle avait terminé les opérations d'achat de la firme texane d'équipements de forage Sedco Inc., pour une valeur totale estimée à $967 millions.

Schlumberger Ltd, qui avait annoncé cet achat en septembre dernier, a payé $482 millions au comptant pour 46 % des actions de Sedco, soit $48 par action, et environ 13 millions d'actions nouvelles Schlumberger pour les 54 % restants.

■ Les garanties de B&D resteront secrètes

La compagnie Black and Decker ne sera pas tenue de dévoiler les garanties qu'elle a donné au gouvernement fédéral avant de procéder à l'achat de l'usine d'électro-ménager appartenant à General Electric à Barrie, en Ontario.

Dans un jugement rendu hier, la juge Barbara Reed, de la cour Suprême du Canada a également rejeté une demande faite par le local 545 de United Electrical, Radio and Machine Workers du Canada pour forcer le ministre de l'industrie et du commerce du Canadien, M. Sinclair Stevens à obliger Black and Decker de dévoiler toutes les garanties que la compagnie avait accordé relativement à cet achat.

■ 150 conteneurs Manac au CP

Le Canadien Pacifique vient de prendre livraison de 150 conteneurs fabriqués par Manac inc. à son usine de Saint-Geaorges de Beauce. De ce nombre, 100 unités sont destinées à transporter de la marchandise sècher alors que les 50 conteneurs isolés serviront à transporter des marchandises périssables. Ces conteneurs, qui seront utilisés dans le système inter-modal du Canadian Pacifique(transport sur route, chemins de fer et maritime), ont été concus de concert avec les services techniques du CP et le service de recherche et de développement de Manc inc. La valeur de la commande est estimée à environ $ 2.7 millions.

■ Pétro-Sun et Muscocho « déménagent »

A compter de l'ouverture le 2 janvier prochain, les relevés de transactions sur les actions ordinaires et les actions privilégiées de Les explorations Muscocho et les actions ordinaires de Petro-Sun international seront reproduits dans la presse financière à la section générale des titres inscrits à la cote de la bourse plutôt qu'à la section des petites entreprises de ressources.

■ Air Canada Cargo étend son réseau

Le 15 janvier prochain, Air Canada Cargo étendra son réseau nord américain et européen à l'extrême orient et à l'Inde. Le lancement du nouveau produit coincidera avec l'inauguration ce jour là des services réguliers d'Air Canada entre Toronto, Bombay et Singapour, via londres. Trois vols par semaine achemineront passagers et fret ordinaire sur la route la plus longue jamais exploitée par un transporteur canadien.

Le dollar US monte encore

Le taux d'escompte de la Banque du Canada perd sept centièmes à 10.09

OTTAWA (PC-AFP) — Le taux d'escompte dont le mouvement de repli a été déclenché il y a près de six mois a encore baissé jeudi, passant cette fois de 10.16 à 10.09 %.

Bien qu'il se trouve ainsi à plus de trois points en dessous du sommet de 13.26 atteint à la mi-juillet, il est toujours plus élevé que le niveau 9.96 où il était il y a un an.

Le taux d'intérêt privilégié, que les banques réservent à leurs clients les plus solvables, est à 11.25 %, contre 13.5 il y a six mois et 11 % il y a un an.

De nos jours, les taux hypothécaires vont de 11.25 % pour un an à 12.5 % pour cinq ans. Quant aux prêts à la consommation, le taux le plus bas est de 12.5 % environ à terme fixe.

Les économistes s'accordent généralement à dire que les taux d'intérêt vont encore baisser quelque peu.

Le dollar US

L'approche de la fin de l'année a aidé le dollar à atteindre jeudi de nouveaux sommets à l'égard de quasiment toutes les devises, en raison de facteurs techniques, mais aussi de la conviction générale que le début de 1985 verra la devise américaine encore très forte, ont indiqué les analystes.

Cette hausse du dollar a été aidée par le fait que les échanges sont peu importants, en raison des fêtes. Aucune intervention de banque centrale sur le marché n'a été enregistrée.

Sur ce marché étroit, la demande l'emporte d'autant plus facilement sur l'offre que la hausse du dollar est quasiment ininterrompue depuis deux semaines, créant un effet d'entraînement. « Le sentiment général est que le dollar n'a pas fini de monter, aussi les investisseurs ne veulent pas vendre actuellement », indiquait ainsi un opérateur.

L'absence d'information économique fondamentale concernant l'économie américaine ces derniers jours n'a pas empêché cette hausse de fin d'année, soulignent les analystes. Le déficit du budget fédéral, de $28.46 milliards en novembre, annoncée mercredi soir n'a eu aucun effet sur les cours, ont indiqué les opérateurs, car elle était attendue.

Le léger regain de tension sur les taux d'intérêt américains à court terme enregistré depuis mercredi, après les baisses de ces dernières semaines, ont pu influer sur les cours du dollar, d'autant plus que les experts estiment que les taux d'intérêt devraient remonter l'an prochain, et ont peut-être déjà atteint leur point le plus bas.

La volonté des investisseurs de commencer 1985 bien garnis en dollar explique largement la hausse régulière, mais inexorable, de ces derniers jours, a ainsi estimé un analyste.

D'autre part, les difficultés de l'OPEP à imposer à la conférence de Genève une discipline des pays membres pour empêcher de nouvelles baisses de prix du pétrole brut joue actuellement en faveur de la devise américaine, estiment les analystes.

Le dollar a battu jeudi des cours records atteints le 15 octobre dernier pour le mark et le franc français. La livre sterling, par contre, était déjà très affaiblie depuis plusieurs jours en raison des inquiétudes concernant les recettes pétrolières de la Grande-Bretagne.

Quant à l'or, il a poursuivi sa descente, clôturant légèrement au dessus de $307 US.

Écoindicateur* de la Banque Royale

Un indice composite des indicateurs avancés

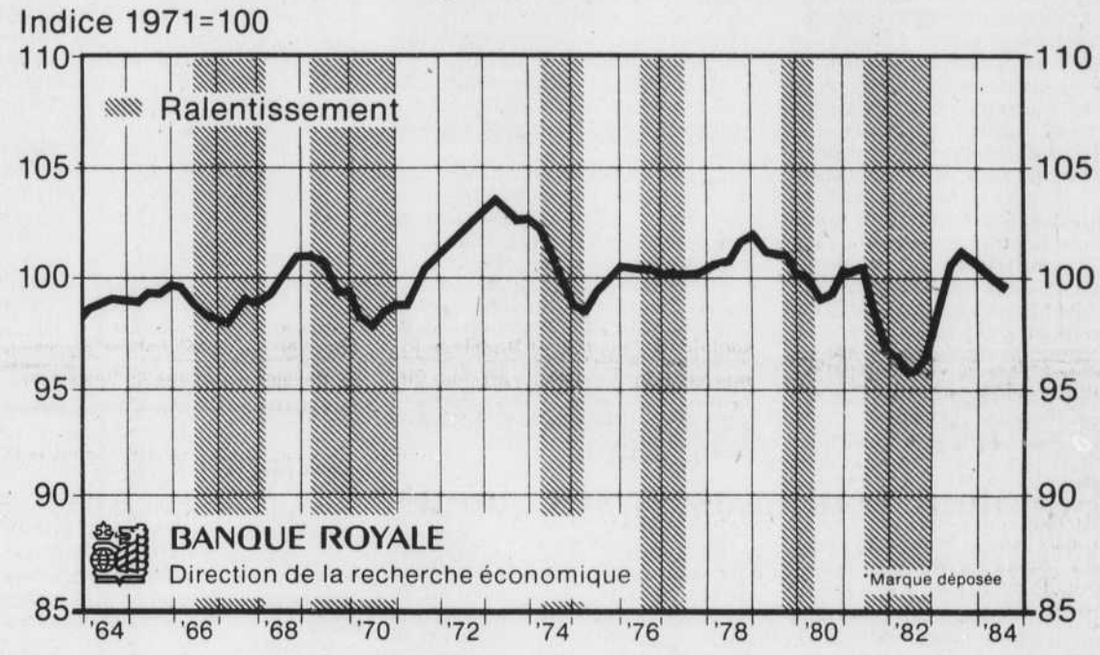

La Banque Royale prévoit un ralentissement, pas une récession

PAUL DURIVAGE

Le Canada est entré dans une phase de ralentissement de la croissance qui se poursuivra au cours des prochains trimestres, indique le dernier rapport de *l'Écoindicateur* de la Banque Royale du Canada.

« Quoiqu'une récession ne soit pas envisagée, le rythme de l'expansion économique au Canada va probablement rester suffisamment faible au cours des prochains trimestres pour être qualifié de ralentissement de la croissance », écrit-on.

Plus précisément, les experts de la première banque canadienne en terme d'actif s'attendent à ce que le PNB réel n'augmente qu'à un rythme bien inférieur à son potentiel à long terme au cours du quatrième trimestre de 1984 et du premier semestre de 1985.

« L'activité économique a ralenti de manière non négligeable au cours des deux premiers trimestres de 1984 », expliquent les économistes de la Royale. « Et malgré une remontée subite de la croissance réelle au troisième trimestre, l'écoindicateur continue de signaler un fléchissement important du taux de croissance économique ».

L'indice composé des sept indicateurs avancés a chuté en effet à un taux modéré de 1.0 % au cours du troisième trimestre de 1984. Ce fléchissement fait suite à des baisses de 1.2 % et de 2.5 % au cours du premier et du deuxième trimestres de cette année.

L'Écoindicateur se situe donc maintenant à 99.6, soit en baisse par rapport au chiffre de 99.86 affiché au terme du deuxième trimestre de 1984. Il avait été établi sur une base de 100 en 1971.

C'est l'indicateur de la masse monétaire corrigée de l'inflation qui a été la principale cause de la baisse générale de l'écoindicateur au dernier trimestre. Les marchés financiers ont par ailleurs continué à exercer une pression à la baisse et la demande a aussi faibli.

Trois des composantes de l'écoindicateur ont par contre connu des progressions au troisième trimestre lui évitant un recul encore plus prononcé. C'est notamment le cas pour le composant des industries exportatrices qui a fortement progressé. L'indice de la construction domiciliaire et celui de la production d'acier de première transformation ont aussi enregistré des augmentations, bien qu'inférieures à la moyenne.

L'OPEP cherche toujours un terrain d'entente

GENÈVE (AP) — Les dirigeants de l'OPEP se sont une nouvelle fois réunis jeudi en fin d'après-midi à Genève pour tenter d'élaborer un train de mesures susceptible de ramener la stabilité sur le marché pétrolier.

Le président en exercice du cartel, le ministre indonésien du Pétrole M. Subroto, s'est montré plutôt optimiste avant le début des travaux. D'après lui, la réunion a de bonnes chances de déboucher sur un accord. Les ministres, qui s'étaient séparés vendredi dernier, ont repris leurs travaux vers 17h00.

M. Subroto a expliqué que parmi les mesures envisagées figurait un système de lutte contre le non-respect des quotas de production établis par le cartel, et contre les réductions de prix consenties en dessous des tarifs affichés par l'Organisation.

Jusqu'à présent, ces pratiques ont empêché l'OPEP de résorber la surproduction pétrolière mondiale et d'enrayer ainsi la tendance à la baisse des prix. Aussi est-il question de créer un organisme de surveillance.

À cette mesure viendrait se superposer une refonte du barême qui fixe les prix des différentes qualités de pétrole par rapport à la qualité de référence, l'« Arabian light » saoudien, qui est vendu $29 le baril.

Le ministre du Pétrole des Emirats arabes unis Mana Saeed Otaiba avait assuré mercredi soir qu'à défaut d'un accord sur ces problèmes de quotas et de prix, une guerre des prix pourrait éclater au sein de l'OPEP.

Un système contraignant

M. Subroto estimait que la réunion de jeudi devrait permettre d'arrêter le principe de la création d'un système contraignant de contrôle des quantités vendues et des prix. Les points de détail, a-t-il ajouté, seront élaborés par la suite lors d'une réunion ministérielle.

M. Subroto a expliqué que le problème des prix relatifs des différentes qualités de pétrole devait également être résolu. Il a confirmé qu'une des parties en présence avait proposé de relever d'un demi-dollar le prix des huiles lourdes — les moins chères — et de baisser d'un quart de dollar le prix des huiles légères. Une telle mesure réduirait à $3.50 l'écart existant entre les huiles lourdes et légères.

Toutefois, cette solution a d'ores et déjà été écartée par le ministre nigérian du Pétrole M. Tam David Nest. Grand producteur de pétrole léger, le Nigéria connaît des difficultés financières qui ne lui permettent pas d'envisager une telle solution.

La baisse des prix décidée en octobre dernier par deux pays producteurs non affiliés au cartel — la Grande-Bretagne et la Norvège —

Voir page 12: OPEP

ÉPARGNE RETRAITE DESJARDINS

économies d'impôt rendement simplicité.

desjardins
Une ressource naturelle.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Les 100 premiers jours de Mulroney

Un début de mandat marqué par l'abolition de FIRA, un nouveau dialogue avec les USA et la mise en vente de sociétés d'État

OTTAWA,(AFP)— Le Canada a succombé en septembre dernier au libéralisme économique en tombant sous le charme de Brian Mulroney, son nouveau premier ministre conservateur, dont l'arrivée au pouvoir a été saluée chaleureusement par Ronald Reagan et Margaret Thatcher.

La septième puissance industrielle du monde occidental a donc décidé de se mettre au diapason en s'attaquant immédiatement aux dépenses publiques -l'attaque frontale du déficit de 34,5 milliards de dollars canadiens c'est pour le budget 1985- et surtout en mettant en vente certaines entreprises nationalisées: Canadair, De Havilland, Téléglobe, Eldorado Nucleaire et un holding, La corporation de Développement de la Couronne (CDC).

C'est l'entreprise privée qui doit assumer la croissance économique qui assurera à son tour la résoption d'un chÔmage endémique (près d'un million et demi de chômeurs et un taux de 11,3 %) estiment les conservateurs.

Face au manque de capitaux, que ne peuvent suffisamment engendrer les 25 millions de Canadiens le gouvernement conservateur a également entrepris d'ouvrir toute grande la porte aux investissements étrangers, en premier lieu américains mais aussi Japonais et Européens. Pour ce faire l'agence de contrôle des investissements étrangers (FIRA) a été remplacée par un organisme beaucoup plus souple, Investissement Canada.

Dans cette opération séduction, le Canada ne manque pas d'atouts: l'inflation a été ramenée en 1984 au niveau de 4 % et la balance des paiements est équilibrée en raison d'un important excédent commercial (17,6 milliards de dollars pour les 10 premiers mois de l'année).

Tout n'est pas rose cependant pour les autorités canadiennes, car si la dépendance économique à l'égard des États-Unis a permis de profiter en 1983 et 1984, même un cran au dessous, de la reprise économique et de la relance de la consommation, en revanche les spécialistes s'attendent à un ralentissement de la croissance pour 1985.

En effet, l'augmentation du PNB, qui devrait être supérieure à 4 % cette annee, ne serait plus que de 2.4 % l'année prochaine en raison notamment d'un ralentissement de la consommation. La persistance de taux d'intérêt élevés (10.75 % actuellement après un sommet à 13 % en juillet) pourrait également avoir un effet néfaste sur l'économie.

Par ailleurs les conservateurs entendent remettre en cause certaines politiques de leurs prédecesseurs libéraux. C'est vrai notamment de la politique énergétique nationale (la fameuse canadianisation de l'énergie des États-Unis) de l'aide à l'industrie, des compensations fédérales aux dix provinces et de l'universalité des programmes sociaux.

Dans ce dernier cas, il s'agirait en fait d'utiliser l'arme de la fiscalité pour récupérer d'une main, auprès des riches et des classes moyennes, ce que l'on a donné de l'autre, en matière d'allocations familiales et de pensions de vieillesse, pour le redistribuer à ceux qui en ont le plus besoin.

Reste que le débat qui devrait dominer l'année 1985 est celui du libre échange avec les États-Unis. Pour pouvoir attirer les investisseurs étrangers, les responsables canadiens sont conscients qu'ils doivent pouvoir leur offrir un moyen d'accès à l'ensemble du marché nord-américain.

Les ministres provinciaux et fédéral du commerce viennent à cet égard de décider de mettre en oeuvre une stratégie nationale afin de renforcer l'accès des produits canadiens au marché américain.

Le Canada réalise 76 % de ses exportations aux États Unis et 72 %de ses importations proviennent de ce pays. Au total, le commerce canada-États-unis, les deux plus gros partenaires au monde, atteint les 120 milliards de dollars.

L'interdépendance des économies des deux pays étant irréversible, le Canada craint la moindre mesure protectionniste dont il serait le premier à souffrir. Pour éviter un tel danger, il pourrait emprunter la voie d'une multiplication des ententes sectorielles.

À l'heure actuelle le libre echange n'existe en effet que dans trois secteurs: les équipements pour la défense (depuis 1941) et pour l'agriculture (1944) et l'industrie automobile (1965).

Mais, la hantise toujours profonde, d'une annexion économique, voire ensuite politique, est aujourd'hui encore le frein le plus important à un marché vers un libre-échange total pour lequel les américains, s'ils se déclarent intéressés, n'envisagent cependant pas de faire le premier pas.

Chrysler embauche 1,700 ouvriers

DETROIT (AFP) — Le constructeur automobile américain Chrysler a annoncé qu'il va embaucher de nouveaux ouvriers, pour la première fois depuis 1978.

Chrysler, troisième constructeur automobile américain, a indiqué que 1,700 ouvriers supplémentaires seront employés à partir de cette semaine dans son usine de Sterling Heights (Michigan). Environ 1,000 de ces ouvriers seront des ouvriers de la firme qui avaient été mis à pied ces dernières années, et 700 seront des embauches nouvelles, a indiqué le constructeur.

L'usine de Sterling Heights, qui fabrique les modèles Chrysler-Lebaron et Dodge-Lancer, aura sa production, actuellement de 434 véhicules par jour, doublée à partir du 25 février prochain grâce à la création d'une nouvelle équipe, a précisé Chrysler.

Les trois principaux constructeurs automobiles américains, General Motors, Ford et Chrysler, ont réembauché depuis un an une grande partie des ouvriers qu'ils avaient dû mettre à pied lors de la récession. Mais selon la revue spécialisée Ward, 51,000 ouvriers mis à pied n'ont toujours pas été réemployés.

Les ventes de Sears Roebuck atteignent un nouveau sommet

NEW YORK (AFP) — Les grandes chaînes de magasins de détail aux Etats-Unis ont réalisé des ventes de fin d'année satisfaisantes, mais pas aussi importantes que ce qui avait été initialement espéré, indiquent les milieux spécialisés.

Les premières indications concernant les ventes au détail montrent que les derniers jours avant Noel ont permis un sursaut d'activité, après un début du mois de décembre faible. Les chiffres de ventes de fin d'année, qui représentent jusqu'à un tiers du chiffre d'affaires annuel des magasins de détail, ne seront connus qu'au début janvier, mais les spécialistes estiment que dans l'ensemble l'activité a été supérieure à celle de la même période de 1983.

Sears Roebuck, la plus importante chaîne de détail des Etats-Unis, a ainsi indiqué que ses records de vente quotidienne avaient été battus samedi et dimanche derniers. La chaîne Woolworth estime de son côté que ses ventes de décembre ont été supérieures de 5 à 6 % à celles de 1983.

Le conseil des détaillants de l'Etat de New York a annoncé pour sa part que les ventes de fin d'année avaient été supérieures de 8 % à celles de la même période de l'an dernier.

De manière générale, les températures clémentes que connaissent actuellement les États-Unis ont découragé les achats de vêtements d'hiver, tandis que les produits de mode les plus luxueux et les équipements vidéo semblent s'être particulièrement bien vendus.

L'Équateur veut hausser ses quotas

QUITO (AFP) — L'Equateur n'abandonnera pas l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) de sa propre initiative, mais demandera à augmenter ses quotas de production, a annoncé hier soir à Quito le secrétaire national chargé de l'Information publique, M. Patricio Quevedo.

Lorsque l'OPEP a fixé son plafond global de production à 17.5 millions de barils-jours, l'Equateur s'est vu imposer un quota de 183,000 barils-jours alors que sa production est de 245,000 b-j. Cette production pourrait être relevée pour atteindre 275,000 b-j sans que cela pose de problème.

Au troisième trimestre

Les importations des pays riches ont légèrement augmenté

La reprise économique dans les pays industrialisés s'est traduite par une expansion très prononcée des échanges internationaux au troisième trimestre de 1984; les importations ont fortement augmenté, nettement plus que les exportations, dont la progression a cependant été vive, selon les données publiées dans le numéro de décembre de *Statistiques financières internationales* (SFI). Le total des importations des pays industrialisés s'est en effet chiffré à $ 319.7 milliards au troisième trimestre de 1984, soit un accroissement de 11.3 % par rapport au trimestre correspondant de 1983, et les exportations ont atteint $ 288.4 milliards, en augmentation de 7.6 %. Le déficit commercial des pays industrialisés s'est donc creusé et établi à $ 31.3 milliards au troisième trimestre de 1984, contre $ 19.1 milliards au troisième trimestre de 1983.

Cette augmentation des importations des pays industrialisés résulte notamment de l'accroissement particulièrement brutal des achats de biens étrangers par les États-Unis — dont les importations ($ 90.8 milliards) ont dépassé de 30.7 % leur niveau du troisième trimestre de 1983. Au Japon et en République fédérale d'Allemagne, la valeur en dollars des importations a aussi augmenté dans de fortes proportions. L'expansion des exportations des pays industrialisés a tenu essentiellement aux progrès enregistrés par le Japon, dont les ventes à l'étranger ont atteint $ 42.5 milliards (+ 14,7 % par rapport au troisième trimestre de 1983), et les États-Unis ($ 53.3 milliards, soit 10.1 % de plus qu'au trimestre correspondant de 1983).

Le total des importations effectuées par les pays industrialisés au cours des neuf premiers mois de 1984 s'est chiffré à $ 985.4 milliards, niveau supérieur de 11.4 %, à celui de la période correspondante de 1983, alors que leurs recettes d'exportation s'établissaient à $ 902.8 milliards, soit un accroissement de 7.7 % par rapport aux neuf premiers mois de 1983. Les importations ayant augmenté davantage que les exportations, le déficit commercial combiné des pays industrialisés s'est aggravé, atteignant $ 82.6 milliards à la fin de la période considérée, contre $ 46.4 milliards à la fin de septembre 1983. Le déficit commercial des États-Unis, par exemple, est passé à $ 96.3 milliards pour la période janvier-septembre 1984, contre $ 47.6 milliards à la fin de la période correspondante de 1983.

Principaux pays industrialisés : balances commerciales

(milliards de dollars E.U.)

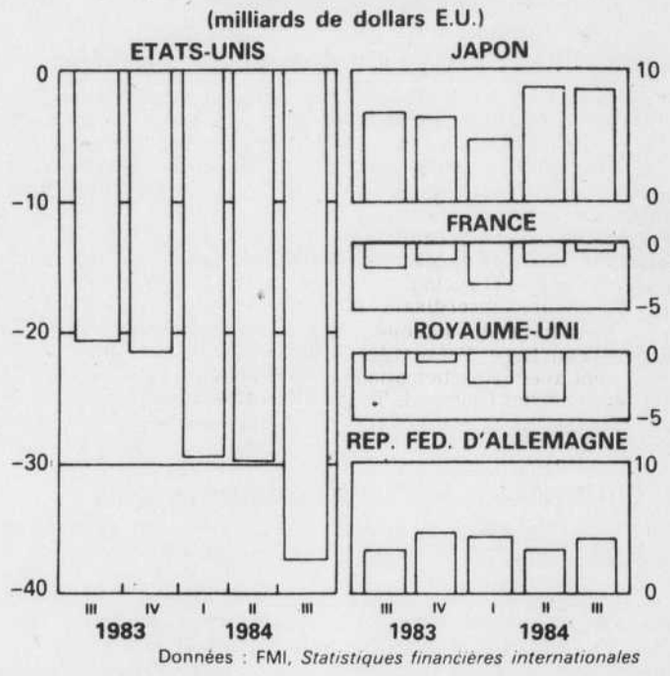

Données : FMI, *Statistiques financières internationales*

◆ OPEP

ont aggravé la crise de surproduction latente que traversait l'OPEP.

Grâce aux progrès des techniques de raffinage, les huiles lourdes moins chères sont de plus en plus recherchées et servent à la production de carburants.

Par ailleurs, la Malaisie a fait savoir qu'en signe de solidarité avec l'OPEP au sein de laquelle elle dispose d'un statut d'observateur, elle était prête à abaisser sa production pour assainir le marché. Cette baisse pourrait aller jusqu'à 9 %. La Malaisie espère ainsi devenir membre à part entière du cartel.

Avertissement à la Grande-Bretagne

Pendant ce temps, la Royal Bank of Scotland, principale banque d'Écosse, a lancé, jeudi, à son tour, un avertissement au gouvernement britannique contre les dangers que comporte sa politique pétrolière, après la mise en garde de la matinée des courtiers du Stock Exchange Grieveson Grant.

La banque a averti le gouvernement que sa politique de non-coopération avec l'OPEP constitue une stratégie à grand risque, surtout à une époque où la monnaie est vulnérable. La livre sterling a d'ailleurs frôlé jeudi matin des records absolus de baisse.

La Royal Bank of Scotland estime qu'une guerre des prix entre producteurs menacerait surtout le brut de la Mer du Nord, dont les coûts de production sont plus élevés.

Selon les dernières estimations des analystes pétroliers de la banques, la production britannique de brut en 1984 sera en hausse de plus de 10 % sur celle de 1983 qui avait été d'un peu moins de 115 millions de tonnes.

La nouvelle aventure de Thoughtware, Human Edge, Lightyear, Analytica et Decision Support Software (2)

Les logiciels de gestion peuvent parfois procurer certains avantages psychologiques à ses utilisateurs

Les dirigeants d'entreprise ayant recours aux programmes de Human Edge — aux noms aussi évocateurs que Negociating Edge, The Sales Edge, ou the Management Edge — doivent fournir certaines données les concernant personnellement, ainsi que d'autres données sur les gens avec qui ils veulent faire affaires; après quoi l'ordinateur leur fournit une série de suggestions susceptibles de donner un avantage certain à l'utilisation dans des situations spécifiques avec ces personnes.

Ainsi, quelqu'un utilisant le programme Negociating Edge, devra répondre affirmativement ou négativement à plus de 50 déclarations du type : « Le fair-play est une stratégie défaitiste », « Un métier impliquant de nombreux déplacements me convient mieux qu'un emploi sédentaire » ou encore « Au bureau, les autres s'attendent à ce que je crée de l'action. »

Ensuite, l'utilisateur décrit la personne avec qui il ou elle doit négocier. Pour ce faire, il retient ou rejette une cinquantaine de qualificatifs tels que « catégorique », « hypocrite », « capable de manipuler les autres », « honnête » ou « précis ».

Finalement, il doit répondre à une série de questions visant à déterminer les circonstances dans lesquelles aura lieu la réunion. Y aura-t-il d'autres personnes présentes ? Combien de temps devrait durer cette réunion ? Aura-t-il à négocier ultérieurement avec cette personne ?

Après que ces données aient été fournies, le programme lui propose une analyse de caractère de 2,500 mots de la personne avec qui il va avoir à négocier et lui suggère certaines approches qui lui permettront de sortir vainqueur de la rencontre.

L'une des personnes ayant déjà utilisé les services de Human Edge, Mme Joanne Borger, docteur en psychologie et directrice d'un bureau d'analyses en psychologie à Dallas, a eu recours tout récemment à l'un de ces programmes pour l'aider dans un procès auquel elle participait. Bien qu'elle ait refusé de divulguer la nature de ce procès ou de préciser les recommandations faites par son ordinateur, elle avoue avoir fini par obtenir un net avantage psychologique en cour, lui permettant de nourrir de bons espoirs de sortir vainqueur de ce procès. « Ce programme est incroyablement bien assemblé », déclare-t-elle.

Quoi qu'il en soit, tous ces programmes deviennent de plus en plus populaires. Des compagnies comme American Can, Sperry, Univac ou Tymshare, une division de McDonnel Douglas Corporation, ont opté pour les produits de Human Edge. M. Jack Hildner, vice-président et directeur général de la division de l'embouteillage de chez American Can, a par exemple acheté une série de programmes qu'il recommande à son personnel de vente ou aux spécialistes en relations de travail. Il avoue utiliser lui-même le programme The Management Edge. Il pense que généralement les suggestions faites par ce programme « relèvent de la plus élémentaire intuition pour quelqu'un qui travaille dans le domaine des relations inter-personnelles depuis longtemps ». Mais il reconnaît que, très souvent, Management Edge « fournit des points de vue originaux et vous force à considérer les problèmes impliqués sous un angle qui vous avait échappé jusqu'alors ».

Parmi les différentes maisons de logiciels, Human Edge est celle qui est la plus tournée vers l'aspect psychologique. Son président directeur-général et principal fondateur est M. Ronald Dozoretz, un psychiatre de Norfolk en Virginie qui a avancé $ 700,000 en investissements de départ. Le président de la compagnie, M. Johnson, travaillait autrefois comme représentant-vendeur chez International Business Machines Corporation et a également enseigné la psychologie au Illinois Institute of Technology. Son investissement de base a été de $ 100,000. La Lang Capital Corporation, une société de capital-risque a avancé $ 1.5 million pour les recherches sur de nouveaux programmes. Pour cette année, Human Edge prévoit un chiffre de ventes de $ 5 millions et pense pouvoir doubler cette somme l'an prochain.

La plupart des autres compagnies proposant ces nouveaux logiciels de gestion mettent l'accent sur des programmes qui font appel à des nombres et des statistiques afin d'aider à définir de meilleures approches dans les affaires. Elles ont été fondées par des experts en informatique et des hommes d'affaires.

Thoughtware par exemple a été lancée en 1983 avec $ 3.1 millions venant de Alexander Proudfoot Companies, une firme de consultants ayant ses bureaux à Chicago. Les autres investisseurs, parmi lesquels on retrouve Lazard Frères, Barclays Bank et The North American Insurance Company ont depuis lors injecté quelque $ 5.4 millions. Le fondateur de la compagnie, M. Levine a un doctorat en économie politique et en informatique. M. Francis X. Mahoney, l'un des cadres supérieurs de Thoughtware a travaillé chez Exxon où il occupait le poste de directeur des programmes de développement de gestion.

Les programmes offerts par Thoughtware sont destinés à venir en aide aux cadres d'entreprises dans des domaines particuliers de leur tâche. Le dernier-né de ces programmes, Trigger, permet après avoir formulé les objectifs à atteindre, de disposer d'une série de lignes directrices fournies par l'ordinateur sur la meilleure façon d'atteindre ces objectifs.

« Le programme absorbe la stratégie que vous lui proposez et vous oblige à la suivre, ou à vous adapter à votre plan initial », explique M. Allen Sneider, un associé de la firme de comptables Laventhol & Horwath. « Si vous ne fournissez pas toutes les données relatives au bon contrôle de ce plan, le programme vous demandera d'aller les chercher. » De plus, lorsque certaines étapes seront atteintes, il fournira automatiquement des circulaires et des notes de service, ou avertira l'utilisateur de la nécessité de prendre certaines mesures si un des buts à atteindre est laissé de côté.

Les compagnies Lightyear, de Santa Clara en Californie, et Decision Support Software, de McLean en Virginie, offrent des programmes similaires à Trigger. L'utilisateur fournit une liste de ses objectifs et l'ordinateur lui renvoie un graphique représentant la meilleure manière de les atteindre, ces objectifs pouvant être aussi banals que l'achat d'une voiture. Ce programme, qui contient une grande somme de renseignements techniques sur les automobiles américaines ou étrangères, demande à l'utilisateur de lui fournir une liste des véhicules dans laquelle il pense pouvoir trouver celui qui lui conviendrait. Ensuite il devra préciser à l'ordinateur quelles sont ses critères de choix. Si la vitesse, la maniabilité et le confort sont les facteurs les plus importants, la liste des suggestions comportera BMW et Porsche. Si l'utilisateur met plus l'accent sur le prix d'achat et les coûts d'entretien, Dodge et Honda viendront en tête de liste. Le programme fournit également un résumé de son mode de raisonnement.

Peu d'analystes prédisent une multiplication de ces petites compagnies qui aujourd'hui mettent en marché les logiciels de gestion; ou même une grande rentabilité pour les prochaines années. Ces nouvelles compagnies « sont à l'avant-garde de la recherche en logiciels et pourraient d'ici quatre ou cinq ans devenir extrêmement populaires », commente M. Robert M. Lefkowits, analyste en logiciels chez Infocorp, une firme de recherche en informatique de Cuperhno en Californie. « Si elles font preuve de réalisme, je pense qu'un certain nombre d'entre elles, peuvent prospérer. Mais à l'heure actuelle, il n'y a pas de marché de masse et c'est du travail de missionnaire ».

(FIN)

LA BANQUE MERCANTILE DU CANADA

I. Michael Sweatman

M. Robert L. Davidson, président du conseil et chef de la direction, annonce la nomination, en vigueur depuis le 1er novembre 1984, de M. I. Michael Sweatman à titre de président et chef de l'exploitation de La Banque Mercantile du Canada. Il a également été nommé un des administrateurs de la Banque. M. Sweatman compte quinze années d'expérience en gestion au sein de l'industrie des services financiers. Il a travaillé pour un groupe bancaire international en Afrique du Sud, au Royaume-Uni et aux États-Unis avant de joindre les rangs d'une importante institution financière du Canada, il y a trois ans.

M. Sweatman est l'un des administrateurs de «The International Wilderness Leadership Foundation» et président du conseil des conseillers du «Fourth Word Wilderness Congress».

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

La déréglementation des marchés financiers canadiens frappe à la porte de l'Ontario

CHRISTIAN BODE
collaboration spéciale

Les audiences de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario sur la déréglementation du commerce des valeurs mobilières qui ont pris fin récemment à Toronto pourraient déboucher sur une modification en profondeur du rôle joué par les différents acteurs des marchés financiers canadiens.

Les documents et allocutions présentés à ces audiences mettent d'un côté les maisons canadiennes de courtage et de l'autre les banques à charte, les banques étrangères, les sociétés de fiducie et les maisons de courtage à contrôle étranger. La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario présentera ses recommandations au début du mois de février.

Ces audiences ont été établies à la suite d'une requête présentée par une firme canadienne pour exercer ses activités sur le marché des valeurs mobilières tout en s'associant à une banque étrangère afin d'accéder au marché des bons du trésor émis par Ottawa de même qu'au marché des obligations transigés en euro-dollars en Europe. La Bourse de Toronto a repoussé ce projet d'association.

Devant cette menace à leur indépendance, en vertu d'une association entre une banque et une maison de courtage, l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières a défendu le statu quo et réclamé l'adoption de mesures interdisant la constitution d'un réseau banques-maisons de courtage. Présentées conjointement avec la participation des représentants des bourses de Toronto, Montréal, Vancouver et d'Alberta, ces propositions ont pour but :
— d'empêcher la prise de contrôle de firmes canadiennes de courtage par des entreprises étrangères,
— d'exclure les banques, les sociétés de fiducie et les compagnies d'assurance du marché des transactions de valeurs mobilières,
— de protéger les petits investisseurs contre la baisse de service qu'entraînerait le déplacement d'activité de nombreuses firmes vers le lucratif marché, non réglementé, des transactions sur bons émis par les gouvernements et achetés par les régimes de retraite.

Ces propositions avaient également pour but de séparer les fonctions de courtier et de banquier.

L'Association des banquiers canadiens a cependant fait remarquer que les maisons de courtage sont les premières à ne pas respecter cette séparation des fonctions, en soulignant que les dépôts non utilisés des comptes clients avaient augmenté au rythme annuel de 41.7 % entre 1976 et 1983 chez les courtiers. Ces dépôts ne sont pas couverts par l'assurance garantie du gouvernement fédéral, au contraire des dépôts bancaires. De même, aucune réglementation n'oblige les courtiers à conserver en réserve une partie de ces dépôts afin de faire face à des retraits précipités.

Une proposition a été mise de l'avant afin de parer à l'éventualité d'une faillite et à son impact sur les dépôts. Les maisons de courtage pourraient contracter une assurance collective garantissant les dépôts et cette assurance serait de nature privée.

Quant à elles, les banques étrangères sont intéressées à accroître leur participation au marché des transactions des bons du gouvernement canadien et des sociétés d'État. Déjà actives sur le marché non réglementé, puisqu'elles distribuent les bons libellés en dollars américains, elles sont exclues de la première liste de distributeurs des bons gouvernementaux émis en dollars canadiens. Cela ne les empêche pas d'être un intermédiaire essentiel sur le marché secondaire de la revente de ces bons auprès d'institutions étrangères. Elles ont ainsi souligné, que non seulement elles coopéraient à accroître la capacité des gouvernements et des entreprises nationales à obtenir du financement sur les marchés internationaux, mais qu'en outre, leur présence sur le marché secondaire assurait la première distribution des titres.

C'est sur la répartition des fonctions et sur la réglementation des participants à l'intérieur de chacun de ces marchés que la CVM de l'Ontario devra présenter des recommandations. Celles-ci ne seront d'ailleurs que la première étape d'un long processus de révision de la structure du marché financier canadien puisque Ottawa et Queen's Park ont également des commissions qui se penchent sur ces questions.

Le président de la Chambre de commerce du Canada défend les coupures du gouvernement conservateur

OTTAWA (PC) — Ceux qui voient d'un mauvais oeil les efforts que fait le nouveau gouvernement pour réduire le déficit en effectuant des coupures dans les dépenses devraient commencer à songer au bien-être du pays dans son ensemble avant leur confort personnel.

Telle est l'opinion qu'a exprimée jeudi le président de la Chambre de commerce du Canada, M. Sam Hughes, au cours d'une interview qui a suivi la publication par l'organisme de sa revue annuelle de l'activité économique du pays.

« Si nous voulons offrir des occasions encourageantes aux investissements, si nous ne voulons pas nous retrouver avec le rythme inflationniste qui nous a accablé il y a quelques années, il faut réduire le déficit », a-t-il ajouté.

« Oui, c'est vrai: ce sera douloureux et ceux qui nous causent le plus d'ennui sont ces gens qui disent: ça va, réduisez votre déficit mais ne m'ennuyez pas. »

Dans sa revue, M. Hughes demande en fait au gouvernement de présenter un programme d'action bien établi et de prendre les mesures pour réduire le déficit au cours des trois ou quatre prochaines années.

Les résultats économiques de l'année ont été meilleurs que la plupart des gens ne prévoyaient, à ce temps-ci, l'an dernier. Il reste toutefois encore beaucoup à faire, a noté M. Hughes.

L'inflation est en recul, tandis que les bénéfices des sociétés, l'emploi et la progression économique sont en hausse. Mais les entreprises hésitent à investir et les consommateurs limitent leurs dépenses, parce que les taux d'intérêt demeurent élevés tout comme le déficit fédéral qui, selon les prévisions, devrait atteindre le montant record de $34.5 milliards.

Par ailleurs, l'augmentation du nombre des emplois n'a pas été suffisante pour avoir des répercussions sur le taux de chômage, actuellement à 11.3 % de la main-d'oeuvre disponible représentant 1.4 million de travailleurs.

Sur un autre plan, même si les bénéfices des sociétés se sont améliorés, ils n'ont pas atteint leurs niveaux de 1979.

Et l'économie a connu une croissance supérieure à 4.5 %, soit sa plus forte progression depuis 1976. En même temps, le taux d'inflation a vu son rythme d'accélération diminuer et était inférieur à 4 % à la fin de 1984.

Nos exportations aux États-Unis ont été excellentes, parce que la croissance économique a été excessivement rapide outre-frontière, a aussi rappelé M. Hughes, mais il ne faut pas s'attendre à ce qu'en 1985 la croissance plus modérée de nos voisins ait une grande influence sur l'économie canadienne.

Enfin, le nouveau gouvernement a pris des premières mesures pour augmenter le volume des investissements étrangers, comme la création d'Investissement Canada pour remplacer FIRA.

Il faudra toutefois faire encore plus. Et M. Hughes de laisser entendre que dans son budget du printemps le gouvernement devra présenter de nouveaux moyens d'encourager les investissements.

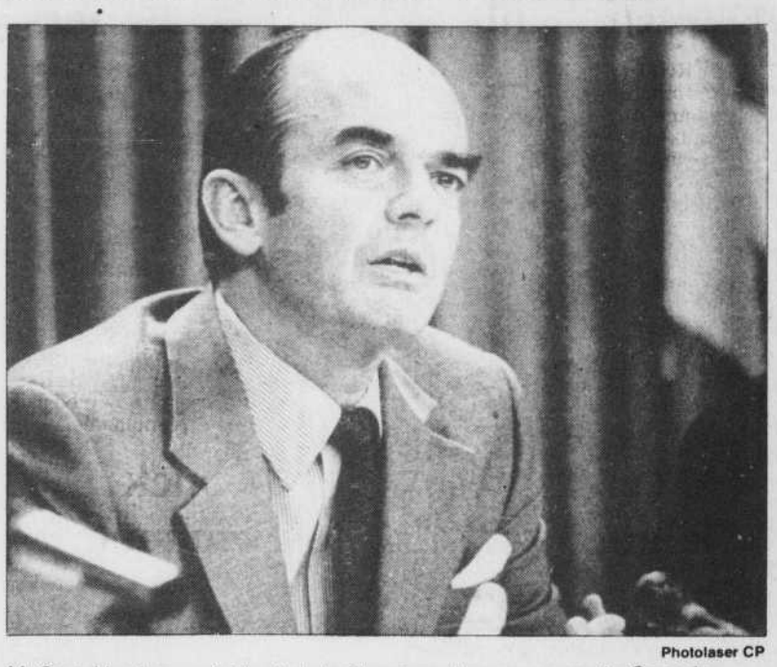

Photolaser CP

M. Sam Hughes, président de la Chambre de commerce du Canada.

AU JOUR LE JOUR

■ *Les salaires croîtraient moins au Québec*

TORONTO (PC) — Les employés d'entreprises canadiennes peuvent s'attendre à une augmentation de salaire de 5.4 % en 1985, selon un sondage effectué à la grandeur du pays sur 228 compagnies par la firme torontoise Multi-Services Professionals.

Toutefois, cette hausse ne serait que de 5 % au Québec.

Les employés d'établissements financiers obtiendraient 0.4 % environ de plus que les travailleurs dans l'industrie.

Les grandes entreprises ne seront pas aussi généreuses que les PME. Les compagnies réalisant un chiffre d'affaires supérieur à $500 millions par an accorderont des hausses de salaire de 5.3 %, alors que celles dont le c.a. va de $100 à $500 millions prévoient une augmentation de 5.6 %.

La hausse sera de 5.4 % en moyenne dans les entreprises dont le c.a. est de $100 millions maximum.

En Ontario, 70 % des compagnies accordent des primes à leurs cadres supérieurs, alors que 19 % seulement des employés de bureau y ont droit.

Au Québec, 52 % des entreprises sondées verseront des primes aux cadres supérieurs en 1985, mais dans 51 % des cas le conseil d'administration décidera du montant à accorder.

■ *Les bons du trésor US (quatre ans) tombent à 10.72 %*

WASHINGTON (AFP) — Le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à quatre ans émis mercredi s'est établi à 10.72 %, contre 11.42 % lors de la précédente émission de bons à quatre ans, le 24 octobre dernier.

Ce taux, sur environ $6.21 milliards de bons vendus, est néanmoins supérieur à ce que la plupart des analystes avaient prévu.

Le Trésor américain doit procéder encore à deux émissions de fin d'année, l'une d'environ $5.75 milliards de bons à sept ans mercredi prochain, et l'autre, jeudi prochain, d'environ $4.25 milliards en bons à 19 ans et 10 mois.

■ *La balance commerciale du Japon diminue*

TOKYO (AFP) — Le Japon a enregistré au cours des onze premiers mois de 1984 (janvier-novembre) un excédent record de $30.26 milliards de sa balance des paiements courants, révèle un rapport préliminaire du ministère des Finances publié jeudi.

L'excédent de la balance des paiements courants japonaise dépassera ainsi pour la première fois en 1984 le chiffre de $30 milliards.

L'excédent enregistré pour la période janvier-novembre dépasse largement celui de $17.62 milliards de la période correspondante de 1983 et celui de $20.80 milliards de l'ensemble de l'année 1983.

En ce qui concerne la balance commerciale, l'excédent a été de $3.854 milliards en novembre, en baisse par rapport au chiffre de $4.5 milliards enregistré en octobre.

Les exportations ont atteint $13,853 millions en novembre, soit 13.7 % de plus qu'en novembre 1983, et les importations $9,999 millions soit 1.4 % de moins que pour le même mois de l'année précédente, selon le rapport du ministère des Finances.

■ *La demande de pétrole augmentera de 2%*

LONDRES (AFP) — Les agents de change londoniens Grieveson Grant prédisent que la demande de pétrole dans le monde non communiste augmentera de près de 2 % au 1er semestre 1985 à 47.1 millions de barils-jour, mais que cette augmentation sera satisfaite entièrement par les pays autres que ceux de l'OPEP, y compris la Grande-Bretagne et les pays communistes.

Ils estiment que la production de ces pays passera de 27.1 millions de b-j (chiffre de début octobre 1984) à 27.8 millions d'ici juin 1985.

Ils affirment en outre que les compagnies pétrolières réduisent actuellement leurs stocks à un rythme de 3 millions de b-j et que ce déstockage a tendance à s'accélérer en raison de l'abondance des disponibilités sur le marché mondial. Les stocks du monde non communiste seraient ainsi réduits à l'équivalent de 70 jours de consommation alors qu'ils dépassaient précédemment 90 jours.

Dans ces circonstances, les courtiers estiment que si le gouvernement britannique renonce à fixer le prix du brut britannique et laisse aux compagnies le soin de le déterminer en fonction du marché libre, une aggravation des rapports entre la Grande-Bretagne et de nombreux pays de l'OPEP en résultera presque certainement. Ils lui conseillent donc de passer outre à l'opposition des compagnies et d'imposer des restrictions sur le débit des gisements de mer du Nord.

■ *Les Allemands prévoient une croissance de 3 % en 1985*

COLOGNE, RFA (AFP) — Le président de l'association des employeurs allemands (BDA), M. Otto Esser, a déclaré jeudi à Cologne que la croissance économique en RFA devrait être de 3 % en 1985, au lieu d'un peu plus de 2.5 % cette année.

Selon M. Esser, la montée du chômage a été arrêtée en 1984 et une baisse du nombre des demandeurs d'emploi devrait être observée l'année prochaine. Il considère notamment que l'objectif de 300,000 créations de nouveaux postes de travail en 1985 n'est pas du tout irréalisable. Cent mille seraient destinés aux jeunes arrivant sur le marché de l'emploi, tandis que 200,000 permettraient de réduire le chômage.

• Toutefois, si les prévisions pour l'économie et l'emploi sont favorables dans leur ensemble, M. Esser estime que la consolidation du processus de reprise économique est liée à la poursuite de la politique gouvernementale de rigueur budgétaire et de réduction de l'endettement public.

Le président de la BDA ajoute que les partenaires sociaux doivent également chercher à réduire les coûts salariaux, afin de renforcer les résultats des entreprises et de développer leur capacité d'investissement.

■ *Moins de whisky pour plus de champagne*

WASHINGTON (AP) — Les Américains devraient célébrer le Nouvel an avec moins de whisky mais avec plus de champagne, selon les prévisions de la Commission du commerce international.

La consommation de whisky est en effet passée de 828 millions de litres en 1979 à 729 millions en 1983.

Dans la même periode, la consommation de vins est passée de 1,231 milliard de litres à 1,539 milliard. L'augmentation la plus spectaculaire a été celle du champagne et des autres vins mousseux: de 102 à 148 millions de litres, soit un peu plus de 44 %.

■ *Les producteurs de viande d'Amérique latine se plaignent de la CEE*

BUENOS AIRES (AFP) — Les producteurs de viande d'Argentine, du Brésil, du Paraguay et d'Uruguay accusent la politique d'aide pratiquée par la Communauté économique européenne de rendre difficile la commercialisation de leur production, a-t-on appris mercredi à Buenos Aires à l'issue d'une réunion des représentants de ces quatre pays à Montevideo.

Les producteurs de viande latino-américains ont affirmé lors de cette réunion la nécessité d'unir leurs efforts et d'intervenir auprès de leurs gouvernements pour obliger la CEE à réviser sa politique préjudiciable pour leurs économies.

Ils sont par ailleurs convenus de la constitution d'une commission spéciale chargée de suivre les mouvements sur le marché de la viande afin de conseiller une action conjointe pour la défense de leurs intérêts légitimes.

■ *Alfred Ford se marie*

SYDNEY, Australie (AP) — Alfred Ford, un des héritiers de la famille du constructeur automobile américain Ford et disciple de la secte Haré Krishna a épousé jeudi une de ses condisciples, Sharmilla Bhattacarya, un médecin âgée de 29 ans.

Alfred Ford a déclaré qu'il n'avait de Ford que le nom. « Je ne suis pas une voiture, a-t-il affirmé. Je suis une âme spirituelle, comme tout le monde ».

La cérémonie de mariage s'est déroulée sur le fleuve Colo, au nord-ouest de Sydney, dans une ferme luxueuse appartenant à la secte. Elle a été célébrée selon le rite traditionnel Haré Krishna vieux de 5,000 ans - par Bhavananda Goswani Srila Vishnupada, le responsable de la secte pour l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'est de l'Inde, New York et Détroit.

Les deux époux n'ont concédé qu'une seule chose au mariage occidental, la traditionnelle pièce montée que les convives se sont partagés.

Environ un millier de personnes avaient été conviées au mariage parmi lesquelles des membres du parlement australien et des responsables de la filiale australienne de la firme automobile américaine.

FUTUR BYTE
Depuis 1977... pour toujours

Vous présente la nouvelle gamme des produits SANYO

- Moniteur
- 256K de mémoire
- 2 unités de disquettes 360K
- Disponibilité de caractères français
- MS Dos
- Wordstar, Basic, Calcstar

CRT 30

MBC 550-2

pour seulement $1995

Venez aujourd'hui et profitez de nos nombreux rabais.

ON VOUS ATTEND!

SANYO
Détaillants autorisés

FUTUR BYTE
Depuis 1977... pour toujours

1189 Phillips Square
Montréal
(514) 861-2831

6846 est, rue Jarry
St-Léonard
(514) 327-3121

1295 Chemin Chambly
Longueuil
(514) 677-5264

1366 boul. des Récollets
Trois-Rivières
(819) 373-7372

1576 ouest rue King
Sherbrooke
(819) 564-1204

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

TORONTO

Fléchissement des cours

TORONTO (PC) — Les cours ont fléchi dans un marché calme, hier, à la Bourse de Toronto. L'indice composé a baissé de 9.63 points et marquait 2384.23 au terme de la séance.

Près de 3.6 millions d'actions ont changé de main.

Parmi les industrielles, Noranda Inc perd 1-2 à $17 1-8; Bell Enterprises 1-8 à $35 1-2; Dome Pete sept cents à $2.16; Leigh Instruments 15 cents à $3 et Dofasco A 3-8 à $23 5-8. Oshawa Group A gagne 1-4 à $22 1-2; Daon Development 22 cents à $2.31; Sydney Development deux cents à 22 cents et MICC Investment 25 cents à $2.25.

Dans les mines, Lytton Minerals a cédé neuf cents à $1.40; Barrick Resources huit cents à $1.52 et Denison A 1-8 à $15 3-8. Iron Bay Trust gagne 10 cents à 65 cents et United Siscoe 15 cents à $1.30.

Dans les pétroles, Ranger Oil abandonne 1-4 à $6 1-4; Morgan Hydrocarbons cinq cents à $3.60 et Sceptre Resources 1-8 à $5 1-4. Merland Exploration gagne cinq cents à $4.60 et Drummond Pete un cent à 30 cents.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

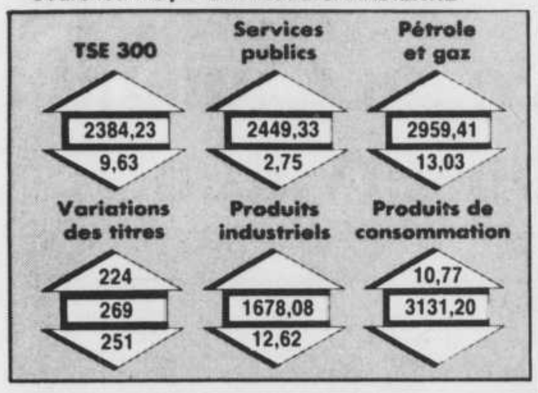

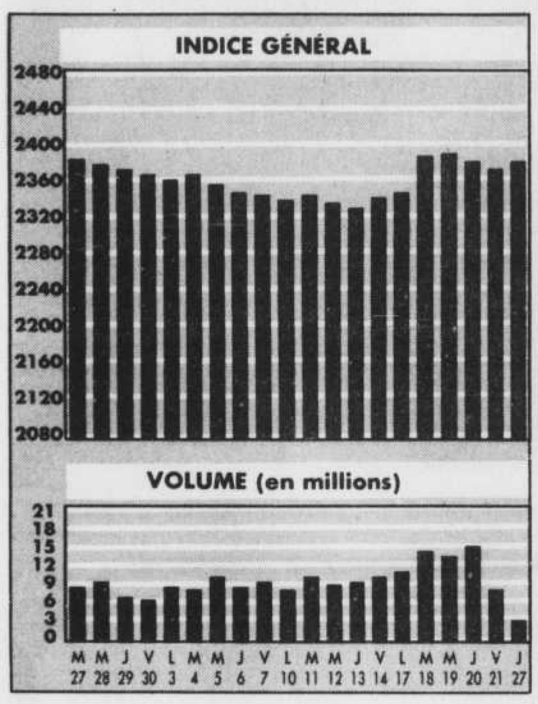

A B	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A.G.F.M	z14	$10⅝	10⅝	10⅝	
AMCA Int	1150	$19	19	19	+ ⅜
AMCA p	600	$24⅝	24⅝	24⅝	
AMCA 2 p	4055	$26⅝	26⅝	26⅝	+ ⅛
Abatera o	6000	65	65	65	— 3
Aberford	200	$8½	8½	8½	+ ⅜
Abti Prce	500	$33	33	33	
Abitibi 7½p	z25	$41¾	41¾	41¾	
Abitibi 10	100	$50⅝	50⅝	50⅝	
Adanac M o	2500	30	25	30	
Agassiz	1000	175	175	175	
Agnico E	10600	$11⅞	11⅝	11¾	+ ⅛
Akaitco o	z200	47	47	47	
Albany o	7700	44	41	44	+ 2
Alt Energy	3200	$20	19⅞	19⅞	— ¼
Alt Enr A	700	$29¾	29¾	29¾	
Alcan	41174	$37⅛	36⅞	36⅞	— ½
Alcan w	1500	$8¾	8⅝	8⅝	— ⅜
Algoma St	300	$18⅝	18⅝	18⅝	+ ½
Algma St B	1500	$24	23⅞	24	+ ⅛
Altex o	2900	130	123	130	+ 3
Alum A	4050	$26¼	26	26	— ⅛
Alum c p	4300	$25⅝	25⅛	25⅝	+ ⅛
Am Eagle o	500	150	150	150	
Am Leduc	1000	23	23	23	+ 1
Andrs WA f	300	$23¼	23	23¼	+ ⅜
Argcen	400	$17½	17½	17½	— ¼
Argus B pr	z50	$27½	27½	27½	
Argyll A f	1000	250	250	250	— 5
Asamera	10630	$9	9	9	
Atco I f	100	$7½	7½	7½	
Atco 11½	2005	$30½	30½	30½	
Atco w	1000	100	100	100	
Atl C Cop	1000	150	150	150	— 1
Atlas Yk o	4000	32	30	30	— 2
Augmitto o	4254	92	91	91	— 1
Avinda o	3000	130	130	130	
Avinda w	3000	10	8	10	— 2
BC Rail p	3200	$26¼	26⅛	26⅛	— ⅛
BC Sugar A	z86	$20¾	20½	20½	
BC Sugar w	z50	240	240	240	
BGR A	200	$6⅜	6⅜	6⅜	
BGR w	500	80	80	80	
BP Canada	1200	$25⅞	25½	25⅞	+ ⅜
Bachelor	700	300	295	295	—15
Banister C	500	$6⅞	6⅞	6⅞	
Bk Alberta	105	$8⅛	8⅛	8⅛	+ ⅛
Bank BC	12720	$6½	6⅜	6½	+ ⅛
Bank Mtl	6429	$26¼	26	26⅛	— ⅛
Bk Mtl 285	1310	$34⅜	34⅛	34⅜	+ ¼
Bk Mtl 250	550	$30¼	30	30¼	+ ¼
Bk Mtl w	8300	360	340	340	—20
Bank N S	4364	$13⅝	13½	13½	— ⅛
Bk N S 1p	1400	$25	25	25	
Bankeno o	200	350	350	350	
Barrick o	68255	161	150	152	— 8
Baton A f	680	$15	14½	14½	— ¼
Baxter	18100	45	41	45	
Bay Mills	400	$9⅝	9½	9½	
Beacoup o	2000	60	57	57	— 5
Beauty C o	2000	24	24	24	
BCE	82177	$35⅝	35¼	35½	— ⅛
BCE 1.80 p	700	$23⅞	23⅞	23⅞	+ ⅜
BCE 2.05 p	z1	$35¾	35¾	35¾	
BCE 2.70 p	1525	$37¼	37	37¼	+ ¼
Bentall 1 p	4520	$25½	25⅛	25⅛	— ⅛
Biotech	1300	425	420	420	— 5
Bl Hawk o	z400	7	7	7	
Bluesky	6753	445	440	445	
Bombdr B f	1000	$17¼	17¼	17¼	+ ¼
Bonanza R	5825	400	390	390	
Bonar	400	$9½	9½	9½	— ½
Bonar w	200	160	160	160	+ 6
Bow Valy	5125	$17	16¾	16⅞	
Bow Vly 205	750	$27	26⅞	26⅞	— ⅛

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Bow Vly R	1135	$7⅜	7¼	7¼	— ⅛
Bralorne	4400	$5¼	5¼	5¼	
Bralor 8.75	1800	$20¼	20¼	20¼	— ⅛
Braiorn w	1000	110	110	110	+ 5
Bramalea	1500	$16¾	16½	16½	— ⅛
Brmlea B p	3000	$25	24¾	24¾	— ¼
Brscade p	2226	$39½	39⅜	39½	
Brascan A	4164	$30⅛	30	30	— ⅛
Brkwater o	8300	$5¼	5⅛	5¼	— ⅛
Brenda M	300	$8¾	8¾	8¾	
Brinco	506	183	183	183	
Brinco p	21834	265	265	265	
Briso o f	580	115	115	115	+ 5
BCFP	2271	$10⅞	10¾	10¾	
BC Res	5605	274	266	266	— 4
BC Res p	700	$28⅝	28⅝	28⅝	
BC Phone	2886	$21⅞	21¾	21⅞	+ ⅛
BCPh 4.84	120	$12¾	12¾	12¾	— ⅛
BCPh 6.80	300	$18	17⅞	18	+ ¼
BCP 11.24 p	200	$28¾	28¾	28¾	
Broulan	1000	80	80	80	+ 3
Brunswk	1600	$13	13	13	
Budd Can	500	$12⅝	12⅝	12⅝	— ⅛
C D					
CAE	3750	$14⅞	14¾	14¾	— ⅛
CB Pak	1900	$12¾	12¾	12¾	
CCL B f	400	$24½	24¼	24¼	
CDC Life	14800	$12¾	12⅝	12¾	
CSA A f	400	435	435	435	+15
Cabre	3000	310	305	305	
Cad Frv	2050	$14¾	14¾	14¾	— ¼
Cad Frv A	4100	$8¾	8⅝	8¾	
Cad Frv w	1250	$7⅞	7⅞	7⅞	
Calais	5000	74	72	72	
Calvert o	z200	30	30	30	
Cambridg	1400	$16½	16½	16½	— ⅛
Cmbridg w	1700	325	315	315	—15
Camco Inc	200	$10¾	10¾	10¾	
Camel O G	33000	45	45	45	
Camndx o	2500	61	61	61	
Camp RL	34405	$24	23⅜	23½	— ⅝
Camp Res	100	$5½	5½	5½	
Cam Res A	1100	$17	16¾	16¾	
Camp Soup	5550	$18	18	18	+ ⅛
Campeau f	2200	$22⅜	22	22⅜	+ ⅜
Camreco o	2500	47	45	45	— 5
CCem ex p	2397	$11⅛	11⅛	11⅛	
CCem 2 p	910	$15	14¾	14¾	— ¼
CDC f	10331	$6¼	6⅛	6⅛	
CDC pr B	855	$98¾	98⅜	98¾	+ ½
CDC 1980	6660	$15½	15¼	15¼	— ⅛
CDC 1983	600	$25⅛	25⅛	25⅛	+ ⅛
Can Malt	740	$20⅞	20¾	20⅞	+ ⅛
C Nor West	3700	$24½	24⅜	24⅜	— ⅛
CanP Ent	3434	$24¾	24⅜	24⅜	+ ⅛
CPerm 8	176	$20¼	20¼	20¼	— 1
CS Pete f	5340	$5⅞	5⅛	5½	+ ½
Can Trust	31350	$31½	31⅛	31⅜	— ⅛
CTrust w A	15400	$36¾	36½	36¾	
C Tung	100	$14	14	14	
Canadex o	6500	45	43	43	+ 1
CComrcl p	1300	$18½	18⅜	18½	+ ⅛
CForms A f	1800	360	350	360	+10
C Formst B	2000	350	350	350	
Cl Bk Com	3038	$29¾	29½	29½	
CIBC 250 p	500	$26¼	26¼	26¼	+ ⅛
CIBC 2.05 p	3210	$25¾	25⅝	25¾	
CIBC 35625	2200	$29⅛	29	29⅛	
CIBC 3 p	15000	$100	100	100	
CIBC w	3400	455	450	450	—15
Cdn Jorex	100	365	365	365	
C Manoir	1000	$8½	8½	8½	
C Marconi	3200	$19⅜	19⅛	19¼	
CNat R	3680	22	18½	18½	— ½
C Ocdental	1110	$25⅞	25¾	25¾	
CP Ltd	6157	$50	49¾	50	

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
C Satelit o	200	345	345	345	
Cdn Tire	z1	$12¾	12¾	12¾	
CTire A f	24245	$9⅛	8⅞	9	— ⅛
CUtil A f	3100	$17	16¾	16¾	— ¼
C Util 4¼ p	200	$47	47	47	+ 3
CUtil 2nd D	800	$26¾	26½	26½	— ½
CUtil 2nd F	900	$28¾	28⅝	28¾	+ ⅛
CUtil 2nd H	1125	$23½	23⅛	23⅛	— ⅛
CUtil A w	100	250	250	250	
CUtil B w	2000	270	270	270	
C Wrldwd p	100	$19¾	19¾	19¾	+ ½
Cnamax o	6700	365	355	355	
Canfr Cp 1p	700	$24⅞	24½	24⅞	+ ⅛
Canfor	5300	$11	11	11	
Canfor pr	1100	$21⅞	21⅞	21⅞	
Canuc o	5830	30	30	30	
Carl OK	955	$14⅞	14⅞	14⅞	
Carl A p	z10	$23⅜	23⅜	23⅜	
Carl B p	200	$29	29	29	
Carma A	3816	38	38	38	
Carolin o	9400	280	270	270	—30
CFund A f	2600	$5⅝	5¼	5¼	— ⅛
Charter Ol	500	55	55	55	
Chieftan	10000	$13¼	13¼	13¼	— ⅛
Chrysler	z46	$41¼	41¼	41¼	
Cineplex	1216	405	395	395	— 5
Cineplex p	900	430	425	425	
Circo Crft	300	$7½	7½	7½	
Coastl A f	1200	$5⅞	5⅞	5⅞	
Coin Lake o	3000	20	20	20	+ 3
Coleco	1700	$15¾	15¾	15¾	—2¾
Cmplx	3000	295	295	295	
Cominco	5050	$12⅝	12⅛	12¼	
Cmrcl OG	1400	175	175	175	
Cmplg	500	$15¾	15½	15½	
Cmp Inv o	500	248	245	248	+ 3
Comterm*	1500	105	100	100	— 5
CAscot	500	23	23	23	— 4
Con Bath A	1300	$16⅛	16	16	— ¼
Con Bath p	400	$16⅜	16⅜	16⅜	+ ¼
C Marbnr o	z720	18	18	18	
Con Prof o	5300	93	93	93	+ 3
C Rambler	z5000				
C Rexpar o	10000	12	12	12	+ 1
C Distb A	3100	$5¾	5⅝	5⅝	
CDistb B f	1000	$5⅝	5½	5½	— ⅜
Cons Gas	1200	$19⅞	19¾	19¾	
Con Gas B	140	$60½	60½	60½	+ ½
C Gas 13½	100	$30½	30½	30½	+ ¼
C Gas 9¼	400	$26⅝	26⅝	26⅝	+ ¼
Cons Gas w	3750	425	420	425	+ 5
Con Glass	5300	$13	12¾	12¾	— ¼
CTL Bank	3100	$10⅜	10¼	10¼	— ⅛
Conventrs	1100	350	350	350	
Conwest A	220	$7¾	7½	7½	— ⅜
Conwst B f	1165	$8	7¾	7¾	— ⅛
Conwst 12	220	$28⅛	28⅛	28⅛	— ⅜
Co enerco A	11800	$6¾	6¾	6¾	
Corby B f	100	$28	28	28	+ ½
Cor Mark f	1000	$6⅞	6¾	6¾	— ¼
Core Mrk w	4100	174	168	168	+ 3
Corp Food	500	$15⅜	15⅜	15⅜	— ⅛
C Falcon C	102	$14⅜	14⅜	14⅜	— ¼
Corrida o	8334	23	22½	22½	
Coseka R	3100	280	277	277	
Crain RL f	2860	$15	15	15	
Cr Life Ap	1325	$25¾	25¼	25¼	— ½
Crownx	3322	$15¼	15	15¼	+ ⅜
Crownx A f	2234	$15	15	15	
Cuvier o	2000	21½	21½	21½	+3½
Czar Res	5400	161	159	159	— 1
Daon D	226259	234	208	231	+22
Daon A	100	170	170	170	+28
Daon 8⅝ p	1400	265	255	265	+15
Daon 9½ p	1700	295	275	295	+20
Davidson o	4800	410	400	400	—15
Deiour o	1000	21	21	21	
Delhi Pac o	2000	11	11	11	+ 1
Denison A	64420	$15⅜	15¼	15⅜	— ⅛
Denison B f	11620	$14¼	14⅛	14¼	
Denison p	650	$26	25⅞	26	+ ⅜
Develcon	400	$8¼	8⅛	8⅛	— ⅛
Dicknsn A f	1050	475	465	465	— 5
Discovry f	1561	156	156	156	— 4
Dofasco A	64273	$24	23⅝	23⅝	— ⅜
Dfs 235	1000	$25⅜	25⅜	25⅜	+ ⅛
Dofasco wt	200	$27	26¾	26¾	—2¼
Dome Cda	2951	$5⅝	5½	5⅝	+ ⅛
Dome Mine	6750	$9½	9⅛	9⅛	— ⅜
Dome M w	4000	150	150	150	— 8
Dome Pete	80106	225	216	216	— 7
DPete B p	400	$11⅝	11⅝	11⅝	— ⅛
D Textle	17000	$12¾	12¾	12¾	— ⅛
Domtar	2000	$33¾	33⅜	33¾	+ ¼
Domtar 225	1300	$25¾	25¾	25¾	
Dorset o	10000	33	33	33	
Dover Ind	100	$16¼	16¼	16¼	— ¼
Drm Pete o	14000	30	29	30	+ 1
Dumagmi	8700	445	410	410	—10
Dunraine o	1000	25	25	25	
Du Pont A	810	$17⅞	17½	17⅞	— ⅛
Durham o f	18987	212	205	205	— 2
Durham w	400	100	100	100	
Dylex A	100	$29	29	29	+ ⅛
Dynamar	5000	58	54	54	— 5
Dynmr 105	2200	$7½	7½	7½	
Dynex A	z100	17	17	17	
E F					
Eaglet o	3000	230	225	225	
Echo Bay	2400	$11⅞	11½	11½	— ⅜
Echo 1986 w	400	$5¾	5¾	5¾	— ⅛
Echo 1987 w	1500	$5½	5⅜	5½	+ ¼
Echo 1988 w	2400	$5⅞	5¾	5¾	— ⅛
Echo 1989 w	400	$6⅝	6⅝	6⅝	— ¼
Ego Res o	2000	23½	23½	23½	— ½
Elcthom X	1100	405	400	405	+15
Elcthm Y f	2600	410	390	400	+30
Elks	100	375	375	375	
Emco	400	$15	14⅞	15	
Enertec	z167	54	54	54	
Epitek	13700	51	47	49	— 1
Equity Svr	7100	$7	6⅜	6⅜	— ⅜
Erickson	3800	400	375	375	—25
FCA Intl	300	$18	18	18	
Flbrdg	31052	$80½	78¾	79¼	—1½
Flcnbrdg w	1000	$26⅛	26⅛	26⅛	+ ⅛
Fardy Res	z66	260	260	260	
Fathm Ocn	1500	156	156	156	— 2
Fed Ind A	z10	$19⅝	19⅝	19⅝	
Fed Ind II	175	$29⅞	29⅞	29⅞	+ ¼
Fidinam p	400	$26¾	26¾	26¾	+ ¼
Finning A	1000	$8½	8½	8½	
Finning B f	200	$8½	8½	8½	+ ½
Firan	z200	92	92	92	
F Calgary o	z250	85	85	85	
F Calgry p	z25	$6⅝	6⅝	6⅝	
F City Fin	3900	$12½	12¼	12⅜	+ ⅛
F Cty Tr C	300	$7¾	7¾	7¾	+ ⅛
Fleet Aero	2800	$9	9	9	
Ford Cnda	250	$127	127	127	
Franco o	2000	58	58	58	— 2
Fraser	z57	$16¾	16¾	16¾	
Futurtek o	6000	39½	37	37	— 3
G H					
GB Auto	500	$5	5	5	+ 5
Galctic o	1625	$5	480	480	—10
Galtaco	300	$7⅛	7⅛	7⅛	— ¼
Galtaco w	500	355	355	355	
Galveston	1500	73	73	73	
Gandalf	400	$15	15	15	
Gane	4928	35	35	35	+ 1
Gaz Metr	1100	$8½	8⅜	8½	+ ⅛
Geac Comp	300	$10⅝	10½	10⅝	+ ⅛
Gendis A	2500	$24¾	24⅜	24⅜	+ ½
GMC	935	$102⅞	101⅝	101⅝	— ⅜
Genstar L	1600	$26⅞	26¾	26¾	— ¼
Gnstar 2.35	370	$31¾	31⅝	31⅝	+ ⅛
Genstr D p	1100	$28	27⅞	28	— ⅛
Genstr E p	3850	525	24⅞	25	
Geocrude	8288	215	211	211	— 3
Gibraltar	350	$7¼	7¼	7¼	— ¼
Glenayre	12250	$6⅞	6½	6⅞	+ ⅜
Goldale A f	400	280	280	280	
Goldcorp f	8725	$5¾	5½	5¾	
Goldcrp w	12300	107	100	100	—10
Gld Kn	1120	270	266	266	— 4
Gldn Rul o	2500	51	51	51	
G Sceptr o	500	$5⅞	5⅞	5⅞	
Goldlund o	15200	59	54	59	+ 5
Goliath G o	2500	$6¼	6⅛	6⅛	— ⅛
Gowganda o	1000	175	175	175	— 4
Grafton A f	500	$25½	25½	25½	— ½
Grandma	6900	46	45	45	— 1
Granduc	z100	40	40	40	
Granges o f	1200	275	270	275	
GL Forest	500	$82	82	82	+ ½
GW Steel A	3250	130	130	130	
G Goose	z60	$21¼	21¼	21¼	
Gardn MS f	1150	$6⅝	6⅝	6⅝	
Gard MS w	6300	110	100	100	—20
Gard PA f	900	$7⅝	7⅝	7⅝	+ ⅛
Gardn P w	1000	74	74	74	
Gulf Can	16531	$15⅜	15⅛	15⅛	— ⅛
Gulfstrm o	10900	70	68	70	
HCl Hldg B	2098	45	42	42	— 4
Hale Res o	1000	22	22	22	+ 2
Haley	400	$9	8⅞	8⅞	
Hmrsn C p	3800	$25	24¾	24¾	— ¼
Hrding A f	1000	130	130	130	— 5
Harris B	1000	$8¾	8¾	8¾	+ ¼
Hartco	700	475	460	460	— 5
Hawker	1405	$17¼	17	17¼	+ ¼
Hawker pr	z10	$57¼	57¼	57¼	
Hayes D	484	$19	18⅞	18⅞	— ½
Hees Intl	57600	$21½	21¼	21½	
Hees Intl w	1500	$6⅛	6	6	
Helix	1753	$10¼	10⅛	10⅛	— ¼
Helix w	1050	$5⅝	5⅜	5⅜	— ¼
HBay Mn s	3100	$6⅛	6	6	— ¼
H Bay Co	456	$17¼	17¼	17¼	+ ⅛
HBC A p	1743	$16⅛	16	16⅛	
HBC B p	1450	$25¾	25½	25¾	+ ¼
Husky Oil	7200	$10⅞	10¾	10⅞	+ ⅛
Husky 13 p	1200	$44½	44	44½	+ ⅛
I J					
Icor o	2500	70	70	70	
Imasco	1850	$47½	47¼	47⅜	+ ⅛
Imasco A p	200	325	325	325	+10
Imp Life p	100	$27⅜	27⅜	27⅜	+ ¼
Imp Metl o	3500	85	85	85	
Imp Oil A	8871	$42⅛	41⅞	42	— ⅛
Imp Oil B	z4	$41¾	41¾	41¾	
Inca o	1250	300	280	300	+15
Inco	48140	$16¼	15¾	15¾	— ¼
Inco 10	1100	$27¾	27¼	27¾	+ ½
Inco wt	24300	240	210	210	—20
Indal	400	$11	11	11	+ ¼
Inglis	400	$12	12	12	
Innopac	15310	$10⅞	10¾	10⅞	+ ⅛
Inter-City	4535	$10	9⅞	9⅞	— ⅛
IBM	554	$163¾	162⅞	163¾	+ 4¾
Intl Thom	34700	$8	7⅞	8	+ ⅛
Intpr Pipe	2900	$34¾	34⅝	34⅝	— ⅛
Inverness	1200	$5¼	5⅛	5⅛	
Iron Bay T	28700	70	65	65	+10
Irwin Toy	1600	$5⅛	5	5⅛	+ ⅛
Ivaco A f	300	$15¼	15	15¼	+ ½
Ivaco C p	100	$43½	43½	43½	+ ½
Ivaco E p	700	$25⅝	25⅝	25⅝	— ⅛
Ivaco F p	200	$25½	25½	25½	+ ½
Jamie o	4416	35	35	35	— 8
Jannock	z74	$10¼	10¼	10¼	
Jannock 8	183	$12	12	12	+ ¼
Janock wf 2	112	420	420	420	
Joutel o	3000	30½	30½	30½	+ ½
K L					
Keg Rest	1200	400	400	400	+ 5
Keg A f	1200	360	360	360	
Kelly DA f	400	$21	21	21	+ 1
Kerr Add	422	$14⅝	14¼	14½	
K Anacon o	z33	67	67	67	
L A Varah	2400	370	350	350	—15
LAV w	500	81	81	81	— 4
LK Res A	1000	60	60	60	+10
Labatt	4960	$21⅞	21⅜	21⅞	+ ⅛
Loc Mnrls	3258	$26½	25⅝	25⅞	— ⅝
Lacana	1000	$10¼	10	10	— ⅜
Lafarge	100	$11	11	11	— ⅛
Laidlaw A	9225	$19⅝	19⅜	19⅜	
Laidlw B f	5000	$18¼	18¼	18¼	— ⅛
LOnt Cem	z50	$8¾	8¾	8¾	
L Shore	600	$35	34¾	34¾	— ¾
Lmbda A p	800	220	220	220	—25
Lanpar	300	291	291	291	
Lariat OG	3700	98	96	96	— 1
Laurasia o	4000	29	29	29	+ 2
Lava Cap o	5500	50	45	50	+ 5
Leigh Inst	65900	315	295	300	—15
Lenora o	20500	42	40	40	+ 2
Liberian	2500	130	130	130	
Linear T	1025	$10⅞	10⅞	10⅞	
LL Lac	1200	$27½	27	27	—1¼
Loblaw Co	1440	$19	19	19	
Lob Co pr	250	$26⅝	26⅝	26⅝	— ¼

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Lob 370 p	z75	$39¾	39¾	39¾	
Lochel A i f	2112	78	71	78	— 2
Lochiel B	6140	75	70	74	— 6
Lumonics	700	$17⅝	17½	17⅝	+ ⅛
Lynx Can o	600	55	55	55	+ 2
Lytton M o	81550	145	135	140	— 9
M N					
MDS B f	184	$17¾	17¾	17¾	+ ⅛
MICC	2000	225	215	225	+25
Micc 8 p	600	$5	480	5	
MSR Exp	800	400	400	400	
Mclan H X	450	$22⅜	22⅜	22⅜	+ ⅛
Macmilan	6194	$25⅞	25½	25¾	+ ¼
Mcmiln 200	2200	$23⅝	23⅜	23⅜	+ ¼
Mcmiln 208	300	$23⅛	23⅛	23⅛	+ ⅛
Mcmiln 221	2225	$25	24¾	25	+ ¼
Magna A f	19900	$18⅜	18	18	— ¼
Magnetcs	11600	160	158	160	+15
Maistc Con	1100	350	345	345	
Manitoba p	2150	$26⅛	26	26⅛	+ ⅛
Man w	5000	151	151	151	+ 1
Manridg o	4000	63	62	62	+ 1
Maritime f	875	$42½	42⅜	42⅜	+ ⅜
Mar T 940	277	$10⅝	10⅝	10⅝	
Mark Spnc	500	$6¾	6¾	6¾	+ ⅛
Mar Dmc B	z2	$6⅝	6⅝	6⅝	
Mascot I w	z200	8	8	8	
Mass Fer	8800	370	360	360	— 5
Mas F A	4000	$12¼	12¼	12¼	+ ¼
Maynard	200	290	290	290	+ 5
McChip	z300	87	87	87	
McFinley o	500	385	385	385	—15
Mc Intyre	100	$35¼	35¼	35¼	
Mentor	400	495	480	495	+15
Mercantil	900	$10¼	10⅛	10⅛	— ⅛
Mercntl 1	see below				
Mercntl 2	2900	$25⅛	25⅛	25⅛	
Meridian	1130	360	360	360	— 5
Meridn 2 w	6300	45	35	35	—10
Merland E	43600	475	450	460	+ 5
Mdind Dty	1060	$8	7⅞	7⅞	— ⅛
Minrl Res	670	280	275	275	—10
Mitel Corp	6320	$7⅞	7⅝	7⅝	— ⅜
Mitel 200 p	3000	$16⅛	16	16	
Molson A f	1600	$16¼	16¼	16¼	
Moneta o	1200	50	50	50	
Moore	3878	$59⅞	59¾	59¾	
Morgan	25000	360	360	360	— 5
Morgan 9½	2900	$30⅞	30⅞	30⅞	— ⅛
Morisn	8300	430	425	425	
Mothers	1100	440	435	435	— 5
Muncpl Fin	500	$7½	7½	7½	
Mun Fin w	1275	105	100	100	
Muscocho	2200	225	210	215	— 5
Mus p	700	$10⅜	10⅛	10⅜	+ ¼
NBU Mine	1550	30	30	30	
NSR Res o	z5000				
Nabisco L	3200	$24¼	24¼	24¼	+ ⅛
Nat Bk Can	2774	$14⅜	14¼	14¼	— ⅛
Nat Bk 15	100	$29¾	29¾	29¾	— ¼
Nat Bsns	3500	$10¾	10¾	10¾	
Nat Pete o	4000	22½	22½	22½	— ½
Nat Res o	3600	165	160	165	+10
Nt Vg Trco	3000	$15½	15½	15½	+ ¼
Nearctic o	2000	40	40	40	— 1
NB Tel	900	$16⅛	16⅛	16⅛	— ⅛
Nfld LP A	325	$30⅞	30⅞	30⅞	+ ⅝
Nfld Tel	2318	$15	14⅞	14⅞	
Nfld Tel 725	100	$15½	15½	15½	
Newscop o	9200	225	208	217	+ 2
Nkl Ofset o	12000	20	19	19	— 3
Nkl Rim o	z100	8	8	8	
Noma A f	5400	$18	17¾	17¾	— ½
Noran	113316	$17⅝	16¾	17⅛	— ½
Nor 9½	1164	$100¼	100	100	— ¼
Norbeau o	z2500				
Norcen	1541	$15⅛	15	15	— ⅛
Norcn ord f	1800	$13⅞	13¾	13⅞	+ ⅛
Norcen B	z25	$25	25	25	
Norcn 7¾	2300	$24	23¾	23¾	— ¼
NC Oils	1500	$19	19	19	
Nor Tel	21280	$46¼	45⅝	45⅝	— ¾
NTel 3 p	400	$25⅞	25¾	25⅞	
Ngate	122900	425	400	405	—10
Nthind O o	2000	10	9	10	
Nthws Drg	100	$8⅝	8⅝	8⅝	+ ⅛
Nva AltA f	37424	$7¼	7⅛	7¼	
Nova K p	1800	$21¾	21⅝	21¾	+ ⅛
Nova L p	340	$30⅝	30⅝	30⅝	
Nova M p	2300	$33¼	32⅞	33	
Nova N p	2500	$27⅝	27⅝	27⅝	
N Beauc o	10000	26	26	26	— ½
Nowsco W	1500	$19	18¾	19	+ ¼
Nu-West	1329	45	41	45	+ 4
NuWst sp A	11046	36	32	32	— 5
NuWst sp B	3600	31	31	31	+ 1
Numac	6500	$14⅝	14½	14½	— ⅜
O P					
Oakwood	614	$5⅛	5	5	
Oakwd A f	4614	335	320	320	—20
Oakwood w	1320	$16½	16¼	16½	+ ¼
Obrien o	z100	72	72	72	
Ocelot B f	300	385	385	385	—10
Oiltex o	1200	155	155	155	
Omega	200	$8⅜	8⅜	8⅜	+ ⅛
Omnibus w	2500	43	40	43	+ 3
Onitap w	7000	7	6	7	+ 1
Onyx Pete	280	$7¾	7¾	7¾	+ ¼
Orbit	1339	125	120	125	+ 3
Orca o	1000	19½	19½	19½	—3½
Oshawa A f	46180	$22½	22⅜	22½	+ ¼
Osisko o	z50	11	11	11	
Pac NthA f	z120	$16	15⅜	15⅜	
Pac Nth 6¾	z60	$16¼	16¼	16¼	
Pac W	500	$10⅝	10½	10⅝	
PWstrn A p	3500	$25	25	25	
Palliser o	1000	24	24	24	— 1
Paloma P	300	360	360	360	+10
Pamour	1000	$5½	5½	5½	+ ⅛
PanCan P	600	$27¾	27¾	27¾	
Parkside	1000	70	70	70	
Pathfind o	2000	136	135	135	— 3
Peerless	900	470	465	465	— 5
Pegasus	9706	$9⅛	8¾	8⅞	— ¼
Penn Wst o	9580	105	100	100	—10
Pennant o	600	37	37	37	+ 1
Ptrotech o	200	170	170	170	
Phonix Oil	4100	$8¼	7¾	8¼	+ ¼
Place GO o	6000	121	120	121	+ 1
Placer	45900	$22⅝	22⅜	22½	— ½
Placer w	3000	390	375	390	—10
Plexus o	1200	150	150	150	+ 8
Poco Pete	2900	$5⅝	5¼	5⅜	+ ⅛
Pysr pr	200	$27½	27½	27½	
Pominex o	800	27	27	27	— 1
Potash Co p	100	$25¼	25¼	25¼	
Potter A f	1400	111	110	110	— 1
Powr Cor f	10100	$28⅛	27⅞	28⅛	— ¼
Prado Ex o	5000	16	16	16	+ 1
Precamb	1000	$5⅝	5⅜	5⅜	+ ⅛
Princpl A f	300	$7⅞	7⅞	7⅞	
Provigo	200	$16¼	16¼	16¼	+ ⅛
Q R					
Que Sturg o	800	390	380	380	—20
Que Tel	200	$34	34	34	+1⅞
Quebcor	z5000				
Qenstk	500	300	285	285	+ 5
Quenstn o	3500	130	130	130	
Qintra B o	1000	35	35	35	
Ram Pet	300	$5⅛	5⅛	5⅛	
Rnchm A f	541	$6	6	6	— ⅛
Rnchm B f	1000	$5¾	5¾	5¾	
Rnchmn p	500	$24⅜	24¼	24⅜	
Ranger	37400	$6⅜	6¼	6¼	— ¼
Rayrock f	1200	$8¼	8⅛	8⅛	+ ⅛
Rea Gld o	100	100	100	100	+14
Redpath	900	$32½	32¼	32½	+ ½
R Sth A	19910	$17	16¾	16⅞	+ ⅛
Regional o	550	470	450	450	+ 5
Reichhold	1000	$9	9	9	— ¼
Reigate A o	7500	25	25	25	— 4
Reigat 12 p	100	400	400	400	
Res Serv f	3000	145	145	145	
Revn Prp A	552	101	101	101	— 4
Revnu B f	1108	65	65	65	
Rio 8.5	100	450	450	450	—75
RLittle f	10020	125	80	80	—50
Rogers A	1500	$7	6⅝	6⅝	
Rogers B f	520	$7	7	7	
Roman	15140	$13⅜	13	13⅜	— ⅛
Rothman	200	$40¼	40¼	40¼	— ¼
Roxy A	100	205	205	205	+ 5
Roxy B	2100	205	200	200	—10
Royal Bnk	13894	$30⅞	30⅝	30¾	
Ry Bk 1.88	300	$21⅝	21½	21⅝	+ ⅛
Ry Bk 2.75	2170	$34	33¾	33¾	— ⅛
Ry Bk 1.45	600	$17⅛	17	17	
Ry Bk w	6750	470	460	460	
Ryl T & M	z15	$11	11	11	
RyTrco A f	11848	$18	18	18	— ¼
R Tc A p	500	$52	52	52	+ 2
Rovex	23627	425	385	400	—25
Rovex p	2466	$6	6	6	
Ruprtind o	z600	15	9	9	
S T					
Sasko B o	500	17	17	17	
Scarboro o	1000	53	53	53	
Sceptre	11592	$5¼	5¼	5¼	— ⅛
Sceptre pr	1000	$16¾	16¾	16¾	
Scintilor o	2600	130	130	130	+ 4
Scintrex	200	$7⅛	7⅛	7⅛	— ⅛
Seabrit A o	500	135	135	135	+ 5
Seagram	15350	$51¼	50⅞	51¼	+ ⅜
Sears Can	100	$7¾	7¾	7¾	+ ⅛
Selkirk A f	1000	$19⅜	19⅜	19⅜	
Selkirk w	250	$5⅝	5⅝	5⅝	— ⅛
Senlac o	5500	142	140	142	+ 6
Shawnee	1000	31	31	31	— 4
Shell Can	2950	$21¾	21⅝	21¾	+ ¼
Shltr OG o	500	82	82	82	+ 2
Sheperd P	400	$8¾	8¾	8¾	
Sherritt	9832	$6½	6⅜	6½	+ ⅛
Sienna o	1500	61	60	61	+ 6
Silcorp A f	100	$26	26	26	+ ½
Silcorp B	2600	$25	25	25	
Silver Lk o	3950	115	110	114	+ 4
Silversid o	1500	75	75	75	— 5
Slater B pr	175	$13½	13½	13½	
Sonora o	2220	$5¾	5⅝	5⅝	— ⅛
Sorrel o	7500	116	113	113	— 5
Southm	3200	$52½	52¼	52¼	— ⅜
Spar Aero f	11000	$24¼	23¾	24¼	+ ⅜
Spar w	1000	$34	34	34	+ 1
Spooner	2000	30	30	30	+ 2
Std Trstco	z50	$15	15	15	
Starrex o	2000	180	175	175	— 5
Steep R	350	215	215	215	
Stnbg 29375	400	$27	27	27	+ ⅛
Stelco A	10220	$20½	20⅜	20⅜	— ⅛
Stelco C p	2950	$24⅛	24	24	
Stelco E p	900	$29¾	29½	29¾	+ ¼
Stelco w	1800	330	325	325	— 5
Strnd OG o	700	400	400	400	— 5
Strhcona	z300	53	53	53	
Sud Cont o	6175	125	120	125	+ 5
Sulivan	1822	325	320	325	+ 5
Sulptro	200	276	276	276	+ 6
Sydney o	11100	22	20	22	+ 2
Systmhs A	1430	137	136	136	— 1
Systmhs p	500	410	410	410	+10
Talcorp 300	1200	205	205	205	— 5
Tnglwod o	3400	36	35	35	— 3
Tara	1900	$15½	15½	15½	
Taro Ind	200	115	115	115	
Teck Cor A	299	$10	10	10	
Teck B f	21667	$10⅜	10¼	10⅜	
Terra Mn o	5247	219	200	200	—20
Terra o	6500	60	56	60	+ 7
Tex Can	900	$35½	35½	35½	— ⅛
Thd CGInv	100	$38¼	38¼	38¼	
Thom L o	6000	48	45	48	+ 1
Thom N A	865	$50¾	50½	50¾	— ¾
Tiber	125	450	450	450	
Timinco	z20	225	225	225	
Tiverton o	2150	110	110	110	— 1
Tor Dm Bk	5938	$18½	18⅜	18⅜	
TD Bk 1.835	400	$20⅝	20½	20½	— ½
Tor Sun	541	$23	22¾	22¾	
Torstar B f	500	$16⅜	16⅜	16⅜	
Total Pet	17360	$12⅛	11⅞	12⅛	— ⅛
Total PA p	700	$33¼	33	33	
Total P w	z100	92	92	92	
Traders A f	1380	$20½	20⅜	20⅜	
TrCan R A	1200	200	198	200	+ 2
TrC R p	500	$16⅛	16⅛	16⅛	— ⅛
Trns Mt	300	$7¼	7	7	— ⅛
Trns Wst	2000	6	6	6	
TrAlt R pB	200	$24⅝	24½	24½	— ⅛
TrAlt A	8057	$24½	24¼	24½	+ ⅛
TrAlta 12	1000	$27⅜	27⅜	27⅜	— ¼
TrAlt 14.25	300	$29⅛	29⅛	29⅛	
TrAlt 12½	100	$28¾	28¾	28¾	— ¼
TrAlt 9	1700	$25½	25½	25½	
TrAlt 8.40	350	$24⅝	24⅜	24⅝	+ ⅛
TrAlt w	12400	350	345	345	— 5

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
TrCan PL	10195	$21½	21¼	21⅜	+ ⅛
TrP 1st D	600	$50⅝	50½	50½	— ¼
TrP 1st E	105	$54¼	54¼	54¼	
TrP 1st F	100	$59	59	59	— ¾
Trpoc Res o	10505	60	58	58	— 3
Tresr Vly o	6000	80	75	75	— 5
Trillium	1500	$8⅞	8⅞	8⅞	— ⅛
Trilogy	2277	116	110	114	— 1
Trilon A	375	$31¼	31⅛	31¼	+ ⅛
Trilon Fin p	7100	$24¼	24⅛	24¼	+ ¼
Trimac	13444	405	400	400	
Trc 9.12	100	$20	20	20	+ ¾
Trinity Res	3900	470	460	460	— 5
Trpl Crn E	400	400	400	400	
Tudor o	6000	405	400	405	
Turbo f	11400	27	25	26	+ 1
Turbo sp	z150	23	23	23	
U V					
UAP A f	1335	$20	19⅝	20	+ ½
UAP w	268	$13¼	13¼	13¼	+ ½
Ulster P o	4425	118	115	116	
Ultramar	900	335	330	330	— 5
Unicorp B	z16	$7⅜	7⅜	7⅜	
UniRes A f	z50	130	130	130	
UniRes b	z50	130	130	130	
Un Carbid	180	$10¾	10¾	10¾	+ ¼
Union Gas	11496	$12½	12¼	12⅜	+ ⅛
UGas 5½	z50	$29⅜	29⅜	29⅜	
U Gas 1438	500	$23⅜	23⅜	23⅜	+ ⅛
U Canso	8649	95	95	95	—10
U Keno	200	$9¾	9¾	9¾	— ½
U Siscoe	1600	130	124	130	+15
Value Inv	6500	$8¼	8¼	8¼	— ⅛
Value p	z42	$25	25	25	
Value w	4250	200	195	195	— 5
Vedron o	4000	40	38	40	
Verstl A f	4100	$6	5⅞	6	— ⅛
Verstl Cl B	9800	$5⅛	5⅛	5⅛	+ ⅛
Verstl 2625	2750	$28½	28½	28½	+ ⅛
Vestgron	250	$10¼	10¼	10¼	+ ⅛
Vulcan Ind	300	215	200	200	—20
W X					
Waiax 1.86	500	$24	24	24	
Walker R	5248	$23⅝	23⅜	23½	+ ⅛
Walker 7½	2250	$24¼	24	24⅛	+ ⅛
Walker 9½	720	$29⅜	29	29	— ¼
Wlkr 14.16	1150	$28⅜	28⅛	28⅛	
Walker w	3400	205	205	205	
Wlkr 1988 w	2700	245	230	245	+10
Wardair	3100	$11½	11⅜	11½	+ ⅛
Warren o	3050	20	20	20	
Wrintn	4000	74	74	74	
Wasabi o	1500	22	22	22	
Weldwod	500	$14¾	14¾	14¾	+ 1
Westar A p	600	$24⅞	24⅞	24⅞	— ¼
Wcoast T	5038	$15⅛	15	15⅛	
Westfort o	5000	14	13	13	— 2
Wstgr	2500	47	47	47	
Wstgro B p	2500	415	415	415	
Westnhse	z24	$51¾	51¾	51¾	
Westley o	4000	85	85	85	+ 5
Westmill	1500	45	40	40	—12
Westmin	410	$12	11¾	12	
Westmin p	600	$27¼	27	27¼	+ ¼
Weston	3575	$74¼	74	74	+ ¼
Wharf	20825	375	355	365	—10
Wilanour o	z400	72	72	72	
Win-Eld o	17500	47	45	45	— 2
Woodwd A	1924	$10⅞	10¾	10⅞	+ ⅛
WEqite A f	100	$7¼	7¼	7¼	
Wr Harg	2300	$5⅛	5⅛	5⅛	— ⅛
Xerox	200	$18⅛	18⅛	18⅛	— ⅛
Xerox w	500	290	290	290	—10
Zavitz	13400	200	195	200	
Partially Paid Shares					
BrTel adr 5	16850	$15½	15⅜	15½	+ ¼
Partnership Units					
Trust Units					
BarickC u	z200	75	75	75	
C Perm un	z50	$9¼	9¼	9¼	
Traded In US Funds					
Alum B	400	$27¼	27	27¼	+ ¼
Mercntl 1	1200	$27	27	27	
RyTrco D p	100	$28½	28½	28½	+ ½

FONDS MUTUELS

Institute Members	
AGF Group	
Amer Gwth	16.27
Cdn Gas Egy	6.32
Cdn Sec Gth	5.91
Cdn Trusteed	4.37
Corp Invest	10.10
Corp Inv Stk	5.50
Gwth Equity	6.15
HiTech	8.26
Japan	8.36
nMMF 10.27	10.00
Option Eqty	4.45
Special	9.28
Pfd Income	9.94
Assoc Inv	5.53
Bolton Tremblay	
Cda Cumul	13.33
Income Fnd	11.07
Internatl	15.44
MnyFd 10.40	1.00
Pld Resourc	11.85
Taurus	4.75
Calvin Bullock Gr	
Acrofund	1.86
Banner Fund	4.82
CIF	6.73
CIF Income	8.36
Central Group	
yCompound	11.61
yDividend	12.78
yFund 4000	5.44
yIntl Gwth	7.67
yNat Res Gth	4.99
yNorthn Egy	4.58
yRevenue Gth	3.56
yUnivest	5.63
CSA Mgmt Gr	
Goldfund	3.71
Goldtrust	4.48
Confed Group	
Dolphin Eqty	7.50
vDolphin Mtg	5.23
Cundill Group	
ySecurity	11.12
Value	10.87
Dynamic Group	
ynDyAm Cdn	8.93
ynDyAm USF	6.77
ynDyCdn Fd	15.11
ynDyGrd Gld	3.65
ynDyn Incom	5.75
ynProspector	.75
Eaton Bay Group	
xdCommwlth	8.61
xdDividend	6.33
xdGrowth	10.65
xdIncome	3.79
xdInternatl	11.92
Mortgage	10.29
xdViking	11.62

E-PMny 9.98	1.00
Guaranty Trust Gr	
ynInv Eqty	17.31
ynInv Incom	3.95
ynMortgag	10.30
Guardian Group	
Canadn MAF	5.54
Enterprise	1.38
Gwth Fund	20.71
North Amer	6.36
STMny 10.62	10.27
World Eqty	5.93
Investors Group	
yBond	3.99
yDividend	8.31
yGrowth	7.67
yIndexed Stk	4.63
yInternatl	11.48
yJapan	20.62
yMortgage	4.97
yMutual	7.04
yProvidt Stk	9.07
yReal Prop	4.99
yRetiremnt	15.36
Jones Heward Gr	
ynJH Fund	5.51
ynJH Amer	5.77
McLeod Yng Weir	
nCanBk 14.04	1.00
nGovt 10.35	1.00
yMKW Lotus	11.09
Montreal Trust Gr	
ynEquity	24.45
ynIncome	7.28
ynInternatl	14.25
ynMortgag	10.11
Ont Teachers Gr	
ynAggressv	31.70
ynDiversfd	32.29
ynFixVI 10.6	10.00
ynMortgag	25.46
Principal Group	
yBond	2.76
yCollective	15.14
yEquity USF	5.87
yGrowth	6.51
yVenture	7.90
yWorld In US	6.27
Prudential Group	
Growth	7.87
Income	5.11
yPtnmHlth Sci	8.36
ynReal Gth	10.32
Resourcs Can	9.46
Troyfund Group	
nRoyfund	13.34
nRoyfund Inc	4.90
Sagit Group	
yCam Gwth	6.66
yIntl Engy	2.79
yIntl Incom	4.47
yTrans A	5.61

yTrans B	75.40
yTrans C	12.44
ySask Dev Fd	5.22
Sterling Group	
Equity	5.74
yMortgage	4.88
Templeton Group	
Temp Gwth	12.48
Temp Cdn	4.22
Trimark Group	
Trimark	8.85
Trimark Cdn	7.84
Universal Group	
American	7.50
Equity	7.04
Income	4.46
Japan	6.61
Resource	5.49
nyWaltaine	41.04
Non-Members	
ynAltamira Fd	6.46
Beaubran Group	
yHypotheq	10.19
yInc	6.60
yObligatns	9.23
nyCan-Anaes	8.53
yCapital Gth	7.76
nCapstone	5.10
Co-op Trust Gr	
ynCT Mutual	17.72
vnGrowth	9.27
ynIncome	8.89
Desjardins Gr	
yActions	15.90
yHypotheq	4.38
yInternatl	14.51
yObligatns	4.41
Dixon, Krog Gr	
D K Trust	11.35
D K Intl	13.48
Heritage	3.20
yDomequity	10.52
nFstCdn Mtg	11.18
yFiscon Fnd	6.96
Harvard	13.11
Industrial Gr	
Indust Amer	5.38
Indust Div	7.82
Indust Eq	13.55
Indust Gwth	9.79
Indust Incom	8.52
Indust Pens	4.05
Mack Eqty	1.92
Mack Mtg In	1.12
yMaritime Eq	3.84
Marlboro	10.24
yMD Growth	8.90
Group	
Equity	12.19
Growth	12.21
MMF 10.38	10.00

nNatrusco	27.00
NW Group	
yCanadian	6.54
yEquity	11.68
yNW Trst Eq	14.94
Pemberton Group	
Pac Growth	7.03
Pac Ret	5.93
Pac US Gth	4.51
PHN Group	
yBond	8.46
yCanadian	14.27
yDiv Income	12.41
Fund	26.93
yPooled	41.39
yRRSP	32.74
PMF Managmnt	
nPension	9.25
nXanadu Fnd	7.82
Pret et Revenu Gr	
yAmerican	18.71
yCanadian	9.50
yFonds H	5.13
yRetraite	14.65
Syncrovest	6.63
yTradex	6.18
Trust General Gr	
ynActions	18.34
ynOblig Hypo	8.44
ynHypo	10.29
ynVal Americ	8.72
United Group	
Accumula	7.56
Accumula R	9.00
American	4.43
Cont Mortg	5.15
Security	4.16
Venture	7.35
Venture Ret	9.32
Western Gwth	3.58
U.S. Funds	
Dreyfus Group	
A Bnd	13.15
CalTx	12.99
Dreyf	12.34
Interm	12.27
Levge	15.95
GthOp	9.30
NY Tx	13.13
Spl Inc	7.41
Tax Ex	10.94
Thrd C	6.34
Fid Trend	36.46
Keystone Group	
Cus K-2	6.14
Cus S-1	18.36
Cus S-4	4.94
Intl	4.52
Lex Resrch	15.21
Manhatn	6.53
Oppenhmr	8.16
Tech	10.37

NEW YORK

Les cours sont en baisse

NEW YORK (AP) — La Bourse de New York a perdu du terrain, hier,au cours d'une séance très calme de fin d'année. L'indice Dow Jones des industrielles a perdu 6.40 points et marquait en clôture 1,202.52.

Les échanges ont porté sur 70.10 millions de titres, contre 46.60 millions au cours de la séance précédente.

Au total 574 titres sont en hausse, 897 en baisse et 526 inchangés.

Le marché a été atone et a reflété l'absence d'informations économiques fondamentales. Les gains enregistrés lundi ont encore été érodés par des prises de bénéfices.

Le regain de tension des taux d'intérêt enregistré depuis mercredi a également pesé sur la tenue de la Bourse, de même que les opérations techniques de fin d'année.

Parmi les titres en baisse, on note 3M (3-4 à 79), JC Penney (3-4 à 46 1-2) et GM (7-8 à 77). Parmi les hausses, Loews (1 3-4 à 103), Delta Airlines (1 à 43 1-4) et Syntex (1 1-2 à 48 1-2).

Parmi les valeurs canadiennes traitées, Alcan a perdu 5-8 à $27 7-8; Dome Mines 1-4 à $6 7-8; Northern Telecom 1-4 à 34 5-8 et Inco 7-8 à $11 5-8. Seagram a gagné 1-4 à $38 7-8 et Hiram Walker Resources 1-4 à $17 7-8. FF230—mb ———————— 1757ES 27-12

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

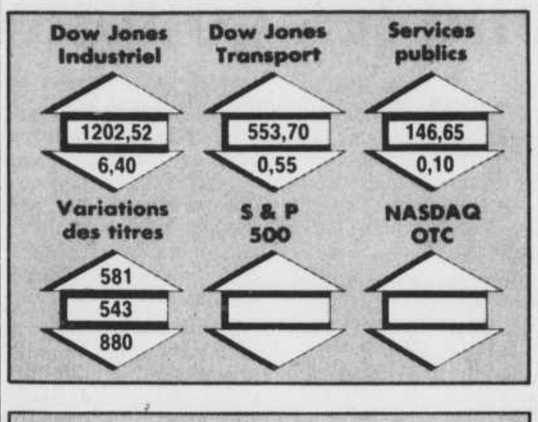

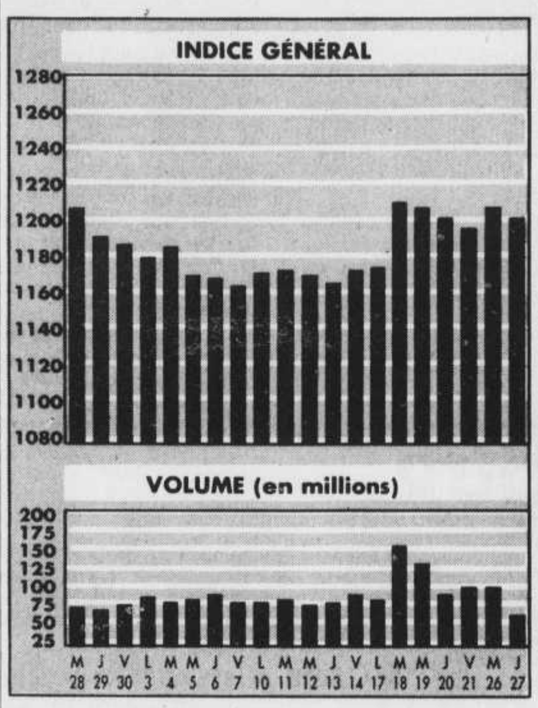

A B	PB	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
AMF	77	414	14⅛	13¾	13⅞	.....
AMR	6	2730	36	35⅝	35⅞	+ ⅛
AMR 2.18	..	2	19⅛	19⅛	19⅛	— ⅛
AMR 2.13	..	33	36¾	36⅜	36½	.....
ASA	..	670	49⅝	47⅜	48⅛	—1⅞
AbtLab	13	925	41⅝	40¾	41⅜	— ⅜
Acme Cl	..	83	13¼	13	13⅛	+ ⅛
Alcan	9	1057	28⅛	27⅞	27⅞	— ⅝
Alex Alx	..	393	22⅞	22½	22⅞	+ ⅛
Alleg Cpb	8	156	76¾	76¼	76½	.....
Alg Int	23	90	22¼	21¾	22	.....
Allg Pw	8	612	29⅛	28⅞	28⅞	— ¼
AllenG b	10	48	16¾	16½	16½	— ⅛
Alld Cp	7	1203	34¼	33½	33½	— ¾
Allis C	..	328	5⅞	5⅝	5¾	— ⅛
Alcoa	8	660	36⅞	36½	36⅝	— ⅛
Amax	..	2295	16¼	15⅞	16⅛	+ ⅛
AmHes	9	1799	24¼	23¾	23⅞	— ⅜
ABrand	9	150	63⅝	63	63	— ¼
A Bdcst	10	305	63¾	63⅛	63¼	— ¼
Am Can	12	326	50	49¾	49¾	— ¼
A Cyan	11	896	49¼	48	48¾	+ ⅝
AEl Pw	7	3015	21⅛	20¾	21	.....
AExp	20	4434	37¾	37⅜	37¾	+ ¼
AGn Cp	9	2670	25⅞	25⅝	25⅞	+ ⅛
AHome	12	1599	51⅜	51	51	— ½
AHosp	9	1679	28¼	27⅝	28	— ¼
Amrtch 6	8	7322	75⅝	75¼	75½	.....
AMI	12	2859	20¾	20⅛	20⅜	— ½
Am Mo	..	2409	3½	3⅜	3½	+ ⅛
Am Std	10	197	30⅞	29¾	29¾	—1⅛
AT&T	13	7046	19½	19¼	19¼	— ¼
Ametek	13	358	24⅞	24⅝	24⅞	.....
AMP	16	2420	33½	32½	32⅞	— ¾
Amrep s	6	36	13⅛	13	13	.....
Apache	10	492	10⅜	10⅛	10⅛	— ⅛
Armco	..	888	9⅞	9⅝	9⅝	— ¼
Arms R	7	12	18⅝	18½	18½	— ⅛
Arm Win	9	227	33⅛	32¾	33	— ⅛
Asarco	..	410	19⅝	19¼	19⅝	+ ⅛
Ashld O	..	276	24½	23¾	24	.....
Atl Rich	17	1604	43⅞	43½	43⅞	+ ¼
Atlas Cp	..	21	15¼	15¼	15¼	— ¼
Avco Cpi	10	1053	u49⅛	48⅞	49⅛	+ ¼
Avon	10	1465	21⅞	21⅜	21⅜	.....
BkrIntl	16	667	16⅛	15¾	15¾	— ⅛
BaldwU	..	2140	¾	⅝	11-16	+ 1-16
BaxtTr	10	4432	13	12⅝	13	+ ¼
BeatCo	9	1948	29⅞	29⅜	29½	— ¼
BelHow	12	130	25⅝	25¼	25⅜	+ ⅛
Bell At	8	1234	79¼	78¾	78⅞	— ⅛
BCE	..	43	27	26¾	27	+ ⅛
BellSo	8	1136	33¾	33	33⅛	— ½
Bendx pf	..	2	82	81¾	81¾	— ¾
Benfl Cp	9	309	33⅜	33⅛	33⅜	+ ¼
Beth Stl	..	1341	17⅜	16¾	17	— ⅜
Black D	12	1803	23⅜	22¾	22⅞	+ ⅛
Blck HR	11	230	44⅜	44	44	— ⅛
Boeing	15	1183	56¾	55⅞	56⅜	+ ½
Bois Cas	11	402	40½	40	40½	+ ¼
Borden	9	197	63⅞	63½	63⅝	— ⅜
Borg Wa	9	384	20⅞	20½	20½	— ⅜
Bowtr	10	176	20⅞	20⅝	20⅞	.....
BristM	15	1451	51⅝	51	51⅝	— ⅛
BritPt	6	9	22	21⅞	22	+ ⅛
Brit T	..	923	11¾	11⅝	11⅝	+ ⅛
Bwn Gp	10	206	27	26¾	26⅞	+ ⅛
BrwnF	14	1002	37⅝	37	37⅛	— ⅜
Brnswk	8	298	33½	32⅝	32⅞	— ⅝
Bucy Er	..	36	14½	14⅜	14½	.....
Burl Ind	12	1128	26	25⅛	25⅛	— ¾
Brl Nth	7	626	47¼	46¾	46⅞	— ⅜
Burndy	13	599	14¼	13¾	13⅞	+ ⅛
Burrgh	11	3985	58	57½	57½	— ¼
C D						
CBI Ind	10	1309	25⅜	24¾	24⅞	— ⅞
CBS	9	431	73½	72½	72½	— ¾
CPC Int	14	172	40	39½	40	.....
CSX	7	1332	23⅞	23⅜	23¾	.....
Calihn	82	204	15⅛	14½	14¾	— ⅜
CRLk	..	344	18	17⅝	17¾	— ½
Camp Sp	12	180	69¾	69⅛	69¼	— ⅛
CdPac	..	66	37⅞	37⅝	37¾	.....
CanPE	..	7	18½	18½	18½	.....
Carlng	..	63	11⅜	11¼	11¼	— ⅛
Carnat	14	1503	81⅝	81¼	81⅜	+ ⅛
CartWl	10	85	27½	27⅛	27¼	.....
CatrpT	..	3599	30⅞	30⅜	30⅝	+ ¼
Cense	7	81	79½	79⅛	79¼	+ ¼
CessAir	390	111	19½	19¼	19½	.....
Chmpln	10	1871	21¾	21¼	21⅜	— ⅛
Chase	5	347	48	47¾	47¾	— ¼
Chevrn	7	2615	30⅞	30⅜	30¾	+ ¼
Chk Full	138	79	8¼	8	8¼	.....
ChrisCr	..	45	33½	33¼	33¼	— ¼
Chryslr	4	3082	31¾	31	31⅛	— ⅝
Citicrp	6	1524	39¼	38⅞	39⅛	+ ⅛
ClevEl	5	741	19½	19¼	19⅜	.....
Clorox	10	262	30⅛	29⅝	29⅝	— ½
Cluett P	8	56	28⅛	27⅞	28⅛	+ ¼
Coastal	6	260	28⅛	27⅞	28	— ⅛
CocaCl	13	840	62	61⅝	61⅞	— ⅛
Coleco	..	2219	12¼	11½	11⅞	— ⅝
ColgPal	10	1374	24⅝	24¼	24⅜	+ ¼
Col Aik	7	235	38¾	38¼	38½	+ ¼
ColGas	6	90	33	32¾	32⅞	+ ⅛
CmbEn	12	371	32½	31⅜	31⅞	— ⅝
CmwE	6	11310	27⅛	26⅞	27	.....
Cmsat	11	333	26¾	26½	26¾	+ ¼
Compgr	11	16	30¼	30⅛	30⅛	— ⅜
Comp S	10	311	13⅞	13½	13½	— ⅜
ConsEd	7	319	30⅜	30⅛	30⅛	— ¼
ConFd	10	166	32⅞	32½	32½	— ⅜
CnsFrt	11	28	28⅝	28⅜	28⅜	— ½
Cns NG	8	612	40½	40	40⅛	— ⅛
CntlCp	5	502	36⅜	36	36⅛	— ⅛
Contil wl	..	134	5¼	5	5	— ⅛
Contil rt	..	1486	11-16	⅝	⅝	—1-16
CIIIHd n	..	2447	7-16	⅜	⅜	—1-32
CtDat	11	1444	35¼	34⅝	34⅝	— ½
Coopr	14	564	28¾	28	28	— ¾
Coo Lb	3	869	13⅛	12⅞	13⅛	.....
Crane	22	75	34½	34¼	34¼	— ¼
Crn Ck	13	99	45½	45¼	45½	+ ¼
CrwZel	11	460	33⅝	33⅛	33⅜	— ⅜
Curt Wr	9	11	31½	31½	31½	— ¼
DartKr	10	244	84¾	84¼	84¾	+ ⅛
Data G	19	911	59⅝	58⅝	59⅛	.....
Datpnt	18	723	20½	19⅞	20⅛	— ¼
Deere	20	591	31	30⅝	30¾	.....
Delta A	8	1358	43¼	42½	43⅛	+ ⅝
DeSoto	9	13	33	32½	33	+ ½

	PB	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Dexter	10	329	19¼	18¾	19	— ½
DiamS	58	2519	18	17¾	17⅞	+ ⅛
Digital	14	1273	110⅛	109⅛	109⅛	—1
Disney	22	474	60⅝	60¼	60⅝	.....
Divrsln	3	59	4½	4⅜	4½	.....
Dome	..	1089	7⅛	6¾	6⅞	— ¼
Dow Ch	10	1695	27½	27⅛	27¼	— ¼
Dravo	..	110	11⅜	11⅛	11⅜	+ ⅛
Dresr	14	3060	18¾	17⅞	17⅞	— ¾
duPont	8	1599	48¼	47⅞	48⅛	+ ½
Duq Lt	7	388	15⅜	15⅛	15⅛	— ⅛
E F						
EGG	18	234	31½	30⅞	30⅞	+ ⅛
EastAir	..	1048	4¼	4⅛	4⅛	— ⅛
Eas Kod	14	3356	73½	72	72	— ½
ElecAs	..	207	3¼	3	3⅛	+ ⅛
EmrsEl	14	354	69	68¼	68⅞	+ ⅜
Emhart	9	501	29¾	29½	29⅝	— ⅛
Equifax	14	78	34	34	34	.....
Ethyl	11	108	32⅞	32¼	32⅜	— ⅜
ExCelo	10	24	36½	36	36	— ¼
Exxon	6	5684	44½	44⅛	44½	.....
FMC Cp	8	895	56⅛	54¼	55	—1⅛
Fairchd	9	56	16¾	16½	16⅝	.....
Feders	9	408	5½	5¼	5¼	— ⅛
Firestn	9	885	17⅜	17	17	— ¼
FlaPl	9	826	44⅛	43⅞	44⅛	+ ⅜
Fluor	1475	1719	15⅛	14⅝	14¾	— ⅛
FordM	3	5070	45⅜	44⅝	44⅞	— ⅜
Fruehf	5	1344	22⅜	21⅞	22¼	+ ⅛
G H						
GAF	..	298	25⅛	24¾	24⅞	+ ¼
GCA	14	432	25¼	24⅝	25	.....
GEO	..	249	4¾	4⅝	4⅝	.....
GTE .08	7	1609	40½	40⅛	40¼	.....
GnCorp	14	138	34	32⅞	34	+1
Gn Dyn	9	776	68¼	67½	68	+ ⅛
Gen El	12	1883	57	56⅜	56½	— ¼
GnFd	9	146	56	55⅝	55¾	— ¼
GnInst	16	933	16½	16¼	16¼	— ¼
GMot	5	2839	78¼	76⅞	77	— ⅞
GPU	7	1050	11⅜	11¼	11⅜	+ ⅛
GenRe	23	188	64⅝	64	64	— ¼
GnSignl	12	399	45⅝	45	45⅜	+ ½
Genst	..	38	20⅜	20¼	20⅜	— ⅛
Ga Pac	11	446	24⅜	24	24⅛	— ½
Gillette	11	314	57¼	56¾	56⅞	—1⅛
Goodrch	6	746	26¼	25¾	26	— ⅛
Goodyr	7	903	26⅛	25⅝	25⅝	— ⅜
Gould	12	627	20⅞	20¾	20¾	— ⅛
Grace	10	285	39½	39⅛	39⅛	— ⅛
Gt AP	9	485	15¾	15½	15½	.....
GtWFin	10	3435	25⅜	25	25	— ¼
Greyhd	12	323	24⅛	23⅞	24	+ ⅛
Grum	7	56	26¼	25⅜	26¼	+ ⅝
Glf Wst	9	705	28⅞	28½	28⅝	— ¼
GulfRs	5	226	12⅝	12⅛	12⅜	— ¼
Gulton	11	34	14⅜	14¼	14½	+ ¼
Halbtn	10	1768	28⅞	28½	28¾	.....
Hanna	11	77	17¾	17⅜	17⅜	— ⅜
HeclaM	30	435	14	13⅝	13⅞	— ⅜
Heinz	12	275	43⅜	42⅞	42⅞	— ⅛
Hercul	9	243	33¼	33	33⅛	.....
Hershy	12	113	38¾	38	38⅜	+ ⅛
HewPk	13	1426	34⅞	33⅞	34¼	— ⅜
Hilton	15	80	57¾	57½	57½	.....
Holiday	12	561	42⅝	41⅞	42½	+ ½
Hmstke	27	629	22	21⅛	21¼	— ⅞
Honwll	10	974	62⅛	61½	62	+ ¼
HousInt	8	521	32½	32¼	32⅜	+ ⅛
Houlnd	6	936	22¼	d	22⅛	.....
I J						
IC Ind	7	221	27¾	27⅜	27½	— ⅛
ICN	51	160	9⅜	9⅛	9¼	— ⅛
CNpf2.70	..	5	u25⅜	25¼	25⅜	+ ⅜
INA In	..	31	16⅜	16⅛	16⅛	— ⅛
ITT Cp	8	2482	29¼	28⅝	29	+ ⅜
INCO	..	3939	12⅜	11⅝	11⅝	— ⅞
IngerR	..	91	45	44¼	44¼	— ⅛
InldStl	..	665	22⅜	22	22	— ⅛
Interco	8	124	58⅜	58⅛	58¾	+ ⅜
IBM	12	5052	124¼	122¾	123⅛	— ⅜
IntFlav	15	898	28	27¼	27¼	— ⅜
IntHarv	..	1973	8⅛	7¾	8	— ⅛
IntMin	11	498	36¼	35¾	36	— ⅛
IntMult	8	291	26	25¾	26	— ¼
Int Pap	11	792	53¾	53	53	— ⅞
IpcoCp	9	64	10⅜	10⅜	10⅜	.....
JohnJn	14	2842	36¼	35¾	35¾	— ¼
JoyMfg	14	45	25⅛	24¾	25	+ ¼
K L						
KLM s	11	556	13	12⅞	12⅞	— ⅛
K Mart	8	2542	35⅜	34⅝	34⅝	— ⅝
KaisAl	40	528	14¼	14	14¼	+ ⅛
KaufBr	8	274	15⅜	15	15⅛	.....
Kellogg	12	1004	40½	39⅞	40⅜	+ ½
KerrM	13	810	28	27⅝	27¾	— ⅛
KimbCl	9	121	47⅜	46⅞	46⅞	— ¼
Kopers	16	133	18	17¾	17⅞	— ⅛
LTV	..	1278	10	9¾	10	.....
Lamaur	4	41	14⅞	14⅝	14⅝	— ¼
LeaRnl	13	52	16½	16⅜	16½	+ ⅛
LeeEnt	13	27	25⅝	25½	25⅝	.....
LeviSt	11	628	25	24¾	24⅞	— ⅛
Levitz	9	22	36⅞	36⅞	36⅞	.....
Lilly	10	360	65⅞	65⅛	65⅛	— ⅝
Litton	8	271	64⅝	63¾	63⅞	— ⅝
Lockhd	9	1443	43⅜	42¾	43	+ ⅛
Loews	8	114	u103¾	101½	103	+1¾
Loral	16	229	27	26⅜	26½	— ½
LLand	10	460	30½	30⅜	30½	— ¼
Lukens	141	30	11½	11¼	11¼	.....
M N						
MCA	19	309	40⅜	39⅞	39⅞	— ⅝
MGM UA	17	655	12	11¾	11¾	— ¼
MacMil	15	106	45⅝	45¼	45⅜	— ⅜
Macy	10	985	41⅜	40⅞	41	— ⅛
Mad Re	..	182	12½	12⅜	12½	+ ⅛
Manvl	4	405	5⅞	5¾	5⅞	.....
MarMid	5	49	28⅛	28	28⅛	— ⅛
MrshM	42	129	56½	56¼	56½	.....
MartM	..	150	43¾	43½	43⅝	+ ¼
Masco	13	244	28	27½	27½	— ½
MaseyF	..	564	2⅞	2⅝	2¾	.....
MasCp	..	63	u25¼	24⅝	25⅛	.....
Mattel	..	2805	11¼	9¾	10½	— ⅞
Maxam	6	60	12⅝	12½	12½	— ⅛
McDnld	13	1158	53⅜	53⅛	53⅜	.....

	PB	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
McDnD	9	268	70⅝	69⅞	70⅜	+1
McGEd	13	797	38½	38⅛	38¼	— ⅛
McGrH	15	277	42⅞	41¼	41⅜	— ⅞
McInt	..	23	27⅛	26½	26⅞	+ ⅛
Mead	8	229	34¼	33¾	33⅞	— ⅛
Measrx	13	50	18⅝	18⅜	18⅜	— ⅛
Melvill	11	476	38½	37¾	37¾	— ¼
Merck	14	1561	93¼	92½	92⅝	+ ⅛
Merr Ly	113	2917	27½	27	27⅛	— ⅜
Mid Ros	18	37	17⅞	17⅝	17¾	— ⅛
MMM	13	1019	79⅞	78⅞	79¼	— ¾
MoPsv b	6	11	19⅝	19½	19½	— ⅛
Mitel	..	741	5⅞	5⅝	5⅝	— ⅛
Mobil	8	3560	28⅛	27¾	28	.....
Mhwk D	..	577	11¼	11	11⅛	+ ⅛
Monsn	8	776	43	42⅝	42⅞	.....
MoreM	11	85	22½	22¼	22¼	.....
Motrola	10	2670	35⅝	34½	34⅝	— ⅜
NCR	8	1914	26½	26	26	— ⅜
NL Ind	77	748	11	10¾	10¾	— ¼
NWA	10	344	41¼	41	41⅛	— ⅛
NabscB	11	458	52½	51¾	51⅞	— ¾
Nat Can	8	172	32	31⅛	31½	— ¾
Nat Dist	13	91	25¾	25¾	25¾	— ⅛
Nat Gyp	6	336	38¼	37⅞	38	+ ¼
Nll	..	488	28	27⅝	28	+ ¼
NMedE	12	2473	23⅞	23⅛	23⅛	— ⅞
Nt Sem	12	2937	11⅞	11⅝	11¾	+ ⅛
NtSvln	11	297	28½	28	28⅛	— ⅜
Newmt	28	2821	35½	34⅞	34⅞	— ½
NiaMP	6	585	17⅜	17¼	17¼	.....
NorTel	..	889	34⅞	34½	34⅝	— ¼
Nthgate	..	260	3¼	3⅛	3⅛	.....
NYNX	8	5217	73¼	72¾	73¼	+ ½
O P						
Occ Pet	7	1435	27¾	27⅜	27⅝	+ ⅛
Ohio Ed	5	842	13¾	13½	13½	— ¼
Olin	8	357	30¼	29⅞	29⅞	— ⅜
OutbM	10	441	29⅛	28¾	28¾	— ⅛
Owen Cn	9	449	32½	32	32	— ⅜
PacG	7	925	16½	16⅜	16½	.....
Pac Ltg	12	133	u40½	40⅛	40¼	.....
PanAm	..	1857	4⅝	4½	4½	.....
PanhEC	10	1933	36⅜	36¼	36⅜	+ ⅛
Penney	7	2460	47	46⅜	46½	— ¾
Pennzol	10	2534	44½	44⅛	44⅜	.....
PeopEn	7	382	15⅜	15⅛	15¼	+ ⅛
PepsiCo	20	294	41⅞	41½	41¾	.....
Pfizer	14	2150	41¾	41½	41¾	+ ⅛
PhelpD	..	882	14	13¾	14	+ ⅛
PhibS	10	2359	32⅛	31¾	31¾	— ⅜
Phila El	6	1216	14⅞	14¾	14¾	— ⅛
PhilMr	10	2709	79⅝	78⅝	78⅞	— ¾
Phil Pet	8	19683	45¾	45	45¼	— ⅞
PitnyB	11	671	35⅝	35⅜	35½	+ ⅛
Polarid	21	870	27⅞	27½	27½	— ¼
Pondr	7	263	13⅛	12½	12¾	+ ⅛
Portec	..	35	18⅝	18⅜	18⅜	— ⅛
PortGE	5	391	16⅞	16⅝	16⅝	.....
ProctG	11	1198	57	56¾	56⅞	+ ⅛
PSv EG	6	1184	26	25¾	25¾	.....
Q R						
Quak O	..	767	u38	37	37⅝	+ ⅝
RCA	11	2754	36¼	35⅞	36⅛	+ ½
RalsPur	13	397	34¾	34⅜	34¾	+ ¼
RangrO	..	472	4⅞	4⅝	4¾	— ⅛
Raythn	15	2907	40⅝	40⅛	40¼	— ⅜
ReichC	9	20	31	30¾	31	.....
Rever	..	25	11⅜	11⅛	11⅛	.....
Revlon	11	1415	34⅞	34½	34⅞	+ ⅜
Rexnrd	11	565	14⅛	13¾	13¾	.....
Reynln	9	1057	71¼	70⅞	71	— ¼
ReyMtl	7	131	34½	34	34	— ½
Rch Vck	9	40	28¾	28⅜	28⅝	— ⅛
RiteA .41	16	768	26¼	25½	25¾	.....
Rockwl	9	652	30¼	29⅞	29⅞	.....
Ronson	..	143	2⅜	2¼	2¼	.....
RoylD	4	2030	48	47⅝	47⅞	+ ¼
S T						
SCM	9	1209	42⅜	42⅛	42⅜	+ ⅛
Safewy	9	2348	28⅛	27¼	27½	— ⅜
SJuanR	16	20	9½	9½	9½	+ ⅛
Schr Plo	11	306	36⅞	36⅜	36⅜	— ⅜

	PB	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Schlmb	9	4127	37½	36⅞	37	.....
Scott P	10	100	34	33⅝	33⅝	— ⅜
Seacnt .42	5	20	28⅞	28⅞	28⅞	— ⅛
Seagrm	9	810	38⅞	38½	38⅞	+ ¼
Sears	8	5006	32⅛	31⅝	31⅝	— ¼
Shakle	14	135	14¼	14	14	— ⅛
Shell Oil	10	69	55⅝	55⅛	55¼	— ⅝
Shell T	4	512	30	29¾	29⅞	— ⅛
Shrwin	10	236	27½	26⅞	27¼	+ ⅛
Signal	14	1089	33⅜	33	33⅛	.....
Singer	14	205	30	29¾	29¾	— ¼
Smithln	19	211	10⅞	10½	10¾	+ ⅛
SmkB	8	720	52½	51¾	51¾	— ⅞
SnapOnT	12	67	34¼	33⅝	33⅞	— ⅜
SonyCp	11	4599	14⅛	14	14	— ⅛
SCalEd	7	20648	23¾	22⅝	23¼	.....
South Co	6	1135	18½	18¼	18½	+ ⅛
SoutInd	8	1744	28	27½	27½	— ¼
SwBell	8	506	70⅝	69⅞	70¼	— ⅛
Sperry	8	2683	40⅝	40¼	40⅜	— ⅛
Squibb	15	791	53⅜	53⅛	53⅜	— ⅛
StOInd	7	1683	53⅞	53⅛	53¾	+ ¼
StdOOh	6	793	41⅛	40¾	41⅛	.....
Sterl Dg	12	877	28¼	27⅞	28	+ ⅛
StwWr	18	81	28⅞	28¼	28¾	+ ⅜
SunCo	12	366	47	46⅜	46⅝	— ½
SunMn	12	467	8	7¾	8	— ⅛
Syntex	12	5029	49	47	48⅜	+ 1⅝
TRE Cp	15	85	20⅜	20	20¼	+ ⅝
TRW	10	233	71⅞	71	71⅜	— ⅜
Taft Brd	13	43	60¼	59¾	59⅞	— ⅜
Tandy	9	2296	24	23⅝	23⅞	+ ⅛
Tndycft	12	5	13¼	13⅛	13⅛	— ⅛
Tektrn	8	293	58½	57⅝	58	— ½
Telex	12	350	35¾	35½	35½	— ⅛
Tenneco	8	540	36⅞	36½	36¾	— ⅛
Texaco	8	1863	34⅜	34⅛	34⅛	— ¼
Tex OGs	11	2270	18	17⅜	17½	— ½
Textron	12	1006	33⅛	32¾	32¾	— ⅛
Tigerln	..	350	6⅜	6⅛	6⅛	— ¼
Time I	13	896	41¼	40¾	40⅞	— ⅛
Timkn	12	53	51⅞	50½	50½	—1⅛
Tonka	..	120	44¾	41¼	41½	—3
Transm	13	816	26¾	26⅜	26⅜	— ⅛
Transco	10	93	51⅞	51⅝	51⅞	— ⅛
Transcn	5	41	8¾	8½	8⅝	.....
Tranwy I	9	12	32⅞	32⅝	32¾	.....
TriCon	..	322	25	24⅞	24⅞	— ⅛
Trico	20	183	6⅛	6	6⅛	+ ⅛
TritEng	16	127	16¼	16	16	— ⅛
U V						
UAL	6	1066	44¾	44	44⅛	— ⅝
UNC Re	..	254	9¼	9⅛	9¼	.....
UniNV	8	73	86¼	86	86	.....
Un Carb	13	5196	38¼	37⅜	38	+ ⅜
UnPac	15	1098	40⅞	40½	40¾	— ⅛
UnBrnd	8	245	10⅝	10⅜	10⅜	— ⅜
UtdMM	8	763	u17⅛	15⅝	15⅞	+ ⅜
US Gyps	6	50	59¾	58⅞	58⅞	—1
US Steel	..	3216	26⅛	25¾	25¾	— ⅜
USWst	8	2250	69⅛	68¾	69	+ ¼
UnTch	8	1158	38	37⅜	37⅝	— ½
UnoCal	9	2147	36¾	36¼	36⅝	+ ¼
Valero	..	1088	6⅞	6⅝	6¾	— ¼
Varco	..	149	2½	2¼	2¼	— ⅛
Vornad	13	32	35¾	35¼	35⅝	— ⅛
W X						
Wainoc	113	128	6¾	6⅝	6¾	.....
WkHRs	..	251	17⅞	17⅝	17⅞	+ ¼
WrnCm	..	1270	21¼	20⅞	20⅞	— ⅛
WarnL	13	337	35⅝	35¼	35⅜	— ⅛
Wn Air	..	376	3¾	3⅝	3¾	.....
W Union	..	3021	8⅞	d 8⅛	8½	— ⅜
Westg El	9	3589	26⅛	25½	25⅝	— ½
Weyerh	16	897	29¾	29⅛	29½	— ¼
WhelPit	..	13	14⅜	14⅛	14⅜	+ ⅛
Whit C	8	789	28¾	28⅛	28¼	.....
William	6	323	29⅜	29	29⅛	+ ⅛
Winnbg	13	400	14⅞	14¼	14⅜	— ⅛
Witco	8	240	33⅛	32⅞	33	.....
Wolwth	9	213	37⅞	37⅛	37¼	+ ¼
Xerox	11	1760	38⅝	38⅛	38¼	— ¼
ZenithE	7	2493	20½	d19¾	19¾	— ⅝
Zurnln	11	246	27½	27	27⅛	— ½

OPTIONS SUR L'OR

(Prix en devises américaines)

Series	Vol.	Int. en cours	Haut	Bas	Ferm.
feb 280p	2	33	2.50	2.50	2.50
May 280p	20	0	4.50	4.50	4.50
Aug 280p	30	1	5.00	5.00	5.00
Feb 300	1	82	17.00	17.00	17.00
Feb 300p	10	300	5.60	5.60	5.60
May 300p	50	296	9.00	9.00	9.00
Aug 300	1	64	30.00	30.00	30.00
Aug 320	3	48	22.00	20.00	20.00
Aug 320p	11	389	17.00	16.00	17.00
Fb 325	13	549	5.50	5.00	5.00
Feb 325p	13	1904	16.50	16.50	16.50
Mai 325	5	533	10.50	9.50	10.50
Mai 325p	1	899	17.00	17.00	17.00
Aug 340	3	143	11.00	11.00	11.00
Feb 350	5	1586	1.80	1.80	1.80
Mai 350p	60	310	41.00	39.00	41.00

Total volume: 228

Non transigées

Series	Int. en cours	Offre	Dem.
feb 280	0	30.00	33.00
May 280	0	36.00	40.00
Aug 280	0	43.00	46.00
May 300	88	21.00	24.00
Aug 300p	871	9.00	11.00
Aug 340p	31	30.00	33.00
Feb 350p	221	39.00	42.00
Mai 350	723	4.50	5.00
Aug 360	597	6.00	7.00
Aug 360p	0	47.00	52.00
Feb 375	1867	.50	1.40
Feb 375p	47	62.00	67.00
Mai 375	790	1.20	2.20
Mai 375p	30	62.00	67.00
Aug 380	78	2.00	3.00
Aug 380p	0	67.00	72.00
Feb 400	2712	.20	.50
Feb 400p	6	87.00	92.00

Total open interest: 15198

LE DOLLAR CANADIEN

MONTRÉAL (PC) — Le dollar américain a clôturé en hausse de 12-25, hier, et cotait $1.3211 contre la devise canadienne. La livre sterling a cédé 23-25 à $1.5342.

A New York, le dollar canadien a perdu 7-25 à $0.7569 et la livre 1 3-25 à $1.1613.

DIVIDENDES

Aucune société n'a déclaré de dividende, hier.

BENEFICES

Aucune société n'a fait état de bénéfice, hier.

OBLIGATIONS

TORONTO (PC) — Les cours étaient à la hausse et les affaires calmes, hier, dans le marché canadien des obligations.

Le court terme était inchangé. Les moyen et long termes ainsi que les obligations des provinces et des sociétés, ont gagné un quart de point.

L'argent au jour le jour commandait un intérêt de 10 pour cent.

MARCHÉ A TERME

Marché des valeurs à terme (Transactions combinées Toronto-Montréal) Par la PRESSE CANADIENNE

Bons du trésor du Canada, 91 jours, $1 million, multiples de $0.005.

	Haut	Bas	Cours Régl.	Var.	Cont Vig.
Déc 84	90.23	90.12	90.12	.06	27
Mar 85	—	—	90.08	—	413
Jun 85	—	—	89.80	—	189
Sep 85	—	—	89.50	—	—
Déc 85	—	—	—	—	0

Ventes: hier: 13

Contrats en vigueur: jeudi 634.

Limite de fluctuation quotidienne: $0.150 plus ou moins cours de règlement.

Obligations du Canada, 18 ans, 9 %, quantité $100,000, base $100 (décimales à 1-32e)

	Haut	Bas	Cours Régl.	Var.	Cont Vig.
Déc 84	—	—	77.14	—	1
Mar 85	77.00	77.00	77.00	14	653
Jun 85	—	—	76.19	08	2672
Sep 85	—	—	75.27	08	2267
Déc 85	—	—	75.11	08	75

Ventes: hier 285.

Contrats en vigueur: vendredi: 6,218.

Limite de fluctuation quotidienne: 64-32 plus ou moins dernier cours de règlement.

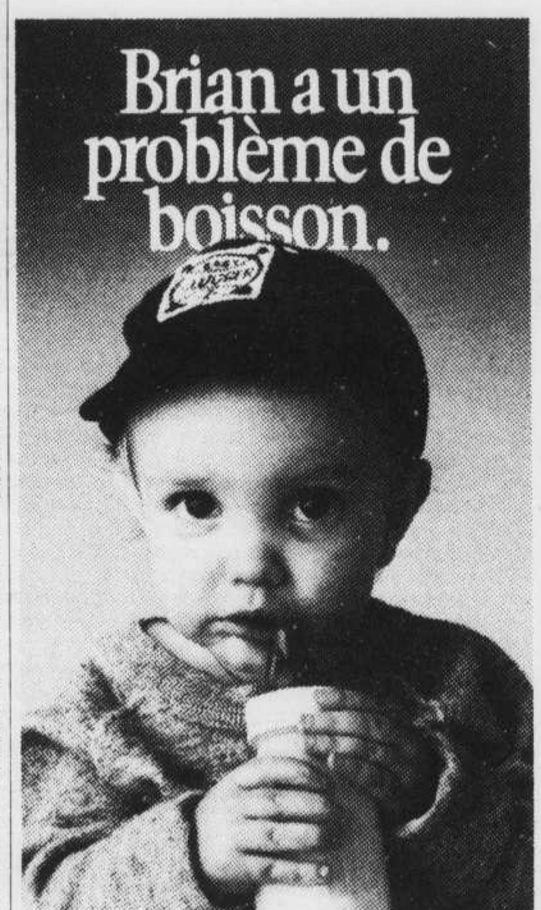

Brian souffre d'insuffisance rénale. Une maladie qui gonfle son petit corps de substances toxiques. Sa vie dépend de traitements de dialyse qui purifient son sang. Brian a besoin d'un rein. Mais, la réussite de greffes et la prévention des maladies rénales coûte très cher.

Vous avez les reins solides? Luttez avec nous. Pour donner à la Fondation appelez sans frais au 1-800-268-7742, opératrice #77.

LA FONDATION CANADIENNE DES MALADIES DU REIN

Vous avez les reins solides? Luttez avec nous!

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

MONTRÉAL

Cinq secteurs baissent

MONTRÉAL (PC) — L'indice général de la Bourse de Montréal affichait une baisse de 0.72 point, hier, à 118.99. Cinq des six compartiments du marché ont retraité et 667,555 actions ont été échangées.

Le groupe des mines a cédé 1.41 à 110.92, les banques 0.27 à 118.81, les services publics 0.27 à 123.55, les industries 0.16 à 108.84 et les pétroles 0.16 à 117.66, tandis que les forestières montaient de 0.23 à 142.26.

Dofasco A a reculé de 1-2 à $23 5-8 et 47,536 actions ont changé de main.

Par ailleurs, Northern Telecom a perdu 3-4 à $45 5-8, Noranda Inc. 5-8 à $17 1-8, Long Lac Minerals 1-2 à $26, Placer 1-4 à $22 1-2, Echo Bay Mines 1-8 à $11 5-8 et Banque nationale 1-8 à $14 1-4. A l'inverse, Banque d'épargne a gagné 5-8 à $27 5-8 et Seagram 1-8 à $512. Bell Canada Enterprises était stationnaire à $35 1-2, Denison Mines A à $15 3-8, Selkirk A à $19 3-8, Toronto-Dominion Bank à $18 3-8 et Weston à $74.

Finalement les titres en baisse étaient plus nombreux que ceux en hausse, soit 89 contre 59, et 90 ont conservé leurs positions.

Dans les valeurs de second ordre, Explorateurs du Québec a cédé 2.5 cents à 17.5 cents, Bateman est resté à 17.5 cents, et Bruneau était inchangé à 24 cents.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

XXM MARCHÉ	XCO HYDRO-CARBURE	XCB BANCAIRE
118,99	117,66	118,81
0,72	0,16	0,27

VARIATIONS DES TITRES	XCF PRODUITS FORESTIERS	XCM MINES ET MÉTAUX
59	0,23	110,92
90	142,26	1,41
89		

INDICE GÉNÉRAL

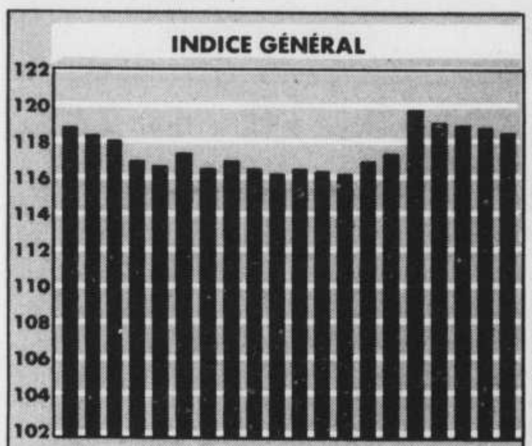

VOLUME (en millions)

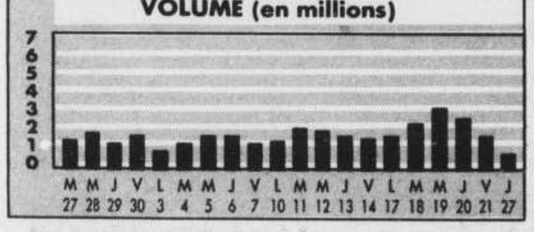

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A B					
Aberford	300	$8½	8½	8½	+ ¼
Agnico E	2100	$11⅞	11⅝	11⅝	
Aiguebelle	360	$6½	6⅛	6⅛	— ⅛
Alta en pa	350	$29¾	29¾	29¾	— ¼
Alcan Alu	3236	$37	36⅞	36⅞	— ½
Alcan Wt	4500	$9⅝	8⅞	8⅞	— ⅛
Aldona M	z55	5	5	5	—6
Aligro	100	$6⅞	6⅞	6⅞	+ ⅛
Alum 2.312	150	$26¼	26¼	26¼	+ ¼
AMCA8.84	100	$24⅝	24⅝	24⅝	— ½
Argcen.H.I	500	$17⅝	17⅝	17⅝	+ ⅛
Asbestos	100	440	440	440	
BCE	30741	$35⅝	35¼	35½	
BCE 1.80p	350	$23⅞	23⅞	23⅞	+ ⅛
BCE 2.70p	100	$37⅛	37⅛	37⅛	+ ½
B C Forst	z3	$11	11	11	+ ⅛
BGRwt	1000	85	80	80	—5
BC Phone	100	$21¾	21¾	21¾	
BP Can	500	$25½	25½	25½	
Bank NS	2577	$13½	13½	13½	
Bque Cont	100	$10¼	10¼	10¼	
Bque Mtl	5027	$26¼	26	26	— ⅛
BMO Sr3	4000	$24⅞	24⅞	24⅞	
BMO Wts	2200	355	350	350	—5
Bq Eparg	350	$18¼	18¼	18¼	+ ¼
BqEp 2.62	7750	$27⅝	27¼	27⅝	+ ⅝
Bque Nat	18601	$14⅜	14¼	14¼	— ⅛
BqNat 2.94	200	$34⅛	34⅛	34⅛	— ¼
Bq Royale	5336	$30⅞	30⅝	30⅝	— ¼
Bq Ry Wt	925	470	460	460	—5
BqRy 2.75	800	$34	33⅞	34	+ ⅛
Barrick R.	8200	160	150	150	—16
Baxter Tc	1000	43	43	43	—2
Berkley.pr	600	360	360	360	+ 15
Biotech	2300	425	425	425	
fBomb A	100	$18⅛	18⅛	18⅛	+ ⅛
fBomb B	569	$17¼	17	17¼	+ ¼
Bow Val	222	$16⅞	16¾	16¾	— ⅛
Brascade	200	$39⅜	39⅜	39⅜	— ⅛
Brascan A	3000	$30⅛	30	30⅛	+ ⅛
C D					
CAE Ind	740	$14⅞	14¾	14¾	— ⅛
CB Pak	5535	$12¾	12⅝	12⅝	— ⅛
Cad Frvw	700	$14¾	14¾	14¾	— ⅛
Cad Fw a	100	$8¾	8¾	8¾	
Ca.f.wt	1900	$8	7⅞	8	
Cambridge	500	$16½	16½	16½	
Cbrgwt	2125	315	310	310	—10
Cmpbel.Sp	800	$18	18	18	
fCDC	700	$6¼	6⅛	6¼	
CDC Pr B	700	$99	98¾	99	+ ½
CDC1980	1200	$15⅝	15⅜	15⅜	— ⅛C
CIBa 2.50	200	$26¼	26¼	26¼	
CIBa 2.05	300	$25¾	25¾	25¾	
CIBQ 3.562	400	$29⅛	29	29⅛	+ ⅛
CIBq wt	2000	460	460	460	+ 10
CP Ltee	681	$50	50	50	
fC Tire A	17050	$9	9	9	— ⅛
C Util Prk	1000	$28½	28½	28½	— ⅜
C Util Srl	800	$26⅜	26¼	26¼	+ ¼
fCmnac.A	700	$9	9	9	— ⅛
Carena	900	$24¾	24½	24½	—2
Carl Ok	1046	$14⅞	14⅞	14⅞	— ⅛
Cascades	4450	$9⅜	9¼	9¼	
Cent Dyn	z300	65	65	65	—5
Charan	300	320	320	320	—10
Charan.wt	500	85	85	85	
Chrysler	1200	$41¾	41¼	41¼	+ 1¼
Circo Crft	2050	$7½	7½	7½	
CimL PrE	315	$11⅛	11⅛	11⅛	
fCoho R.A	2000	205	205	205	—5
Cominco	984	$12⅝	12¼	12¼	
Cmp Inv	100	245	245	245	+ 2
Comterm	7255	109	100	105	+ 5
Comter.rt	1000	3	3	3	+ 2
Cons Gas	5000	$19¾	19¾	19¾	
C Gas Wt	3000	425	425	425	
C gas 1312	300	$30½	30½	30½	+ ¼
CnsGas914	1000	$26⅝	26½	26⅝	+ ⅛
Coseka Rs	3800	279	277	278	
Cosek 7p	200	$6¼	6¼	6¼	
Daon Dvlp	31296	230	208	230	+ 21
Datgrm	11083	250	221	221	+ 221
Denison.A	6400	$15⅜	15¼	15⅜	
Dofasco A	47536	$24	23⅝	23⅝	— ½
Domco Lte	300	$10¾	10¾	10¾	— ¼
Dome Cda	1000	$5½	5½	5½	— ¼
Dome Mns	1500	$9½	9⅛	9⅛	— ¼
Dome Pet	28470	222	217	217	—3
Domtex	201	$12½	12½	12½	— ⅛
Domtar	1935	$33¾	33¾	33¾	+ ⅜
Domtar a	z16	$12½	12½	12½	
fDylex Ltd	200	$29	29	29	
E F					
Echo Bay	2425	$11⅞	11⅝	11⅝	— ⅛
Entrep CP	3940	$24⅝	24½	24½	
Epitek Int	1500	50	50	50	+ 1
FCA Inter	500	$18	18	18	
Falcn Cop	2000	$14½	14½	14½	
FalLtee	800	$80¼	79	79	—1½
Forex	600	86	86	86	—4
G H					
GBC Ltd	8100	137	137	137	+ 1
Gaz Metr	11110	$8½	8⅜	8⅜	— ⅛
Gaz 15	430	$29⅜	29⅜	29⅜	
Gen Motrs	800	$103	102⅞	102⅞	+ ½
Genstar	450	$26¾	26¾	26¾	— ⅛
fGldcrp.A	500	$5⅝	5⅝	5⅝	
Gldcrp.Wt	5400	105	104	104	—6
Goodfellw	860	425	415	415	—10
Grma Lee	4400	45	45	45	—6
Gr.T.GTC	600	$7½	7½	7½	
Guard prA	1000	$6¼	6¼	6¼	+ ⅛
Gulf Can	2990	$15¼	15⅛	15¼	
Hartco	2375	475	455	460	—15
Hawker	400	$17¼	17⅛	17⅛	— ⅛
Hees.Int	200	$21½	21½	21½	
Helix.Circ	2000	$10¼	10⅛	10⅛	— ¼
Hir Walkr	2000	$23⅝	23½	23⅝	+ ⅛
H Wlkr D	400	$24¼	24	24¼	
H Bay Co	1000	$17¼	17¼	17¼	— ⅛
Husky Oil	3300	$10⅞	10¾	10⅞	+ ⅛
Yusky 13	300	$44¼	44¼	44¼	
I J					
Imasco ltd	1405	$47⅜	47⅛	47¼	— ¼
Imp Oil A	3076	$42⅛	41⅞	42⅛	
Inco Ltd	4960	$16¼	15¾	15¾	
Inco 7.85	201	$18½	18½	18½	
Inco Wts	4500	240	225	225	—5
Innopac	1000	$10⅞	10⅞	10⅞	
IBM	11	$163	163	163	+ 4
Inter Pipe	1200	$34¾	34½	34½	— ⅜
Inverness	100	$5⅛	5⅛	5⅛	— ⅛
fIvaco A	200	$15¼	15¼	15¼	
K L					
Kuena	z50	$17½	17½	17½	
Labatt	1700	$22	21¾	22	+ ⅜
Louvem	200	160	160	160	
Louvem.pr	900	390	370	370	—30
LouvmWf3	2600	45	40	45	—5
M N					
MICC Inv	500	225	225	225	+ 25
Mclean X	846	$22½	22½	22½	
McM Bldl	144	$25½	25½	25½	
C Marconi	4300	$19⅜	19¼	19¼	+ ⅛
fMarit Tel	515	$42½	42½	42½	+ ½
Mar dmc.a	z7	$7	7	7	— ⅛
Merland	1000	460	460	460	+ 5
Merland a	210	$18¼	18¼	18¼	+ ¼
Min Lac	2600	$26	26	26	— ½
Mite Corp	500	$7⅞	7⅞	7⅞	
fMolson A	300	$16¼	16¼	16¼	— ¼
MTrustc A	600	$12¼	12⅛	12⅛	— ⅛
Moore	600	$59⅞	59⅞	59⅞	+ ⅛
fMorgn T	300	225	225	225	+ 35
Nabisco L	800	$24¼	24¼	24¼	
NfldL 714	100	$8	8	8	+ ½
Nfld 1414	500	$12⅛	12⅛	12⅛	+ ⅛
Nfld Tel	600	$14⅞	14⅞	14⅞	+ ⅛
Noranda	17382	17½	16⅞	17⅛	— ⅝
Norcn 734	200	$24	24	24	— ½
Nor Tel	8445	$46¼	45½	45⅝	— ¾
fNova Alt	300	$7¼	7¼	7¼	
Nova 12	700	$33½	33	33	— ⅛
O P					
fOcelot B	2700	395	395	395	—5
fOsha A	151	$22¾	22¾	22¾	+ ¼
Pancdn Pt	10900	$28	28	28	
Perkins.P	1047	445	445	445	—10
Placer Dv	3000	$22⅝	22½	22½	— ¼
PlacerDwt	2700	385	375	375	—10
fPowr Cr	700	$28	28	28	— ¼
Power Fin	100	$21½	21½	21½	+ 1⅜
Prooptic	1700	225	225	225	
Provigo	1799	$16⅜	16¼	16⅜	+ ⅛
Q R					
Que Tel	571	$34	34	34	
Quebecor	120	$24	24	24	— ¼
Reed Sten	1200	$17	16¾	17	+ ¼
Reichold	200	$9	9	9	— ⅛
Rio Algom	300	$20¼	20¼	20¼	— ⅜
Rothman.	800	$40¾	40¼	40¾	+ ¾
Ry Trco B	z42	$17¾	17¾	17¾	— ¾
Royex Gld	4008	405	385	385	—90
S T					
fSl CemA	200	$23	23	23	
Scot Paper	z68	$14⅛	13⅝	14⅛	+ ⅜
Seagram	4800	$51¼	50⅞	51¼	+ ⅛
Sears Can	700	$7⅝	7½	7⅝	
fSelkirk A	15000	$19⅜	19⅜	19⅜	
Selkirk Wt	4100	$5⅜	5⅜	5⅜	— ⅛
Shell Can	2400	$21¾	21⅝	21¾	+ ¼
Southam	800	$52½	52	52	— ¼
fSparAer	650	$23⅞	[illegible]	23¾	—
fSparCop	1300	39½	39½	39½	— ½
Stelco A	9625	$20½	20¼	20¼	— ⅜
Sullvn.Min	5100	330	325	330	+ 10
fTeck B	715	$10⅜	10¼	10⅜	
fTele—Cop	9050	475	465	465	
Tembec.A	325	420	420	420	
Thomsn A	200	$50¾	50¾	50¾	—1
Tor Dm Bk	11228	$18½	18¼	18⅜	
Total Pete	700	$12	12	12	
Tot Pet pr	700	$33¼	32⅞	32⅞	— ⅛
TrAlta12.5	400	$28¾	28¾	28¾	— ⅛
TrCan Pl	510	$21⅜	21¼	21¼	
TrCan 5.0	200	$50½	50½	50½	—1
Trs mount	300	$7¼	7¼	7¼	+ ⅛
Trimac	1930	405	400	400	
Trust Gen	z11	$22	22	22	+ 1
U V					
fUAP InA	686	$20	19⅞	20	+ ½
UAP Wt	300	$13¼	13¼	13¼	— ⅛
UnigesprA	z900	$5½	5¼	5½	+ 550
Union Gas	1600	$12½	12⅜	12½	+ ¼
W X					
Westmin	400	$11¾	11¾	11¾	
Weston	3200	$74	74	74	
Woodward	2690	$10¾	10¾	10¾	
JuniorMinesOils					
Barexor	8000	66	62	62	
Bateman	15000	18½	17½	17½	
Belchasse	z100	45	45	45	—11
Bruneau	10500	26	24	24	
Cartier Re	4000	23	23	23	
Chesbar	10000	10	10	10	+ 2
Cons I Rs	5000	85	75	75	+ 2
c imp.wt	4000	6	6	6	
D'Or Val	4100	130	125	125	—15
Dumagmi	300	415	415	415	
Dumont	6000	14	14	14	—1
Explo Que	20200	17½	17½	17½	—2½
GolntG	1000	47	47	47	—3
Goldex ltd	2800	125	122	125	
Gr Coast	z900	5	5	5	—2
Lynx Exp	1000	53	53	53	+ 1
Muscocho	2600	225	210	210	—10
Musco pr	100	$10¼	10¼	10¼	
N.Pascalis	500	255	255	255	—10
NA RareM	z100	5	5	5	—4
Rouyn.Rs	5000	90	88	90	+ 6
Stabell Rs	500	53	53	53	—2
Talisman	5000	20	20	20	+ 1½
W Q Mnes	2500	95	95	95	
Yorbeau	6000	80	80	80	
Total market:	663,355				
Traded In US Funds					
Chrys	4200	$31⅜	31	31	— ⅛

Precious Metal Certificates

Certificates	Oz	High	Low	Close
Grdn slvr	7000	6.40	6.32	6.32
Grdn gld	605	310.00	307.30	307.70

Contrats à terme sur le bois de sciage de l'Est

—Season— High	Low		Settle High	Low	Price	Chg.	Open Int.
LUMBER(MEM)—130,000			bd.ft.;US$—1,000bd.ft.				
237.10	198.00	JA	219.60	219.00	218.70		54
235.50	211.60	MR	228.30	228.00	227.50		7
243.00	222.50	MY			236.20		0
248.40	235.50	JY			240.10		0

Estimate Sales:......6...
Total open interest: ...61

OPTIONS

Option	Mois	Prix	Offre	Dem.	Derr. Trans.	Op. en cir
A B						
Agnic E	Fb	10	$2⅛	$2⅜		
Agnic E	Fb	10 p	15	30		
Agnic E	Fb	12½	70	90	50	13
Agnic E	Fb	15		30		71
Agnic E	Fb	15 p	$3⅛	$3⅜		2
Agnic E	Fb	17½		20		71
Agnic E	Fb	17½p	$5⅝	$6		10
Agnic E	My	10	$2⅝	$2⅞	$2¾	3
Agnic E	My	10 p	35	55		
Agnic E	My	12½	95	120		40
Agnic E	My	12½p	135	160	170	10
Agnic E	My	15	40	60		48
Agnic E	My	17½		25		43
Agnic E	My	17½p	$5⅝	$6		
Agnic E	Ag	10	$3	$3¼	$2½	23
Agnic E	Ag	10 p	55	75		
Agnic E	Ag	12½	140	165		25
Agnic E	Ag	12½p	165	185		
Agnic E	Ag	15	60	80		
Agnic E	Ag	15 p	$3¼	$3½		
Alcan	Fb	30 p		15	25	35
Alcan	Fb	32½p	10	25	35	290
Alcan	Fb	37½	105	120	120	235
Alcan	Fb	37½p	135	150	155	10
Alcan	Fb	40 p	$3⅛	$3⅜	$3⅜	197
Alcan	My	32½	$5⅜	$5⅝	$6⅛	52
Alcan	My	32½p	35	55	55	316
Alcan	My	35 p	95	115	110	319
Alcan	My	37½	$2⅝	$2	$2	470
Alcan	My	37½p	195	$2¼		
Alcan	My	40 p	$3⅜	$3⅞	$3⅜	202
Alcan	Ag	32½	$6⅜	$6⅝		
Alcan	Ag	35	$4¾	$4	$3½	10
Alcan	Ag	35 p	125	150	155	41
Alcan	Ag	37½	$3⅜	$3½	$3¾	26
Alcan	Ag	37½p	$2¼	$2½	$2⅜	1
Alcan	Ag	40	$2¼	$2	$2¼	249
Alcan	Ag	40 p	$3⅞	$4	$4	12
Alt Enr	Mr	17½	$2⅝	$3	$3⅜	55
Alt Enr	Mr	17½p		10		
Alt Enr	Mr	20	90	95	110	57
Alt Enr	Mr	20 p	50	70	60	189
Alt Enr	Mr	22½	20	30	25	484
Alt Enr	Mr	22½p	$2	$2⅜	$2¼	33
Alt Enr	Mr	25		5	30	20
Alt Enr	Mr	25 p	$4⅜	$5		
Alt Enr	Jn	17½	$3	$3⅜		
Alt Enr	Jn	17½p	15	30		
Alt Enr	Jn	20	130	150	145	200
Alt Enr	Jn	20 p	70	90	70	5
Alt Enr	Jn	22½	45	60	60	89
Alt Enr	Jn	22½p	$2⅛	$2½	$2½	30
Alt Enr	Jn	25	5	20	15	49
Alt Enr	Jn	25 p	$4¾	$5⅛		
Alt Enr	Sp	17½	$3⅜	$3¾		
Alt Enr	Sp	17½p	30	45		
Alt Enr	Sp	20	190	$2⅛		
Alt Enr	Sp	20 p	85	105		
Alt Enr	Sp	22½	85	100		
Alt Enr	Sp	22½p	$2¼	$2⅝		
Asamo	Ja	7½	160	175	175	7
Asamo	Ja	7½p	5	20		
Asamo	Ja	10	10	15	15	903
Asamo	Ja	10 p	95	115	125	460
Asamo	Ja	12½p	$3	$3⅜	$3⅜	20
Asamo	Ja	15		3	1	638
Asamo	Ja	15 p	$5⅞	$6¼	$4⅛	5
Asamo	Ap	7½	$2	$2⅛	$2	85
Asamo	Ap	7½p	20	30		
Asamo	Ap	10 p	125	140	155	380
Asamo	Ap	12½	20	35	30	252
Asamo	Ap	12½p	$3½	$3¾	$3¾	75
Asamo	Ap	15	10	20	15	150
Asamo	Ap	15 p	$5⅞	$6¼	$6	
Asamo	Jy	7½	$2¼	$2	$2	111
Asamo	Jy	7½p	35	55		
Asamo	Jy	10 p	140	160	160	165
Asamo	Jy	12½	30	45	25	109
Asamo	Jy	12½p	$3⅜	$3⅞	$3⅞	25
BC Tel	Ja	17½	$4⅜	$4⅝	$3¾	
BC Tel	Ja	17½p		10		
BC Tel	Ja	20 p		10	15	5
BC Tel	Ja	22½		10	10	30
BC Tel	Ja	22½p	60	85	115	2
BC Tel	Ap	17½	$4½	$4¾		
BC Tel	Ap	17½p		10		
BC Tel	Ap	20 p	5	15		
BC Tel	Ap	22½	20	30	25	116
BC Tel	Ap	22½p	80	105		
BC Tel	Jy	17½	$4½	$4¾		
BC Tel	Jy	17½p		10		
BC Tel	Jy	20	$2	$2¼	140	1
BC Tel	Jy	20 p	10	30	30	18
BC Tel	Jy	22½	35	50	50	211
BC Tel	Jy	22½p	90	115	110	100
BCE	Fb	27½	$8	$8⅜	$7⅛	20
BCE	Fb	27½p	1	6	10	20
BCE	Fb	30	$5⅝	$6	$5½	1911
BCE	Fb	30 p	1	10	10	243
BCE	Fb	32½p	10	15	10	770
BCE	Fb	37½	10	25	15	59
BCE	Fb	37½p	$2	$2¼	$2⅛	29
BCE	My	30	$5⅞	$6¼	$5½	40
BCE	My	30 p	5	20	30	5
BCE	My	32½	$3⅜	$3	$3⅜	888
BCE	My	32½p	15	35	30	816
BCE	My	35	160	170	150	1264
BCE	My	35 p	75	95	90	567
BCE	My	37½	40	50	45	173
BCE	My	37½p	$2¼	$2½	$2⅝	11
BCE	Ag	32½	$4	$4⅜	$3	215
BCE	Ag	32½p	40	60	65	50
BCE	Ag	35	190	$2	190	438
BCE	Ag	37½	80	90	90	9
BCE	Ag	37½p	$2⅜	$2⅝		
Bk Mtl	Fb	20	$6	$6¼		100
Bk Mtl	Fb	20 p	1	15		21
Bk Mtl	Fb	22½	$3½	$3¾	$3¾	456
Bk Mtl	Fb	22½p	5	20		604
Bk Mtl	Fb	25 p	45	60		471
Bk Mtl	Fb	27½	25	30		223
Bk Mtl	Fb	27½p	165	190	170	31
Bk Mtl	My	22½	$3⅜	$3⅞		189
Bk Mtl	My	22½p	10	30		249
Bk Mtl	My	25	185	195		1285
Bk Mtl	My	25 p	70	95		54
Bk Mtl	My	27½	60	70		85
Bk Mtl	My	27½p	$2	$2¼		20
Bk Mtl	Ag	22½	$3¾	$4		3
Bk Mtl	Ag	22½p	25	50		
Bk Mtl	Ag	25	$2¼	$2½	$2¼	137
Bk Mtl	Ag	25 p	95	120		48
Bk Mtl	Ag	27½	85	95		10
Bk Mtl	Ag	27½p	$2⅛	$2⅜		15
Bk NS	Mr	10	$3	$3¾	$3⅞	76
Bk NS	Mr	10 p	1	15	10	28
Bk NS	Mr	12½	125	150	145	1716
Bk NS	Mr	12½p	20	45	40	68
Bk NS	Mr	15	20	25	30	777
Bk NS	Mr	15 p	160	185	$2	9
Bk NS	Jn	10	$3½	$3	$3½	21
Bk NS	Jn	10 p	5	25		
Bk NS	Jn	12½	150	175	165	130
Bk NS	Jn	12½p	35	60	30	23
Bk NS	Jn	15	35	50	55	871
Bk NS	Jn	15 p	175	$2	$2¼	10
Bk NS	Sp	12½p	50	75		
Bk NS	Sp	15	45	70		
Bk NS	Sp	15 p	190	$2⅛		
Bow Val	Ja	15	195	$2¼	$2¾	80
Bow Val	Ja	15 p	1	20		
Bow Val	Ja	17½	35	60	40	788
Bow Val	Ja	20	5	15	5	1857
Bow Val	Ja	20 p	$3	$3⅜	$3¼	85
Bow Val	Ja	22½	1	10	6	1501
Bow Val	Ja	22½p	$5⅜	$5¾	$4⅞	19
Bow Val	Ja	25		5	5	631
Bow Val	Ja	25 p	$7⅞	$8¼	$7⅛	3
Bow Val	Ja	27½		5	30	85
Bow Val	Ja	27½p	$10⅜	$10¾	$9⅞	
Bow Val	Ap	15	$2½	$2⅞	$2¾	55
Bow Val	Ap	15 p	35	60	65	115
Bow Val	Ap	17½p	110	135	140	285
Bow Val	Ap	20 p	$3¼	$3½	$3⅛	37
Bow Val	Ap	22½p	$5⅜	$5¾	$4	9
Bow Val	Ap	25	5	15	15	322
Bow Val	Ap	25 p	$7⅞	$8⅜	$6⅜	1
Bow Val	Jy	15	$3	$3¼		
Bow Val	Jy	17½	150	175	175	45
Bow Val	Jy	17½p	150	175	190	75
Bow Val	Jy	20	65	90	80	51
Bow Val	Jy	20 p	$3⅜	$3¾	$3	38
Bow Val	Jy	22½	25	50	60	27
Bow Val	Jy	22½p	$5½	$5⅞		
Brscn A	Ja	27½	$2⅝	$2⅞	$2⅝	34
Brscn A	Ja	27½p	10	30		130
Brscn A	Ja	30	50	75	80	851
Brscn A	Ja	30 p	55	70		265
Brscn A	Ja	32½		20		591
Brscn A	Ja	32½p	$2¼	$2½		135
Brscn A	Ja	35		10		196
Brscn A	Ja	35 p	$4⅜	$5		45
Brscn A	Ja	40		5		20
Brscn A	Ja	40 p	$9⅜	$10⅛		
Brscn A	Ap	27½	$3¼	$3½		6
Brscn A	Ap	27½p	45	60		7
Brscn A	Ap	30	165	190		216
Brscn A	Ap	30 p	120	145		75
Brscn A	Ap	32½	60	70		82
Brscn A	Ap	32½p	$2⅝	$2⅞		46
Brscn A	Ap	35	15	35		35
Brscn A	Ap	35 p	$4⅞	$5⅛		1
Brscn A	Jy	27½	$3⅞	$4⅛		5
Brscn A	Jy	27½p	80	105		15
Brscn A	Jy	30	$2¼	$2½		20
Brscn A	Jy	30 p	160	185		15
Brscn A	Jy	32½	130	155		20
Brscn A	Jy	32½p	$2½	$2¾		37
Brscn A	Jy	35	55	80		9
Brscn A	Jy	35 p	$5	$5¼		
C D						
C Im B	Mr	22½	$7¼	$7¾	$7⅞	20
C Im B	Mr	22½p		10	25	96
C Im B	Mr	25	$4⅞	$5⅛	$5⅛	446
C Im B	Mr	25 p		10	15	224
C Im B	Mr	27½p	10	30	15	300
C Im B	Mr	30	95	115	130	277
C Im B	Mr	30 p	80	100	70	305
C Im B	Mr	32½	25	40	45	90
C Im B	Mr	32½p	$2¾	$3⅛		
C Im B	Jn	25	$5	$5⅜	$5½	60
C Im B	Jn	25 p		10	50	15
C Im B	Jn	27½	$3	$3¼	$3⅜	259
C Im B	Jn	27½p	30	50	55	2
C Im B	Jn	32½	55	75	75	10
C Im B	Jn	32½p	$3	$3⅜		
C Im B	Sp	27½	$3¼	$3⅝		
C Im B	Sp	27½p	40	60	50	10
C Im B	Sp	30 p	130	155		
C Im B	Sp	32½	85	105		
C Im B	Sp	32½p	$3	$3⅜		
C Marc	Fb	20 p	115	140		190
C Marc	Fb	22½	10	35		751
C Marc	Fb	22½p	$3¼	$3½		57
C Marc	Fb	25		15		168
C Marc	Fb	25 p	$5⅝	$6		25
C Marc	Fb	27½		5		86
C Marc	Fb	27½p	$8⅛	$8½		
C Marc	Fb	30		10		
C Marc	Fb	30 p	$10⅝	$11⅛		
C Marc	My	17½	$2⅝	$2⅞		203
C Marc	My	17½p	50	75		1
C Marc	My	20 p	150	175		64
C Marc	My	22½	50	75		106
C Marc	My	22½p	$3⅜	$3⅝		31
C Marc	My	25	15	35		36
C Marc	My	25 p	$5⅝	$6		
C Marc	My	27½	5	20		150
C Marc	My	27½p	$8⅛	$8½		
C Marc	Ag	17½	$3¼	$3½		26
C Marc	Ag	17½p	75	100		15
C Marc	Ag	20	$2	$2⅛		13
C Marc	Ag	20 p	175	$2		10
C Marc	Ag	22½	100	125		5
C Marc	Ag	22½p	$3⅜	$3⅞		
C Ocidl	Fb	22½	$3½	$3¾	$2½	20
C Ocidl	Fb	22½p	5	25	20	20
C Ocidl	Fb	25	115	140	140	200
C Ocidl	Fb	25 p	25	45	30	60
C Ocidl	Fb	27½	15	40		
C Ocidl	Fb	27½p	150	175		
C Ocidl	My	22½	$4¼	$4½		
C Ocidl	My	22½p	15	35		
C Ocidl	My	25	$2⅛	$2⅜		
C Ocidl	My	25 p	50	75	120	55
C Ocidl	My	27½	85	110		
C Ocidl	My	27½p	155	180		
C Ocidl	Ag	22½	$4⅞	$5		
C Ocidl	Ag	22½p	20	40	55	30
C Ocidl	Ag	25	$2¾		$2	
C Ocidl	Ag	25 p	75	100	85	1
C Ocidl	Ag	27½	130	155		
C Ocidl	Ag	27½p	160	185		
CanP E	Fb	17½	$7	$7⅜		13
CanP E	Fb	17½p	1	10		
CanP E	Fb	20 p	1	15		100
CanP E	Fb	25 p	55	80	90	300
CanP E	My	20	$4¾	$5⅛		56
CanP E	My	20 p	10	30		5
CanP E	My	22½p	45	60		31
CanP E	My	25	100	115		1534
CanP E	My	25 p	105	130		233
CanP E	Ag	22½	$3⅜	$3⅝		31
CanP E	Ag	22½p	65	85		17
CanP E	Ag	25	150	175		78
CanP E	Ag	25 p	140	155		40
Carl OK	Fb	12½	$2½	$2⅞		
Carl OK	Fb	12½p	1	20		
Carl OK	Fb	15 p	25	40	25	298
Carl OK	Fb	17½p	$2⅜	$2	$2⅛	
Carl OK	Fb	20		5	5	210
Carl OK	Fb	20 p	$4¾	$5⅛		
Carl OK	My	12½	$2⅞	$3¼		
Carl OK	My	12½p	10	30		
Carl OK	My	15	120	130	130	286
Carl OK	My	15 p	50	70	55	7
Carl OK	My	17½	25	40	35	122
Carl OK	My	17½p	$2⅜	$2	$2½	
Carl OK	My	20	1	25	50	10
Carl OK	My	20 p	$4¾	$5⅛		
Carl OK	Ag	12½	$3¼	$3½		
Carl OK	Ag	12½p	15	40		
Carl OK	Ag	15	175	195	175	462
Carl OK	Ag	15 p	80	110	95	1
Carl OK	Ag	17½	50	65	65	39
Carl OK	Ag	17½p	$2⅜	$2	65	2
CBth A	Ja	12½	$3½	$3¾		
CBth A	Ja	12½p		25		60
CBth A	Ja	13¾	$2¼	$2½		43
CBth A	Ja	13¾p		25		42
CBth A	Ja	15	105	130		242
CBth A	Ja	15 p	1	25		170
CBth A	Ja	17½		20		148
CBth A	Ja	17½p	125	150		
CBth A	Ja	25				
CBth A	Ja	25 p				
CBth A	Ja	27½				
CBth A	Ja	27½p				
CBth A	Ja	30				70
CBth A	Ja	30 p				
CBth A	Ap	12½	$3¾	$3⅞		2
CBth A	Ap	12½p	5	30		20
CBth A	Ap	13¾	$2¾	$3		26
CBth A	Ap	13¾p	15	40		32
CBth A	Ap	15	140	165		58
CBth A	Ap	15 p	20	45		150
CBth A	Ap	17½	25	50		
CBth A	Ap	17½p	150	175		
CBth A	Jy	12½	$4	$4¼		
CBth A	Jy	12½p	15	40		
CBth A	Jy	15	190	$2⅛		6
CBth A	Jy	15 p	40	65		5
CBth A	Jy	17½	65	90		20
Cmnc	Mr	10	$2½	$2¾	190	6
Cmnc	Mr	10 p	5	25		
Cmnc	Mr	15 p	$2	$3	$3	103
Cmnc	Mr	17½	5	15	10	896
Cmnc	Mr	17½p	$5	$5⅜	$5½	200
Cmnc	Jn	10	$2⅞	$3		
Cmnc	Jn	10 p	15	35	20	20
Cmnc	Jn	12½	95	115	135	146
Cmnc	Jn	12½p	90	110	100	15
Cmnc	Jn	15	40	55	50	340
Cmnc	Jn	15 p	$3	$3¼	$3	50
Cmnc	Jn	17½	15	20	20	1156
Cmnc	Jn	17½p	$5	$5⅜	175	245
Cmnc	Sp	10	$3	$3¼		
Cmnc	Sp	10 p	20	45		
Cmnc	Sp	12½	125	150		
Cmnc	Sp	12½p	105	130		
Cmnc	Sp	15	50	75		
Cmnc	Sp	15 p	$3	$3⅜		
CP Ltd	Fb	35	$15	$15½	$15¼	109
CP Ltd	Fb	35 p	1	15	5	126
CP Ltd	Fb	40	$10	$10½	$9⅞	40
CP Ltd	Fb	40 p	5	25	10	69
CP Ltd	Fb	45 p	5	25	35	189
CP Ltd	Fb	47½	$3½	$3⅞	$2½	20
CP Ltd	Fb	47½p	45	70	120	20
CP Ltd	Fb	50 p	140	155	145	913
CP Ltd	Fb	55 p	$5	$5⅜	$7¼	
CP Ltd	My	45	$6⅜	$7⅛	$6¼	229
CP Ltd	My	45 p	55	80	85	72
CP Ltd	My	47½	$4⅞	$5⅛		
CP Ltd	My	47½p	100	125		
CP Ltd	My	50 p	180	$2	$3	18
CP Ltd	My	55	110	135	110	17
CP Ltd	My	55 p	$5	$5⅜	$5¾	30
CP Ltd	Ag	45	$7¾	$8⅛	$7⅜	12
CP Ltd	Ag	45 p	90	110	120	15
CP Ltd	Ag	47½	$6⅛	$6⅜		
CP Ltd	Ag	47½p	135	160		
CP Ltd	Ag	50	$4	$4¾	$4½	39
CP Ltd	Ag	50 p	$2¼	$2⅝	$3	5
CRL	Mr	20	$4	$4	$4	100
CRL	Mr	30	35	50	65	519
CRL	Mr	30 p	$6⅜	$6¾	$6½	163
CRL	Mr	32½	10	30	20	1240
CRL	Mr	32½p	$8⅞	$9⅜	$9⅝	179
CRL	Mr	35	10	20	20	360
CRL	Jn	20	$5	$5⅜	$5½	10
CRL	Jn	22½p	195	$2¼	$2½	121
CRL	Jn	25	$2⅛	$2	$2¾	61
CRL	Jn	27½p	$4⅜	$4	$5¼	135
CRL	Jn	30	75	100	90	98
CRL	Jn	30 p	$6⅜	$6⅞	$7	41
CRL	Jn	32½	55	65	55	483
CRL	Jn	32½p	$8⅞	$9⅜	$9½	155
CRL	Sp	20	$5½	$5⅞		
CRL	Sp	20 p	150	175		
CRL	Sp	22½	$4¼	$4½	$4⅜	10
CRL	Sp	22½p	$2⅜	$2⅝		
CRL	Sp	25 p	$3½	$3¾		
Crslr U	Fb	30	$2	$2¼		
Crslr U	Fb	30 p	55	75		
Crslr U	Fb	32½p	190	$2⅛		
Crslr U	My	30	$3	$3¼		
Crslr U	My	30 p	120	145		
Crslr U	My	32½	165	185		
Crslr U	My	32½p	$2½	$2¾		10
Crslr U	Ag	30 p	180	$2		
Crslr U	Ag	32½	$2½	$2¾		
Crslr U	Ag	32½p	$3	$3¼		
CTr A f	Mr	7½	155	180		201
CTr A f	Mr	7½p	1	20		
CTr A f	Mr	10	25	35		472
CTr A f	Mr	12½		15		499
CTr A f	Mr	12½p	$3½	$3¾		2
CTr A f	Jn	7½	175	$2		20
CTr A f	Jn	7½p	5	30		
CTr A f	Jn	10	40	65		210
CTr A f	Jn	10 p	110	135		48
CTr A f	Sp	7½	$2	$2¼		
CTr A f	Sp	7½p	15	40		
CTr A f	Sp	10	60	85		
CTr A f	Sp	10 p	125	150		
Den B f	Ja	12½	185	$2⅛	$2	1
Den B f	Ja	12½p	10	35	100	2
Den B f	Ja	15	20	45	20	84
Den B f	Ja	15 p	60	85	110	23
Den B f	Ja	17½	1	25	25	466
Den B f	Ja	17½p	$3	$3¼	$3	5
Den B f	Ja	20	1	20	30	245
Den B f	Ja	20 p	$5⅜	$5¾	$3¾	
Den B f	Ap	12½	$2¼	$2½	$2¼	68
Den B f	Ap	12½p	10	30	120	7
Den B f	Ap	15	75	90	65	82
Den B f	Ap	15 p	90	115	150	17
Den B f	Ap	17½	15	25	20	46
Den B f	Ap	17½p	$3⅛	$3⅜	$3¼	17
Den B f	Ap	20	1	25	20	30
Den B f	Ap	20 p	$5⅜	$5¾		
Den B f	Jy	12½	$2	$2⅜	$2¾	31
Den B f	Jy	12½p	25	50		
Den B f	Jy	15	110	135	110	25
Den B f	Jy	15 p	100	125	125	3
Den B f	Jy	17½	35	55		
Den B f	Jy	17½p	$3⅜	$3⅝	$4	3
Dfs A	Mr	17½	$6⅛	$6½		456
Dfs A	Mr	17½p				170
Dfs A	Mr	20	$3⅞	$4⅛		89
Dfs A	Mr	20 p	5	25		10
Dfs A	Mr	22½	180	$2	$2⅜	104
Dfs A	Mr	22½p	25	40		84
Dfs A	Mr	25 p	160	185		116
Dfs A	Jn	22½	$2¼	$2½		417
Dfs A	Jn	22½p	65	85		10
Dfs A	Jn	25	130	150		75
Dfs A	Jn	25 p	180	$2		39
Dfs A	Sp	22½	$2⅞	$3⅛		
Dfs A	Sp	22½p	100	125		
Dfs A	Sp	25	180	$2		
Dfs A	Sp	25 p	$2	$2¼		
Dom M	Ja	7½p	5	25	40	15
Dom M	Ja	10	25	35	40	273
Dom M	Ja	10 p	85	110	100	41
Dom M	Ja	12½	1	10	1	1033
Dom M	Ja	12½p	$3¼	$3½	$3¾	233
Dom M	Ja	15 p	$5¾	$6	$5⅛	51
Dom M	Ja	17½	1	4	4	604
Dom M	Ja	17½p	$8¼	$8½	$7	6
Dom M	Ja	20		2	1	1319
Dom M	Ja	20 p	$10¾	$11	$6⅞	
Dom M	Ap	7½	$2¼	$2½	$2⅜	7
Dom M	Ap	7½p	25	40	50	22
Dom M	Ap	10	90	110	110	88
Dom M	Ap	10 p	115	135	130	88
Dom M	Ap	12½	30	45	50	433
Dom M	Ap	12½p	$3⅜	$3½	$3¾	235
Dom M	Ap	15	10	25	25	458
Dom M	Ap	15 p	$5⅞	$6¼	$5¾	79
Dom M	Jy	7½	$2¾	$2	$3	26
Dom M	Jy	10	140	155	170	178
Dom M	Jy	10 p	145	165	155	69
Dom M	Jy	12½	80	95	95	964
Dom M	Jy	15	35	50	40	557
Dom M	Jy	15 p	$6	$6⅜	$4⅝	3
E F						
Echo	Ja	10	190	$2⅛	195	
Echo	Ja	10 p	5	20		
Echo	Ja	12½	35	50		
Echo	Ja	12½p	95	120		
Echo	Ja	15		10		
Echo	Ja	15 p	$3¼	$3⅜		
Echo	Ap	10	$2⅜	$2¾	$2¼	
Echo	Ap	10 p	15	35		
Echo	Ap	12½	75	95	85	10
Echo	Ap	12½p	110	135		
Echo	Ap	15	20	45		
Echo	Ap	15 p	$3¼	$3⅝		
Echo	Jy	10	$2¾	$3⅛	$3	17
Echo	Jy	10 p	25	50		
Echo	Jy	12½	120	145	110	10
Echo	Jy	12½p	120	145	130	20
Echo	Jy	15	35	50		
Echo	Jy	15 p	$3⅜	$3¾		
G H						
Gnstar	Ja	17½	$9⅛	$9⅜	$8	
Gnstar	Ja	17½p		5	35	20
Gnstar	Ja	20	$6⅜	$7⅛	$7⅜	25
Gnstar	Ja	20 p		10	10	42
Gnstar	Ja	22½	$4⅜	$4¾	$4½	133
Gnstar	Ja	22½p		5	10	54
Gnstar	Ja	25 p		5	5	472
Gnstar	Ja	27½	45	60	55	1025
Gnstar	Ja	27½p	80	105	100	106
Gnstar	Ja	30	5	25	40	41
Gnstar	Ja	30 p	$3⅛	$3	$2¾	30
Gnstar	Ap	20	$6¾	$7¼	$6⅞	8
Gnstar	Ap	20 p	1	15	25	4
Gnstar	Ap	22½	$4⅜	$4	$4¾	87
Gnstar	Ap	22½p	5	25	75	12
Gnstar	Ap	25	$2¾	$3	$2	139
Gnstar	Ap	25 p	25	45	45	46
Gnstar	Ap	27½p	115	140	140	336
Gnstar	Ap	30	40	55	45	150
Gnstar	Ap	30 p	$3	$3⅞	$2¼	19
Gnstar	Jy	25	$3½	$3⅞	$3¾	10
Gnstar	Jy	25 p	45	70	130	3
Gnstar	Jy	27½	190	$2⅛	$2⅛	50
Gnstar	Jy	27½p	145	170	145	22
Gnstar	Jy	30	120	130	130	70
Gnstar	Jy	30 p	$3⅜	$4	$2¾	13
Gulf C	Fb	12½	$2¾	$3	$3	28
Gulf C	Fb	12½p		25		
Gulf C	Fb	15	90	105	85	480
Gulf C	Fb	15 p	35	50		164
Gulf C	Fb	17½p	$2¼	$2⅜		1032
Gulf C	Fb	20	5	10	10	4660
Gulf C	Fb	20 p	$4⅜	$5		35
Gulf C	My	17½	70	80		2935
Gulf C	My	17½p	$2⅜	$2⅝		164
Gulf C	My	20	20	30		2911
Gulf C	My	20 p	$4¾	$5⅛		27
Gulf C	Ag	15	190	$2⅛	$2⅛	133
Gulf C	Ag	17½p	$2½	$2¾		8
Gulf C	Ag	20	50	70		1089
Gulf C	Ag	20 p	$4¾	$5⅛		
Husky	Ja	7½	$3¼	$3½	$4¾	1
Husky	Ja	7½p		5		
Husky	Ja	10 p	5	20	6	150
Husky	Ja	12½p	160	185	170	235
Husky	Ja	15		4	1	744
Husky	Ja	15 p	$4	$4	$3⅜	
Husky	Ap	7½	$3⅜	$3¾	$4½	12
Husky	Ap	7½p		15		
Husky	Ap	10	125	150	145	405
Husky	Ap	10 p	30	40	40	176
Husky	Ap	12½p	165	190	180	79
Husky	Ap	15	1	15	20	222
Husky	Ap	15 p	$4⅛		$4	$4⅛
Husky	Jy	10 p	45	70	50	33
Husky	Jy	12½	55	75	50	215
Husky	Jy	12½p	170	195	185	91
Husky	Jy	15	15	30	25	52
Husky	Jy	15 p	$4⅛		$4	
I J						
I-City	Mr	7½	$2½	$2⅞		
I-City	Mr	7½p		15		
I-City	Mr	10	35	50	50	1116
I-City	Mr	10 p	30	55	75	2
I-City	Mr	12½	5	15	10	24
I-City	Mr	12½p	$2½	$2⅞		
I-City	Jn	7½	$2⅝	$3	$2⅞	5
I-City	Jn	7½p	1	25		
I-City	Jn	10	70	85	80	110
I-City	Jn	10 p	45	70	75	
I-City	Jn	12½	8	20	20	40
I-City	Jn	12½p	$2½	$2		
I-City	Sp	7½	$2¾	$3⅛		
I-City	Sp	7½p	5	30		
I-City	Sp	10	95	110	100	5
I-City	Sp	10 p	60	85		
I-City	Sp	12½	15	40		
I-City	Sp	12½p	$2⅝	$3		
Imsco	Ja	32½	$14⅝	$15⅛		90
Imsco	Ja	32½p		5		
Imsco	Ja	35	$12¼	$12¾		1160
Imsco	Ja	35 p		5		35
Imsco	Ja	40	$7¾	$7¾		350
Imsco	Ja	40 p		5		182
Imsco	Ja	45	$2⅝	$2⅞		857
Imsco	Ap	35	$12⅝	$12⅞		113
Imsco	Ap	35 p	1	25		93
Imsco	Ap	40	$8	$8⅜		52
Imsco	Ap	40 p	15	40		300
Imsco	Ap	45	$4	$4¼		529
Imsco	Ap	45 p	100	125		24
Imsco	Ap	50 p	$3½	$3¾		10
Imsco	Jy	40	$8⅝	$9		313
Imsco	Jy	40 p	40	65		10
Imsco	Jy	45	$5¼	$5⅝		40
Imsco	Jy	45 p	155	180		8
Imsco	Jy	50 p	$3⅜	$4		20
Inco	Fb	10	$5½	$5⅞	$3¼	14
Inco	Fb	10 p		10		
Inco	Fb	12½p	5	20	25	320
Inco	Fb	17½	25	40	20	572
Inco	Fb	17½p	165	185	$4	45
Inco	My	12½	$3⅝	$3⅞	$3½	92
Inco	My	12½p	10	30	35	200
Inco	My	15 p	50	70	95	79
Inco	Ag	12½p	20	45		
Inco	Ag	15 p	75	100	105	15
Inco	Ag	17½	100	120	110	125
Inco	Ag	17½p	$2	$2¼	$3	
IOil A	Fb	32½	$9¾	$10¼	$11⅞	
IOil A	Fb	32½p	1	10	35	60
IOil A	Fb	35	$7¼	$7¾	$8½	30
IOil A	Fb	42½p	120	135	130	337
IOil A	Fb	45	40	65	65	1673
IOil A	Fb	45 p	$3⅛	$3	$3⅛	431
IOil A	Fb	50	10	35	30	81
IOil A	Fb	50 p	$7⅜	$8¼	$5	
IOil A	My	35	$8⅛	$8½	$10⅜	26
IOil A	My	35 p	15	40	15	132
IOil A	My	40 p	85	110	100	302
IOil A	My	42½	$2⅜	$2½	$2¾	1
IOil A	My	42½p	185	$2⅛	$2	120
IOil A	My	45	160	175	175	1053
IOil A	My	50	35	60		
IOil A	My	50 p	$7⅜	$8¼		
IOil A	Ag	40	$5	$5¼	$5⅜	19
IOil A	Ag	40 p	105	130	130	49
IOil A	Ag	42½	$3	$3¾		
IOil A	Ag	42½p	$2⅛	$2		
IOil A	Ag	45	$2¼	$2½	$2¾	23
IOil A	Ag	45 p	$3½	$3	$3⅛	35
IOil A	Ag	50	90	115	95	12
IOil A	Ag	50 p	$7⅞	$8⅜		
K L						
L Mnr	Mr	22½	$3¾	$4	$3⅛	12
L Mnr	Mr	22½p	40	65	65	54
L Mnr	Mr	25	$2	$2⅛	$2⅜	36
L Mnr	Mr	25 p	135	160	165	251
L Mnr	Mr	27½p	$2⅝	$2⅞	$2	73
L Mnr	Mr	30	40	55	65	111
L Mnr	Mr	32½	25	45	65	88
L Mnr	Mr	32½p	$6⅞	$7¼	$7¼	45
L Mnr	Mr	35	10	30	60	116
L Mnr	Mr	35 p	$9⅜	$9¾	$6⅝	5
L Mnr	Jn	22½	$4⅜	$4⅞	$4½	3
L Mnr	Jn	22½p	65	90		
L Mnr	Jn	25	$2⅞	$3	$3¾	32
L Mnr	Jn	25 p	150	175	160	9
L Mnr	Jn	27½p	$2⅞	$3	$2	13
L Mnr	Jn	30 p	$4⅝	$4	$2½	21
L Mnr	Jn	32½	60	70	70	160
L Mnr	Jn	32½p	$7	$7⅜		
L Mnr	Jn	35	30	45	$2⅜	44
L Mnr	Jn	35 p	$9½	$9¾		
L Mnr	Sp	25	$3⅜	$3⅞		
L Mnr	Sp	25 p	170	185		
L Mnr	Sp	27½	$2⅜	$2⅝		
L Mnr	Sp	27½p	$2	$3¼		
M N						
Mitel	Mr	5	$3	$3¼	$3¼	82
Mitel	Mr	5 p	5	20	20	100
Mitel	Mr	10 p	$2¼	$2½	$2	136
Mitel	Jn	5	$3¼	$3	$3	43
Mitel	Jn	5 p	15	40		
Mitel	Jn	7½p	80	100	85	206
Mitel	Jn	10	50	65	75	1395
Mitel	Jn	10 p	$2⅜	$2½	$2⅜	15
Mitel	Sp	7½	$2	$2¼		
Mitel	Sp	7½p	95	120		
Mitel	Sp	10	95	115		
Mitel	Sp	10 p	$2	$2⅝		
Moore	Fb	50	$10	$10¾	$10¼	44
Moore	Fb	50 p	1	25	100	3
Moore	Fb	55	$5⅜	$5⅞	$5½	79
Moore	Fb	55 p	15	50	60	161
Moore	Fb	60 p	80	150	150	3
Moore	Fb	65	20	90		
Moore	Fb	65 p	$4	$5⅞		
Moore	My	50	$10¼	$11¼	$9¾	2
Moore	My	50 p	15	50		
Moore	My	55	$6½	$7¼	$5¾	310
Moore	My	55 p	50	100	130	2
Moore	My	60	$3⅛	$3¼	$3¼	74
Moore	My	60 p	180	$2½	$3⅜	59
Moore	My	65	75	150		
Moore	My	65 p	$5	$6		
Moore	Ag	55	$7	$8		
Moore	Ag	55 p	90	160		
Moore	Ag	60	$3⅜	$4½	$3	1
Moore	Ag	60 p	$2⅝	$3⅜		
Moore	Ag	65	120	$2¼		
Moore	Ag	65 p	$5	$6		
Nat Bk	Fb	10 p		5		76
Nat Bk	Fb	12½	$2	$2¼	$2¼	865
Nat Bk	Fb	12½p	1	15		93
Nat Bk	My	10	$4½	$4¾		105
Nat Bk	My	10 p		10		20
Nat Bk	My	12½	$2¼	$2⅜	$2⅜	1065
Nat Bk	My	12½p		20		105
Nat Bk	My	15	70	85	60	667
Nat Bk	My	15 p	65	90		28
Nat Bk	Ag	12½p	25	40		30
Nat Bk	Ag	15 p	85	110		19
Nor Tel	Ja	35	$10½	$11	$10⅜	73
Nor Tel	Ja	35 p	1	5	5	35
Nor Tel	Ja	40	$5½	$6	$6⅞	130
Nor Tel	Ja	40 p	1	10	5	303
Nor Tel	Ja	42½p	5	30	10	42
Nor Tel	Ja	45 p	55	65	55	1241
Nor Tel	Ja	50 p	$4¼	$4½	$4	676
Nor Tel	Ja	55	3	9	5	2113
Nor Tel	Ja	55 p	$9⅛	$9⅝	$7⅜	
Nor Tel	Ap	40	$7⅛	$7½	$8¾	75
Nor Tel	Ap	40 p	30	50	45	158
Nor Tel	Ap	42½	$5½	$5⅞	$6	40
Nor Tel	Ap	42½p	80	100	75	5
Nor Tel	Ap	47½	$2½	$2¾	$2⅞	87
Nor Tel	Ap	47½p	$2⅞	$3⅛	$3	51
Nor Tel	Ap	50 p	$4⅜	$4	$5½	308
Nor Tel	Ap	55	60	70	70	906
Nor Tel	Ap	55 p	$9⅛	$9⅝	$9⅛	279
Nor Tel	Jy	42½	$6⅜	$7	$6	2
Nor Tel	Jy	45	$5	$5⅜	$6¼	59
Nor Tel	Jy	45 p	$2	$2¼	$2⅛	75
Nor Tel	Jy	47½	$3¾	$4	$4⅜	17
Nor Tel	Jy	47½p	$3⅜	$3½	$3	5
Nor Tel	Jy	50	$2	$3⅛	$3⅜	1059
Nor Tel	Jy	50 p	$4	$5¼	$4¼	184
Nor Tel	Jy	55 p	$9⅛	$9⅝	$9	68
Noran	Fb	15	$2⅜	$2⅝		20
Noran	Fb	15 p	5	30		
Noran	Fb	22½p	$5	$5⅝		104
Noran	My	17½p	100	110		105
Noran	My	20 p	$2¾	$3		168
Noran	Ag	17½p	120	145		20
Noran	Ag	20	90	110		66
Noran	Ag	22½	40	65		22
Noran	Ag	22½p	$5	$5⅜		10
Nva A f	Fb	5 p		10		
Nva A f	Fb	7½	10	15	15	13555
Nva A f	Fb	10		5	5	128
Nva A f	Fb	10 p	$2⅜	$3	$2⅛	
Nva A f	My	5	$2⅛	$2⅜	$2⅜	90
Nva A f	My	5 p		15		
Nva A f	My	7½p	30	45	45	20
Nva A f	My	10		15	15	226
Nva A f	My	10 p	$2⅝	$3	$2¼	
Nva A f	Ag	5	$2¼	$2	$2¼	4
Nva A f	Ag	5 p		5		
Nva A f	Ag	7½	50	55	50	288
Nva A f	Ag	7½p	35	60	55	10
O P						
Oba 01	Mr	70	$15¾	$16¼		
Oba 01	Mr	70 p		15		4
Oba 01	Mr	72½	$13¼	$13¾		8
Oba 01	Mr	72½p	1	20		35
Oba 01	Mr	75 p	5	25		261
Oba 01	Mr	77½	$8¼	$8¾		149
Oba 01	Mr	77½p	10	35		312
Oba 01	Mr	80 p	20	45		499
Oba 01	Mr	82½p	55	70		768
Oba 01	Mr	87½p	$2½	$2¾	$2½	191
Oba 01	Jn	77½	$8¾	$9¼		27
Oba 01	Jn	77½p	40	60		164
Oba 01	Jn	80 p	75	95		339
Oba 01	Jn	82½	$4	$4¼	$4⅝	211
Oba 01	Jn	87½	150	175	180	417
Oba 01	Jn	87½p	$2⅞	$3⅛		34
Oba 01	Sp	87½	$2	$2¼	$2¼	150
Oba 01	Sp	87½p	$3⅜	$3½	$3½	20
Obc 03	Mr	87½				
Obc 03	Mr	87½p				
Obc 03	Mr	90				
Obc 03	Mr	90 p			$5½	1
Obc 03	Mr	92½				
Obc 03	Mr	92½p				
Obc 03	Mr	95				
Obc 03	Mr	95 p				
Obc 03	Mr	97½				
Obc 03	Mr	97½p				
Obc 03	Mr	100				
Obc 03	Mr	100 p				
Obc 03	Jn	92½				
Obc 03	Jn	92½p				
Obc 03	Jn	95				
Obc 03	Jn	95 p				
Obc 03	Jn	97½				
Obc 03	Jn	97½p				
Obc 03	Jn	100				
Obc 03	Jn	100 p				
Obc 03	Sp	97½				
Obc 03	Sp	97½p				
Obc 03	Sp	100				
Obc 03	Sp	100 p				
Obd 04	Mr	75	$14⅝	$15⅛		
Obd 04	Mr	75 p		10		22
Obd 04	Mr	77½	$12⅛	$12⅝		66
Obd 04	Mr	77½p	1	20		5
Obd 04	Mr	80	$9⅝	$10⅛		30
Obd 04	Mr	80 p	10	35		168
Obd 04	Mr	82½	$7⅛	$7⅝		42
Obd 04	Mr	82½p	20	45		44
Obd 04	Mr	85	$4⅝	$4⅞		130
Obd 04	Mr	85 p	45	55		109
Obd 04	Mr	87½	$2⅞	$3⅛		126
Obd 04	Mr	87½p	95	120		40
Obd 04	Mr	90 p	165	190		25
Obd 04	Jn	82½	$7½	$8		74
Obd 04	Jn	85	$5⅜	$5⅞		5
Obd 04	Jn	85 p	95	120		171
Obd 04	Jn	87½	$3½	$3¾	$4	200
Obd 04	Jn	90	$2	$2¼		188
Obd 04	Jn	90 p	$2⅜	$2⅝	$2½	115
Obd 04	Sp	87½	$4	$4¼		
Obd 04	Sp	87½p	185	$2⅛	$2	20
Obd 04	Sp	90	$2⅜	$2⅞		
Obd 04	Sp	90 p	$2⅞	$3⅛	$2⅞	20
Placer	Mr	17½	$5⅛	$5¼	$4⅝	11
Placer	Mr	17½p	5	20	25	18
Placer	Mr	20	$3⅜	$3⅝	$3⅜	260
Placer	Mr	20 p	25	50	80	50
Placer	Mr	22½	165	170	180	787
Placer	Mr	25 p	$3⅛	$3¼	$3½	241
Placer	Mr	27½p	$4	$5	$3½	15
Placer	Jn	20	$3⅜	$3		
Placer	Jn	20 p	50	75	100	3
Placer	Jn	22½p	145	150	125	59
Placer	Jn	25 p	$3¼	$3¼	$2⅝	20
Placer	Jn	27½p	$4	$5	$4⅞	5
Placer	Sp	22½	$2¾	$3⅛		
Placer	Sp	22½p	170	195		
Placer	Sp	25	145	170		
Placer	Sp	25 p	$3	$3		
Powr f	Fb	17½	$10¼	$10¾		505
Powr f	Fb	17½p		10		13
Powr f	Fb	20	$7⅞	$8⅜		7
Powr f	Fb	20 p		5		25
Powr f	Fb	22½	$5⅜	$5¾		58
Powr f	Fb	22½p		10		25
Powr f	Fb	25	$3¾	$3⅞		165
Powr f	Fb	25 p		25		37
Powr f	Fb	27½	135	155		103
Powr f	Fb	27½p	55	80		10
Powr f	Fb	30	40	50		10
Powr f	Fb	30 p	$2⅛	$2⅜		
Powr f	My	20	$8	$8½		1008
Powr f	My	20 p		20		5
Powr f	My	22½	$5⅜	$5⅞		216
Powr f	My	22½p		25		25
Powr f	My	25	$4⅜	$4½		94
Powr f	My	25 p	15	40		13
Powr f	My	27½	$2	$2¼		21
Powr f	My	27½p	85	110		5
Powr f	My	30	85	105		
Powr f	My	30 p	$2¼	$2½		
Powr f	Ag	22½	$5¾	$6⅛		
Powr f	Ag	22½p	10	35		
Powr f	Ag	25	$4¾	$5⅛		13
Powr f	Ag	25 p	50	75		12
Powr f	Ag	27½	$2⅝	$2⅞		2
Powr f	Ag	27½p	110	135		10
Powr f	Ag	30	130	155		
Powr f	Ag	30 p	$2⅝	$2⅝		
Q R						
Rang	Ja	5	130	155	165	466
Rang	Ja	5 p	1	20		
Rang	Ja	7½	5	10	6	2132
Rang	Ja	7½p	105	130	100	214
Rang	Ja	10 p	$3½	$3¾	$3⅜	
Rang	Ja	12½p	$5⅞	$6⅜	$5⅞	
Rang	Ap	5	165	185	175	335
Rang	Ap	5 p	10	30		
Rang	Ap	10 p	$3½	$3¾	$2⅞	10
Rang	Ap	12½	1	10	10	167
Rang	Ap	12½p	$5⅞	$6⅜		
Rang	Jy	5	185	$2	190	427
Rang	Jy	7½p	150	175	150	160
Rang	Jy	10	25	35	40	154
Rang	Jy	10 p	$3½	$3¾	$3¼	5
Roy Bk	Ja	25	$5⅜	$6	$5½	506
Roy Bk	Ja	25 p		4	2	64
Roy Bk	Ja	27½	$3¼	$3½	$3½	1017
Roy Bk	Ja	27½p	1	10	1	355
Roy Bk	Ja	30 p	10	30	185	245
Roy Bk	Ja	32½	1	15	15	414
Roy Bk	Ja	32½p	$2	$2⅜	$2½	2
Roy Bk	Ap	25	$5⅝	$6	$6¼	619
Roy Bk	Ap	25 p	5	15	40	257
Roy Bk	Ap	27½	$3½	$3¾	$3½	458
Roy Bk	Ap	27½p	35	40	40	689
Roy Bk	Ap	30 p	80	100	90	148
Roy Bk	Ap	32½	55	70	50	30
Roy Bk	Ap	32½p	$2¼	$2⅝		
Roy Bk	Jy	27½	$3¾	$4	$3	88
Roy Bk	Jy	27½p	50	75	60	31
Roy Bk	Jy	30	$2⅛	$2½	$2⅛	147
Roy Bk	Jy	30 p	115	140	$2¼	2
Roy Bk	Jy	32½	85	100	75	28
Roy Bk	Jy	32½p	$2	$2¾		
S T						
Segrm	Ja	35	$16⅜	$16½		
Segrm	Ja	35 p		5		
Segrm	Ja	40	$11⅛	$11½	$11⅛	73
Segrm	Ja	40 p		5	5	101
Segrm	Ja	45	$6⅛	$6½	$6½	362
Segrm	Ja	45 p	1	5	1	306
Segrm	Ja	47½	$3¾	$4	$2	20
Segrm	Ja	47½p		10	80	30
Segrm	Ja	55 p	$3⅜	$4	$5	
Segrm	Ap	35	$17⅛	$17½	$16	
Segrm	Ap	35 p	1	10		
Segrm	Ap	40	$12¼	$12⅝	$12¼	3
Segrm	Ap	40 p	10	25	15	44
Segrm	Ap	45	$7⅝	$7⅞	$7¾	74
Segrm	Ap	45 p	40	45	45	44
Segrm	Ap	47½	$5½	$5⅞	$3¾	38
Segrm	Ap	47½p	70	90		
Segrm	Ap	50	$3¾	$3	$3¾	303
Segrm	Ap	50 p	175	180	175	104
Segrm	Ap	55 p	$4⅛	$4½	$4⅜	7
Segrm	Jy	45	$8¾	$9⅜	$7⅞	
Segrm	Jy	45 p	55	75	100	12
Segrm	Jy	47½	$6⅞	$7¼		
Segrm	Jy	47½p	110	135		
Segrm	Jy	50	$5⅛	$5½	$5⅜	40
Segrm	Jy	50 p	$2	$2¼	$2¼	21
Segrm	Jy	55	$2⅜	$2⅞	$2½	18
Segrm	Jy	55 p	$4¼	$4⅝		
Shell C	Fb	17½	$4⅜	$4½	$4⅞	10
Shell C	Fb	17½p	1	20	5	10
Shell C	Fb	20	$2¼	$2	$2	79
Shell C	Fb	20 p	20	35	30	48
Shell C	Fb	22½p	100	120	105	424
Shell C	Fb	25	8	20	15	1194
Shell C	Fb	25 p	$3¼	$3½	$3⅛	15
Shell C	Fb	27½	5	8	5	765
Shell C	Fb	27½p	$5⅝	$6⅛	190	
Shell C	My	20	$2	$3	$3⅛	75
Shell C	My	20 p	50	60	60	37
Shell C	My	22½	140	155	160	497
Shell C	My	22½p	130	155	140	67
Shell C	My	25	65	75	80	633
Shell C	My	25 p	$3½	$3⅞	$3⅜	42
Shell C	My	27½	30	40	40	396
Shell C	My	27½p	$5¾	$6¼	$5¼	10
Shell C	Ag	20 p	70	95	95	22
Shell C	Ag	22½	$2	$2⅛	$2	91
Shell C	Ag	22½p	190	$2⅛	190	12
Shell C	Ag	25 p	$3⅞	$4	$3¾	17
Spar f	Ja	22½	175	190	190	30
Spar f	Ja	22½p	20	40		
Spar f	Ja	25	30	45	50	31
Spar f	Ja	25 p	115	130		
Spar f	Ja	27½	1	15	10	30
Spar f	Ja	27½p	$3⅜	$3½		
Spar f	Ap	22½	$2⅝	$2⅞	$2⅞	5
Spar f	Ap	22½p	45	60		
Spar f	Ap	25	120	135	115	172
Spar f	Ap	25 p	165	180	190	30
Spar f	Ap	27½	45	55	50	323
Spar f	Ap	27½p	$3½	$3¾		
Spar f	Jy	22½	$3⅜	$3½		
Spar f	Jy	22½p	65	80		
Spar f	Jy	25	190	$2⅛	190	5
Spar f	Jy	25 p	180	$2		
Spar f	Jy	27½	100	115	105	22
Spar f	Jy	27½p	$3⅜	$3⅞		
Stlco A	Fb	17½	$2	$3⅛	$2¾	50
Stlco A	Fb	17½p		20		
Stlco A	Fb	20	90	115	90	1714
Stlco A	Fb	20 p	40	65	60	680
Stlco A	Fb	22½	20	40	25	1160
Stlco A	Fb	22½p	$2	$2⅜	$2¼	209
Stlco A	Fb	25	1	25	10	757
Stlco A	Fb	25 p	$4½	$4⅞	185	92
Stlco A	My	17½	$3	$3⅜	$3⅜	136
Stlco A	My	17½p	5	30	55	215
Stlco A	My	20	160	185	175	1894
Stlco A	My	20 p	75	100	90	65
Stlco A	My	22½	50	75	65	500
Stlco A	My	22½p	$2⅛	$2	$2⅜	47
Stlco A	My	25	10	35	35	69
Stlco A	My	25 p	$4⅜	$4	$5½	6
Stlco A	Ag	17½	$3⅞	$4¼	$4¼	876
Stlco A	Ag	17½p	15	40		
Stlco A	Ag	20	$2	$2⅜	$2	268
Stlco A	Ag	20 p	95	120	150	15
Stlco A	Ag	22½	95	120	105	49
Stlco A	Ag	22½p	$2⅜	$2⅝	$2⅝	67
T-D Bk	Mr	12½	$5¾	$6¼	$4¾	86
T-D Bk	Mr	12½p		10		61
T-D Bk	Mr	15	$3	$3¾	$3½	1533
T-D Bk	Mr	15 p		20	10	124
T-D Bk	Mr	17½	110	135	110	1277
T-D Bk	Mr	17½p	15	40	30	170
T-D Bk	Mr	20	10	35	20	59
T-D Bk	Mr	20 p	170	195	$2⅛	9
T-D Bk	Jn	15	$3⅜	$3	$3½	33
T-D Bk	Jn	15 p	15	40	40	5
T-D Bk	Jn	17½	185	$2	170	653
T-D Bk	Jn	17½p	45	70	55	14
T-D Bk	Jn	20	50	60	50	105
T-D Bk	Jn	20 p	185	$2⅛		
T-D Bk	Sp	12½p				
T-D Bk	Sp	17½	190	$2⅛		
T-D Bk	Sp	20	70	95		
T-D Bk	Sp	20 p	$2	$2⅜		
TIX	Ja	115	$4⅞	$5	$5⅜	23
TIX	Ja	120	155	170	190	284
TIX	Ja	120 p	185	$2	$2⅛	73
TIX	Ja	125	20	30	30	320
TIX	Ja	125 p	$5¾	$6⅛	$5¾	20
TIX	Fb	115	$5⅜	$5¾	$5⅝	65
TIX	Fb	115 p	60	75	65	64
TIX	Fb	120	$2	$2⅝	$3	147
TIX	Fb	120 p	$2⅜	$2	$2	65
TIX	Mr	115	$5¾	$6⅛		
TIX	Mr	115 p	90	100		
TIX	Mr	120	$3⅛	$3⅜		
TIX	Mr	120 p	$2¾	$2		
Total P	Ja	10	$2	$2⅜	$2	87
Total P	Ja	10 p	1	25	5	25
Total P	Ja	12½	10	20	15	943
Total P	Ja	12½p	45	70	70	202
Total P	Ja	15		10	5	247
Total P	Ja	15 p	$2	$3¼	$2	5
Total P	Ap	10	$2¼	$2½		
Total P	Ap	10 p	5	30		
Total P	Ap	12½	50	75	50	125
Total P	Ap	12½p	55	80	50	70
Total P	Jy	10	$2	$2¾	$3⅛	9
Total P	Jy	10 p	15	40		
Total P	Jy	12½	95	115	115	17
Total P	Jy	12½p	75	100	125	9
TrAlt A	Fb	17½	$6⅞	$7⅜		
TrAlt A	Fb	17½p		5		
TrAlt A	Fb	20	$4	$4⅞	175	
TrAlt A	Fb	20 p	10	25		
TrAlt A	Fb	22½	$2	$2⅜	$2⅜	1218
TrAlt A	Fb	22½p	1	25	5	143
TrAlt A	Fb	25	15	40	50	160
TrAlt A	Fb	25 p	55	80		110
TrAlt A	My	20	$4⅜	$4		
TrAlt A	My	20 p	1	20		
TrAlt A	My	22½	$2¼	$2½	$2⅝	45
TrAlt A	My	22½p	5	30	25	10
TrAlt A	My	25	45	70	70	175
TrAlt A	My	25 p	75	100		
TrAlt A	Ag	22½	$2	$2¾	$2½	110
TrAlt A	Ag	22½p	20	45	60	10
TrAlt A	Ag	25	70	95	90	595
TrAlt A	Ag	25 p	95	120	75	1
TrC PL	Fb	12½	$8¾	$9¼	$5	
TrC PL	Fb	12½p		10		
TrC PL	Fb	15	$6¼	$6⅝	$5½	455
TrC PL	Fb	15 p		10		
TrC PL	Fb	17½	$4	$4⅜	$3¾	71
TrC PL	Fb	17½p		10	5	235
TrC PL	Fb	20 p	10	35	25	70
TrC PL	Fb	22½	15	35	20	20
TrC PL	Fb	22½p	110	135		
TrC PL	My	15	$6½	$6⅞	$6¼	53
TrC PL	My	15 p		10		
TrC PL	My	17½	$4⅛	$4⅜	$3¾	692
TrC PL	My	17½p	5	15	15	50
TrC PL	My	20 p	25	50	65	64
TrC PL	My	22½	65	85		
TrC PL	My	22½p	130	155		
TrC PL	Ag	17½	$4¼	$4⅝	$3½	200
TrC PL	Ag	17½p	10	35		
TrC PL	Ag	20	$2¼	$2⅝	$2	203
TrC PL	Ag	20 p	45	65	85	21
TrC PL	Ag	22½	110	120	110	177
TrC PL	Ag	22½p	160	175	160	20
W X						
Wcoast	Mr	12½	$2½	$2⅞	$2½	40
Wcoast	Mr	12½p	1	15		
Wcoast	Mr	15	40	50	55	470
Wcoast	Mr	15 p	10	35		
Wcoast	Mr	17½	1	15		
Wcoast	Mr	17½p	$2¼	$2⅝		
Wcoast	Jn	12½	$2⅝	$2	$2¼	80
Wcoast	Jn	12½p	1	20		
Wcoast	Jn	15 p	25	60	60	50
Wcoast	Sp	12½	$2¾	$3		
Wcoast	Sp	12½p	5	25		
Wcoast	Sp	15	70	95		
Wcoast	Sp	15 p	40	75		
Wcoast	Sp	17½	5	30		
Wcoast	Sp	17½p	$2	$2		
Wlkr R	Mr	20	$3⅝	$3⅞		112
Wlkr R	Mr	20 p	5	20		20
Wlkr R	Mr	22½	165	190		546
Wlkr R	Mr	22½p	15	35	20	469
Wlkr R	Mr	25 p	185	$2	$2	237
Wlkr R	Mr	27½	5	30		
Wlkr R	Mr	27½p	$4	$4¼		45
Wlkr R	Jn	22½	$2⅛	$2⅜		211
Wlkr R	Jn	22½p	50	75	55	213
Wlkr R	Jn	25	90	110	100	225
Wlkr R	Jn	25 p	$2⅛	$2⅜		32
Wlkr R	Jn	27½	25	50		18
Wlkr R	Jn	27½p	$4⅛	$4⅜		
Wlkr R	Sp	22½	$2½	$2¾		
Wlkr R	Sp	22½p	80	105		
Wlkr R	Sp	25	135	160		
Wlkr R	Sp	25 p	$2¼	$2½		
XCB	Ja	105	$13¾	$14¼		
XCB	Ja	105 p		25		25
XCB	Ja	110	$8⅞	$9⅜		
XCB	Ja	110 p		25		120
XCB	Ja	115	$4½	$4¾		
XCB	Ja	115 p	25	50		20
XCB	Ja	120	150	175		
XCB	Ja	120 p	$2	$2¼		
XCB	Fb	110	$9	$9½		
XCB	Fb	110 p	25	50		5
XCB	Fb	115	$5⅛	$5⅝		
XCB	Fb	115 p	90	115		
XCB	Fb	120	$2⅝	$2⅞		
XCB	Fb	120 p	$2⅞	$3⅛		
XCB	Mr	115	$5⅝	$6⅛		
XCB	Mr	115 p	130	155		
XCB	Mr	120	$3⅜	$3⅞		
XCB	Mr	120 p	$3¾	$4		
XCM	Ja	125				5
XXM	Ja	115	$4⅝	$5		38
XXM	Ja	120 p	$2	$2¼		16
XXM	Fb	115	$5¼	$5⅝		43
XXM	Fb	115 p	80	105	90	25
XXM	Fb	120	$2½	$2¾		30
XXM	Fb	120 p	$2½	$2¾		6
XXM	Mr	115	$5¾	$6¼		
XXM	Mr	115 p	115	140		
XXM	Mr	120 p	$3¼	$3½		

DEVISES

Voici les taux des devises étrangères tels que fournis hier matin par la Banque Nationale. Les cotes sont en monnaie canadienne.

Afrique du Sud	Rand	0.6719
Afrique franco	Franc CFA	0.002746
Allemagne-Ouest	Mark	0.4205
Antilles Angl.	Dollar	0.4894
Australie	Dollar	1.0952
Autriche	Schilling	0.05983
Bahamas	Dollar	1.3220
Belgique	Franc	0.02097
Danemark	Couronne	0.1175
Espagne	Peseta	0.007618
États-Unis	Dollar	1.3187
Finlande	Mark	0.2024
France	Franc	0.1373
Grèce	Drachme	0.01032
Hollande	Florin	0.3721
Hong Kong	Dollar	0.1687
Inde	Roupie	0.1069
Israël	Sheqels	0.002131
Italie	Lire	0.000683
Jamaïque	Dollar	0.3339
Japon	Yen	0.005289
Liban	Livre	0.1498
Mexique	Peso	0.005913
Norvège	Couronne	0.1456
Nouv.-Zélande	Dollar	0.6310
Portugal	Escudo	0.007849
Royaume-Uni	Sterling	1.5422
Suède	Couronne	0.1473
Suisse	Franc	0.5093
Venezuela	Bolivar	0.1047

L'OR

VALAIT HIER À LONDRES 309,20 (1,80) EN $ US

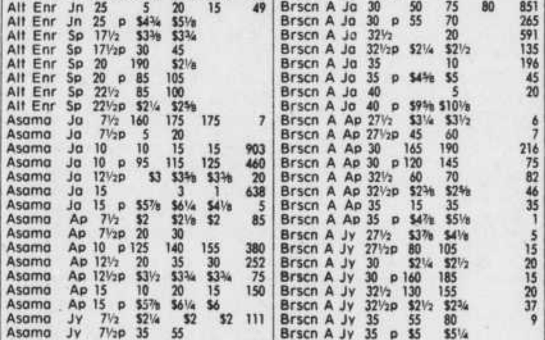

L'ARGENT

VALAIT HIER À LONDRES 6,28 (0,13) EN $ US

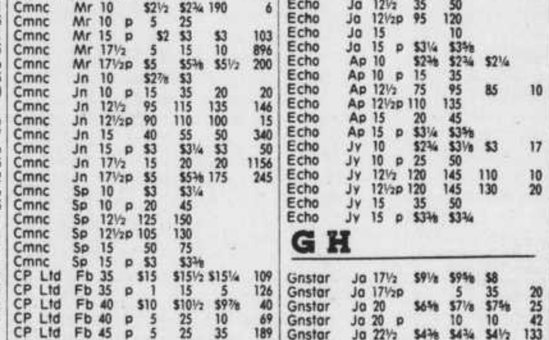

LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 75,69 (0,28) CENTS US

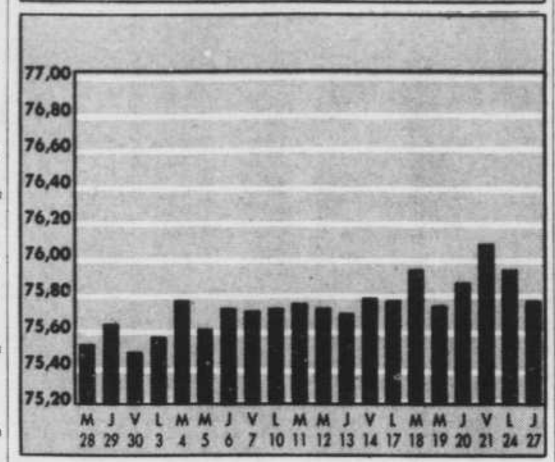

TAUX D'INTÉRÊT

INSTITUTIONS	DÉPÔT À TERME 30-59	1 an	3 ans	5 ans	PRÊT HYPOTHÉCAIRE 1 an	5 ans	PRÊT - PERSONNEL 1 à 5 ans
Fid. du Québec	9.25	10.50	11.25	11.50	11.50	12.75	—
Trust Royal	8.75	10.50	11.25	11.50	11.25	12.50	13.25
Trust Général	9.25	10.75	11.25	11.50	11.50	12.75	—
Crédit Foncier	9.25	10.50	11.25	11.50	11.50	12.75	—
Morguard	9.75	10.50	11.25	11.50	11.75	12.75	—
Montréal Trust	9.25	10.50	11.25	11.62	11.50	12.75	—
Fid. Prêt. Rev.	9.50	10.50	11.37	11.50	11.50	12.75	—
Guardian	10.00	10.50	11.25	11.25	11.75	13.25	—
Fiduciaires	9.00	10.50	11.25	11.50	11.50	12.75	—
Le Permanent	8.75	10.50	11.00	11.50	11.50	12.75	13.25
Morgan Trust	9.00	10.50	11.25	11.50	11.75	13.00	—
Soc. Nat. Fid.	9.25	10.50	11.00	11.25	11.50	12.75	—
Nat. Victo.-Grey	8.75	10.50	11.00	11.50	11.50	12.75	13:00
First City	9.50	10.25	11.25	11.50	—	—	—
Guaranty Trust	9.00	10.50	11.25	11.62	11.50	13.00	—
B. Mercantile	9.50	9.75	10.25	10.75	—	—	—
B. Nationale	8.75	9.50	10.00	10.50	11.50	12.75	13.25
B. d'Épargne	8.75	10.00	10.25	11.00	11.50	12.75	—
B. Royale	8.75	9.75	10.00	10.75	11.50	12.75	13.25
B. Commerce	8.75	9.50	10.00	10.50	11.50	12.75	13.25
B. de N.-Écosse	8.75	9.50	10.00	10.50	11.50	12.75	13.50
B. Continentale	9.00	9.50	10.00	10.25	—	—	—
B. de Montréal	8.75	9.25	9.75	10.50	11.25	12.50	12.50
B. T.-Dominion	8.75	9.50	10.00	10.50	11.25	12.50	—
T. Financial	10.00	10.50	11.25	11.75	—	—	—
B. Com. Italiana	9.75	10.25	10.75	11.25	11.50	12.75	—
B. Com. du Cda	10.00	10.75	10.75	10.75	—	—	—

Compilation LE DEVOIR, 20 décembre

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

VANCOUVER

Légère hausse des cours

Vancouver (D'après DOW Jones)— L'indice s'est stabilisé à 802.33, hier, ce qui représente une hausse de 0.88 par rapport à lundi, seule journée d'ouverture cette semaine. En tout, environ 4,800,000 d'actions ont changé de main au cours de la journée, soit 200,000 de moins que lundi.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

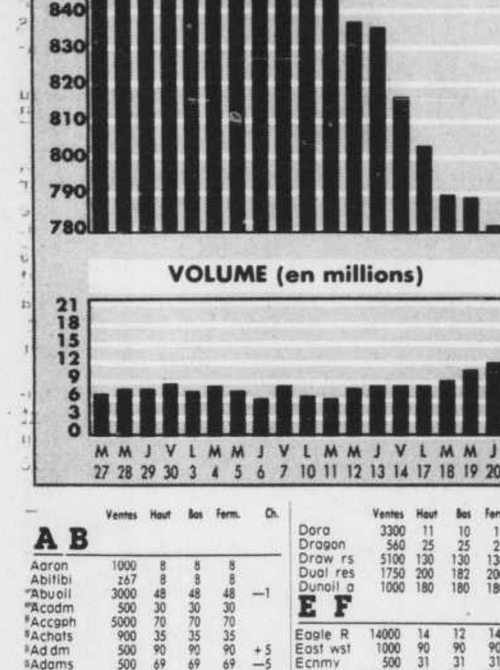

A B

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Aaron	1000	8	8	8	
Abitibi	z67	8	8	8	
Abuoil	3000	48	48	48	—1
Acadm	500	30	30	30	
Accgph	5000	70	70	70	
Achats	900	35	35	35	
Ad dm	500	90	90	90	+5
Adams	500	69	69	69	—5
Adapt tc	2000	114	110	114	
Admirl	2000	6	6	6	
Aerolift	832000	45	40	45	
Aerolf w	25000	8	5	8	
Agio	4000	14	14	14	
Alaska	200	100	100	100	
Alcina	z200	40	40	40	
Alice Lk	1100	27	27	27	
All Star	22000	27	20	25	+5
Alto Exp	10000	10	10	10	
Amble	2000	35	35	35	
Amca	1000	67	65	65	
Amer ag	20000	61	60	60	+10
Amer bd	2000	20	20	20	—1
Am mcr	7750	24	21	21	
Am Pyd	21900	90	83	86	—2
Amer tel	29600	250	250	250	+10
Anhwk	6524	30	30	30	
Amir	500	65	65	65	—5
Andron	z250	20	20	20	
Anglo Bo	3300	96	95	95	
Angus rs	2880	26	26	26	—2
Agorus	1800	15	14	15	+1
Arbsa	2000	15	15	15	
Arbor	2250	47	45	47	—2
Arch dev	500	5	5	5	—1
Artc Red	1500	25	25	25	
Arcana	53000	25	20	20	—4
Arivac	400	205	200	200	—5
Arvc w b	5000	2	2	2	
Arizona	100	245	245	245	+10
Ark la tx	1000	22	22	22	
Arthrn	10000	10	10	10	
Ashcrft	2000	10	10	10	
Asitka	4500	50	47	47	—3
Atlntc	10000	16	16	16	—2
Avino	16500	125	110	125	+10
Award	5000	16	14	16	
Awsom	1000	30	30	30	
Axiom	500	36	36	36	—6
Azora	7500	26	24	24	—6
BC res	1235	270	268	268	—2
Baden	4500	24	22	23	
Baha res	21000	45	40	41	—4
Baker	200	215	215	215	
Banca rs	3500	67	66	67	+1
Bankit	9000	19	19	19	+1
Bnawst	2000	20	20	20	
Bar	800	68	68	68	
Baroau	4500	40	40	40	+3
Bath N	2000	40	40	40	—1
Battle	2500	20	18	18	
Beaver	3000	55	55	55	+7
Bedrck	1000	35	35	35	
Belair	3000	18	18	18	—2
Belobn	500	17	17	17	
Bellevu	5000	16	16	16	
Belmnt	6300	65	65	65	
Bimorl	4900	110	105	105	—10
Berg	2000	28	28	28	
Berl res	8000	19	16	16	—2
Best res	12000	45	40	45	+9
Better	1500	23	23	23	
Bgs mnr	1000	31	33	33	—2
Bishop	550	110	110	110	+5
Bitec dvl	1000	150	150	150	
Blac mrl	6000	15	15	15	
Blk thdr	5000	28	25	25	
Blizard	1000	6	6	6	
Blue lke	100	135	135	135	
Blugrss	3000	9	9	9	
Bpi res	3860	145	140	140	—10
Brace	7800	27	25	27	
Bras d or	500	70	70	70	
Brkwtr	2000	$5⅝	5⅛	5⅛	—¼
Brigde	2500	40	38	40	+5
Bro res	2000	10	10	10	
Brx min	2000	10	10	10	
Bur Gld	800	11	11	11	
Butler	6000	65	61	61	+1

C D

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
C T Exp	30500	43	35	40	+2
Cal dnvr	350	255	250	255	
Calavrs	5000	8	8	8	
Caldnia	6900	23	23	23	
Callex	2000	160	150	160	+10
Can ex	2500	15	15	15	
Canmx	2500	65	65	65	—5
Cnartic	4500	98	95	95	—5
Canova	500	124	124	124	
Cnreo	5000	35	32	35	
Canuc w	6000	5	5	5	
Capella	1000	14	14	14	
Caplino	6000	80	75	77	—3
Cpricrn	6000	14	14	14	
Cap cons	37000	4	3	3	—1
Carvele	1000	26	26	26	
Carlson	z8000	19	19	19	
Carnes	15000	60	49	53	—6
Carera	1000	80	80	80	
Casia pt	15500	56	51	51	—5
Caulfld	500	16	16	16	—2
Cdn cntl	3400	5	5	5	
Cdn ferit	3500	30	25	30	
Cdn pwn	3500	45	43	45	
Cdn untd	6000	65	57	57	—8
Cdn ut w	2000	12	12	12	
Cdr Res	1000	7	7	7	
Celbrty	2000	17	17	17	
Celico R	1000	32	32	32	+2
Chmpn	1000	16	16	16	
Champ	16000	6	6	6	
Chanel	1150	17	17	17	
Chrimg	500	23	23	23	
Chariot	700	30	30	30	
Chckmt	11500	45	43	44	
Cheryl	1500	22	22	22	
Chrmx	500	20	20	20	
Clearpt	1000	70	67	67	
Cst rang	1500	115	115	115	
Cold Lk	3600	28	24	25	—1
Collins	5400	15	15	15	
Colony	8667	160	160	160	
Condka	5000	17	17	17	
C andex	z250	10	10	10	
C ascot	650	20	20	20	
C barier	1100	70	70	70	
C barir r	3240	2	2	2	
C Cinola	800	240	240	240	
Cons knb	z100	43	43	43	
C norex	500	202	202	202	
C S Butte	z100	20	20	20	
Cons slv	z100	64	64	64	
Contct	22000	65	61	61	—1
Con Sv	14300	86	80	86	+6
Cop yrka	1000	12	12	12	
Cop Lak	2100	70	70	70	—5
Coralta	3600	[illegible]	20	20	—2
Core	500	20	20	20	
Corin	4000	36	36	36	—2
Corprte	15000	7	5	5	
Cosmos	6800	25	21	25	+3
Cous crk	3000	50	48	50	
Cove	8500	32	32	32	
Crack	1000	18	18	18	
Cream	500	25	25	25	
Crescnt	1000	23	23	23	
Crystal	500	58	58	58	
Cube	11200	54	45	45	
Cumbr	3000	19	19	19	
Custom	2000	15	15	15	+1
Cyrano	2000	95	90	90	—5
D k plt	2500	20	20	20	
Dor val	5900	139	125	125	—14
De baco	4500	37	37	37	+2
D south	20000	31	31	31	—3
Deex res	500	10	10	10	—3
Del nort	500	14	14	14	
Dentia	3000	17	17	17	—4
Odia met	1500	38	36	36	
Diatec	1000	30	30	30	
DPP	1000	35	35	35	
Dly vrd	z197	55	55	55	
Dolphin	33500	53	48	50	

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Dora	3300	11	10	11	
Dragon	560	25	25	25	
Draw rs	5100	130	130	130	
Dual res	1750	200	182	200	
Dunoil a	1000	180	180	180	

E F

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Eagle R	14000	14	12	14	
East wst	1000	90	90	90	
Ecnmy	500	31	31	31	
El dordo	123800	240	230	240	+10
E paras	1000	30	30	30	
Electra	3550	45	42	42	
Elite res	3000	33	30	33	
Energx	3000	40	40	40	
Enex	3600	215	210	215	+5
Enfield	8500	65	65	65	+2
Epoch	z400	48	48	48	
Ericsn	200	400	400	400	
Euro pet	3000	170	170	170	
Euro am	10000	78	75	76	—3
Eurocn	2100	24	23	24	
vrest	97400	70	60	65	—5
Extotal	1000	55	55	55	
Falmth	500	22	22	22	
Fittha	600	49	49	49	
Frst chn	5000	21	21	21	
Frst dvn	3000	45	45	45	
Frst wst	1400	84	84	84	
Fleck	2500	22	20	22	
Fletwd	1000	37	37	37	
gflin flon	1500	32	28	32	+7
Flow res	5000	12	12	12	+1
Force	100	100	100	100	
gfrt knox	3500	28	27	28	
Forum	1000	14	14	14	
Freeprt	500	44	44	44	
Freewy	2800	30	30	30	
Frbishr	600	10	10	10	
Ftm inc	500	14	14	14	—1
Futurtk	500	37	37	37	—3

G H

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Galactc	3250	500	490	500	
Galit res	1500	46	46	46	
Galahd	1000	75	75	75	
Gator rs	1500	28	27	28	—2
Geodm	300	185	185	185	
Gnt pipr	1000	80	80	80	
Gldtr rs	2500	16	16	16	
Glf tech	8500	27	27	27	
Glow res	11000	40	28	40	+14
Gold pnt	15000	80	75	80	+5
Gld seek	2000	9	9	9	
Gld star	4000	15	15	15	
Gold pan	2500	25	25	25	
Goldblt	1600	75	74	74	—1
Gldn ber	800	40	40	40	—10
Gl cncrd	8000	24	24	24	
Gldn crn	1000	70	70	70	
Gldn dlv	z10	22	22	22	
Gldn hnd	100000	35	30	35	—10
Gldn key	37500	117	112	115	—2
G knight	400	265	265	265	
Gldn lion	18500	185	181	185	+5
Gld nrth	1170	78	78	78	+1
Gldnrl	3000	49	47	49	
Goldn sc	500	$5⅞	5¾	5¾	
Gldnbel	3000	90	88	88	—4
Goldrh	65000	40	38	39	
Gldsil	4100	105	100	100	—5
Gldsil w	1500	5	5	5	
Goldstk	1200	60	58	58	
Gldstn	1000	45	45	45	
Gldstm	10000	40	40	40	—8
Goldwn	2700	45	42	45	+3
Goliath	4800	$6¼	6⅛	6⅛	
G canyn	3000	25	25	25	
Grnde tk	1000	55	55	55	+5
Gravis	2000	28	28	28	—2
Grn rvr	1000	25	25	25	
Grenwl	13000	49	48	48	+3
Greyhc	12500	12	12	12	
Gt bear	9900	9	7	7	
G Centrl	23000	17	15	17	
Grt Pac	2000	80	80	80	
G w pete	3000	13	13	13	
Gulf titn	6000	130	120	125	
Hallmk	2500	35	35	35	
Hambr	3000	26	26	26	
Hardy	37000	37	34	37	+1
Hargor	1000	15	15	15	—2
Hector	500	105	105	105	
Henesy	7000	20	20	20	+2
Herdis	37500	25	20	23	—12
Heritge	3000	21	20	20	—1
Heron	2000	35	31	35	
Hihmk	1000	54	54	54	—4
Hillside	1000	11	11	11	
Homstd	2300	65	62	62	—3
Horton	59000	45	38	45	g-10
Hot res	800	45	45	45	
Hudson	2000	22	21	22	+1
Hmbolt	66000	20	17	20	
Huntng	1000	25	25	25	

I J

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Ice Stn	14000	20	19	19	
Impact	5000	16	16	16	+1
Impala	19500	20	19	20	+1
Imprial	17558	90	73	90	+13
Ingot res	5000	95	92	95	
Irecov	2000	121	120	120	—1
Intr dta	1000	110	110	110	
Intrlke	6100	125	120	124	—1
Istrt res	7000	50	48	50	+2
Itl Brmc	7000	16	16	16	
Intl crna	3550	$6⅝	6¼	6¼	—½
I dmascs	1525	55	55	55	—5
Intl dom	4924	61	60	60	
Intl hrs	1000	360	360	360	
I lonarc	4014	6	4	6	
I laco	3000	15	15	15	
Intl mrd	3050	17	17	17	—3
Intl phsr	17100	35	32	34	
Int phnx	3840	16	15	15	—1
I rhodes	19500	22	22	22	
Ishasta	3500	15	15	15	
Intl trbn	17000	61	60	60	
Intl vrfc	104757	300	247	290	+43
I wstwr	10000	10	10	10	—1
Int widct	1500	18	17	18	
Intl widr	z175	10	10	10	
Invadr	50900	46	40	46	+11
Iona ind	40000	26	21	26	—4
Irvco	z200	28	28	28	
Island M	11000	27	25	27	
Jack crs	500	775	775	775	
Jacksn	500	90	90	90	
Jaina	20000	25	25	25	
Jarvis	1500	55	55	55	—4
Javelin	1213	118	115	118	
Jetta res	1000	40	35	35	—12
Joy Ind	3550	17	16	17	
Jupitor	2000	8	8	8	—2

K L

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Kaba	5250	35	25	35	
Kala exp	2688	19	17	17	+1
Kaliber	500	55	55	55	—5
Kamad	500	35	35	35	—10
Kenedy	1000	30	30	30	
Kettle	z700	99	84	99	
Kng slm	8000	284	275	275	—10
Kng sl w	z4500	2	1	1	
Kina Kin	300	119	119	119	
Klondx	z300	53	53	53	
La Teko	10900	77	73	73	—2
Lkwood	4000	7	7	7	
Lancstr	4000	100	95	98	
LDR	10000	37	35	37	+2
Lathwl	8000	20	19	20	
Lawrnc	15000	21	20	21	
Lear oil	101400	135	110	125	+18
Lev	6000	170	165	170	
Levngd	3000	55	55	55	
Levon	700	240	240	240	
Lincoln	8083	138	125	125	—13
Lintex	15000	18	15	15	
Lockwd	3000	40	40	40	
Lode res	500	45	45	45	
Lodstr	3000	11	11	11	—1
Logo res	500	50	50	50	
Lorcan	600	15	15	15	—5
Loredi	2000	17	17	17	
Lcky stk	22000	25	22	25	+5

M N

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Mac am	3700	37	35	37	
Macfie	18000	25	20	20	
Mcmln e	17000	48	45	48	—2
Magna	1600	275	260	260	—16
Mhgny	6500	60	60	60	
Maistic	12700	4	4	4	
Maisty	4500	13	13	13	
Mairt	7400	60	56	60	
Mlartic	200	$13½	13½	13½	
Malka	12500	87	85	87	+2
Mmoth	3000	9	9	9	
Marlg	7500	95	89	95	+5
March	39950	15	12	15	+3
Marco	1000	180	180	180	
Mariln	500	15	15	15	—1
Marnr	7500	31	30	31	
Marktx	4300	22	22	22	
Masive	2000	345	330	345	+20
Mvrick	5900	32	31	31	
Maxim	2500	25	25	25	
Maymc	1100	225	215	215	
Media a	5000	60	60	60	
Megaln	13700	6	4	4	
Merit rs	1000	35	35	35	
Michm	1000	25	25	25	
Mid Mtn	500	8	8	8	
Midlgat	2000	11	11	11	
Midlnd	20000	43	42	42	
Midnpr	7000	32	32	32	
Migt wt a	3000	26	26	26	
Migent	13000	145	140	145	+2
Minerx	5000	105	105	105	
Mneta	6000	10	10	10	
Mischf	z400	38	38	38	
Moly mit	3500	5	5	5	+1
Mono	8000	10	10	10	
Mono wt	2000	1	1	1	
M christ	7750	13	13	13	
Mountn	500	23	23	23	+1
Murgld	22000	27	20	21	
Musto E	15500	300	300	300	+10
Mutual	z400	63	63	63	
Nalos	8500	60	60	60	—5
Nanco	4000	55	55	55	
NCA Mrl	450	232	232	232	
Ncn expl	9500	21	20	21	
Neti tec	8234	$7¾	7⅝	7¾	
Nevada	500	16	16	16	
Nevcal	3750	15	14	14	—1
N arcdia	500	105	101	101	
New beg	11750	105	96	96	—8
N Cinch	6700	11	11	11	
N Minex	1000	13	13	13	
New pen	3000	76	76	76	
New pnr	5000	14	12	12	
N rprivtr	4000	60	60	60	—1
N Scope	3400	220	212	220	
Nwbry	1000	15	15	15	
Newtec	12000	54	45	45	—5
Nexus	5500	310	310	310	—5
Ni Cal	1000	420	415	415	—30
N hawk	5400	445	420	425	—30
Nirvna	6500	16	16	16	
Nor con	5500	39	37	37	
Noraes	1000	85	85	85	—5
Normx	1000	13	13	13	
Norco	700	18	18	18	+4
Nrman	17500	15	13	13	+1
Norsmt	1000	50	50	50	
Nortek	6750	35	35	35	
Na powr	6400	41	40	40	
Nthair	500	110	105	105	—1
Noxe	9800	10	10	10	—2
NRD Mn	1500	42	42	42	
N dynsty	1000	130	130	130	
Nu start	3000	45	45	45	—1
Nunsco	1000	108	108	108	+8
Nuspar	3900	40	40	40	—2

O P

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
godysey	1500	20	18	20	
Ohio	z74	38	38	38	
Okla	500	4	4	4	
Omab	500	15	15	15	
Omni	1600	15	15	15	
Orion	10000	59	59	59	
Osec A	6000	35	35	35	
Osler res	500	25	25	25	
Outlnd	3000	50	50	50	
Ovrlord	500	35	35	35	
P cypres	3700	10	8	10	+2
Pace II	z300	28	28	28	
Pac rdge	3500	12	12	12	
Palace	19500	27	21	22	—3
Pan am	250	190	190	190	
Paragn	3700	25	25	25	
Psdna	650	$5¼	4¾	4¾	
Pecos	4000	105	100	105	
Penisla	2000	110	110	110	
Ptrsfld	100	130	130	130	—40
Petrgld	9000	45	45	45	—2
Petrom	5100	125	120	120	—5
Petrotx	z167	3	3	3	
Pezaric	14400	305	290	290	—20
Philip rs	7000	14	13	14	
Pinto	1200	300	300	300	
Pistol	500	7	7	7	
Plains	900	50	50	50	
Pm ind	21500	60	53	54	—7
Pola res	500	10	10	10	
Prtavid	1000	40	40	40	
Pattr ag	z12	100	100	100	
Pwrgm	4500	36	36	36	
Preferd	1100	175	171	171	—4
Pride	1000	16	16	16	
Primrs	2300	255	250	250	
Princtn	2500	150	150	150	
Prism	7200	27	25	25	
Propht	3300	21	20	20	
Pryme	2200	40	35	40	+1

Q R

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Qued res	7000	36	35	36	+3
Quest en	4500	49	48	49	
Quilla	3000	18	18	18	—1
Quintra	z645	35	30	30	
R c i res	21000	40	40	40	
Rabbit	2500	10	5	5	
Rado	1380	16	16	16	
Rainier	8500	5	5	5	
Ralegh	2000	32	32	32	
Ramblr	2000	6	6	6	
Ramm	6100	110	110	110	+1
Ramrd	500	14	14	14	
Raymc	500	13	13	13	
Rea gold	1500	95	95	95	5
Reba res	1200	167	165	165	—5
Red hill	1000	55	55	55	
Repadr	4100	27	27	27	
Retlaw	100	264	264	264	—1
Rexplr	2600	80	80	80	—10
Rhyolit	6000	60	60	60	
Richprt	5614	195	185	185	
Rideau	10000	4	4	4	
Rio sier	5150	45	40	40	
Rococc	3500	25	25	25	
Rococo r	5500	22	20	20	
Rodeo	3000	15	15	15	
Romx	21000	20	20	20	
Ronrco	15200	27	27	27	
Ruskin	4650	75	70	75	+5
Ryan	2000	31	31	31	

S T

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Sable	7600	55	55	55	
Smsn gl	500	20	20	20	
Santred	1000	80	80	80	
Santa S	2000	45	45	45	—3
Saturn	4000	285	275	275	—5
Saxton	500	470	470	470	—5
Scheer	3000	46	46	46	
Score	1000	18	18	18	
Scoti	4000	22	15	22	+4
Sea gold	5500	20	17	20	
Searay	3000	8	8	8	+1
Seastr	17500	20	18	20	
Seastr w	40000	6	5	6	+2
Snsrstt	2200	40	40	40	
Shakwk	500	40	40	40	—5
Shndoh	1000	50	50	50	
Sienna	z300	53	53	53	
Sierra	27500	10	6	7	—2
Sixa	3500	260	250	260	+10
Signl hil	1250	80	80	80	—13
Signet rs	2500	35	35	35	
S Cloud	1500	12	12	12	
Slv hrt a	6000	185	175	185	—15
Silver sc	12000	25	21	21	—8
Slvr strk	15800	110	100	108	+13
Slvrlf	12400	70	60	70	
Simpat	14500	88	80	80	—8
Skylark	10000	35	34	35	
S atin	2000	20	20	20	
Sthn star	61500	150	125	150	+27
Sovrgn	2000	18	18	18	
Spirit	1500	50	45	45	
Sprngfl	18000	39	39	39	
Stabell	1000	52	52	52	
Stackpl	500	13	13	13	
Starfire	1000	75	75	75	
Stan gld	3000	33	33	33	—1
Strata	10000	30	30	30	
Stryker	200	130	130	130	
Suncst	3800	18	18	18	
Sundan	2400	12	6	12	+7
Sunxco	3100	10	9	10	+2
Suprem	2000	52	52	52	
Surinm	8000	24	20	24	
Suthrld	6500	20	18	18	—3
Sydney	4500	20	16	20	
Synrgy	z200	2	2	2	
TRV Mn	4800	110	106	109	—2
Taiee	1500	44	35	44	+10
Tanker	z125	16	16	16	
Tantlus	z200	47	47	47	+3
Tarron	2000	37	35	35	
Taseko	500	30	30	30	
Taurus	3200	78	78	78	+3
Tay Rvr	1600	8	8	8	
Tegra	1000	65	65	65	
Telstar	23375	53	48	53	+2
Tempir	4000	18	16	16	
Teriton	2000	25	25	25	
Tera nva	500	45	45	45	+2
Terace	2000	35	35	35	
Terrm	13000	62	50	60	+10
Tms sa	2000	22	22	22	
Totem	10000	49	49	49	+2
Tc Pipe	2000	$21⅜	21⅜	21⅜	
Tri basin	7500	85	85	85	—5
Tri west	11000	14	13	14	
Trigon	3500	45	40	45	+10
Triple	3300	11	8	11	+4
Troudr	2000	18	18	18	
Tu tahl	500	15	15	15	
Tundra	6500	37	37	37	
Turner	29300	38	30	33	+8

U V

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Uke res	3000	25	25	25	
Unicrn	5000	50	47	47	—3
U grnwd	8060	28	8	28	+3
U Gunn	17000	10	10	10	
Ut leadr	1106	25	25	25	
Utd rdfr	1200	100	100	100	
U Wstld	z400	47	47	47	
Us precs	1450	200	200	200	
Val Dor	700	15	15	15	—1
Valclar	3500	30	30	30	+2
Velvet	1000	30	30	30	—5
Ventex	1000	7	7	7	
Ventra	7600	15	14	15	
Veronx	700	$5¼	5¼	5¼	
Vilebon	5000	19	15	19	—1
Vip dvn	7000	24	24	24	—1
Viscont	z211	20	20	20	

W X

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Worstr	1500	34	34	34	—1
Wvcrst	40160		160	160	
Weaco r	z300	67	67	67	
Wnatch	48500	17	15	17	
Werner	13500	40	40	40	+4
Westm	52000	35	32	35	+4
Westat	1500	70	70	70	
Wstbnk	500	475	475	475	+5
Wstfort	1000	13	13	13	
Westly	2000	85	85	85	
Wstunit	15500	25	22	25	+2
Wharf	800	360	360	360	
Wildfir	10500	43	38	38	+3
Windra	7000	80	76	76	—8
Windsr	5200	25	25	25	+2
Winstn	12000	45	38	45	
Wolf rivr	1000	36	36	36	
Wrld c	2000	28	28	28	+3
Xing hai	1000	35	35	35	
Yankee	1000	11	11	11	
Young	3000	20	20	20	
Yukon g	1600	9	9	9	
Zenco	53500	47	42	42	—4
Zone	1000	55	55	55	
Zuni egy	2000	13	13	13	
Zytec	13700	250	230	235	—15
0th Cen	5000	18	18	18	

TOTAL VOLUME 4,835,932

DENRÉES

MONTRÉAL (PC) — Cours des denrées transmis par le ministère fédéral de l'Agriculture:

Beurre: Commission canadienne de l'industrie laitière, prix d'achat, No 92, $4.76 le kg; No 93, $4.78 le kg; prix moyen du grossiste au détaillant: $5.15 le kg.

Fromage cheddar au kilo: blanc, $4.869; coloré: $4.876.

Produits concentrés: lait en poudre écrémé: No 1, sac de 25 kg, $2.851 le kg; lait écrémé destiné à l'alimentation: $1.103; petit lait en poudre comestible, $0.474 le kg; petit lait destiné à l'alimentation, $0.352 le kg; lait de beurre, $1.947 le kilo.

Oeufs: prix moyens des grossistes aux détaillants, boîte d'une douzaine, A-extra-gros, $1.31 8-10; A-gros, $1.30 6-10; A-moyens, $1.25 6-10; A-petits, $0.90 1-10

Prix de gros aux distributeurs établis par la Fédération des producteurs avicoles du Québec: A-extra-gros, $1.28; A-gros, $1.27; A-moyens, $1.22; A-petits, $0.87; A pee-wee, $0.53.

Pommes de terre, prix de gros: Québec, nouvelles: $0.70 à $0.75 le 10 lb; $1.25 à $1.30 le 20 lb; $3.00 à $3.25 le 50 lb; Canada No 1 lavées, $4.00 à $4.50 le 50 lb; Ile du Prince-Edouard: $0.85 à $0.95 le 10 lb, $1.75 à $1.80 le 20 lb, $3.75 à $4.00 le 50 lb; N.-B.: $0.80 à $0.85 le 10 lb; $1.40 à $1.45 le 20 lb; $3.25 à $3.50 le 50 lb.

CÉRÉALES

WINNIPEG (PC) — Les cours étaient généralement à la baisse et les affaires calmes, hier, au marché aux grains de Winnipeg. Environ 100,000 tonnes de denrées ont fait l'objet de transactions.

Le colza a baissé de $4.30-5.00 et clôturé à $377.60 en janvier.

Le lin était inchangé et en recul de $1.60 avec décembre à $350.00.

L'orge de Thunder Bay perd 30 cents à $1.20 et ferme à $134.10 en décembre. L'orge d'Alberta est stationnaire, février à $149.00.

L'avoine est stable, décembre à $126.00.

Le blé fourrager marque une baisse de $1.50 et une hausse de 40 cents, fermeture décembre à $166.00.

Le seigle abandonne 20 cents à $1.60 et termine à $142.80 en décembre.

OPTIONS TRANS-CANADA TRANSIGÉES

A B

Option	Mois	Prix	Vol.	Op. en. circ.	Der. trans.	Ferm. du Titre
Agnic E	Fb	12½p	10	25	120	$11⅝
Agnic E	My	15 p	15	15	$3⅜	$11⅝
Alcan	Fb	30	5	57	$7¼	$36⅞
Alcan	Fb	32½	10	210	$4¾	$36⅞
Alcan	Fb	35	10	3220	$2½	$36⅞
Alcan	Fb	35 p	50	1918	40	$36⅞
Alcan	Fb	40	25	4128	60	$36⅞
Alcan	My	35	3	267	$3¾	$36⅞
Alcan	My	40	16	1463	155	$36⅞
Alcan	Ag	32½p	10	10	80	$36⅞
Asama	Ja	12½	42	1387	1	$9
Asama	Ap	10	35	2041	85	$9
Asama	Jy	10	80	302	125	$9
BC Tel	Ja	20	1	34	$2	$21⅞
BC Tel	Ap	20	3	105	185	$21⅞
BCE	Fb	32½	5	1328	$3⅛	$35½
BCE	Fb	35	76	5369	115	$35½
BCE	Fb	35 p	155	3402	45	$35½
BCE	Ag	35 p	12	82	115	$35½
Bk Mtl	Fb	25	1	4107	135	$26
Bk NS	Sp	12½	7	7	175	$13½
Bow Val	Ja	17½p	80	418	75	$16⅞
Bow Val	Ap	17½	10	864	100	$16⅞
Bow Val	Ap	20	25	1312	50	$16⅞
Bow Val	Ap	22½	20	444	15	$16⅞
Bow Val	Jy	15 p	5	5	90	$16⅞

C D

Option	Mois	Prix	Vol.	Op. en. circ.	Der. trans.	Ferm. du Titre
C Im B	Mr	27½	5	785	$2⅞	$29½
C Im B	Jn	30	5	766	160	$29½
C Im B	Jn	30 p	5	35	120	$29½
C Im B	Sp	30	5	5	190	$29½
C Marc	Fb	20	25	501	60	$19¼
C Marc	My	20	13	77	150	$19¼
CanP E	Fb	20	1	181	$4⅝	$24⅝
CanP E	Fb	22½	5	613	$2½	$24⅝
CanP E	Fb	22½p	5	347	15	$24⅝
CanP E	Fb	25	8	1972	50	$24⅝
CanP E	My	22½	20	83	$3	$24⅝
Carl OK	Fb	15	5	1210	55	$14⅞
Carl OK	Fb	17½	5	508	9	$14⅞
CBth A	Jy	17½p	6	6	190	
Cmnc	Mr	12½	6	344	75	$12¼
Cmnc	Mr	12½p	10	50	80	$12¼
Cmnc	Mr	15	50	344	25	$12¼
CP Ltd	Fb	45	3	539	$5¾	$50
CP Ltd	Fb	50	9	1399	180	$50
CP Ltd	Fb	55	5	189	40	$50
CP Ltd	My	50	55	732	$3½	$50
CRL	Mr	20 p	50	269	85	$23½
CRL	Mr	22½	23	1188	$2⅝	$23½
CRL	Mr	22½p	107	926	150	$23½
CRL	Mr	25	90	680	125	$23½
CRL	Mr	25 p	49	438	$2⅞	$23½
CRL	Mr	27½	25	776	65	$23½
CRL	Mr	27½p	2	763	$4½	$23½
CRL	Mr	35 p	40		$11⅛	$23½
CRL	Jn	20 p	5	124	125	$23½
CRL	Jn	22½	3	11	$3½	$23½
CRL	Jn	25 p	2	140	$3¼	$23½
CRL	Jn	27½	1	117	130	$23½
CRL	Sp	25	1	5	$3⅝	$23½
Crslr U	Fb	32½	2	40	130	$31
Crslr U	Ag	30	5	5	$3⅞	$31
CTr A f	Mr	10 p	40	187	90	$9
Dfs A	Mr	25	10	112	95	$24
Dom M	Ja	7½	20	81	180	$9⅛
Dom M	Ja	15	10	842	1	$9⅛
Dom M	Jy	7½p	20	40	55	$9⅛
Dom M	Jy	12½p	26	339	$3⅝	$9⅛

G H

Option	Mois	Prix	Vol.	Op. en. circ.	Der. trans.	Ferm. du Titre
Gnstar	Ja	25	1	929	$2	$26¾
Gnstar	Ap	27½	4	1326	165	$26¾
Gulf C	Fb	17½	20	5379	25	$15¼
Gulf C	My	15	68	529	155	$15¼
Gulf C	My	15 p	30	100	65	$15¼
Gulf C	Ag	15 p	5	30	100	$15¼
Gulf C	Ag	17½	18	193	110	$15¼
Husky	Ja	10	15	1013	100	$10⅞
Husky	Ja	12½	10	7852	3	$10⅞
Husky	Ap	12½	70	3113	30	$10⅞
Husky	Jy	10	10	83	170	$10⅞

I J

Option	Mois	Prix	Vol.	Op. en. circ.	Der. trans.	Ferm. du Titre
Imsco	Ja	45 p	10	437	35	$47¼
Imsco	Ap	50	17	25	165	$47¼
Imsco	Jy	50	1	81	$2½	$47¼
Inco	Fb	12½	60	1057	$3½	$15¾
Inco	Fb	15	46	2821	135	$15¾
Inco	Fb	15 p	10	546	35	$15¾
Inco	My	15	76	2065	190	$15¾
Inco	My	17½	70	970	70	$15¾
Inco	My	17½p	5	5	185	$15¾
Inco	Ag	12½	2	473	$4¼	$15¾
Inco	Ag	15	5	1133	$2¾	$15¾
IOil A	Fb	35 p	10	58	1	$42
IOil A	Fb	40	1	985	$2	$42
IOil A	Fb	40 p	90	968	40	$42
IOil A	Fb	42½	5	749	135	$42
IOil A	My	40	1	123	$4¼	$42
IOil A	My	45 p	1	37	$3⅜	$42
L Mnr	Mr	27½	4	106	110	$25⅞
L Mnr	Mr	30 p	5	52	$4¼	$25⅞
L Mnr	Jn	27½	15	22	$2	$25⅞
L Mnr	Jn	30	20	15	115	$25⅞

M N

Option	Mois	Prix	Vol.	Op. en. circ.	Der. trans.	Ferm. du Titre
Mitel	Mr	7½	12	962	105	$7⅝
Mitel	Mr	7½p	10	430	50	$7⅝
Mitel	Mr	10	29	1093	35	$7⅝
Mitel	Jn	7½	2	286	180	$7⅝
Moore	Fb	60	2	476	$2	$59¾
Nat Bk	Fb	10	2	35	$4⅝	$14¼
Nat Bk	Fb	15	24	1655	40	$14¼
Nat Bk	Fb	15 p	5	15	75	$14¼
Nat Bk	Ag	12½	5	85	$2⅝	$14¼
Nat Bk	Ag	15	49	286	105	$14¼
Nor Tel	Ja	42½	5	22	$3¾	$45⅝
Nor Tel	Ja	45	73	1738	170	$45⅝
Nor Tel	Ja	47½	95	442	70	$45⅝
Nor Tel	Ja	47½p	10	35	190	$45⅝
Nor Tel	Ja	50	76	3269	30	$45⅝
Nor Tel	Ap	45	3	559	$3	$45⅝
Nor Tel	Ap	45 p	60	712	170	$45⅝
Nor Tel	Ap	50	23	1049	160	$45⅝
Nor Tel	Jy	42½p	3	16	115	$45⅝
Nor Tel	Jy	55	118	780	190	$45⅝
Noran	Fb	17½	10	779	60	$17⅛
Noran	Fb	17½p	9	574	75	$17⅛
Noran	Fb	20	35	2251	25	$17⅛
Noran	Fb	20 p	35	211	$3	$17⅛
Noran	Fb	22½	10	709	5	$17⅛
Noran	My	17½	10	840	140	$17⅛
Noran	My	20	25	550	70	$17⅛
Noran	My	22½	2	1087	25	$17⅛
Noran	My	22½p	1	28	$5¼	$17⅛
Noran	Ag	17½	13	132	$2	$17⅛
Noran	Ag	20 p	5	30	$3¼	$17⅛
Nva A f	Fb	5	5	188	$2	$7¼
Nva A f	Fb	7½p	70	129	35	$7¼
Nva A f	My	7½	300	3718	30	$7¼

O P

Option	Mois	Prix	Vol.	Op. en. circ.	Der. trans.	Ferm. du Titre
Oba 01	Mr	75	4	37	$10¾	$85⅞
Oba 01	Mr	80	9	372	$6	$85⅞
Oba 01	Mr	82½	57	780	$3¾	$85⅞
Oba 01	Mr	85	46	1392	$2¼	$85⅞
Oba 01	Mr	85 p	1	499	140	$85⅞
Oba 01	Mr	87½	13	1069	110	$85⅞
Oba 01	Jn	80	6	177	$6⅜	$85⅞
Oba 01	Jn	82½p	25	553	115	$85⅞
Oba 01	Jn	85	1	504	$2⅝	$85⅞
Oba 01	Jn	85 p	35	680	$2	$85⅞
Oba 01	Sp	85	57	66	$3⅜	$85⅞
Oba 01	Sp	85 p	50	50	$2½	$85⅞
Obd 04	Mr	90	1	152	140	$89¾
Obd 04	Jn	82½p	14	517	50	$89¾
Obd 04	Jn	87½p	10	331	165	$89¾
Placer	Mr	22½p	5	342	125	$22½
Placer	Mr	25	7	738	55	$22½
Placer	Mr	27½	10	325	25	$22½
Placer	Jn	22½	10	33	185	$22½
Placer	Jn	25	14	55	110	$22½
Placer	Jn	27½	14	35	50	$22½

Q R

Option	Mois	Prix	Vol.	Op. en. circ.	Der. trans.	Ferm. du Titre
Rang	Ja	10	17	4190	2	$6¼
Rang	Ja	12½	5	535	1	$6¼
Rang	Ap	7½	61	1883	45	$6¼
Rang	Ap	7½p	40	373	135	$6¼
Rang	Ap	10	108	2471	10	$6¼
Rang	Jy	5 p	10	10	30	$6¼
Rang	Jy	7½	20	451	70	$6¼
Roy Bk	Ja	30	20	2023	105	$30¾
Roy Bk	Ap	30	20	1378	175	$30¾

S T

Option	Mois	Prix	Vol.	Op. en. circ.	Der. trans.	Ferm. du Titre
Segrm	Ja	50	40	991	160	$51¼
Segrm	Ja	50 p	30	491	35	$51¼
Segrm	Ja	55	54	410	20	$51¼
Segrm	Ap	55	1	284	140	$51¼
Shell C	Fb	22½	5	1298	55	$21¾
Shell C	Ag	20	5	33	$3½	$21¾
Shell C	Ag	25	2	68	115	$21¾
T-D Bk	Sp	17½p	10	10	75	$18⅜
TIX	Ja	115 p	20	340	25	119¼
TIX	Fb	125	5	90	80	119¼
TIX	Fb	125 p	1	4	$6¼	119¼
TrC PL	Fb	20	32	204	155	$21¼
TrC PL	My	20	87	598	$2	$21¼
Wcoast	Jn	15	25	1616	70	$15⅛
Wlkr R	Mr	25	10	1648	50	$23⅜
XXM	Ja	115 p	8	84	30	119⅛
XXM	Ja	120	7	165	175	119⅛
XXM	Mr	120	3	3	$3½	119⅛

Total volume 4369.
Total open interest 309156.

MERCURIALE

MONTRÉAL (PC) — Voici les prix payés au Marché central métropolitain tels que fournis par le ministère de l'Agriculture du Québec.

Fruits

Pommes: Lobo et Cortland: 12x3 lb ou 9x4 lb, au détaillant $11.50, au grossiste $10.06; 8x5 lb, au détaillant $12.00, au grossiste, $10.50; Cell pack, grosseur 120, au détaillant $15.00, au grossiste $13.13; Cell pack, grosseur 140, au détaillant $13.00, au grossiste $11.38; 4x4, au détaillant $8.00 au grossiste $7.00; minot (en vrac) au détaillant, $8.50, au grossiste, $7.44.

McIntosh, Spartan et Empire 12x3 pintes ou 9x4 pintes, au détaillant, $12.50, au grossiste, $8.94; 8x5 lb, au détaillant, $13.00, au grossiste, $11.38; Cell pack, grosseur 120, au détaillant, $16.00, au grossiste, $14.00; Cell pack, grosseur 140, au détaillant, $14.00, au grossiste $12.25; 4x4 pintes, au détaillant, $9.00, au grossiste, $7.88; minot en vrac, au détaillant, $9.50, au grossiste, $8.31.

Régions à plus de 290 km de Montréal: ajoutez $0.50.

Une allocation de transport de $0.35 est allouée aux détaillants qui vont chercher les pommes chez le producteur ou l'emballeur.

Ces prix sont fournis par le Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec.

Légumes

Betteraves: moyennes, $2.25 à $2.50 le sac de 25 lb.

Carottes: $2.00 à $2.50 le sac de 25 lb; $5.00 à $5.25 le sac de 24 sachets de 2 lb ou 10 sachets de 5 lb; grosses, $4.50 à $5.50 la caisse de 50 lb.

Choux chinois: $7.50 à $8.00 la caisse de 12 unités.

Choux de Bruxelles: glacés, $14.00 la caisse de 25 lb.

Choux de Savoie: $4.50 à $5.00 la caisse de 12 unités.

Choux rouges: $4.50 à $5.00 la caisse de 12 unités.

Choux verts: $5.00 à $5.50 la caisse de 40 lb; moyens, $4.00 à $4.50 le sac de 50 lb; gros, $4.00 à $4.50 le sac de 50 lb.

Echalotes françaises: $7.00 à $8.00 la boîte de 10 lb; $7.00 à $8.00 la caisse de 12 sachets de 250 gr.

Endives, en caisse de 5 lb, $6.25 à $6.75.

Laitue Boston de serre, $6.50 à $7.00 la caisse de 12 ou 16 unités.

Navets blancs; $5.00 à $5.50 le sac de 25 lb.

Oignons jaunes: gros, $6.50 à $7.00 le sac de 50 lb; moyens, $3.50 à $4.00 le sac de 50 lb; moyens, $2.00 à $2.50 le sac de 25 lb; oignons jaunes moyens, le sac de 10 lb, $1.25 à $1.50; oignons jaunes moyens, sac de 24 sachets de 2 lb ou 10 sachets de 5 lb, $5.25 à $6.00; oignons jaunes petits, $0.75 à $0.85 le sac de 10 lb.

Oignons rouges, $6.00 le sac de 50 lb.

Panais: $5.50 à $6.00 le sac de 20 lb; $7.00 à $7.50 12 sachets de 2 lb.

Poireaux: $3.00 à $3.50 la botte de 12 unités.

Pommes de terre: la caisse de 50 lb, (lavées) $5.00 à $5.50; le sac de 50 lb; $2.75 à $3.00; le sac de de 20 lb (lavées) $1.20; le sac de 10 lbs (lavées) $0.70 à $0.75; la grosse, le sac de 50 lb, $3.75 à $4.00; rouges, le sac de 50 lb, $3.00 à $3.25; la caisse de 50 lb (lavées) $5.50. Arrivages: 50,000.

Rutabaga: moyens $4.00 à $4.50 le sac de 50 lb; gros, $2.50 à $3.00 le sac de 50 lb; moyens, sac de 25 lb, $2.25 à $2.50.

TABLEAU DE BORD

			Mois précé.	Variation annuelle en %
EMPLOIS, REVENUS				
Gains moyens hebdomadaires ($)	sept.	407.97	405.49	2.9
Revenu du travail (millions $)	août	20,019.4	19,716.8	5.2
Personnes occupées (en millions)	nov.	11.05	11.15	2.4
Chômeurs	nov.	1,355,000	1,305,000	4.5
INVENTAIRES				
Grands magasins (millions $)	sept.	3,325.5	3,434.7	0.5
Appartenant aux fabricants (millions $)	sept.	32,685.4	32,644.6	8.6
Nouvelles commandes (millions $)	sept.	18,939.9	19,073.2	—12.8
Commandes en carnet (millions $)	sept.	22,077.0	22,265.2	8.7
PRIX				
Prix à la consommation (1981 = 100)	nov.	124.0	123.2	4.0
Indice des prix des maisons neuves (1981 = 100)	oct.	94.8	94.8	0.0
Indice des prix des matières brutes (1977 = 100)	oct.	212.5	213.4	0.6
sans charbon, pétrole Brut gaz naturel	oct.	154.7	156.4	1.3
Prix de vente dans l'industrie (1971 = 100)	oct.	312.1	312.0	3.5
			Cumulatif	
BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS				
Permis de bâtir (million $)	sept.	1,120.2	11328.1	4.0
Mises en chantier dans les centres urbains (unités)	oct.	8,863	93,435	−17.9
ÉNERGIE				
Production de charbon (milliers de tonnes métriques)	sept.	4,870	41,675	30.6
Production d'électricité (TW/h)	sept.	31.3	310.8	8.8
Production de gaz (millions de mètres cubes)	août	7,298.7	65,148.8	6.7
Raffinage du pétrole (millions de mètres cubes)	sept.	6.2	65.6	3.5
COMMERCE EXTÉRIEUR				
Exportations, base balance des paiements (Millions $)	oct.	10,244	93,765	27.2
Importations, base balance des paiements (millions $)	oct.	−8,241	−77,484	29.5
PRODUCTION				
Chargements ferroviaires (millions de tonnes)	oct.	24.9	221.7	17.3
Acier (lingots — milliers de tonnes métriques)	oct.	1,246.5	12,272.8	17.1
VENTES				
Ventes des grands magasins (millions $)	sept.	947.9	7,454.4	4.4
Livraisons des fabricants (millions $)	sept.	19,128.1	167986.2	14.7
Ventes de véhicules automobiles neufs (millions $)	oct.	1,532.2	13.340.3	32.1
Ventes au détail (millions $)	oct.	9,846.0	92,558.7	8.8

Les statistiques sont représentées en dollars courants et ne sont pas désaisonnalisées.

Source: Statistique Canada.

Imaginez un court-circuit dans ce système!

Le fonctionnement du corps humain peut se comparer à celui d'un système électrique. Une panne peut toujours survenir, Par exemple, avec la sclérose en plaques; un mal redoutable qui court-circuite le système nerveux. La SP perturbe les messages du cerveau aux yeux, aux bras, aux jambes...

Elle peut affecter toutes les fonctions motrices et sensorielles.

On ne connait pas les causes de la maladie ni les moyens de la prévenir ou de la guérir. Les recherches se poursuivent activement mais il faudrait faire plus pour les patients.

Vous qui avez encore vos réflexes, donnez un petit coup de pouce à

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES
Division Québec, 3555, rue Berri, suite 919, Montréal, P.Q. 849-7023

Le bilan des relations de travail est peu emballant, selon le CPQ

LAURENT SOUMIS

Le Conseil du patronat considère peu emballant le dossier des relations de travail au Québec au cours de la dernière année.

Dans un communiqué émis hier, le CPQ fait état longuement de neuf événements qui ont marqué l'année de façon «plus ou moins positive». Cinq autres éléments figurent au « bilan positif » du Conseil.

Le Conseil du patronnat s'élève d'abord contre la campagne syndicale en faveur de la réduction des heures de travail de 40 heures à 35 heures, « alors que la situation économique ne la justifie pas ».

Selon le CPQ, le projet de loi 42 amendant la Loi sur les accidents du travail conduirait « à laisser moins d'argent disponible pour indemniser les vrais accidentés du travail ».

L'imposition par décret gouvernemental des conditions de travail dans le secteur de la construction ne tiendrait pas compte de la capacité de payer de ce secteur, soutient ensuite le CPQ.

Le Conseil déplore le refus du gouvernement québécois de vérifier par les tribunaux la constitutionnalité des dispositions antibriseurs de grève, qu'il qualifie « d'un des pires irritants de nos lois québécoises du travail ».

Le Conseil dénonce le règlement intervenu entre le ministre des Affaires sociales et le président de la CSN au terme de la grève des employés de l'Hôpital St-Julien de St-Ferdinand d'Halifax « qui passe l'éponge sur des gestes illégaux tout à fait inacceptables ».

En outre, le Conseil du patronnat déplore la dernière grève du transport à Montréal, et la violence dans le domaine des relations de travail qui a caractérisé, selon lui, les conflits de Marine industrie, des ambulanciers de Montréal, de Domglas, et de Métro-Richelieu.

« Le refus du gouvernement d'affirmer clairement son opposition à toute forme de négociation sectorielle, multipatronale ou élargie, et le refus de diminuer les cotisations patronales à la Commission des normes du travail » sont également soulignés par le Conseil du patronnat.

Le CPQ accorde toutefois quelques bons points à la mise sur pied de la Commission consultative sur le travail, au rapport de la Commission fédérale s'opposant aux quotas d'embauche, à l'énoncé de la politique québécoise sur la formation professionnelle des jeunes et des adultes, à la relance de l'Institut national de productivité et au programme de travail partagé dans la fonction publique québécoise.

Formulant ses voeux pour l'an nouveau, le CPQ souhaite que la Commission consultative sur le travail tienne compte du fait que « nos lois du travail comportent beaucoup trop d'irritants pour les investisseurs ».

Le Conseil souhaite que les entreprises privées obtiennent plus de pouvoir par rapport aux syndicats qui « en possèdent trop ».

Le Conseil du patronat salue finalement « le courage politique du gouvernement qui répond au souhait de 80 % de la population » lors du dépôt récent du projet de loi modifiant en profondeur le régime de négociation dans les secteurs public et parapublic.

Hydro-Québec

Un abonné évite l'interruption du service suite à l'intervention du président du conseil

LAURENT SOUMIS

Un abonné d'Hydro-Québec de la région nord de Montréal, M. Robert Macdonald, a évité une interruption du service électrique, peu avant les Fêtes, suite à l'intervention en sa faveur du président du conseil d'administration de la société d'état, M. Joseph Bourbeau.

C'est ce qu'a confirmé au DEVOIR M. Pierre Nadeau, gérant de la région nord de Montréal de l'entreprise hydro-électrique. Les faits tels qu'ils nous ont été confirmés sont les suivants:

Après avoir changé de domicile, l'abonné reçut une facture de $ 751.08 pour le service dispensé à son ancienne adresse. Ayant récemment perdu son emploi, l'abonné se trouva dans l'impossibilité d'acquitter cette créance.

Le 15 juillet 1984, l'abonné omit de se présenter au bureau d'Hydro-Québec pour signer une entente de remboursement préalablement conclue par téléphone.

Le 12 octobre, une nouvelle entente fut conclue prévoyant le versement d'une somme de $ 50 toutes les deux semaines. Bénéficiaire de prestations de l'assurance-chômage, l'abonné se trouva alors dans l'impossibilité d'honorer ses promesses.

Selon la procédure habituelle, le service de recouvrement d'Hydro-Québec lui envoya un avis d'interruption.

N'ayant d'autres recours, l'abonné communiqua avec son ancien employeur, M. Georges Barclay. Celui-ci est finalement intervenu auprès de M. Edouard Lapierre, un employé du service des enquêtes au recouvrement, pour tenter de faire modifier la décision.

Au cours de la conversation, M. Barclay a affirmé être « un ami intime de M. Bourbeau ». Le cas fut référé au commis responsable du service de recouvrement, M. Pierre Prince, qui a maintenu sa décision.

Selon le gérant de la région Nord d'Hydro-Québec, M. Pierre Nadeau, M. Barclay a communiqué avec le bureau du président du conseil pour demander une révision du cas.

La secrétaire de M. Joseph Bourbeau, retenu ailleurs à ce moment, a communiqué le dossier aux services concernés qui ont décidé eux aussi de maintenir la décision d'interrompre le service.

Selon M. Nadeau, « le président du conseil, M. Joseph Bourbeau, a par la suite téléphoné directement au directeur de la région, M. André Lavoie, pour lui demander de traiter le cas avec la plus grande justice possible ».

Suite à cette intervention, le commis au recouvrement, M. Pierre Prince, fut avisé suivant la filière hiéarchique du chef de section, du chef de division, du gérant et du directeur de la région, « qu'un accord de règlement était conclu sur la base de versements mensuels de $ 50.»

Interrogé au téléphone par LE DEVOIR, le gérant de la région, M. Pierre Nadeau, a déclaré que « cette affaire doit être considérée comme un cas spécial ».

« Dans certains cas, il nous arrive de nous montrer bon prince », a-t-il déclaré.

Tout en indiquant que « la proximité de la période Noël a sûrement influencé la décision finale », M. Nadeau a admis que « la procédure habituelle, dans le cas où un abonné néglige de respecter sa parole, aurait normalement conduit à une coupure de service ».

M. Joseph Bourbeau

« On essaie de tenir compte de la capacité de payer de l'abonné tout en cherchgant à rentrer dans notre argent le plus tôt possible », a déclaré M. Pierre Nadeau.

Il nous a été impossible d'obtenir une confirmation de la part du président du conseil d'administration d'Hydro-Québec, M. Joseph Bourbeau. Celui-ci est en vacances jusqu'au 7 janvier.

Deux porte-parole de la société d'État nous ont toutefois affirmé que « la version du gérant de la région nord doit être considérée comme la position officielle d'Hydro-Québec ».

Rejoint par LE DEVOIR, M. Christian Royer, directeur de l'éxécutif de la section locale 2000 du Syndicat des employés de bureau d'Hydro-Québec, affiliée au Syndicat canadien de la fonction publique-FTQ, a dénoncé « l'infiltration du président du conseil d'administration dans les dossiers des commis au recouvrement d'Hydro-Québec ».

Le porte-parole syndical s'est demandé « comment Hydro-Québec ferait respecter ses directives si monsieur Bourbeau prend tous ses *chums* sur ses bras ».

Le syndicat — qui a rendu publique l'existence du cas de M. Macdonald — a également accusé Hydro-Québec de pratiquer « une politique de discrimination à l'égard des assistés sociaux »

« Si l'abonné en question avait été bénéficiaire de l'aide sociale, il aurait été contraint de verser des paiements mensuels de $ 60 conformément aux règlements en vigueur, a soutenu M. Royer, lui-même commis au recouvrement. L'abonné qui a fait appel au bureau du président s'en est tiré avec des paiements mensuels atteignant seulement $ 50.»

Le porte-parole syndical a accusé Hydro-Québec de contrevenir à ses propres directives exprimées dans le règlement ADV-1360, à la page 77, extrait du procès-verbal de l'assemblée de la Commission hydro-électrique du Québec, tenue à Montréal, le 6 décembre 1977.

Gérant de la région nord d'Hydro-Québec, M. Pierre Nadeau a formellement démenti l'existence de liens d'amitié entre le président et l'abonné concerné.

« Je ne crois pas que M. Bourbeau fréquente ce genre d'individu », a-t-il affirmé.

Entre le printemps et l'automne, Hydro-Québec procède chaque jour à une quinzaine d'interruptions de service dans la seule région nord-montréalaise. En vertu de l'article 9 du règlement, « Hydro-Québec doit limiter le plus possible le recours à l'interruption durant la période comprise entre le 1er novembre et le 1er mai ».

M. Nadeau estime que « les abonnés menacés d'interruption peuvent en appeler au supérieur immédiat du commis au recouvrement chargé de leur dossier ».

Photolaser AP

M. Gerhard Haerendel (à droite), coordonnateur du projet, a surveillé de près, hier, la formation de la première comète artificielle de l'histoire

Comète artificielle: tout s'est passé comme prévu

LOS ANGELES (AFP) — Une comète créée par l'homme a été formée hier avec succès, au-dessus du Pacifique, et le vif éclair lumineux a été repéré par des avions d'observation mais le phénomène céleste n'a guère été visible depuis la Terre.

Tout s'est passé comme prévu, a déclaré M. Gerhard Haerendel, directeur de l'Institut de physique extra-terrestre de Munich, et coordinateur de ce projet conjoint américain, britannique et ouest-allemand destiné à étudier notamment l'action des vents solaires sur les champs magnétiques terrestres.

A 7 h 22 (HNE), un satellite ouest-allemand en orbite à plus de 100,000 km au-dessus du Pacifique a éjecté deux cylindres de vapeur de baryum qui, au contact du vent solaire, a produit un halo semblable à une comète.

Un appareil de la NASA, véritable observatoire volant, qui avait décollé de Californie, a indiqué au contrôle au sol avoir vu une petite comète avec la queue qui est le propre de ces corps célestes, a précisé M. Haerendel.

M. Bob Cameron, un des chercheurs qui se trouvaient à bord de l'avion, a décrit ainsi le phénomène au cours d'une interview radio-téléphonique: au début, cela a explosé: on aurait dit une étoile très brillante, une sorte d'éclair jaune et bleuté, qui a vite tourné au violet. M. Cameron a ajouté qu'au bout de quelques instants, les chercheurs ont vu se former la queue de la comète, qui s'est allongée très rapidement pour atteindre quelque 50,000 km de long.

Il a souligné que la comète s'était formée environ 10 minutes après le largage des cylindres de baryum et s'était dissipée au bout d'une quinzaine de minutes. Elle a été moins brillante que prévu, car les chercheurs n'ont utilisé que deux des quatre cylindres de baryum pour pouvoir répéter l'expérience l'été prochain.

Deux satellites d'observation, américain et britannique, qui avaient été lancés en même temps que l'engin ouest-allemand, en août dernier, ont également observé le nuage de baryum, ainsi qu'un second avion qui était parti spécialement de Hawaii. De mauvaises conditions météorologiques ont cependant empêché toute observation dans trois des quatre observatoires au sol (notamment à Kitt Peak, dans l'Arizona).

M. Haerendel s'estime toutefois satisfait. Il a indiqué que les satellites avaient pu réaliser les mesures souhaitées grâce à leurs systèmes de détection.

La comète avait été baptisée comète de Noël, car elle aurait dû être lancée le jour de Noël, mais l'expérience avait été repoussée à hier à cause de mauvaises conditions météorologiques.

Cette expérience fait partie d'un programme de $ 78 millions destiné à étudier les vents solaires — formés de petites particules de matière émises par le Soleil — et leur influence sur la Terre. Elle pourrait apporter des informations sur la façon dont ces particules affectent le climat terrestre ou peuvent gêner les communications par satellite ou sur Terre.

William Schroeder a même pris sa douche!

LOUISVILLE, Ken. (AFP) — M. William Schroeder, l'homme au coeur artificiel, a pris hier sa première douche depuis l'implantation de ce coeur, il y a un peu plus d'un mois.

M. Schroeder, qui est âgé de 52 ans, a été assisté par deux personnes, l'une se trouvant dans la douche avec lui et l'autre surveillant les tubes de plastique qui le relient au compresseur actionnant son coeur mécanique, a indiqué un porte-parole du Humana Audubon Hospital de Louisville (Kentucky).

Cette étape importante de la vie post-opératoire du patient était prévue pour mercredi, mais avait dû être repoussée d'un jour, M. Schroeder étant trop fatigué.

Il devait également faire quelques pas seul dans sa chambre avec l'aide de béquilles et faire une série d'exercices de rééducation, destinés notamment à améliorer sa coordination et son élocution, affectés par la congestion cérébrale dont il a souffert le 13 décembre.

Les médecins cherchent pendant ce temps une maison proche de l'hôpital où M. Schroeder pourrait être hébergé pour la période de transition qui suivra son départ de l'hôpital, avant de rentrer éventuellement chez lui à Jasper (Indiana).

Ils ignorent toutefois encore quand M. Schroeder pourra quitter l'hôpital. Cela dépendra de la façon dont il se remet des séquelles de la congestion (troubles de mémoire et d'expression notamment).

L'hôpital a d'autre part repris la recherche d'un autre candidat potentiel au coeur artificiel.

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

■ App./logements

ST-LAMBERT, 5½ ensoleillé, garage, jardin, 421$ chauffé. Sous-location. Occupation 1er février. 671-1464, 845-5141 poste 291. 31-12-84

U de M, 3½ meuble, demi sous-sol, 2 chambres fermées, cuisinette, douche, entrée privée. Libre 15 janvier. 341-6196 après 17h. 03-01-85

DISPONIBLE IMMÉDIATEMENT. Grand appartement 1 c.c. - duplex rénové, très propre, petit parc, quartier St-Urbain/des Pins. 400$. — 481-3302. 03-01-85

RUE CHERRIER, r.d.c., 6½ rénové, chauffé 650 $, possibilité bureau dans logement. 525-9753. 3-1-85

COURT TERME, meublés, superbe app. ou maison, tout inclus, 3 à 12 mois. Troc-Vacances, 288-4194. 31-12-84

OUTREMONT, 833 Dollard, 6½ à louer, 2 s.b., salon/foyer, entièrement refait, disponible immédiatement, 750 $/mois non chauffé. 270-5369. 9-1-85

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 9h à 16h30

Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 13h pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS

VISA MasterCard

PAR TÉLÉPHONE

286-1200

■ App./logements

Edouard-Montpetit, face U de M, 6½ chauffé, eau chaude, 3 c.c., 1er, 575$, 342-1503. 31-12-84

Quartier St-Louis, rue Laval près Roy, occupation immédiate, 6½ pièces sur 2 niveaux, 3 c.c., rénové, jardin. — 845-3991. 31-12-84

■ Espaces commerciaux à louer

OCCASION UNIQUE, espace commercial 1 500 p.c., à sous-louer, 386 Laurier O., secteur de prestige. Libre 1er janvier. Bail long terme raisonnable. 843-3596. 4-1-85

■ Déménagement

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité appareils électriques. Assurances. Téléphone: 253-4374. J.N.O.

DISPONIBLE en tout temps déménagements. Spécialité cuisinière, réfrigérateur. Local, longue distance, emballage, entreposage, assurance complète. 253-3275. J.N.O.

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout genre, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

■ Divers à vendre

Équipement de photocomposition Compugraphic modèle MCS 10: 1 clavier, photocomposeuse 8 fontes en ligne, modèle 8208 HR, développeur ZRC avec séchoir, 16 fontes - 4 familles de caractères, 22 000$, 381-7231, 526-8129. 31-12-84

■ Gardiennes

AHUNTSIC, couple ayant enfant 14 mois, cherche gardienne 5 jrs/semaine, de 7h30 à 16h. Références exigées. — 337-6504. 07-01-85

■ Oeuvres d'art

Huile 8" x 10", Pfeiffer "Rocky Point" 1972. — 843-3043. 31-12-84

■ Offres d'emplois

■ Offres d'emplois

Importante maison d'édition canadienne française

désire rencontrer professeur(s) d'économie familiale oeuvrant au secondaire au sujet d'un projet d'initiation à l'économie familiale sec. 2.

S.V.P. Envoyez votre curriculum vitae à:

Dossier 181
Le Devoir
C.P. 6033
Succ. Place d'Armes
Montréal, Qc H2Y 3S6

4-1-85

■ Maison de campagne à vendre

Maison ancienne, planchers pin, poutres, 4 arpents, vallonneux, Cantons de l'Est. 45 000$ — 671-3442 ou 1-548-2793. 31-12-84

■ Offres de services

OUTREMONT, dame sérieuse cherche emploi comme femme de ménage. Heures ou journées. — 277-6041. 03-01-85

■ Offres de services

LAVAGE plafonds, tapis, murs, vitres, peinture, plomberie, ouvrage général. 276-4909. J.N.O.

■ Société-Loisirs

BUT SÉRIEUX SEULEMENT, vous cherchez une personne distinguée, cultivée, de même niveau que vous? Communiquez avec notre équipe expérimentée en ressources humaines. La Vie à Deux, 1405 Bishop, suite 100, Montréal. 287-9759 — 288-4727. 03-01-85

LE BRIDGE

Coups fins, habiles, adroits

par Charles-A. Durand

♠ ♥ ♦ ♣

Donneur: Ouest
Vulnérables: Est-Ouest

Nord
♠ R V 7 5 2
♥ 5 2
♦ 7 4 3
♣ R D V

Ouest	Est
♠ A 9 8 4 3	♠ D 10 6
♥ A 8 7 6	♥ —
♦ R D V	♦ A 10 9 6 2
♣ 7	♣ 8 6 5 4 2

Sud
♠ —
♥ R D V 10 9 4 3
♦ 8 5
♣ A 10 9 2

Les enchères:

Ouest	Nord	Est	Sud
1 ♦	1 ♠	2 ♦	4 ♥
passe	passe	passe	

Entame: le Roi de carreau par Ouest.

Il est de ces coups fins, adroits, subtils qui demandent une connaissance approfondie du jeu et une vision psychologique de la pensée des adversaires; ils sont le produit de celui qui les exécute au moment imprévisible où ils se présentent.

La donne suivante se prête bien à l'exécution d'un de ces coups que seul un très bon déclarant sut employer.

D'abord regardons jouer la majorité des joueurs qui ne sauront pas déceler la marche du jeu pour réaliser leur contrat: l'entame du Roi de carreau s'y fit très normalement par Ouest et Est, en jouant le 9, signala qu'il avait l'As. C'était une première communication bien établie par l'équipe des défenseurs. La deuxième carte jouée par Ouest fut son 7 de trèfle; c'était de toute évidence un singleton. Nord prit cette levée du Roi et immédiatement joua l'atout. Ce joueur sans expérience vit Ouest prendra la main avec son As et exploiter le signal de carreau de son partenaire pour lui donner la main. Et malheur pour Sud, Est joua un trèfle que Ouest coupa. C'était 2 levées de carreau, une coupe en trèfle et l'As de coeur qui venaient d'être acquis par les défenseurs pour une levée de chute. Et la plupart des joueurs tombèrent dans le même pétrin tandis que le déclarant habile saura circonscrire la faille que contient sa main et réalisera son contrat avec éclat.

En effet, lorsque le Roi de trèfle s'emparera de la main, l'envergure de Sud saura pénétrer l'esprit des défenseurs (que le langage bridge est beau), il verra très clairement l'amorce mentale engagée par les défenseurs. Le déclarant habile perdra le deuxième carreau à sa manière, mais d'une manière si fine que le joueur Est ne pourra pas prendre la main par cette couleur pour donner un trèfle à couper à son partenaire. Et le contrat s'accomplira. Le coup est facile. Après la deuxième carte, Nord prenant la main avec le Roi de trèfle jouera le Roi de pique sur lequel il écartera la perdante de carreau de Sud. Les levées des défenseurs seront 1 carreau, l'As de coeur et l'As de pique. C'est un accomplissement digne d'un grand joueur! On l'appelle le coup du ciseau. Ne coupe t'il pas les communications entre partenaires laquelle empêchera la coupe d'un trèfle; le déclarant ayant coupé ce carreau avec un gros honneur.

Nous répétons que Culbertson appelait ces coups les coups sans noms. Ils sont des milliers lesquels renchérissent la valeur des Experts qui savent si bien les manier.

LA MÉTÉO

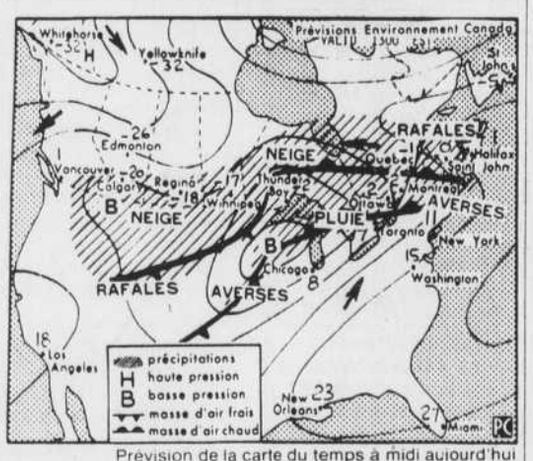

Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui

Situation générale: l'anticyclone auquel étaient associées les températures froides des derniers jours se déplace lentement vers l'est. Un front chaud venant de la région des Grands Lacs couvre les régions de l'ouest du Québec. Ce front apporte un peu de neige ainsi qu'un adoucissement des températures. De la bruine verglaçante est aussi prévue, principalement à proximité du front. Samedi, le temps doux persistera sur le sud-ouest de la province et les régions du bas Saint-Laurent connaîtront à leur tour un adoucissement et un peu de neige.

MONTRÉAL

Nuageux avec bruine verglaçante. Vents modérés par moments. Max.: 2. Précipitations: 70 %. Samedi: nuageux et doux.
LEVER DU SOLEIL: 7 h 34
COUCHER: 16 h 17

QUÉBEC

Abitibi: faible neige passagère et risque de bruine verglaçante. Accumulation de neige: 5 à 10 cm. Max.: −2. Samedi: faible neige passagère.

Témiscamingue, Pontiac-Gatineau et Lièvre: neige se changeant en bruine verglaçante. Accumulation: près de 5 cm. Max.: 0. Samedi: nuageux et doux.

Réservoirs Cabonga et Gouin: neige passagère. Accumulation: 5 à 10 cm. Risque de bruine verglaçante. Max.: −4. Samedi: faible neige passagère.

Laurentides: neige se changeant en bruine verglaçante. Accumulation: 5 à 10 cm. Max.: −2. Samedi: nuageux et doux.

Québec, Trois-Rivières, Beauce: neige passagère. Risque de bruine verglaçante. Accumulation: 5 à 10 cm. Vents modérés par moments. Max.: −2. Samedi: un peu de bruine et doux.

Drummondville, Estrie: faible neige passagère se changeant en bruine verglaçante. Max.: 0. Précipitations: 70 %. Samedi: nuageux et doux.

Lac St-Jean, Saguenay, Mauricie, Réserve des Laurentides, Rivière-du-Loup et La Malbaie: neige passagère. Accumulation: 5 à 10 cm. Risque de bruine verglaçante. Max.: −6. Samedi: un peu de bruine et doux.

Rimouski-Matapédia, Ste-Anne-des-Monts et Parc de la Gaspésie: nébulosité croissante, suivie de neige passagère. Accumulation: 5 à 10 cm. Max.: −6. Samedi: faible neige passagère.

Gaspé-Parc Forillon: ensoleillé en matinée. Nébulosité croissante, suivie de neige passagère par la suite. Max.: −6. Précipitations: 80 %. Samedi: faible neige passagère.

Baie-Comeau, Sept-Îles: nébulosité croissante, suivie de neige passagère. Accumulation: près de 10 cm. Max.: −12. Samedi: faible neige passagère.

Basse côte nord-Anticosti, secteur de Natashquan et à l'ouest: ensoleillé en matinée. Nébulosité croissante, suivie de neige passagère en après-midi. Max.: −18. Précipitations: 70 %. Samedi: faible neige passagère.

Secteur à l'est de Natashquan: généralement ensoleillé. Nébulosité croissante, suivie de neige passagère en fin de journée. Vents diminuant d'intensité. Max.: −18. Précipitations: 70 p.c. Samedi: faible neige passagère.

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS

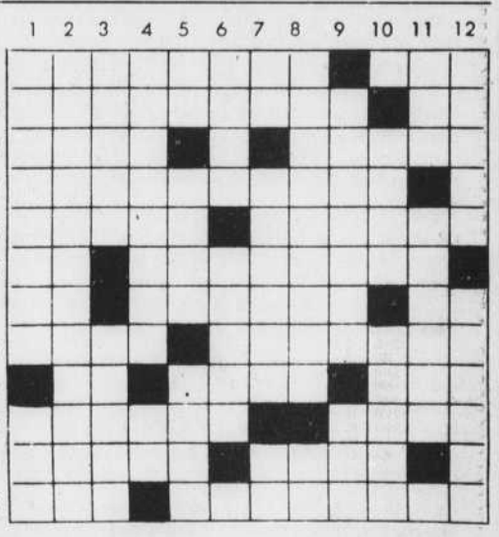

Horizontalement

1—Alcoloïde du tabac. — Mot servant à désigner.
2—Courtoisie. — Note de la gamme.
3—Oiseau de l'ordre des échassiers. — Parer.
4—Manière dont une pierre est sertie.
5—Cachet qui authentifie un acte. — Suite d'actions héroïques.
6—Du verbe avoir. — Marcher en boitant un peu.
7—Lui. — Conforme à la loi. — Antimoine.
8—Amas de neige en cours de transformation en glace. — Contraire à la loi.
9— Molybdène. — Tunique moyenne de l'oeil. — Septième lettre grecque.
10— Poisson. — Syn. de National-Socialiste.
11—Plante à fleurs jeaunes. — Immersion d'un corps dans l'eau.
12—Saison. — Petite roue.

Verticalement

1—Ensemble des larves nageuses d'huîtres avant leur fixation. — Oiseau.
2—De façon imbécile.
3—Capitale de l'Egypte. — Célébrité.
4—Ce qui empêche. — Aluminium.
5—Titane. — Myriapode. — Utiliser.
6—Terres entourées d'eau. — Partie antérieure d'un projectile.
7—Nickel. — Partie de la fleur. — Avalé.
8—Mèche inflammable servant d'amorce à une mine. — Aluminium.
9—Qui contient des erreurs. — Dit qu'une chose n'est pas vraie.
10—Insecte des eaux stagnantes. — Qui excède de beaucoup de taille ordinaire.
11—Poème lyrique. — Produit de remplacement de moindre qualité.
12—Sécrétion qui s'écoule des narines. — sent.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	H	A	I	T	I	E	N	■	P	B	■	O
2	O	B	S	E	C	R	A	T	I	O	N	S
3	R	O	M	E	■	S	P	H	E	R	E	■
4	S	U	A	■	E	H	■	T	E	T	A	■
5	C	L	E	O	P	A	T	R	E	■	Z	■
6	O	I	L	■	R	U	A	I	■	P	E	U
7	N	E	I	G	E	■	L	O	G	E	U	R
8	C	■	T	A	S	S	E	M	E	N	T	■
9	O	S	E	R	■	A	N	■	O	S	■	N
10	U	T	■	D	O	U	E	L	L	E	■	O
11	R	U	M	E	U	R	■	A	E	R	E	R
12	S	C	O	R	I	E	■	I	S	A	R	D

AVIS PUBLICS

PRENEZ avis que la compagnie ANTECH ANTENNA TECHNOLOGIES LTD. constituée sous l'autrité de la loi sur les corporations commerciales canadienne a reçu du Directeur du service des compagnies, de la consommation et des corporations, un certificat d'intention de dissolution daté du 30 novembre, 1984.
NARVEY, GREEN & ASSOCIÉS, procureurs pour la compagnie.
Montréal, 17 décembre 1984.

AVIS DE DEMANDE
D'ABANDON DE CHARTE

Prenez avis que la compagnie LUKIAN PLASTIC CORP. demandera à l'Inspecteur général des Institutions financières, Direction des compagnies, la permission d'abandonner sa charte.
MONTRÉAL, le 19 décembre, 1984.
SHRIAR POLAK COOPERSTONE & SHENKER
Procureurs de la compagnie

Avis est donné que SANDRA MARGARET HAYFORD, sans emploi, résidant et domiciliée au 631, Strathmore, Dorval, district de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice pour obtenir un certificat afin que son nom soit désormais SANDRA MARGARET LUNAN.
LACHINE, le 17 décembre 1984.
BARRIÈRE, NEUER ET ASS.
Procureurs de la requérante

AVIS DE DEMANDE
DE DISSOLUTION

PRENEZ AVIS que la compagnie R. BRASGOLD ENTERPRISES INC./LES ENTREPRISES R. BRASGOLD INC. demandera au Ministre des Institutions Financières et Coopératives, la permission de se dissoudre.
MONTRÉAL, ce 29ième jour de novembre 1984.
Me FRANÇOIS GOTTLIEB, avocat
Procureur de la compagnie

Prenez avis que la compagnie HARNOR HOLDINGS INC. demandera à l'Inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.
Montréal, le 21 décembre 1984.
MENDELSOHN ROSENTZVEIG SHACTER
Les procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que JEANNINE-MURIELLE-ANNE-MARIE BLANCHARD étudiante, résidant et domiciliée au 1433 Towers, appartement 603, dans les ville et district de Montréal, Province de Québec, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat de changement de nom en celui de ANNE-MARIE PELLETIER.
MONTRÉAL, le 19 décembre 1984.
Mes Leduc, St-Pierre & Therrien
4227 ouest, St-Jacques, suite 300
Montréal (Québec) H4C 1J5
Procureurs de la requérante

"Je soussigné, PASCAL TAVAROZZI, résidant et domicilié au 10731, Hénault à Montréal, déclare ne plus être responsable pour les dettes et engagements de mon épouse, Claudette Tatto, à compter du 17 décembre 1984."

AVIS est par les présentes donné que la compagnie CONCORDE CAPS INC./CAPSULES CONCORDE INC., constituée en vertu de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes, ayant son siège social dans la Ville de Laval, demandera au ministère de la consommation et des corporations du Canada la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes.
DATÉ A MONTRÉAL, ce 7ième jour du mois de décembre 1984.
Akos de S. Muszka, c.r.
Procureurs de la compagnie

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE BEDFORD

COUR SUPÉRIEURE
"En faillite"

No: 455-11-000050-84
Q. — 053524

DANS L'AFFAIRE DE FAILLITE DE:
Anibec Cowansville Inc.
175 Principale
Cowansville, P.Q.
J2K 3L9

AVIS AUX CRÉANCIERS
DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Avis est par les présentes donné que Anibec Cowansville Inc. a fait une cession le 21 décembre 1984 que la première assemblée des créanciers sera tenue le 11 janvier 1985 à 10:30 heures au bureau du Séquestre Officiel, Complexe Guy Favreau, 200 boul. Dorchester Ouest, Basilière 00, Tour Ouest, chambre 07, salle = 1, Montréal, Québec, et que pour avoir le droit de voter, les créanciers doivent déposer entre mes mains avant l'assemblée les preuves de réclamations et au besoin, les procurations. Les réclamations à l'encontre de l'actif doivent être produites au syndic avant que la distribution ne soit faite, à défaut de quoi le produit de l'actif sera distribué entre les ayants droit sans égard à ces réclamations.
Daté de Valleyfield, le 21 décembre 1984.
Bureau de: J.P. CHATIGNY & ASSOCIÉS INC. et Jean-Pierre Chatigny, syndic
J.P. CHATIGNY & ASSOCIÉS INC. et
Jean-Pierre Chatigny, syndic
9 rue Nicholson, suite A,
2e étage, C.P. 91
Valleyfield, Qué. J6S 4V5
Tél.: 373-5698 ou 1-800-363-5330

VILLE DE TÉMISCAMING
RÉGLEMENT NO: 216
AVIS DE MOTION
DATE: 10 décembre 1984

Je soussigné, GÉRARD CHAPUT, conseiller, donne avis que je présenterai lors d'une prochaine assemblée publique du Conseil, un règlement pourvoyant à la modification du Règlement de zonage, de lotissement et de construction No: 205, afin d'incorporer certaines normes complémentaires (conditions préalables aux permis et certificats, les marges de recul, les marges latérales, les cours arrière, l'occupation au sol et les superficies de terrains, le tout visant la classe de zone IB et la classe de zone PB).
Signé: Gérard Chaput
Conseiller
DONNÉ à TÉMISCAMING, le 10e jour du mois de décembre 1984.
Richard Shank
Secrétaire-trésorier

AVIS DE TRANSPORT GÉNÉRAL DE COMPTES DE LIVRES

AVIS est donné par la présente que conformément à un acte de transport général de comptes de livres et de cession de créances, intervenu le 29 août 1984 en la cité de Montréal et enregistré au bureau d'enregistrement de ladivision de Terrebonne-sous le numéro 696107, le 4 octobre 1984 et conformément à une convention de prêt, de nantissement agricole et de cession de créances, intervenue sous seing privé le 20 février 1984 en la cité de Montréal et enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne sous le numéro 681957, le 4 avril 1984, et conformément à une cession de créances générale intervenue le 1er novembre 1984 en la cité de Montréal et enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne sous le numéro 697970 et au bureau d'enregistrement de la division de l'Assomption sous le numéro 300957 le 2 novembre 1984, Sarah Fremeth personnellement et/ou ès-qualité d'héritière à la succession de David Fremeth, résidante et domiciliée au 435, boulevard Ste-Sohie en la cité de New Glasgow, Province de Québec, a cédé la totalité de ses comptes à recevoir, créances et dettes de livres passés, actuels ou futurs à la Coopérative Fédérée de Québec.
MONTRÉAL, cve 21ème jour de décembre 1984.
GARNEAU & GILBERT, avocats

AVIS DE TRANSPORT GÉNÉRAL
DE COMPTES DE LIVRES

AVIS est donné par la présente que conformément à un acte de transport général de comptes de livres et de cession de créances, intervenu le 3 octobre 1984 en la cité de Montréal et enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne sous le numéro 696106, le 4 octobre 1984 et conformément à une convention de prêt, de nantissement agricole et de cession de créances, intervenue sous seing privé le 19 mars 1984 en la cité de Montréal et enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne sous le numéro 681954, le 4 avril 1984, LA FERME LENARD INC. corporation légalement constituée, ayant son siège social au 453, boul. Ste-Sophie à New Glasgow, Province de Québec, a cédé la totalité de ses comptes à recevoir, créances et dettes de livres passés, actuels ou futurs à la Coopérative Fédérée de Québec.
MONTRÉAL, ce 21ème jour de décembre 1984.
GARNEAU & GILBERT, avocats

AVIS DE TRANSPORT GÉNÉRAL
DE COMPTES DE LIVRES

AVIS est donné par la présente que conformément à un acte de transport général de comptes de livres et de cession de créances, intervenu le 3 octobre 1984 en la cité de Montréal et enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne sous le numéro 696102, le 4 octobre 1984 et conformément à une convention de prêt, de nantissement agricole et de cession de créances, intervenue sous seing privé le 19 mars 1984 en la cité de Montréal et enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne sous le numéro 681953, le 4 avril 1984, LA CORPORATION DAFREM corporation légalement constituée, ayant son siège social au 340, boul. Ste-Sophie à New Glasgow, Province de Québec, a cédé la totalité de ses comptes à recevoir, créances et dettes de livres passés, actuels ou futurs à la Coopérative Fédérée de Québec.
MONTRÉAL, ce 21ème jour de décembre 1984.
GARNEAU & GILBERT, avocats

AVIS DE TRANSPORT GÉNÉRAL
DE COMPTES DE LIVRES

AVIS est donné par la présente que conformément à un acte de transport général de comptes de livres et de cession de créances, intervenu le 3 octobre 1984 en la cité de Montréal et enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne sous le numéro 696105, le 4 octobre 1984 et conformément à une convention de prêt, de nantissement agricole et de cession de créances, intervenue sous seing privé le 19 mars 1984 en la cité de Montréal et enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne sous le numéro 681956, le 4 avril 1984, LA FERME GLASGOW INC. corporation légalement constituée, ayant son siège social au 471, boul. Ste-Sophie à New Glasgow, Province de Québec, a cédé la totalité de ses comptes à recevoir, créances et dettes de livres passés, actuels ou futurs à la Coopérative Fédérée de Québec.
MONTRÉAL, ce 21ème jour de décembre 1984.
GARNEAU & GILBERT, avocats

WESTMOUNT

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la Ville de Westmount, que les immeubles ci-dessous décrits, situés dans la municipalité de Westmount, seront vendus à l'enchère publique, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, 4333 rue Sherbrooke ouest, Westmount, Québec H3Z 1E2, le lundi 14 janvier 1985, à dix heures, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires avec intérêts, plus les frais encourus ou qui pourront être encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente:

No de Compte	(Propriété) Propriétaire	Description cadastrale
10545000	(4360-56 Côte des Neiges) Mr. Tho Lam Chan, ingénieur 3834 Prud'Homme Mtl H4A 3H7	283-10 — avec bâtisse

Un immeuble situé en la Cité de Westmount, étant connu et désigné comme la subdivision dix du lot originaire deux cent quatre-vingt trois (283-10) au plan et livre de renvoi officiels de la Municipalité de la Paroisse de Montréal.

Avec la bâtisse dessus érigée portant les numéros civiques 4356, 4358 et 4360 Chemin de la Côte-des-Neiges.

No de Compte	(Propriété) Propriétaire	Description cadastrale
20970000	(3310 Cedar Ave) Mr. Olivier Robert Leroy 3310 Cedar Av H3Y 1Z8 Mrs. Olivier Robert Leroy (Joan Catherine Killoran) 3310 Cedar Av H3Y 1Z8	282-P155, 285-11 — avec bâtisse

Un emplacement ayant front sur l'avenue Cedar dans la ville de Westmount composé de:
(a) La subdivision onze du lot deux cent quatre-vingt-cinq (285-11) sur les plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, mesurant trente-cinq pieds de largeur à l'avant sur l'avenue Cedar, soixante pieds et trente-cinq centièmes de pied de largeur à l'arrière, cent neuf pieds et neuf dixièmes de pied de profondeur dans sa ligne nord-ouest, sa ligne sud-ouest étant composée de deux segments dont l'un mesure quatre-vingt-dix-sept pieds et sept dixièmes de pied à partir de l'avenue Cedar et l'autre mesure trente pieds, ladite subdivision onze couvrant une superficie de six mille soixante et un pieds carrés; et

(b) Une petite parcelle de terrain qui est une partie de la subdivision cent cinquante-cinq du lot deux cent quatre-vingt-deux (282-ptie 155) sur lesdits plan et livre de renvoi, mesurant quatre pieds dans ses lignes sud-est et nord-ouest, seize pieds et deux dixièmes de pied dans sa ligne sud-ouest et seize pieds et soixante-six centièmes de pied dans sa ligne nord-est et couvrant une superficie de soixante-six pieds carrés et limitée au nord-est par ladite subdivision onze et au sud-ouest et au nord-ouest par la subdivision deux de ladite subdivision cent cinquante-cinq dudit lot deux cent quatre-vingt-deux et au sud-est par la subdivision cent cinquante-quatre dudit lot deux cent quatre-vingt-deux.

Toutes les mesures ci-dessus étant plus ou moins, et en mesures anglaises.

Avec l'édifice érigé ci-dessus, portant le numéro civique 3310, avenue Cedar et le garage de brique qui y est aussi érigé.

Ladite propriété comme elle subsiste avec tous ses droits, membres et dépendances sans exception ou réserve de quelque nature que ce soit de la part du vendeur.

No de Compte	(Propriété) Propriétaire	Description cadastrale
40068000	(321 Claremont Ave) Mme Edward Dube (L. Cambridge) 45 Burton Ave H3Z 1J6 Att Caron Signs Ltd 3421 Peel Street Mtl H3A 1W7	208-P41B, 208-P41C — avec bâtisse

Un emplacement ayant front sur l'avenue Burton dans la ville de Westmount ayant une largeur de vingt-cinq pieds à l'avant et une largeur de vingt-neuf pieds à l'arrière sur une profondeur de soixante-dix-neuf pieds neuf pouces dans sa ligne latérale nord-est et d'environ quatre-vingts pieds dans sa ligne latérale sud-ouest, formant un terrain limitée à l'avant au sud-est par ladite avenue Burton, sur un côté au sud-ouest par l'avenue Claremont, sur l'autre côté au nord-est par la propriété de John M. Campbell ou ses représentants et à l'arrière au nord-ouest par la subdivision numéro quarante et un du lot numéro deux cent huit sur les plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, et étant composé de:

1. la partie sud-ouest de la subdivision quarante et un C dudit lot numéro deux cent huit (208-41C) comprenant vingt pieds à l'avant sur l'avenue Burton et limitée à l'avant par ladite avenue Burton, à l'arrière par la subdivision quarante et un B dudit lot numéro deux cent huit (208-41B), au sud-ouest par l'avenue Claremont et au nord-est par le reste de ladite subdivision quarante et un C, propriété dudit John M. Campbell ou de ses représentants, et

2. la partie sud-ouest de la subdivision quarante et un B dudit lot officiel numéro deux cent huit (208-41B) et limitée au sud-est par une partie de ladite subdivision quarante et un C décrite ci-dessus, au sud-ouest par l'avenue Claremont, au nord-ouest par la subdivision quarante et un dudit lot numéro deux cent huit et au nord-est par le reste de ladite subdivision quarante et un B, propriété dudit John M. Campbell ou de ses représentants.

Avec droit de passage à pied et avec des véhicules et des animaux en tout temps en commun avec d'autres ayant des droits à cet égard dans ladite avenue Burton qui a été désignée voie publique.

Avec les édifices y érigés portant les numéros civiques 321, avenue Claremont et 45, avenue Burton, Westmount, dont le mur à gâble du côté nord-est est mitoyen.

Ladite propriété comme elle subsiste avec tous les droits, membres et dépendances qui en font partie.

No de Compte	(Propriété) Propriétaire	Description cadastrale
40076000	(512-10 Prince Albert) Mr. Jacob Greenbaum 5700 Cavendish Bl #903 Côte St. Luc H4W 1S8	208-P6, 208-P6A, 208-P7, 208-P7A, 214-P6, 214-P6B — avec bâtisse

Un certain emplacement ayant front sur l'avenue Prince Albert, dans la ville de Westmount, province de Québec, mesurant trente-trois pieds (33') de largeur sur une profondeur de cent sept pieds quatre pouces (107'4") dans sa ligne sud-est, et cent trois pieds quatre pouces (103'4") dans sa ligne nord-ouest, et composé de:

(1) Une partie du lot de subdivision numéro six B du lot originaire numéro deux cent quatorze (214, ptie 6B) sur les plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, division d'enregistrement de Montréal, ladite partie mesurant: vingt-cinq pieds (25') de largeur à l'avant et à l'arrière, sur une profondeur de soixante pieds (60') dans ses lignes sud-est et nord-ouest, et ladite partie étant limitée: en avant, au nord-est, par l'avenue Prince Albert, à l'arrière au sud-ouest par une partie du lot de subdivision numéro six A du lot originaire numéro deux cent huit (208-ptie 6A) dudit cadastre et décrite ci-dessous, au sud-est par le reste dudit lot de subdivision numéro six B dudit lot originaire numéro deux cent quatorze (214-ptie 6B), et au nord-ouest par une partie du lot de subdivision numéro six dudit lot originaire numéro deux cent quatorze (214-ptie 6);

(2) Une partie du lot de subdivision numéro six dudit lot originaire numéro deux cent quatorze (214-ptie 6) sur lesdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant huit (8) pieds de largeur sur soixante (60') de profondeur, ladite partie étant limitée: à l'avant, au nord-est, par ladite avenue Prince-Albert, à l'arrière au sud-ouest par une partie du lot de subdivision numéro six du lot originaire numéro deux cent huit (208-ptie 6) dudit cadastre et décrite ci-dessous, d'un côté au nord-ouest par le reste dudit lot de subdivision numéro six dudit lot originaire numéro deux cent quatorze (214, res.6) dudit cadastre, et de l'autre côté au sud-est par une partie du lot de subdivision numéro six B dudit lot originaire numéro deux cent quatorze (214-ptie 6B) dudit cadastre décrite ci-dessus;

(3) Une partie du lot de subdivision numéro six A dudit lot originaire numéro deux cent huit (208, ptie 6A) sur lesdits plan et livre de renvoi officiels, ladite partie mesurant: vingt-cinq pieds (25') de largeur sur trente-huit pieds huit pouces (38'8") de profondeur sur son côté nord-ouest, quarante et un pieds quatre pouces (41'4") de profondeur sur son côté sud-est, ladite partie étant limitée: an nord-est par une partie du lot de subdivision numéro six B dudit lot originaire numéro deux cent quatorze (214-ptie 6B) dudit cadastre et décrite ci-dessus, à l'arrière au sud-ouest par une partie du lot et subdivision numéro sept A dudit lot originaire numéro deux cent huit (208-ptie 7A) dudit cadastre et décrite ci-dessous, d'un côté au sud-est par une partie du lot de subdivision numéro six A dudit lot originaire numéro deux cent huit (208-ptie 6A) dudit cadastre, et de l'autre c'est au nord-ouest par une partie du lot de subdivision numéro six dudit lot originaire numéro deux cent huit (208-ptie 6) dudit cadastre ci-après décrite;

(4) Une partie du lot de subdivision numéro six dudit lot originaire numéro deux cent huit (208-ptie 6) sur lesdit plan et livre de renvoi officiels, ladite partie mesurant: huit pieds (8') de largeur sur trente-huit pieds huit pouces (38.8") de profondeur dans sa ligne sud-eat, et trente-sept pieds dix pouces (37'10") de profondeur dans sa ligne nord-oueat, ladite partie étant limitée: au nord-est par une partie du lot de subdivision numéro six dudit lot originaire numéro deux cent quatorze (214-ptie 6) du cadaatre et décrite ci-dessus, à l'arrière au sud-ouest par une partie du lot de subdivision numéro sept dudit lot originaire numéro deux cent huit (208-ptie 7) dudit cadastre et décrite ci-dessous, d'un côté au sud-eat par une partie du lot de subdivision numéro six A dudit lot originaire numéro deux ent huit (208-ptie 6A) dudit cadastre et décrite ci-dessus, et de l'autre côté au nord-ouest par le reste dudit lot de subdivision numéro six dudit lot originaire numéro deux cent huit (2098-res. 6) dudit cadastre;

(5) Une partie du lot de subdivision numéro sept A dudit lot originaire numéro deux cent huit (298-ptie 7A) sur lesdit plan et livre de renvoi officiels, ladite partie mesurant: vingt-cinq pieds (25') de largeur sur six pieds (6') de profondeur, et limitée au nord-est par une partie du lot de subdivision numéro six A dudit lot originaire numéro deux cent huit (298-ptie 6A) dudit cadastre et décrite ci-dessus, au sud-est et au sud-ouest par d'autres parties dudit lot de subdivision numéro sept A dudit lot originaire numéro deux cent huit (208-pties 7A) dudit cadastre, et au nord-ouest par une partie du lot de subdivision numéro sept dudit lot originaire numéro deux cent huit (208-ptie 7) dudit cadastre et décrite ci-dessous:

(6) Une partie du lot de subdivision numéro sept dudit lot originaire numéro deux cent huit (208-ptie 7) sur lesdits plan et livre de renvoi officiels, ladite partie mesurant: huit pieds (8') de largeur sur une profondeur et cinq pieds six pouces (5'6") et limitée: au nord-est par la partie sud-est du lot de subdivision numéro six dudit lot originaire numéro deux cent huit (208-s.e. ptie 6) dudit cadastre, au sud-est par une partie du lot de subdivision numéro sept A dudit lot originaire numéro deux cent huit (208-ptie 7A) dudit cadastre et décrite ci-dessus, au sud-ouest et au nord-ouest par une partie du lot de subdivision numéro sept dudit lot originaire numéro deux cent huit (208-ptie 7), qui en constitue le reste.

Avec l'édifice érigé ci-dessus portant les numéros civiques 510 et 512 de ladite avenue Prince Albert, dans ladite ville de Westmount.

Avec et sous réseve d'un droit de regard et de passage partagé en commun sur une partie de la proprité vendue par les présentes, créé en vertu d'un Acte d'Entente exécuté devant E. Godin, notaire, le vingt-et-unième jour d'octobre, mille neuf cent vingt-six, enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 125546, et en vertu d'un Acte de Servitude exécuté devant John Fair, notaire, le dix-septième jour d'octobre, mille neuf cent trente et un, enregistré audit Bureau d'enregistrement sous le numéro 291072.

Ladite propriété comme elle subsiste avec tous ses droits, membres et dépendances, le tout sans exception ou réserve de quelque nature que ce soit de la part du Vendeur.

No de Compte	(Propriété) Propriétaire	Description cadastrale
41312026	(4855 de Maisonneuve B1 #402) Mr. Mervyn Gornitsky 72 Downshire Rd Hampstead H3X 1H5 Mr. Domenic Zambon 82 Devon Rd Beaconsfield H9W 4K6 Fraction de co-propriété .0339	4889-1, 4889-2 4889-403 — avec bâtisse

(A) Le lot numéro quatre cent trois de la subdivision du lot originaire numéro quatre mille huit cent quatre-vingt-neuf (4889-403) sur les plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal; et

(B) L'usufruit par indivis du Vendeur en ce qui concerne la propriété décrite à l'alinéa (A) ci-dessus, dans et à l'égard des lots numéro un et deux de la subdivision du lot originaire numéro quatre mille huit cent quatre-vingt-neuf (4889-1 et 2) sur les plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal, le tout selon la Déclaration de Co-propriété exécutée devant Me. Steve Rosenoff, notaire, le vingt-quatrième jour de février, mille neuf cent quatre-vingt-deux, portant le numéro 5072 dans ses procès-verbaux notariaux originaux, et enregistrée au Bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3243061; et

(C) L'usage exclusif d'un (1) espace de garage d'automobile à désigner par le Vendeur, et d'une (1) case de rangement à désigner par le Vendeur.
Le lot décrit à l'alinéa (A) ci-dessus corrrespond à l'unité numéro 402 de l'édifice portant le numéro civique 4855, boulevard de Maisonneuve ouest, dans la ville de Westmount, province de Québec.

Ladite propriété comme elle subsiste, avec tous ses droits, membres et dépendances, sans exception ou réserve de quelque nature que ce soit de la part du Vendeur.

No de Compte	(Propriété) Propriétaire	Description cadastrale
41312027	(4855 de Maisonneuve B1 #403) Les Placements de Caillieres Inc. 116 B1 Hymus Pte Claire H9R 1E8 Fraction de co-propriété .0519%	4889-1, 4889-2, 4889-404 — avec bâtisse

(A) Le lot numéro quatre cent quatre de la subdivision du lot originaire numéro quatre mille huit cent quatre-vingt-neuf (4889-404) sur les plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal; et

(B) L'intérêt indivis de la Partie de la quatorzième Part dans et à l'égard des lots numéro un et deux de la subdivision du lot originaire numéro quatre mille huit cent quatre-vingt-neuf (4889-1 et 2) sur les plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal, le tout selon la déclaration de Co-propriété exécutée devant Me Steve Rosenoff, notaire, le vingt-quatrième jour de février, mille neuf cent quatre-vingt-deux, portant le numéro 5072 de ses procès-verbaux notariaux originaux, et enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3243061.

Le lot décrit à l'alinéa (A) ci-dessus correspond à l'Unité numéro 403 de l'édifice portant le numéro civique 4855, boulevard de Maisonneuve ouest, dans la ville de Westmount, province de Québec.

Ladite propriété comme elle subsiste, avec tous ses droits, membres et dépendances, sans exception ou réserve de quelque nature que ce soit.

Les immeubles susdits seront vendus avec et sujet à toutes servitudes actives et passives.

Les immeubles susdits apparaissent tous aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal et sont situés dans la Ville de Westmount.

La Commission municipale du Québec, par une décision, a autorisé l'énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles à être vendus.

Westmount, le 20 décembre, 1984.

P. Patenaude
Greffier de la ville

Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées au Chef, Politique et Administration des marchées, Capitale nationale, Travaux publics Canada, L'Esplanade Laurier, tour de l'Est, 16 étage, 140, rue O'Connor, Ottawa (Ontario) K1A 0M3, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, à la même adresse que ci-dessus, numéro de téléphone 992-6433, sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISES

Numéro: 043723 — Amélioration du système d'incendie, édifice La Promenade, rue Sparks, Ottawa, Ontario.

On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux des Associations de la construction d'Ottawa, Hull, Montréal et Toronto.

Date limite: jeudi, le 10 janvier 1985
Dépôt: $50.00

Numéro: 107238 — Remplacement des fenêtres et travaux convexes, Centre Asticou, Aylmer, Québec.

On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux des Associations de la construction d'Ottawa, Hull, Montréal et Toronto.

Date limite: mardi, le 15 janvier 1985
Dépôt: $50.00

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire établi à l'ordre du Receveur général pur le Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Canada

la fierté a une ville — montréal

SECRÉTARIAT MUNICIPAL

AVIS PUBLIC

AVIS en vertu des dispositions de l'article 36b de la Charte de la Ville de Montréal.

La Ville désire se libérer des restrictions qui affectent son titre dans l'usage futur de certaines parties de la rue Saint-Jacques et du boulevard Georges-Vanier, sans désignation cadastrale.

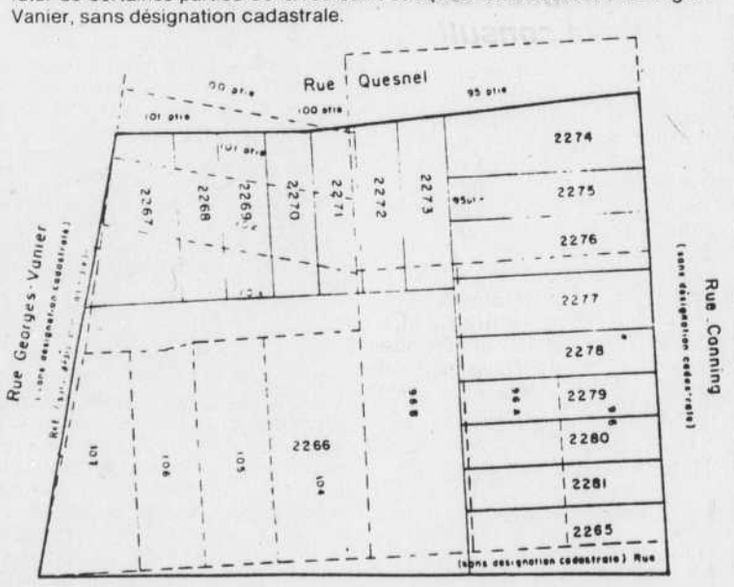

Croquis de certaines parties de la rue SAINT-JACQUES et du boulevard GEORGES-VANIER Sans désignation cadastrale

Les cédants desdits terrains ou leurs ayants droit ou successeurs, prétendant avoir droit à quelque indemnité, devront exercer leur recours devant le tribunal compétant dans les douze (12) mois du présent avis; à défaut de quoi, la Ville sera libérée.

Maurice Brunet
Greffier de la Ville

Hôtel de Ville,
Montréal, le 28 décembre 1984.

AVIS en vertu des dispositions de l'article 36a de la Charte de la Ville de Montréal.

A sa séance du 21 novembre 1984, le Comité exécutif a approuvé la description des ruelles suivantes afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu des dispositions de l'article 36a de sa charte:

«ruelles situées à l'est de la rue de Bruxelles, au nord de l'avenue Pierre de Coubertin, et composées des lots 391-621 et 391-1263 du cadastre de la Paroisse de Longue-Pointe.»

Le droit à une indemnité eu égard à ces acquisitions doit être exercé par requête devant le tribunal de l'expropriation dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis.

Cet avis est le troisième que la Ville est tenue de publier.

Maurice Brunet
Greffier de la Ville

Hôtel de Ville,
Montréal, le 28 décembre 1984.

Loi 3: l'opposition a provoqué un débat de fond sur la *strappe*

RUDY LE COURS

QUEBEC (PC) — En demandant l'avis de la Commission des droits de la personne et celui du Conseil supérieur de l'éducation sur le bien-fondé des châtiments corporels à l'école, le ministre Yves Bérubé a voulu sortir les députés péquistes d'un bien mauvais pas.

Lors de la dernière journée de l'étude détaillée en commission parlementaire de la loi 3 sur l'enseignement primaire et secondaire public, peu s'en fallut que l'opposition réussisse à faire inclure l'interdiction des punitions physiques.

Le député libéral de L'Acadie, Mme Thérèse Lavoie-Roux, a proposé un nouvel article précisant que « l'élève ne peut être l'objet de châtiments corporels ». S'ensuivit durant plus de deux heures un débat où la partisanerie a failli ne pas triompher.

M. Bérubé, alors ministre de l'Education, s'est dit déchiré sur la question avant de noter que la Charte des droits et des libertés et la Loi sur la protection de la jeunesse prévoyait des dispositions garantissant l'intégrité physique de l'enfant.

Mme Lavoie-Roux a répliqué que « le châtiment corporel n'est plus une méthode éducative ou pédagogique qui doit exister dans nos écoles en 1984 ». Elle a précisé qu'une telle sanction, si elle doit exister, devrait être réservée exclusivement aux parents et non, comme c'est le cas maintenant, aux directeurs d'école.

M. Bérubé a fait remarquer qu'un article du Code civil précise que « le titulaire de l'autorité parentale a sur l'enfant un droit de correction modéré et raisonnable ».

Il se dit d'accord avec le caractère dépassé du châtiment corporel mais préfère obtenir l'avis des gens du milieu sur le climat de violence qui règne parfois dans les écoles avant de modifier la loi.

Malheureusement, a-t-il laissé entendre, les corrections physiques sont parfois les plus efficaces: « Ma fille se souvient encore d'une taloche qu'elle a eue, probablement la seule fois de sa vie, mais elle s'en souvient encore. »

Le député péquiste de Verchères et président de la commission de l'Education, M. Jean-Pierre Charbonneau, a de son côté mis en garde l'opposition contre un tel amendement qui ouvrirait la porte à des abus d'indiscipline à l'école. « Les jeunes vont se dire: là on peut faire ce qu'on veut, de toute façon le professeur ne peut pas nous toucher. »

Il a rappelé qu'il a fallu amender la loi sur la protection de la jeunesse pour que les jeunes prennent conscience des responsabilités qui leur incombent quand on leur accorde des droits.

Le bouillant député s'est aussi demandé ce que signifiait juridiquement la notion de châtiment. Va-t-on considérer comme telle une réaction spontanée dans un contexte particulier ou seulement une correction planifiée?

Le ministre a renchéri: donner aux élèves pareille disposition équivaudrait à leur accorder un « argument massue », susceptible de faire perdre toute autorité aux professeurs. « Le châtiment corporel donne certainement des résultats, d'affirmer M. Bérubé. Sont-ils désirables? C'est une autre question. »

De son côté le député péquiste de Bourassa, M. Patrice Laplante, a fait valoir que certains châtiments psychologiques pouvaient être plus cruels encore que les physiques. « Souventes fois, les enfants aimeraient mieux avoir une bonne volée que de se faire dire toutes sortes d'épithètes face à leurs consoeurs et à leurs confrères. »

Puis, l'amendement a été mis aux voix. Le verdict était nul six à six, le péquiste Jean-Paul Champagne, un ancien enseignant, votant avec l'opposition. Si le vote avait été tenu cinq minutes plus tard, l'amendement aurait été adopté, le péquiste David Payne, favorable à l'amendement, étant alors absent de la commission.

C'est finalement le vote prépondérant du président de la commission, M. Jean-Pierre Charbonneau, qui a permis aux députés ministériels de faire en sorte que les châtiments corporels ne soient pas encore interdits dans le texte de la loi.

A l'issue des travaux de la commission, le député libéral d'Argenteuil Claude Ryan devait conclure: « On reste avec l'impression que le ministre est en faveur de la *strappe*. »

EN BREF...

■ Urgences santé: retour à la normale

Le service ambulancier d'Urgences santé a connu hier son premier jour « calme » après plus de cinq semaines de confusion, a indiqué un porte-parole du Conseil régional de la santé et des services sociaux du Montréal métropolitain. Conformément à l'entente tripartie survenue mercredi entre le gouvernement, les syndiqués et les compagnies ambulancières, les techniciens-ambulanciers d'Urgences santé ont en effet interrompu hier tous leurs moyens de pression pour s'en remettre à l'arbitrage d'un Tribunal spécial qui devra statuer sur les congédiements survenus au cours du conflit. Le tribunal devra aussi réexaminer les points en litige suite à l'adoption de la loi 23 décrétant les conditions de travail des techniciens pour les trois prochaines années. Hier en fin de soirée, alors que les techniciens avaient remis leurs uniformes et dégarni leurs véhicules des décorations qui les ornaient depuis quelque jours, la partie patronale n'avait toujours pas fait connaître le nom de l'assesseur qui la représentera sur ce tribunal de trois personnes, présidé par l'ex-ministre de la Main d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, M. Pierre Marois. Le syndicat a de son côté fait savoir qu'il avait choisi M. Claude Rioux, un économiste au service de recherche de la CSN.

■ Nomination des juges: Ottawa consultera

OTTAWA (PC) — Tout en réglant un long conflit avec la Saskatchewan, la décision du gouvernement fédéral de consulter les provinces avant de nommer les juges fédéraux ne manquera de plaire aux autres provinces. S'adressant récemment au comité parlementaire de la justice, le ministre, M. John Crosbie, a promis de consulter les procureurs généraux, afin qu'ils lui suggèrent des candidats « bons et aptes » pour le banc. Les procureurs généraux, a fait remarquer le ministre de la Justice, « connaissent la plupart des avocats et connaissent la scène locale ». « Il ne s'agit que de pure décence » de les consulter, a-t-il ajouté. D'autant plus que cela « ne coûte rien au gouvernement fédéral et nous rapporte de grands avantages, par le seul sentiment de réduire les tensions et les irritants inutiles ». M. Crosbie a rappelé que « cet acte de courtoisie » n'a pas toujours été observé au cours des dernières années, ce qui a créé des « frictions, particulièrement entre la Saskatchewan et le gouvernement fédéral ». Le gouvernement de la Saskatchewan a essayé de réduire le nombre des juges dans deux cours, mais l'affaire a été portée devant la Cour d'appel pour déterminer si la province a le droit d'agir de la sorte.

■ Un 84e meurtre à Montréal

(PC) — La police de la Communauté urbaine de Montréal a enregistré hier son 84ème meurtre de l'année. Un homme d'un trentaine d'années a été découvert sans vie en début de soirée mercredi dans son appartement de la rue Gascon, dans l'est de Montréal. L'homme aurait été abattu de quatre balles dans le dos, au moins 24 heures avant qu'un voisin ne découvre son corps. L'indentité de la victime n'a pas encore été dévoilée.

■ Né d'une mère décédée

DUBLIN (AFP) — Un bébé né 28 jours après la mort clinique de sa mère est décédé mercredi soir à l'âge de 10 jours, dans un hôpital de Cork (Irlande), a-t-on appris hier soir, de source hospitalière. L'hôpital avait indiqué que le bébé était né deux mois avant terme, sans intervention chirurgicale. La mère avait été admise à l'hôpital a la suite d'une hemorragie cérébrale et déclarée cliniquement morte peu après, mais son corps était resté sur appareil de respiration artificielle avec le consentement de son mari.

■ Policier lynché au Mexique

MEXICO (AFP) — Les habitants du village mexicain de San Simon Yehualtepec ont lynché dans la nuit d'hier le commandant de la police municipale locale, à la suite d'une bavure policière qui avait coûté la vie quelques heures plus tôt à un jeune homme. Dans la soirée de mercredi, une altercation a opposé trois policiers de ce village situé à 80 km de la capitale à une vingtaine d'adolescents auxquels ils reprochaient des désordres sur la voie publique. L'altercation a dégénéré en bagarre et un coup de feu est parti, tuant l'un des adolescents, Rafael Cedeno. Quelques heures plus tard, une foule estimée à plus de 300 personnes s'est présenté devant le domicile du commandant Samuel Lopez. Après être entrés de force, les villageois se sont emparés de lui, l'ont traîné entièrement nu jusqu'à l'école et l'ont lynché et achevé d'une balle dans la tête. La police d'Etat, alertée, a isolé le village et tente à présent de trouver les coupables.

AVIS PUBLICS

PRENEZ AVIS que JOSEPHINE REGDOS, ménagère, résidant et domiciliée au 6701 rue Hamilton, dans les ville et district de Montréal, Province de Québec, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat de changement de nom en celui de JOSEPHINE KARTZ.
MONTRÉAL, le 19 décembre 1984.
Mes Leduc, St-Pierre & Therrien
4227 ouest, St-Jacques, suite 300
Montréal (Québec)
H4C 1J5
Procureurs de la requérante

PRENEZ AVIS que HOUSHANG NAZEMI présentement sans emploi, résidant et dimicilié au 2000 St-Marc, appartement 2008, dans les ville et district de Montréal, Province de Québec, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat de changement de nom en celui de TONY PIAZZA.
MONTRÉAL, le 19 décembre 1984.
Mes Leduc, St-Pierre & Therrien
4227 ouest, St-Jacques, suite 300
Montréal (Québec)
H4C 1J5

Avis est donné que: DANIEL BARBE, 765, Rang Casimir, Ange-Gardien, détenteur du permis M-505963-001-00 région 6, s'adressera à la Commission des transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: G.D. Excavation enr., 1337 Coupal, Carignan, conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.
1ère parution: 27 décembre 1984
2ème parution: 28 décembre 1984

AVIS est par les présentes donné que LES ENTREPRISES COOKCHELL LTÉE, une société incorporée selon la Loi sur les Sociétés commerciales canadiennes, ayant son siège social et principale place d'affaires dans les Cité et District de Montréal, demandera au Directeur, Direction des Corporations, Consommation et Corporation Canada, l'autorisation d'abandonner sa charte en certu des dispositions de la Loi sur les Sociétés commerciales canadiennes.
DATÉ à Montréal, ce 5ième jour de décembre, 1984.
LAZARUS, HEFT, CHARBONNEAU
Procureurs des requérants

AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies du Québec, VALROYAL CORPORATION s'adressera à l'Inspecteur général des institutions financières afin d'obtenir permission d'abandonner sa charte, que son annulation doit dirigée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.
MONTRÉAL, province de Québec, le 21e jour de décembre 1984.
Les procureurs de la compagnie,
PHILLIPS & VINEBERG

PRENEZ AVIS que LES LOCATIONS D'AUTO CARTIER LTÉE s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir en sa faveur le transfert du permis Q-600,031 présentement détenu par Shawinigan Auto Location Inc., suite à la convention intervenue entre les parties.
Ledit permis sera exploité aux mêmes places d'affaires que celles ou il est présentement exploité.
La requérante demande également que la décision à intervenir soit exécutoire dès que rendue, conformément à l'article 85 des règles de pratique et de régie interne de la Commission.
Tout intéressé peut s'opposer ou intervenir à la présente demande en s'adressant à la Commission des transports du Québec dans les cinq jours de la deuxième publication du présent avis dans ce journal.
Première publication: 27 décembre 1984.
Deuxième publication: 28 décembre 1984.
Mes SIROIS, BEAUDET, WATTERS & ASSOCIÉS
Procureurs de la requérante.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No: 500-02-043483-846
COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL,
Demanderesse,
-vs-
MICHAEL FARLETTE,
Défendeur.
PAR ORDRE DE LA COUR:
Le défendeur Michael Farlette, est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication;
Une copie du bref d'assignation et déclaration a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention;
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de déposer votre comparution dans les délais susdits, la demanderesse procèdera à obtenir contre vous un jugement par défaut.
MONTRÉAL, le 21 décembre 1984.
Me Hervé Bélanger
Avocat de la Communauté urbaine de Montréal,
2, Complexe Desjardins, C.P. 129
Montréal, Québec
H5B 1E6
(514) 872-5263

AVIS DE DEMANDE
DE DISSOLUTION
CHARTRAND, COUTURE
& ASSOCIÉS INC.
AVIS est par les présentes donné que la compagnie CHARTRAND, COUTURE & ASSOCIÉS INC., constituée en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'Inspecteur Général des Institutions Financières d'accepter sa dissolution et de fixer une date à compter de laquelle elle sera dissoute.
GAGNON, de BILLY, CANTIN, MARTIN, BEAUDOIN, LESAGE & ASSOCIÉS
Procureurs de la compagnie

AVIS DE CESSION DE CRÉANCES
ET DE QUOTAS DE POULET
A GRILLER
Avis est donné par la présente que conformément à un acte de cession de créances et garantie de quotas, intervenu sous seing privé le 1er novembre 1984 en la cité de Montréal et enregistré le 2 novembre 1984 au bureau d'enregistrement de la division de l'Assomption, sous le numéro 300961 et le 2 novembre 1984 au bureau d'enregistrement de Terrebonne sous le numéro 697976, Edward Fremeth, résidant et domicilié au 471, boulevard Ste-Sophie en la municipalité de New Glasgow, province de Québec a donné en garantie, cédé et transporté en faveur de la Coopérative Fédérée de Québec tout quota de production de poulets à griller émis par la Fédération des producteurs de volailles du Québec lui appartenant ainsi que le produit de l'aliénation éventuelle et/ou de toutes créances provenant d'une telle aliénation totale ou partielle desdits quotas.
Montreal ce 21ième jour de décembre 1984.
GARNEAU & GILBERT, avocats

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-04-003520-849
ELAINE ERSKINE
partie requérante
—VS—
GLENN COLIVAS
partie intimée
PAR ORDRE DE LA COUR:
La partie intimée, GLENN COLIVAS, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication de telle ordonnance.
Une copie du nouvel avis de présentation sur la requête pour garde d'enfant a été laissée au Greffe de la Cour supérieure du district de Montréal, à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS QU'À DÉFAUT PAR VOUS de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement qu'elle sollicite contre vous.
FAIT A SAINT-LAURENT, ce 13 novembre 1984.
DESCÔTEAUX JARRY HÉBERT
Procureurs de la requérante
790 boul. Laurentien,
suite 202,
Ville Saint-Laurent H4M 2M6

AVIS DE TRANSPORT GÉNÉRAL
DE COMPTES DE LIVRES
AVIS est donné par la présente que conformément à un acte de transport général de comptes de livres et de cession de créances, intervenu le 3 octobre 1984 en la cité de Montréal et enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne sous le numéro 696103, le 4 octobre 1984 et conformément à une convention de prêt, de nantissement agricole et de cession de créances, intervenue sous seing privé le 19 mars 1984 en la cité de Montréal et enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne sous le numéro 681955, le 4 avril 1984, LA FERME TERREBONNE INC. corporation légalement constituée, ayant son siège social au 340, boul. Ste-Sophie à New Glasgow, Province de Québec, a cédé la totalité de ses comptes à recevoir, créances et dettes de livres passés, actuels ou futurs à la Coopérative Fédérée de Québec.
MONTRÉAL, ce 21ième jour de décembre 1984.
GARNEAU & GILBERT, avocats

AVIS DE CESSION DE CRÉANCES
ET DE QUOTAS DE POULET
A GRILLER
Avis est donné par la présente que conformément à un acte de cession de créances et garantie de quotas, intervenu sous seing privé le 1er novembre 1984 en la cité de Montréal et enregistré le 2 novembre 1984 au bureau d'enregistrement de la division de l'Assomption, sous le numéro 300960 et le 2 novembre 1984 au bureau d'enregistrement de Terrebonne sous le numéro 697977, Saul Fremeth Inc. ayant son siège social au 1956, Rivière du Nord en la municipalité de St-Lin, province de Québec a donné en garantie, cédé et transporté en faveur de la Coopérative Fédérée de Québec tout quota de production de poulets à griller émis par la Fédération des producteurs de volailles du Québec lui appartenant ainsi que le produit de l'aliénation éventuelle et/ou de toutes créances provenant d'une telle aliénation totale ou partielle desdits quotas.
Montréal ce 21ième jour de décembre 1984.
GARNEAU & GILBERT, avocats

PRENEZ AVIS QUE, FRED TOWNSEND HORSE TRANSPORT REG'D., détenteur du permis M-301332, avise la Commission des Transports du Québec qu'il a cédé son système de transport de chevaux utilisé en vertu de ce permis, en faveur de 136878 CANADA INC., corporation faisant affaires sous la raison sociale, FRED TOWNSEND HORSE TRANSPORT, en sa version française, TRANSPORT DE CHEVAUX FRED TOWNSEND. M. FRED TOWNSEND contrôlera entièrement toutes les actions de la corporation.
Le requérant invoque l'article 85 des règles de pratique.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec, H2L 1K2.
1ère publication: le 27 décembre 1984.
2ème publication: le 28 décembre 1984.
PAQUETTE, PERREAULT, RIVET, TRUDEAU & ASSOCIÉS
par: Adrien R. Paquette
Procureur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la Famille)

No: 500-04-005152-849
JACQUES BOURASSA,
Requérant,
-vs-
JOCELYNE FILION,
Intimée.
AVIS POUR SIGNIFICATION PAR AVIS PUBLIC
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimée est par les présentes requise de comparaître dans un délai de sept (7) jours à compter de la date de la présente publication.
Une copie de la requête pour garde d'enfant, affidavit et avis, a été laissée au greffe de la Cour Supérieure pour le District de Montréal, à son intention.
MONTRÉAL, le 18 décembre 1984.
MASSE, BOUCHARD, LAFRAMBOISE & ASSOCIÉS
par: CAROLE DOYON
10, rue St-Jacques
Suite 1010
Montréal, Québec
DOMINIQUE DIBERNARDO,
Protonotaire adjoint, C.S.M.
18 décembre 1984.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la Famille)

CAROLE LAROCQUE,
demanderesse,
-c.-
MICHEL CARON,
défendeur.
A: Michel Caron
Le défendeur, MICHEL CARON, d'adresse inconnue, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la présente insertion.
Une copie de la déclaration en déchéance de l'autorité parentale a été déposée, à son intention, au bureau de la direction générale des greffes, soit au 1 est, rue Notre-Dame, en la ville de Montréal, District de Montréal.
Faute par le défendeur, MICHEL LAROCQUE, de comparaître dans le délai susdit, STATUER sur la demande et PRONONCER jugement par défaut avec les mêmes conséquences qu'à la suite d'un débat contradictoire.
MONTRÉAL, le 3 décembre 1984.
Ronald Chassé
Protonotaire-adjoint
JACQUES LAURIN, Avocat
1816 Sherbrooke, est
Montréal, Qc H2K 1B3
Tél.: 524-3591

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-04-005139-84-6
DAME JOHANNE LAMOTHE,
Demanderesse,
-c.-
ROBERT PANNETON,
Défendeur,
ET
LE CURÉ DE LA PAROISSE DE ST-GILBERT,
ET
LE PROTONOTAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE DE MONTRÉAL,
Mis-en-cause.
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, ROBERT PANNETON, est, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de quarante (40) jours de la publication.
Une copie de l'action a été déposée au greffe de cette Cour. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la demanderesse procédera à obtenir, contre vous, par défaut, un jugement en déchéance d'autorité parentale.
MONTRÉAL, le 17 décembre 1984.
(s) DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.
Bureau: BENARD, LAPIERRE, LAMARRE, VILLAGGI
1297, Chemin Chambly
Longueuil, Qc
J4J 3X1
(Me Hélène Lamarre, avocate)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE
(Chambre de l'Adoption)

No: 500-43-000439-84
A: Gisèle Marchand, adresse inconnue
ORDONNANCE
Le tribunal vous ordonne de comparaitre au Tribunal de la Jeunesse du District de Montréal, 410 est, rue Bellechasse, le 28 janvier 1985 à 9:30 a.m. et vous avise qu'une copie de la requête en adoption concernant Marie Andrée Lise Josée RIOUX, née le 29 septembre 1959 a été déposée à votre intention au greffe de l'adoption.
Vous êtes avisée qu'à défaut de vous présenter à cette date et de proposer vos moyens de contestation et les demandes que vous entendez faire valoir, les requérants pourront obtenir jugement par défaut.
MONTRÉAL, le 18 décembre 1984.
Louise MARCOUX
Greffier-adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-12-139263-846
MAURICE CRAIG,
requérant,
-c.-
DOLORES SCANTLAND,
intimée.
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimée, DOLORES SCANTLAND, est par la présente requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication.
Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à son intention à la division des divorces de Montréal.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce, qu'il sollicite contre vous.
MONTRÉAL, ce 18 décembre 1984.
BÉLANGER, LEDUC & ASS.
Procureurs du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE

AIDE JURIDIQUE
COUR SUPÉRIEURE

No: 705-05-000881-840
HENRI TOURANGEAU, domicilié et résidant au 5400 rue Collette à Rawdon, district de Joliette.
Requérant
-vs-
PIERRETTE POULIN, n'ayant aucune adresse connue dans la province de Québec,
Intimée.
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée, Pierrette Poulin est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication de la présente.
Une copie de la requête pour passer un acte sans le consentement du conjoint a été laissé à la Cour Supérieure de Joliette à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
JOLIETTE, le 19 décembre 1984.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

COUR SUPÉRIEURE

No: 550-05-000858-848
LES PLASTIQUES LEGERLITES INC.,
demanderesse
-c.-
CONSTRUCTION HOULE & FILS LTÉE,
défenderesse.
ORDONNANCE
Ordre est donné à CONSTRUCTION HOULE & FILS LTÉE de comparaître dans un délai de 10 jours de la publication de la présente ordonnance dans "LE DEVOIR".
Prenez avis qu'une copie de la requête demandant la radiation d'un enregistrement de privilège et défense a été déposée à votre intention au greffe de cette Cour du district de Hull.
Vous êtes de plus avisée qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, la demanderesse pourra obtenir contre vous un jugement par défaut.
HULL, ce 17 décembre 1984.
(s) Gérard Lacroix
P.A.C.S.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-04-005110-847
CLAUDETTE OUIMET,
Demanderesse,
-vs-
CLAUDE BELLAVANCE,
Défendeur.
AVIS D'UNE DEMANDE
EN SÉPARATION DE BIENS
AVIS EST DONNÉ que Dame Claudette Ouimet, domiciliée et résidant au 990, Côte Vertu, appartement 202, Cité de St-Laurent, District de Montréal, a produit une demande en séparation de biens devant la Cour Supérieure du District de Montréal, contre son époux, Claude Bellavance, domicilié et résidant au 990, Côte Vertu, appartement 202, Cité de St-Laurent, District de Montréal, dans le dossier portant le numéro 500-04-005110-847.
MONTRÉAL, le 21 décembre 1984.
Me Alexander Biega, C.R.
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 525
MONTRÉAL (Québec)
H2Y 1N3
Téléphone: (514) 842-1126
Procureur de la Demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-139 464-840
DAME MARIE-GABRIELLE BONNY,
requérante
—vs—
PIERRE-ADRIEN PIARD,
intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé est, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de SOIXANTE (60) jours de la présente publication. Copie de la requête en divorce a été déposée à la division des divorces, à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires.
MONTRÉAL, le 19 décembre 1984.
(s) Dominique DiBernardo, p.a.
protonotaire C.S.M.
Me Florent Philibert
Bélanger, Leduc & Ass.,
6850 est, rue Sherbrooke, suite 350
Montréal, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Division des Divorces
Aide Juridique

NO: 500-12-138920-842
PAULINE DUFAULT
requérante
—VS—
RENÉ LAPOINTE
intimé
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimé RENÉ LAPOINTE, est par les présentes requis de compraître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la présente publication;
UNE COPIE de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces au Palais de Justice de MONTRÉAL à son intention;
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contrev vous.
LAVAL, ce 20 décembre 1984.
Procureurs de la requérante
Mes FORGUES BÉLISLE LACOMBE
2525 Daniel Johnson, suite 370
Laval H7T 1S9
tél.: 687-4820

Aux membres de l'Assemblée de Chasse et Pêche Lavigne Inc., prenez avis que l'assemblée générale sera tenue à Joliette au Club de Golf, le mercredi 9 janvier 1985 à 19h30.
Apparaissant à l'ordre du jour l'adoption de la dernière assemblée générale et spéciale, du rapport du président et du directeur général, les états financiers et la nomination du vérificateur.
Tout membre en règle, appuyé par cinq (5) membres, peut poser sa candidture à un des sièges suivants: No. 7-8-9-10-11 et ce sur une formule spécifique qui peut être obtenue chez le secrétaire. Le membre, après l'avoir complétée et y avoir indiqué le siège convoité, doit la remettre, dans une enveloppe cachetée, avec mention "mise en candidature" au secrétaire ou la faire parvenir par courrier recommandé au 810, Notre-Dame, Joliette J6E 3J6 et ce, soixante-douze (72) heures avant le début de l'assemblée.
Bernard Lajeunesse
Secrétaire

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)

NO. 500-12-139419-844
ANNETTE MACKAY, retraitée, domiciliée et résidant au 5440 est, rue Bélanger, App. 19, à Montréal, district de Montréal,
requérante
—VS—
ROGER LACERTE, présentement de domicile inconnu,
intimé
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimé ROGER LACERTE est, par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la publication du présent avis.
Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal, à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 20 décembre 1984.
DOMINIQUE DI BERNARDO,
Protonotire adjoint
Mes TOULET BUSHEY TURGEON & BLACKBURN,
3236 rue Masson, Suite 201,
Montréal, Qué.
Procureurs de la requérante

AVIS DE TRANSPORT GÉNÉRAL DE
COMPTES DE LIVRES
AVIS est donné par la présente que conformément à un acte de transport général de comptes de livres et de cession de créances, intervenu le 29 août 1984 en la cité de Montréal et enregistré au bureau d'enregistrement de la division de l'Assomption sous le numéro 300098, le 4 octobre 1984 et conformément à une convention de prêt, de nantissement agricole et de cession de créances, intervenue sous seing privé le 20 février 1984 en la cité de Montréal et enregistré au bureau d'enregistrement de la division de L'Assomption sous le numéro 293011, le 4 avril 1984, LA CORPORATION DE LA FERME MIRABEL, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1956, Rivière-du-Nord, à St-Lin, Province de Québec, a cédé la totalité de ses comptes à recevoir, créances et dettes de livres passés, actuels ou futurs à la Coopérative Fédérée de Québec.
MONTRÉAL, ce 21ème jour de décembre 1984.

AVIS DE TRANSPORT GÉNÉRAL DE
COMPTES DE LIVRES
AVIS est donné par la présente que conformément à un acte de transport général de comptes de livres et de cession de créances, intervenu le 1er novembre 1984 en la cité de Montréal et enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne sous le numéro 697969, le 2 novembre 1984 et enregistré au bureau d'enregitrement de la division de l'Assomption sous le numéro 300958, le 2 novembre 1984, IRWIN FREMETH ET STEVEN FREMETH, conjointement et solidairement, résidant et domiciliés au 340, boul. Ste-Sophie à New Glasgow, Province de Québec, ont cédé la totalité de ses comptes à recevoir, créances et dettes de livres passés, actuels ou futurs, à la Coopérative Fédérée de Québec.
MONTRÉAL, ce 21ème jour de décembre 1984.
GARNEAU & GILBERT

AVIS DE TRANSPORT GÉNÉRAL DE
COMPTES DE LIVRES
AVIS est donné par la présente que conformément à unacte de transport général de comptes de livres et de cession de créances, intervenu le 1er novembre 1984 en la cité de Montréal et enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne sous le numéro 697968, le 2 novembre 1984 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division de l'Assomption sous le numéro 300959, le 2 novembre 1984, EDWARD FREMETH, résidant et domicilié au 471, boul. Ste-Sophie à New Glasgow, Province de Québec, a cédé la totalité de ses comptes à recevoir, créances et dettes de livres passés, actuels ou futurs à la Coopérative Fédérée de Québec.
MONTRÉAL, ce 21ème jour de décembre 1984.
GARNEAU & GILBERT

AVIS DE TRANSPORT GÉNÉRAL DE
COMPTES DE LIVRE
AVIS est donné par la présente que conformément à un acte de transport général de comptes de livres et de cession de créances, intervenu le 1er novembre 1984 en la cité de Montréal et enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne sous le numéro 697971, le 2 novembre 1984 et enregistré au béreau d'enregistrement de la division de l'Assomption sous le numéro 300956, le 2 novembre 1984, LÉNARD FREMETH, résidant et domicilié au 435, boul. Ste-Sophie, à New-Glasgow, Province de Québec, a cédé la totalité de ses comptes à recevoir, créances et dettes de livres passés, actuels ou futurs à la Coopértive Fédérée de Québec.
MONTRÉAL, ce 21ème jour de décembre 1984.
GARNEAU & GILBERT

AVIS DE TRANSPORT GÉNÉRAL DE
COMPTES DE LIVRES
AVIS estdonné par la présente que conformément à un acte de transport général de comptes de livres et de cession de créances, intervenu le 3 octobre 1984 en la cité de Montréal et enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne sous le numéro 696104, le 4 octobre 1984 et conformément à une convention de prêt, de nantissement agricole et de cession de créances, intervenue sous seing privé le 19 mars 1984 en la cité de Montréal et enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, sous le numéro 681952, le 4 avril 1984, LA FERME FREMETH INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 453, boul. Ste-Sophie à New Glasgow, Province de Québec, a cédé la totalité de ses comptes à recevoir, créances et dettes de livres passés, actuels ou futurs à la Coopérative Fédérée de Québec.
MONTRÉAL, ce 21ème jour de décembre 1984.
GARNEAU & GILBERT, avocats.

Prenez avis que la requérante, U-HAUL CO. (CANADA) LTÉE, détentrice du permis M-600-417, leque! l'autorise à fournir un service de location à court terme de petites remorques généralement destinées à être attachées à des véhicules de promenade et de camions spécialement agencés pour le déménagement, au 9643 boul. du Hêtres, Shawinigan, province de Québec, s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir un permis spécial l'autorisant à changer son bureau de location pour qu'il se lise désormais: 4520 - 12e avenue, Shawinigan, province de Québec.
La requérante demande également à la Commission des transports du Québec de décréter suivant l'article 85 des règles de pratique et de régie interne que ladite Commission décrète que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.
Tout intéressé peut faire opposition ou intervenir à la présente demande dans les cinq (5) jours de la deuxième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, province de Québec.
1ère publication: 27 décembre 1984.
2ème publication: 28 décembre 1984.
CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE
31, St-Jacques, suite 100
Montréal, Québec
H2Y 1K9

AVIS DE CESSION DE CRÉANCES
ET DE QUOTAS DE POULET
A GRILLER
Avis est donné par la présente que conformément à un acte de cession de créances et garantie de quotas, intervenu sous seing privé le 1er novembre 1984 en la cité de Montréal et enregistré le 2 novembre 1984 au bureau d'enregistrement de la division de l'Assomption, sous le numéro 300962 et le 2 novembre 1984 au bureau d'enregistrement de Terrebonne sous le numéro 697975, Irwin Fremeth et Steven Fremeth, conjointement et solidairement, résidants et domiciliés au 340, boulevard Ste-Sophie en la municipalité de New Glasgow, province de Québec ont donné en garantie, cédé et transporté en faveur de la Coopérative Fédérée de Québec tout quota de production de poulets à griller émis par la Fédération des producteurs de volailles du Québec leur appartenant ainsi que le produit de l'aliénation éventuelle et/ou de toutes créances provenant d'une telle aliénation totale ou partielle desdits quotas.
Montréal ce 21ième jour de décembre 1984.
GARNEAU & GILBERT, avocats

AVIS DE CESSION DE CRÉANCES
ET DE QUOTAS DE POULET
A GRILLER
Avis est donné par la présente que conformément à un acte de cession de créances et garantie de quotas, intervenu sous seing privé le 1er novembre 1984 en la cité de Montréal et enregistré le 2 novembre 1984 au bureau d'enregistrement de la division de l'Assomption, sous le numéro 300963 et le 2 novembre 1984 au bureau d'enregistrement de Terrebonne sous le numéro 697973, Sarah Fremeth personnellement et/ou es-qualité d'héritière à la succession de David Fremeth, résidante et domiciliée au 1956, Rivière du Nord en la municipalité de St-Lin, province de Québec a donné en garantie, cédé et transporté en faveur de la Coopérative Fédérée de Québec tout quota de production de poulets à griller émis par la Fédération des producteurs de volailles du Québec lui appartenant ainsi que le produit de l'aliénation éventuelle et/ou de toutes créances provenant d'une telle aliénation totale ou partielle desdits quotas.
Montréal ce 21ième jour de décembre 1984.
GARNEAU & GILBERT, avocats

AVIS DE CESSION DE CRÉANCES
ET DE QUOTAS DE POULET
A GRILLER
Avis est donné par la présente que conformément à un acte de cession de créances et garantie de quotas, intervenu sous seing privé le 1er novembre 1984 en la cité de Montréal et enregistré le 2 novembre 1984 au bureau d'enregistrement de la division de l'Assomption, sous le numéro 300964 et le 2 novembre 1984 au bureau d'enregistrement de Terrebonne sous le numéro 697974, Lenard Fremeth, résidant et domicilié au 435, boulevard Ste-Sophie en la municipalité de New Glasgow, province de Québec a donné en garantie, cédé et transporté en faveur de la Coopérative Fédérée de Québec tout quota de production de poulets à griller émis par la Fédération des producteurs de volailles du Québec lui appartenant ainsi que le produit de l'aliénation éventuelle et/ou de toutes créances provenant d'une telle aliénation totale ou partielle desdits quotas.
Montréal ce 21ième jour de décembre 1984.
GARNEAU & GILBERT, avocats

AVIS DE TRANSPORT GÉNÉRAL DE
COMPTES DE LIVRES
AVIS est donné par la présente que conformément à un acte de transport général de comptes de livres et de cession de créances intervenu le 3 otobre 1984 en la cité de Montréal et enregistré au bureau d'enregistrement de la division de l'Assomption sous le numéro 300097 le 4 octobre 1984 et conformément à une convention de prêt, de nantissement agricole et de cession de créances, intervenue sous seing privé le 19 mars 1984 en la cité de Montréal et enregistré au bureau d'enregistrement de la division de l'Assomption sous le numéro 293010 le 4 avril 1984, et conformément à une cession de créances générale intervenue le 1er novembre 1984 en la cité de Montréal et enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne sous le numéro 697972 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division de l'Assemption sous le numéro 300955 le 2 novembre 1984. Saul Fremeth Inc., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1956, Rivière du Nord à St-Lin, Province de Québec a cédé la totalité de ses comptes à recevoir, créances et dettes de livres passés, actuels ou futurs à la Coopérative Fédérée de Québec.
MONTRÉAL, ce 21ème jour de décembre 1984.
GARNEU & GILBERT, avocats

DÉCÈS

JANELLE, Edna. — À l'hôpital Notre-Dame de Montréal, mardi le 25 décembre à l'âge de 91 ans et 4 mois, est décédée Mme veuve J. Arthur Janelle née Edna Dion. Elle laisse dans le deuil ses deux fils: Jean-Jacques et Bernard (Suzanne Michaud) ainsi que ses petits-enfants: Christiane (Me A. Gascon), Hélène, Christian et Frédérick Janelle, ses soeurs: Antoinette Dion (de Biddeford Maine) et Laurette (Mme veuve C.R. Lesage de Montréal) ainsi que de nombreux neveux et nièces. Les funérailles auront lieu vendredi le 28 décembre. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée, 400 est, Henri-Bourassa, pour se rendre à l'église St-Nicolas d'Ahuntsic (10 820, rue Laverdure coin boul. Gouin est) où le service sera célébré à 11 heures. Et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Tous dons faits à l'ordre de la Fondation des maladies du rein, 1560 Sherbrooke est, Montréal H2L 4M1, seraient appréciés. Heure d'ouverture vendredi 9h30 a.m.

LUTTEZ CONTRE LES MALADIES DU REIN

Donnez à la Fondation Canadienne des Maladies du Rein.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

APPEL D'OFFRES

P33-84 Achat et/ou location d'environ quatre-vingt-neuf (89) appareils à photocopier.

Les soumissionnaires sont par la présente informés que la date limite fixée au 8 janvier 1985 pour la réception des soumissions par la Communauté a été changée et que les soumissions devront être déposées avant 12:00 heures le 22 janvier 1985, pour être ouvertes à 12:00 heures ce même jour.

Le Secrétaire
Suzanne Jalbert

Montréal, Québec
Le 27 décembre 1984.

SPORTS

Le premier match du Temps des Fêtes va au Tricolore

La défensive du Canadien neutralise les Nordiques

ANDRÉ BELLEMARE

QUEBEC (PC) — Le Canadien a utilisé son arme favorite, la défensive, et il a su profiter d'erreurs des Nordiques pour remporter le premier match des Fêtes 5-3, hier soir au Colisée.

Dans une rencontre qui ne figurera pas parmi les plus enlevantes entre les deux grands rivaux, Mario Tremblay a joué un solide match en dirigeant l'offensive des siens avec ses 10e et 11e buts. Pierre Mondou, Tom Kurvers et Lucien Deblois (dans un filet abandonné) ont complété le pointage pour les vainqueurs.

Les Nordiques se sont réveillés un peu sur le tard au dernier vingt pour donner la frousse au Canadien. Wilfrid Paiement et Michel Goulet, son deuxième du match, ont rétréci la marge à un but (4-3) avant que Deblois ne mette un terme au duel.

Le Canadien est demeuré ainsi invaincu face aux Nordiques cette saison avec un troisième triomphe en autant de rencontres. Steve Penney a fait face à 28 tirs contre 21 pour Daniel Bouchard.

« Pour espérer gagner contre une équipe comme les Nordiques, il faut profiter de leurs erreurs. Le troisième but (celui de Mondou) était très important parce que nous avions raté quelques occasions. Ça nous a redonné le momentum », a commenté l'entraîneur Jacques Lemaire.

Lemaire avait insisté beaucoup sur l'aspect défensif avant de rencontrer les Nordiques. « Ce soir nous avons bien appliqué notre système défensif avec les résultats que vous connaissez », a-t-il ajouté.

Le joueur par excellence du match, le gardien Steve Penney, a aussi rendu hommage à ses coéquipiers, surtout les défenseurs, qui lui ont facilité la tâche, a-t-il mentionné.

« Nous avons disputé un gros match, pas seulement moi mais toute l'équipe qui a appliqué à la perfection le système de Jacques Lemaire. Nous savions que les Nordiques reviendraient forts en troisième mais on ne s'en est pas laissé imposer », a dit encore Penney.

On a beaucoup parlé du but de Pierre Mondou, le deuxième du Canadien qui portait la marque 2-0 en première période.

« Les statistiques démontrent que lorsque nous marquons le premier but dans un match, nous gagnons 90 pour cent du temps », a dit Mondou qui a profité d'une erreur de Brad Maxwell pour aller déjouer Bouchard.

Le Sorelois a expliqué qu'il avait été aussi surpris que la foule de voir le défenseur des Nordiques lui abandonner la rondelle près des filets des Nordiques. « J'ai bondi sur le disque et j'ai laissé partir un boulet qui a pris Bouchard par surprise ».

Tom Kurvers, qui a également disputé un excellent match, a dit que les Nordiques ont joué de la manière dont il s'attendait.

L'entraîneur des Nordiques, Michel Bergeron, croyait pourtant que son équipe avait dominé le Canadien, « mais, a-t-il précisé, c'est une équipe très difficile à battre quand elle prend l'avance. A ce propos, je peux dire que nous l'avons aidée à se donner cette priorité de deux buts ».

Bergeron faisait allusion aux erreurs de Brad Maxwell, Normand Rochefort et Brent Ashton et à une mauvaise pénalité à Paul Gillis pour expliquer trois des cinq buts du Canadien.

Il n'a pas voulu blâmer ni Maxwell ni Gillis. « Maxwell en était à un premier affrontement du genre, tout comme Mark Kumpel, et c'est une question d'adaptation pour eux. Quant à Gillis, il faut vivre avec son agressivité, même si parfois, il peut écoper de pénalités inutiles. Ca fait partie de la « game », a dit l'entraîneur.

Canadien 5, Nordiques 3

Première période

1—MONTRÉAL: Tremblay 10 (Chelios, Naslund) 2:48
2—MONTRÉAL: Mondou 10 18:34
Pénalités — Paiement Q 2:32, Nilan M 10:21, Hunter Q 11:09, Tremblay M, Price Q 19:11, Ludwig M, Hunter Q 19:23.

Deuxième période

3—QUÉBEC: Goulet 25 (Marois, Sauvé) 6:31
4—MONTRÉAL: Kurvers 6 (Chelios, Flockhart) 10:28
Pénalités — Carlson M 3:22, Chelios M, Ludwig M, P. Stastny Q (mineure double) 5:26, Gillis Q 9:24, Hunter M 11:26.

Troisième période

5—MONTRÉAL: Tremblay 11 (Mondou) 0:59
6—QUÉBEC: Paiement 7 (Moller, Gillis) 3:51
7—QUÉBEC: Goulet 26 (P. Stastny) 18:59
8—MONTRÉAL: Deblois 7 (Kurvers) 19:42
Pénalités — Tremblay M, Marois Q (mineures, majeures) 14:17.

Tirs au but

Montréal	10	7	4	—21
Québec	9	9	10	—28

Gardiens: Montréal, Penney; Québec, Bouchard.
A. — 15,380.

Les Penguins connaissent enfin du succès sur la patinoire et aux guichets

PITTSBURGH (AP) — Les Penguins de Pittsburgh, de l'entraîneur Bob Berry, vont entreprendre la nouvelle année bien en avance sur leur rythme de la saison dernière, tant au chapitre des victoires que de l'affluence aux matches.

Les Penguins, qui sont les hôtes des Whalers de Hartford ce soir, ont défait les Islanders de New York 6-5 mercredi, grâce au tour du chapeau de Mike Bullard et à une performance de deux buts et deux passes de Mario Lemieux.

Leur fiche est désormais de 13-16-3 et ils n'ont que trois victoires de moins que durant toute la saison 1983-84. Les Penguin ont présenté la pire fiche de la Ligue nationale au cours des deux dernières campagnes.

La foule de 15,656 spectateurs accueillis mercredi a porté la moyenne d'affluence à 10,025 spectateurs par match, près de 3,000 de plus que la saison dernière.

« Ils sont venus voir les Islanders et nous les avons battus. Espérons qu'ils reviendront pour nous la prochaine fois, a déclaré l'ex-Canadien John Chabot. Si nous pouvons attirer quelques spectateurs de plus, peut-être allons-nous causer un peu d'animation dans cette ville ».

Bullard, de son côté, a rappelé qu'à la même époque l'an dernier, les Penguins étaient déjà éliminés de la course aux séries éliminatoires, alors que cette fois, « nous sommes au plus fort de la lutte. Cela vous fait travailler un peu plus fort quand il y a un but à atteindre ».

Quatrièmes au classement de la forte division Patrick, les Penguins devancent les Rangers par deux points et les Devils du New Jersey par trois. Ils détiennent deux parties en réserve sur les premiers et une sur les seconds.

Ils disputeront cependant trois de leurs quatre prochains matches à l'étranger, où leur fiche est de 4-10-0.

Photolaser AP

Le lanceur Ed Whitson, accompagné de sa femme Kathy et du gérant Yogi Berra, des Yankees de New York, a été présenté à la presse newyorkaise, hier. L'ex-lanceur des Padres de San Diego avait acquis son statut de joueur autonome au terme de la dernière saison.

Jarvis marque le but gagnant en prolongation

UNIONDALE (AP) — Doug Jarvis a transformé en but le retour d'un tir de Gaétan Duchesne à 50 secondes de la fin de la période de prolongation hier, et a procuré un gain de 5-4 aux Capitals de Washington sur les Islanders de New York. C'était le deuxième but de Jarvis dans le match.

Dave Christian a aussi réussi deux buts pour les vainqueurs.

Les recrues Pat LaFontaine et Patrick Flatley ont donné une avance de 2-1 aux Islanders à la première période tandis que Duchesne répliquait pour les Capitals.

Jarvis et Christian ont marqué leur premier but à la deuxième tandis que John Tonelli marquait pour les Islanders.

Tomas Jonsson a donné une avance de 4-3 aux Islanders à mi-chemin du troisième engagement, mais Christian a ensuite égalé les chances.

À East Rutherford, John MacLean a marqué un but et en a préparé un autre, et les Devils du New Jersey ont établi une nouvelle marque d'équipe avec 21 tirs au but en deuxième période et disposé des Maple Leafs de Toronto 4-1. Les Devils ont ainsi mis fin à une série de trois défaites consécutives.

Aaron Broten, Mel Bridgman et Phil Russell ont marqué les autres buts des Devils, qui avait déjà tiré au but 19 fois au cours d'une période le 30 octobre 1982 contre les Islanders de New York.

John Anderson a privé Glenn Resch du blanchissage au début de la période médiane.

Les Leafs, qui subissaient un 25e revers, n'ont qu'une seule victoire à leurs sept derniers matches.

Pierre Harvey est désormais dans le coup

JO MALLÉJAC

« Ça prend cela pour être dans le coup... »

C'est ainsi que Pierre Harvey résume le fracassant début de saison qu'il vient d'accomplir. Les compétitions de la Coupe Canada, qui servaient de sélection de base pour l'équipe nationale qui s'est envolée hier pour l'Europe, ont été dominées, tant à Labrador-City qu'à Saint-Jean-de-Matha, par le Québécois. Ses huit courses se sont soldées par autant de succès.

Et il se pourrait que notre fondeur no 1 au pays soit plus que jamais en mesure de réaliser une année exceptionnelle au cours de son périple sur le vieux continent.

Tout porte à le croire.

Son état d'esprit d'abord. « Maintenant que ma sécurité financière est assurée grâce aux conditions matérielles qui sont garanties par mon nouvel employeur (Vachon), j'ai l'esprit beaucoup plus libre, dit-il. Jusqu'à l'an dernier, mes projections quant à ma carrière ne dépassaient pas la saison en cours. D'où l'impossibilité d'établir une progression à long terme, avec des objectifs permettant de s'entraîner sans forcément craindre les résultats immédiats. Depuis que je me suis spécialisé en ski de fond, c'était malheureusement ainsi que je fonctionnais, avec la hantise de voir tous mes efforts ruinés par des échecs qui me condamnaient pour la saison suivante. Je n'avais pas le choix. Il me fallait donner constamment le meilleur de moi-même, d'une course à l'autre, sans aucune possibilité de me forger un moteur dont le rendement futur aurait été prioritaire. »

Sans avoir l'air d'y toucher, notre champion venait de souligner un des points clé qui entravent la réussite de la grande majorité de nos espoirs du sport amateur. Il a fallu qu'une poignée d'hommes d'affaires s'inquiète de l'avenir de Pierre au lendemain des J.O. de Sarajevo, pour que sa carrière prenne la tournure qu'il espérait depuis longtemps.

Désormais il pourra investir à long terme, ce qui va influer sur le choix des compétitions et sur ses grands objectifs. Par exemple, cette année, il part en Europe deux mois plus tard. Le séjour, qui fut souvent démoralisant en raison de sa durée, va être plus bref. D'où va découler une attitude mentale plus positive. Les aspects financiers étant définitivement mieux cernés, il n'aura pas à se préoccuper des questions d'argent qu'il fallait résoudre d'une rencontre à l'autre les années précédentes. Et surtout, s'il fait chou blanc, il n'aura pas à craindre des répercussions condamnant la suite de son programme. C'est grâce à tout cela, tout ce contexte rassurant qu'il va évoluer dans un climat autrement plus sécurisant, avec comme but suprême les Jeux de Calgary. Il aura alors 30 ans, l'âge où très souvent un skieur de fond arrive à maturité, au summum de sa science.

Harvey, dont la clairvoyance n'est pas la moindre qualité, n'a pas la fatuité de croire que ses huit victoires en terre canadienne, vont l'amener à rivaliser d'emblée avec les meilleurs spécialistes soviétiques et norvégiens, déjà en grande forme.

« Nous ne pouvons nous baser sur ce que nous avons produit depuis un mois et demi. Ce qui est sûr, en ce qui me concerne, c'est qu'il me fallait un tel régime pour passer la surmultipliée. C'est pourquoi je me suis fait mal volontairement, surtout sur le plat, mon point faible; car j'avais toujours tendance à trop relaxer dans les portions faciles, pensant à tort que si j'étais fort en côte (et de fait il l'est), je pourrais y refaire le terrain éventuellement perdu. »

Quand on est capable à ce niveau de s'analyser aussi froidement, c'est certainement qu'on est en passe de changer un peu de peau aussi. Pierre en est là. Et c'est bon signe. Le 16 décembre à Saint-Jean-de-Matha, après avoir écrasé ses suivants dans le 10 km, il a continué sur sa lancée pendant 10 autres kilomètres... et il en avait fait cinq à l'échauffement auparavant. « Histoire de se défoncer consciemment comme il le dit si bien. » Mais derrière cette volonté d'acier, il y a autre chose : c'est en effet sur 15 et 30 km que notre bonhomme va porter tous ses efforts dans les semaines à venir.

Dès le 3 janvier à Furth Wagen (RFA), puis le 9 à St. Moritz et les 12 et 13 à Davos (Suisse), il ne s'alignera pas pour faire de la figuration. Harvey a conscience qu'il est mieux armé que jamais pour doser ses sorties, de façon à être plus « percutant » au jour J. Et celui-ci, c'est pour le 30 km des championnats du monde le 18 janvier à Seefeld (Autriche), où il se remettra en piste le 22, sur 15 km cette fois-ci. Le 50 km, prévu le 27 est moins important dans l'immédiat. Mais il veut être capable également d'apporter le meilleur de lui-même dans le relais quatre fois 10 km le 24 janvier. Ce jour-là il sera le chef d'orchestre d'un quatuor canadien à 100 % québécois. Car les trois autres athlètes masculins retenus pour Seefeld sont Yves Bilodeau, André Tourigny et Richard Weber.

D'ailleurs sur les sept athlètes retenus pour ces Mondiaux 84, il y a cinq Québécois, puisque Marie-Andrée Masson a été qualifiée avec Carol Gibson et Jenny Walker, pour défendre les couleurs féminines canadiennes.

Nous vous l'avions dit le 13 novembre passé dans ces mêmes colonnes : l'heure de la suprématie québécoise ne va pas tarder à sonner.

Jugez par vous-même. Et ne vous y trompez pas : l'exemple de ce phénomène qu'on appelle Pierre Harvey y est pour beaucoup.

HOCKEY

Ligue Nationale

Mercredi

Hartford 5, New Jersey 3
Buffalo 6, Toronto 0
Pittsburgh 6, Islanders 5
Detroit 5, Rangers 2
Washington 6, Phila'phie 0
St-Louis 4, Chicago 3
Minnesota 4, Winnipeg 0
Edmonton 6, Calgary 5
L. Angeles 3, Vancouver 3

Hier

Montréal 5, Québec 3
New Jersey 4, Toronto 1
Washington 5, Islanders 4
Boston à L. Angeles

Ce soir

Hartford à Pittsburgh
Winnipeg à Buffalo
Detroit à Calgary
Phila'phie à Vancouver

Samedi

Rangers à Montréal
Pittsburgh à Québec
Boston au Minnesota
Hartford à Washington
Buffalo au New Jersey

Chicago à Toronto
Detroit à Edmonton
Islanders à St-Louis

Les meneurs
(LA-Boston non compris)

	b	a	pts
Gretzky, Edm	36	63	99
Kurri, Edm	34	37	71
Bossy, Isl	31	31	62
Hawerchuk, W	20	36	56
Sutter, B. Isl	19	36	55
Nilsson, Cal	21	32	53
Dionne, LA	23	27	50
Federko, St-L	14	36	50
Nicholls, LA	22	27	49
Carpenter, Was	28	20	48
Tonelli, Isl	22	26	48
Yzerman, Det	17	31	48
MacLean, Win	17	31	48
Goulet, Qué	26	21	47
Gartner, Was	22	25	47
Kerr, Phi	28	18	46
Ogrodnick, Det	22	24	46
Savard, Chi	20	26	46
Fox, LA	17	27	44
Steen, Win	14	29	43
Bourque, Bos	7	35	42
Larmer, Chi	21	20	41
Coffey, Edm	12	29	41
MacInnis, Cal	7	34	41
Taylor, LA	17	23	40
Duguay, Det	15	25	40
Naslund, Mtl	**22**	**17**	**39**
Propp, Phi	18	21	39

Ligue Majeure du Québec

Ce soir

Laval à Chicoutimi
T.Rivières à Drum'ville
Granby à Shawinigan
Verdun à St-Jean

Dimanche

Chicoutimi à Drum'ville
Laval à Québec
Granby à T.-Rivières
Longueuil à St-Jean
Hull à Verdun

Les meneurs

	b	a	pts
Rouleau, Lon	42	47	89
Damph'se, Sha	37	50	87
Momesso, Sha	32	50	82
Robitaille, Hul	34	45	79
Lemieux, Ver	39	39	78
Bélanger, Sha	30	47	77
Foglietta, Hul	27	46	73
Mongeau, Lav	33	38	71
Gosselin, Qué	29	42	71
Prov'cher, Qué	30	40	70
Lefebvre, Qué	27	43	70

Ligue Collégiale

(N.B.: Reprise des activités le dimanche, 6 janvier.)

Les meneurs

	b	a	pts
Mats Naslund	22	17	39
Mario Tremblay	11	20	31
Pierre Mondou	10	21	31
Chris Chelios	4	27	31
Bobby Smith	10	18	28
Larry Robinson	5	19	24
G. Carbonneau	10	13	23
Tom Kurvers	6	14	20
Ron Flockhart	5	13	18
Mark Hunter	11	6	17
Mike McPhee	4	11	15
Chris Nilan	7	7	14
Ryan Walter	10	3	13
Bob Gainey	8	5	13
Alfie Turcotte	3	10	13
Petr Svoboda	2	10	12
Lucien Deblois	7	3	10
Craig Ludwig	4	6	10
Rick Green	0	8	8
Ken Carlson	1	0	1
T. Rundqvist	0	1	1
Steve Penney	0	1	1

Gardiens

	min	bc	bl	moy.
Penney	1480	74	1	3.00
Soetaert	655	39	0	3.57

(Deux buts dans un filet désert)

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Division Prince-de-Galles

Section Charles Adams

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
MONTRÉAL	35	20	9	6	145	115	46
BUFFALO	34	13	12	9	122	108	35
QUÉBEC	36	15	16	5	134	139	35
BOSTON	34	14	15	5	122	116	33
HARTFORD	32	13	15	4	108	138	30

Section Lester Patrick

WASHINGTON	37	20	10	7	152	115	47
PHILADELPHIE	34	19	10	5	142	102	43
ISLANDERS NY	34	19	14	1	166	141	39
PITTSBURGH	32	13	16	3	117	139	29
NEW JERSEY	34	12	18	4	119	141	28
RANGERS NY	34	11	18	5	120	143	27

Division Clarence Campbell

Section James Norris

ST-LOUIS	33	15	13	5	127	124	35
CHICAGO	35	16	16	3	143	130	35
DETROIT	34	12	18	4	127	153	28
MINNESOTA	35	11	18	6	121	140	28
TORONTO	36	6	25	5	109	170	17

Section Connie Smythe

EDMONTON	34	24	7	3	173	107	51
WINNIPEG	35	19	12	4	150	139	42
CALGARY	35	18	14	3	175	142	39
LOS ANGELES	35	15	13	7	155	140	37
VANCOUVER	36	8	24	4	109	194	20

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Robert Lebel

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
VERDUN	37	22	13	2	212	172	46
HULL (2)	38	19	18	1	208	202	41
ST-JEAN (4)	36	17	19	0	188	187	38
LAVAL (2)	38	16	21	1	175	191	35
LONGUEUIL (4)	38	11	25	2	165	197	28

Section Frank Dilio

SHAWINIGAN (1)	39	28	10	1	214	151	58
DRUMMONDVILLE	36	19	13	4	192	180	42
CHICOUTIMI (3)	36	17	15	4	164	155	41
QUÉBEC	38	17	18	3	175	216	37
T-RIVIÈRES (4)	36	15	20	1	177	178	35
GRANBY (1)	36	13	22	1	172	213	28

N.B: Le chiffre entre parenthèse représente les points bonis obtenus à la suite d'une défaite en prolongation.

LIGUE COLLÉGIALE AAA

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
VICTORIAVILLE	26	20	2	4	156	90	44
LÉVIS-LAUZON	26	17	8	1	135	109	35
ST-GEORGES	27	15	12	0	138	115	30
ST-LAURENT	27	12	12	3	100	124	27
ST-JÉROME	27	11	14	2	114	117	24
THETFORD	25	10	14	1	102	123	21
ST-HYACINTHE	27	9	17	1	131	144	19
SHERBROOKE	25	5	20	0	89	143	10

FOOTBALL

Ligue Nationale

Éliminatoires

Samedi

Seattle à Miami
Giants NY à S. Francisco

Dimanche

Chicago à Washington
Pittsburgh à Denver

Dimanche, 6 janvier

Championnat de Conférence

Dimanche, 20 janvier

Super Bowl XIX

SOMMAIRES

Capitals 5, Islanders 4

Première période

1—WASHINGTON: Duchesne 9 (Langway, Gould) 7:38
2—NEW YORK: LaFontaine 9 (Gilbert, Persson) 10:01
3—NEW YORK: Flatley 12 (LaFontaine, Gilbert) 14:02
Pénalités — Tonelli NY 4:46, Diduck NY 8:31, Stevens W 9:08, Potvin NY 10:32, Langevin NY 17:43, Haworth W 19:25.

Deuxième période

4—NEW YORK: Tonelli 22 (Potvin) 34
5—WASHINGTON: Jarvis 6 (Murphy, Sampson) 3:12
6—WASHINGTON: Christian 13 (Veitch) 11:25
Pénalités — Gartner W, Potvin NY 9:18, Persson NY 9:26, Jarvis W 16:22.

Troisième période

7—NEW YORK: Jonsson 7 (B. Sutter, D. Sutter) 9:34
8—WASHINGTON: Christian 14 (Laughlin, Carpenter) 13:28
Pénalités — Langway W, D.Sutter NY 15:14.

Prolongation

9—WASHINGTON: Jarvis 7 (Duchesne, Laughlin) 4:10
Aucune pénalité.

Tirs au but

Washington	14	11	9	6—40
New York	10	2	3	1—16

Gardiens — Washington, Riggin; New York, Smith. A.— 16,002.

Devils 4, Maple Leafs 1

Première période

1—NEW JERSEY: Bridgman 11 18:32
Pénalités — Gavin T 3:28, Russell NJ 6:02, Lorimer NJ 9:10, Brubaker T 15:50, Cirella NJ 17:50, Salming T 19:25.

Deuxième période

2—TORONTO: Anderson 7 (Benning) 6:15
3—NEW JERSEY: MacLean 6 (Pichette, Broten) 6:43
4—NEW JERSEY: Broten 10 (Pichette, MacLean) 15:04
Pénalités — New Jersey au banc (purgee par Chernomaz) 5:07, Leeman T 7:58, Brubaker T (majeure), Bridgman NJ 11:55.

Troisième période

5—NEW JERSEY: Russell 2 (Bridgman, Gagne) 4:08
Pénalités — Russell NJ :22, Anderson T 1:45, Verbeek NJ 15:34, Salming T 17:27, Bridgman NJ 17:27.

Tirs au but

Toronto	9	7	14	—30
New Jersey	7	21	6	—34

Gardiens: Toronto, St. Croix; New Jersey, Resch. A.— 9,453.

Mercredi

Oilers 6, Flames 5

Première période

1—EDMONTON: Coffey 10 (Gretzky, Huddy) 6:02
2—CALGARY: Nilsson 21 (Reinhart, Beers) 14:47
3—EDMONTON: Coffey 11 (Huddy, Messier) 17:04
Pénalités — Gregg E 6:36, Konroyd C 9:48, Krushelnyski E 10:31, Fogolin E 12:48, Anderson E, Macoun C 15:09, Calgary au banc (purgée par Kromm) 16:49, McLelland E, Baxter C 19:56.

Deuxième période

4—CALGARY: McDonald 6 (MacInnis, Nilsson) 4:14
5—EDMONTON: Kurri 33 (Messier, Anderson) 14:44
Pénalités — Messier E (majeure), Peplinski C (inconduite) 1:22, Bourgeois C 9:19, Kurri E, Reinhardt C 11:18, Sheehy C 13:13, Baxter C 13:47, Fogolin E 19:24.

Troisième période

6—CALGARY: McDonald 7 (Nilsson, Reinhart) 0:52
7—EDMONTON: Coffey 12 (Gretzky, Kurri) 3:55
8—EDMONTON: Kurri 34 (Gretzky, Krushelnyski) 8:08
9—CALGARY: MacInnis 7 (Nilsson, Eaves) 10:20
10—CALGARY: Kromm 12 (Patterson, Wilson) 14:40
11—EDMONTON: Coffey 13 (Gretzky, Kurri) 16:46
Pénalités — Lowe E, McDonald C 8:32, Kurri E 8:14, Lowe E 14:47.

Tirs au but

Edmonton	8	13	12	—33
Calgary	11	10	12	—33

Gardiens: Fuhr, Edmonton; Lemelin, Calgary. A.— 16,683.

Blues 4, Black Hawks 3

Première période

1—ST. LOUIS: Ramage 1 (Federko, Levie) 5:32
2—CHICAGO: D. Wilson 11 (Savard, B. Murray) 9:44
3—ST. LOUIS: Pettersson 11 (Federko, Wilson) 13:05
Pénalités — Fraser C 4:26, Wickenheiser StL 7:58, Johnson StL 8:54, B. Murray C 11:33, Savard C 18:31.

Deuxième période

4—CHICAGO: Fraser 14 (O'Callahan, Savard) 15:12
Pénalités — Johnson StL 1:40, Bothwell StL 5:26, B. Wilson C 8:05.

Troisième période

5—ST. LOUIS: Bothwell 3 (Wilson, Paslawski) 7:40
6—CHICAGO: Fraser 15 (Savard, Larmer) 10:34
7—ST. LOUIS: Levie 3 (LaVallee, Federko) 13:30
Pénalités — D. Wilson C 5:49, Ramage StL 10:11, Paslawski StL 18:11, B. Murray C 19:43.

Tirs au but

Chicago	7	13	13	—33
St. Louis	10	8	11	—29

Gardiens — Chicago, Bannerman; St. Louis, Wamsley. A. — 18,186.

Canucks 3, Kings 3

Première période

1—VANCOUVER: Gradin 14 (Lemay, Halward) 15:43
Pénalité — Lapointe LA 19:36.

Deuxième période

2—VANCOUVER: Bubla 2 (Gradin) 7:23
3—LOS ANGELES: Dionne 23 (Hardy, Taylor) 7:34
Pénalités — Sundstrom V 1:44, Ruskowski LA 5:56, Lemay V 6:35, Lapointe LA 16:02.

Troisième période

4—LOS ANGELES: Fox 17 (Engblom) 0:47
5—VANCOUVER: Gillis 1 (Kirton, MacAdam) 13:07
6—LOS ANGELES: Nicholls 22 (Fox, Ruskowski) 16:33
Pénalité — MacLellan LA 9:50.

Prolongation

—Aucun but.
Aucune pénalité.

Tirs au but

Los Angeles	5	8	8	2—23
Vancouver	11	15	15	0—41

Gardiens — Janecyk, Los Angeles; Brodeur, Vancouver. A. — 11,435.

EN BREF...

■ *Retour de Zola Budd*

JOHANNESBOURG (AP) — Zola Budd participera dimanche à une course de huit kilomètres sur route en Suisse, sa première épreuve depuis les Jeux olympiques de Los Angeles. Elle a refusé de parler aux journalistes à son départ d'Afrique du Sud et une conférence de presse prévue à Zurich samedi aurait été annulée.

■ *Un Japonais avec les Brewers*

(AP) — Un des plus réputés lanceurs japonais, Yutaka Enatsu, aurait signé un contrat d'un an avec les Brewers de Milwaukee, de la Ligue américaine de baseball. Si la rumeur est confirmée, Enatsu, 36 ans, deviendra le deuxième joueur japonais à évoluer dans le baseball majeur. Le premier fut Masanori Murakami. Il a lancé deux ans avec les Giants de San Francisco, en 1964 et 1965.

■ *Le rallye de Monte-Carlo annulé*

MONACO (AP) — La 53e édition du rallye automobile de Monte-Carlo n'aura pas lieu en 1985. L'Automobile club de Monaco renonce en effet à organiser l'épreuve. Dans un communiqué, le club précise que cette décision fait suite au différend qui l'oppose depuis plusieurs mois à la Fédération française du sport automobile. Celle-ci, par l'entremise de son président, Jean-Marie Balestre, réclame un million de francs pour emprunter les routes de France, ou encore le contrôle de l'épreuve sur son territoire, soit presque la totalité du rallye.

■ *L'athlète de l'année en URSS*

MOSCOU (AP) — Serguei Bubka, 21 ans, le détenteur du record du monde du saut à la perche, a été nommé athlète soviétique de l'année par la Fédération des journalistes sportifs d'URSS. Bubka a devancé l'haltérophile Yourik Vardanian et le lanceur de marteau Youri Sedykh.